



**PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1973
et
ANNEXES EXPLICATIVES**

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 6 (A/8706)

NATIONS UNIES



**PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1973
et
ANNEXES EXPLICATIVES**

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SEPTIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 6 (A/8706)



NATIONS UNIES

New York, 1972

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le projet de budget pour l'exercice 1973 est publié en trois volumes : le présent volume contient les titres I à IV, le volume II contient les titres V à XI et le volume III contient les annexes explicatives.

TABLE DES MATIERES

Pages

VOLUME I

SIGLES	xiii
AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL	xv
TABLEAU RECAPITULATIF - COMPARAISON ENTRE LES CREDITS DEMANDES POUR 1973, LES CREDITS OUVERTS POUR 1972 ET LES DEPENSES EFFECTIVES DE 1971	xxix
Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973	xxx
PROJETS DE RESOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET	xxxvii
Projet de résolution I - Budget de l'exercice 1973	xxxvii
Projet de résolution II - Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1973	xlii
Projet de résolution III - Fonds de roulement pour l'exercice 1973	xliii
Observations concernant les projets de résolution	xlvi

A. PREVISIONS DE DEPENSES

TITRE PREMIER. SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS
ET COMITES; REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES

Chapitre premier. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	3
--	---

Articles

I. L'Assemblée générale, ses commissions et comités	6
II. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	11
III. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	11
IV. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Chapitre 2. Réunions et conférences spéciales	16
<u>Articles</u>	
I. Conférence du Comité du désarmement	18
II. Troisième Congrès mondial de la population	19
III. Vingt-neuvième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	20
IV. Conférence ONU/OMCI sur les transports internationaux par containers	20
V. Septième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	21
VI. Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	22
VII. Onzième session de la Commission économique pour l'Afrique	23
VIII. Quinzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine	25

TITRE II. DEPENSES DE PERSONNEL ET DEPENSES CONNEXES

Chapitre 3. Traitements et salaires	27
---	----

Articles

I. Postes permanents	28
II. Personnel temporaire pour les réunions	39
III. Autre personnel temporaire	41
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	44
V. Besoins provisoires en personnel	44

REPARTITION, PAR PRINCIPAUX DEPARTEMENTS ET SERVICES, DU COUT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CREDITS DEMANDES POUR 1973 AU CHAPITRE 3

Cabinet du Secrétaire général	48
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale	52
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales	54
Bureau des affaires interorganisations	56

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Service juridique	58
Service du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	68
Cabinet du Secrétaire général adjoint	68
Bureau du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques	68
Service de gestion administrative	68
Service financier	72
Service du personnel (y compris le Service médical)	75
Division des droits de l'homme	78
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	80
Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	84
Département des affaires économiques et sociales	86
Cabinet du Secrétaire général adjoint	87
Commissaire à la coopération technique	87
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	88
Division des ressources et des transports	88
Division des finances publiques et des institutions financières .	91
Division du développement social	92
Division de la population	93
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	94
Bureau de statistique	95
Division de l'administration publique	96
Bureau de la science et de la technique	97
Secrétariat du Conseil économique et social, section des commissions économiques régionales et groupe des projets spéciaux	98
Département des affaires économiques et sociales : état récapitulatif	100
Commission économique pour l'Europe	109
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	113

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Commission économique pour l'Amérique latine	116
Commission économique pour l'Afrique	131
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	135
Service de l'information (y compris les centres d'information)	137
Service des conférences	140
Bibliothèque	144
Bureau des Services généraux	145
Office des Nations Unies à Genève (à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe)	148
Chapitre 4. Dépenses communes de personnel	156
<u>Articles</u>	
I. Indemnités et prestations	158
II. Sécurité sociale	159
III. Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de services	160
IV. Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de services	161
V. Indemnités versées à la cessation de services	162
VI. Programmes de formation du personnel	163
Chapitre 5. Frais de voyage du personnel	169
<u>Articles</u>	
I. Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	171
II. Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	178
III. Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	191
Chapitre 6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel : dépenses de représentation	192
<u>Articles</u>	
I. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel	192
II. Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	193
III. Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage	193

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

TITRE III. TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET AMELIORATION
DES LOCAUX ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN

Chapitre 7. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	195
---	-----

Articles

A. Travaux de construction

I. Siège de l'ONU à New York	197
II. Office des Nations Unies à Genève	197
III. Siège de la Commission économique pour l'Amérique latine à Santiago	200
IV. Siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à Bangkok	201
V. Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba	202

B. Transformation et amélioration des locaux et gros
travaux d'entretien

VI. Siège de l'Organisation des Nations Unies (New York)	203
VII. Office des Nations Unies à Genève	207
VIII. Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (Maison de l'Afrique)	208

TITRE IV. MATERIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 8. Matériel et installations	209
Chapitre 9. Entretien, location et utilisation des locaux	222
Chapitre 10. Frais généraux	235
Chapitre 11. Imprimerie	248

Articles

I. Documents officiels	252
II. Publications périodiques	258
III. Etudes et rapports	268
IV. Service de l'information	270
V. Organe international de contrôle des stupéfiants	271
VI. Autres travaux d'imprimerie	272
VII. Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	273
VIII. Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat	274

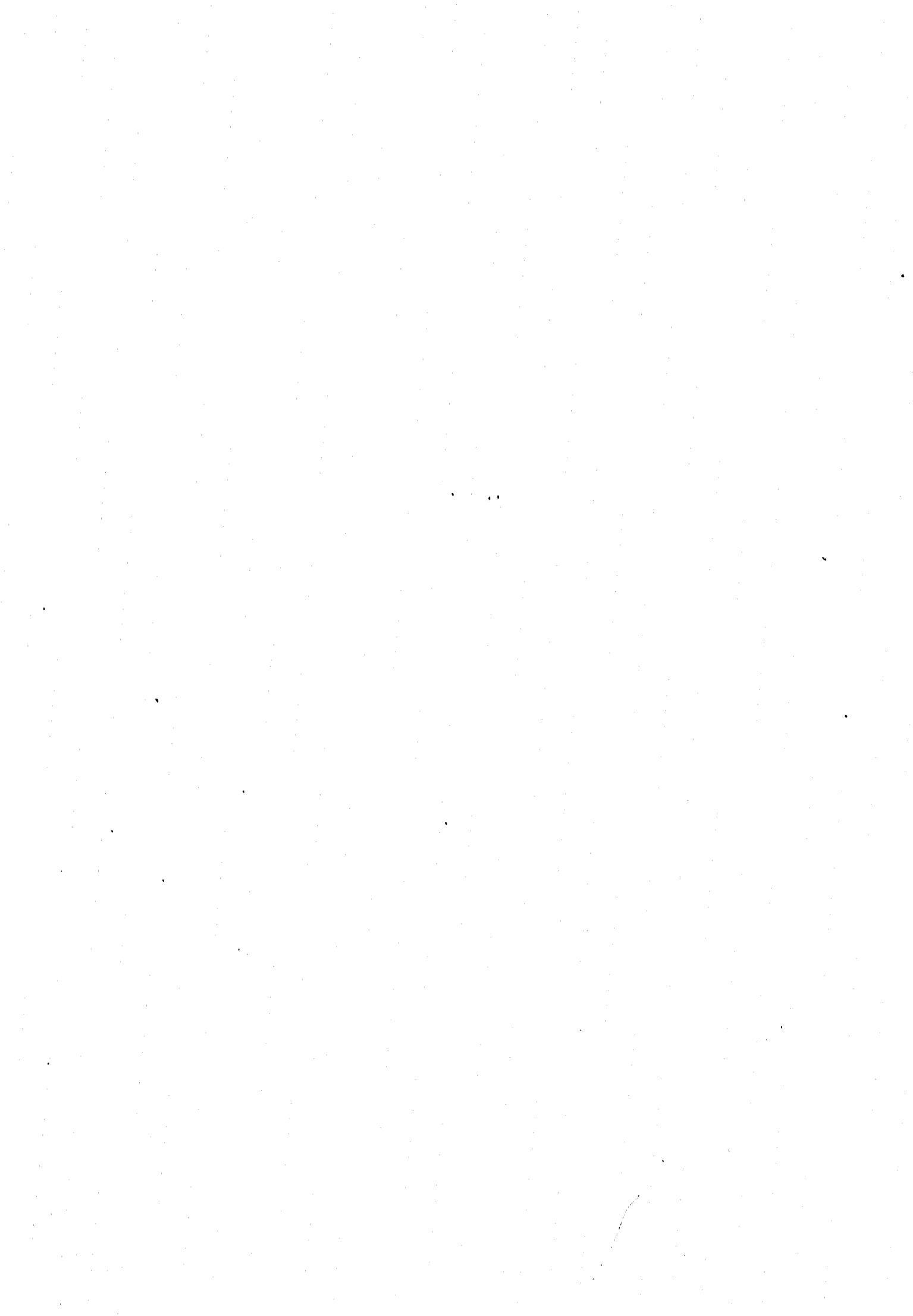


TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME II

TITRE V. PROGRAMMES TECHNIQUES

- Chapitre 12. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux
- Chapitre 13. Développement économique, développement social, administration publique, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et contrôle des stupéfiants
- Chapitre 14. Développement industriel

TITRE VI. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

- Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Articles

A. Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs

- I. Troisième session de la Conférence
- II. Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs
- B. Secrétariat de la CNUCED
- III. Traitements et salaires
- IV. Dépenses communes de personnel
- V. Frais de voyage du personnel
- VI. Dépenses de représentation
- VII. Matériel et installations
- VIII. Frais généraux
- IX. Imprimerie

C. Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU

- X. Traitements et salaires
- XI. Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers

D. Centre du commerce international

- XII. Centre du commerce international

TABLE DES MATIERES (suite)

TITRE VII. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Articles

- I. Septième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires
- II. Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs
- III. Traitements et salaires
- IV. Dépenses communes de personnel
- V. Frais de voyage du personnel
- VI. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'Annexe I du Statut du personnel : dépenses de représentation
- VII. Matériel et installations
- VIII. Entretien, utilisation et location des locaux
- IX. Frais généraux
- X. Programme de publications et services pour la reproduction des documents
- XI. Section de l'organisation du siège

TITRE VIII. MISSIONS SPECIALES

Chapitre 17. Missions spéciales

Articles

- I. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
- II. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
- III. Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée
- IV. Dépôt de l'ONU à Pise
- V. Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie
- VI. Comité spécial de l'apartheid
- VII. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- VIII. Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan

TABLE DES MATIERES (suite)

TITRE IX. HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Chapitre 18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Articles

- I. Traitements et salaires
- II. Dépenses communes de personnel
- III. Frais de voyage du personnel en mission
- IV. Information
- V. Dépenses de représentation
- VI. Matériel et installations
- VII. Frais généraux
- VIII. Travaux contractuels d'imprimerie

TITRE X. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. Cour internationale de Justice

Articles

- I. Traitements et indemnités des membres de la Cour
- II. Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe
- III. Charges communes
- IV. Matériel et installations

TITRE XI. DEPENSES SPECIALES

Chapitre 20. Dépenses spéciales

Articles

- I. Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée
- II. Ecole internationale des Nations Unies, New York
- III. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies
- IV. Programme triangulaire de bourses de perfectionnement
- V. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
- VI. Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection

TABLE DES MATIERES (suite)

- VII. Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun
- VIII. Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
- IX. Centre international de calcul électronique, Genève
- X. Prix destinés à récompenser des services éminents dans le domaine des droits de l'homme

B. PREVISIONS DE RECETTES

TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS DE RECETTES POUR 1973, DU MONTANT APPROUVE POUR 1972 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1971

TITRE PREMIER. RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier. Recettes provenant des contributions du personnel

TITRE II. AUTRES RECETTES

Chapitre 2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

Chapitre 3. Recettes générales

Chapitre 4. Activités productrices de recettes

Articles

- I. Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)
- II. Vente de publications et Librairie de l'ONU
- III. Services destinés aux visiteurs et visites guidées
- IV. Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes
- V. Bénéfices - Médailles commémoratives de la fondation de l'Organisation des Nations Unies
- VI. Gestion du garage

VOLUME III

ANNEXES AUX PREVISIONS DE DEPENSES POUR L'EXERCICE 1973

SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	Comité administratif de coordination
CCTFPI	Comité consultatif de la fonction publique internationale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAEO	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CIOIC	Commission intérimaire pour l'Organisation internationale du commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CPC	Comité du programme et de la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UPU	Union postale universelle



AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

1. J'ai l'honneur de présenter les prévisions initiales de dépenses et de recettes concernant le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1973.
2. A l'heure actuelle, les prévisions de dépenses pour l'exercice à venir ne représentent qu'une augmentation de 5,17 p. 100 par rapport aux dépenses approuvées pour 1972. Cela s'explique par le fait que je poursuis pour le moment la politique de modération financière que j'ai adoptée en prenant mes fonctions. Avant de donner une analyse plus détaillée des crédits que je demande, je tiens à exposer les considérations générales sur lesquelles je me suis fondé à cet égard.
3. Les problèmes auxquels je me suis heurté dès le début sont des problèmes avec lesquels l'Organisation est aux prises depuis fort longtemps. Aucun d'eux ne se prête à une solution rapide et facile. Etant donné, toutefois, qu'ils compromettent de plus en plus le prestige de l'Organisation qui, de leur fait, éprouve de la difficulté à continuer de s'acquitter de ses responsabilités les plus importantes, il m'a paru évident qu'il ne fallait en rien relâcher l'effort déployé pour chercher à améliorer rapidement la situation.
4. Le premier et le plus pressant de ces problèmes était la situation financière de l'Organisation. Il avait surgi en raison des divergences de vues qui étaient apparues au sujet de certaines des activités de l'Organisation, s'agissant non seulement d'opérations antérieures de maintien de la paix, financées par prélèvement sur des comptes spéciaux, mais aussi d'un certain nombre d'activités spéciales pour lesquelles des crédits sont couramment ouverts au budget ordinaire. Un déficit s'est accumulé régulièrement d'année en année au budget ordinaire du fait que divers Etats Membres, pour des raisons de principe, déduisent certains montants de la contribution mise chaque année en recouvrement auprès d'eux. Au début, l'ampleur de ce déficit n'était pas de nature à susciter des difficultés insurmontables. Plus récemment, cela n'a plus été le cas. C'est ainsi que les prévisions quant à la situation de trésorerie en 1972 indiquaient qu'il faudrait continuer, en un certain nombre d'occasions, à prélever des sommes sur les comptes spéciaux confiés à la garde du Secrétaire général si l'on voulait faire face aux engagements courants en attendant de recevoir les contributions mises en recouvrement.
5. J'ai été réconforté à cet égard de constater que les Etats Membres prenaient de plus en plus conscience de la nécessité de trouver rapidement une solution à ce problème. Les initiatives que le Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale a prises en 1971, tant en public qu'en privé, ainsi que les diverses déclarations que le Secrétaire général et ses représentants ont faites à la Cinquième Commission, lors de la vingt-sixième session, ont beaucoup contribué à mieux faire comprendre l'urgence de la situation. Il n'a pas été pris de mesures

effectives pour y remédier, sur la base des divers moyens d'action possibles qui avaient été suggérés à cet effet, mais il a été finalement décidé qu'un comité spécial composé des représentants de 15 Etats Membres s'occuperait activement de la question pendant l'année en cours. Au moment où je rédigeais le présent avant-propos, le Comité spécial chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies n'avait pas encore terminé ses délibérations, mais il y avait lieu de croire qu'il serait en mesure de soumettre un certain nombre de mesures concrètes à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine à sa vingt-septième session.

6. L'une des conséquences logiques de la détérioration de la situation financière de l'Organisation a été que l'on a soulevé à plusieurs reprises, au cours des délibérations sur le projet de budget pour 1972, la question de savoir si, et dans quelle mesure, il y avait un rapport entre le déficit croissant et le montant des crédits à ouvrir. Mon prédécesseur avait indiqué à la Cinquième Commission qu'en établissant le projet de budget pour cet exercice, il était parti de l'hypothèse que l'on reconnaissait d'une manière générale qu'il fallait fournir à l'Organisation le minimum de ressources nécessaire pour lui permettre de s'acquitter rationnellement et méthodiquement de ses responsabilités constantes. Il était convaincu que, pour atteindre cet objectif, les diverses recommandations qui avaient été ou seraient présentées à l'Assemblée générale dans ce contexte devraient être considérées strictement en fonction de leurs mérites propres. En même temps, vu les difficultés financières persistantes de l'Organisation, mon prédécesseur se déclarait convaincu que certaines restrictions budgétaires étaient inévitables. En conséquence, il s'était principalement efforcé de maintenir un taux d'accroissement aussi stable que possible, de préférence de l'ordre de 10 p. 100 au plus, par rapport au montant des dépenses de l'exercice précédent. D'autre part, mon prédécesseur appelait l'attention sur la distinction capitale qui existe entre le pouvoir que le Secrétaire général a de faire des dépenses, dans les limites des crédits approuvés, et la faculté qu'il a de faire des dépenses eu égard aux ressources de trésorerie dont il dispose sous forme de contributions effectivement reçues. Il estimait que, tant que la situation des liquidités ne se serait pas améliorée de façon sensible, la seule ligne de conduite que lui dictait le sens de ses responsabilités serait de maintenir désormais les dépenses dans les limites des recettes prévues. Ainsi, toute nouvelle augmentation du déficit actuel du budget ordinaire serait évitée.

7. L'Assemblée générale a finalement décidé d'ouvrir pour 1972 des crédits d'un montant brut de 213 124 410 dollars, chiffre supérieur de 9,5 p. 100 au montant révisé des crédits ouverts pour 1971, à savoir 194 627 800 dollars. Si l'on considère que 1,5 p. 100 de cette augmentation était imputable aux variations des taux de change qui s'étaient produites avant le 10 décembre 1971, on peut dire que le résultat final était raisonnable pour une période de crise financière.

8. Il n'en demeure pas moins que, lors du vote des crédits, neuf Etats Membres, dont un de ceux qui versent les contributions les plus élevées, ont émis un vote négatif et que sept Etats Membres, dont trois de ceux qui versent les contributions les plus élevées, se sont abstenus. Au total, ces seize Etats Membres seront tenus de verser approximativement 65 p. 100 du montant total à mettre en recouvrement en 1972 et 1973. L'une des principales raisons que des Etats ont donnée pour expliquer qu'ils ne pouvaient voter le budget proposé pour l'exercice en cours a été le fait que l'on n'avait pas suffisamment tenu compte, en déterminant le montant du budget, du déficit existant.

9. Après avoir examiné soigneusement tout ce qu'implique cette série de faits ainsi que les perspectives financières pour l'exercice en cours, je me suis trouvé entièrement d'accord avec la façon dont mon prédécesseur a abordé la question dans ses diverses communications sur la question à la Cinquième Commission. J'ai conclu que le premier objectif du Secrétariat devait être de maintenir et de développer en 1972 ce sens des responsabilités en matière financière que la dernière Assemblée avait déjà contribué à susciter.

10. Pour décider de la stratégie à appliquer pour gérer pendant l'exercice en cours les crédits ouverts, j'ai tenu compte de l'inquiétude qu'un groupe important d'Etats Membres avaient exprimée devant la perspective de mesures de restriction qui risqueraient de compromettre des activités de l'Organisation auxquelles ils attachaient une importance particulière. J'étais convaincu, néanmoins, qu'une stabilisation minimum des dépenses, si elle était appliquée de manière égale et équitable, non seulement serait tout à fait réalisable sans qu'aucune activité particulière en souffre gravement, mais encore augmenterait les chances de voir l'ensemble des Etats Membres réserver un accueil favorable aux diverses propositions qui ont été faites pour rétablir la solvabilité de l'Organisation.

11. Pour être plus précis, j'ai donné des instructions pour que les crédits ouverts pour 1972 soient gérés de telle manière qu'il reste en fin d'exercice un solde inutilisé de 4 millions de dollars au moins. Ce montant correspondait approximativement à celui du déficit que l'on peut prévoir au titre du paiement des contributions mises en recouvrement, soit parce que les sommes en question seront purement et simplement retranchées desdites contributions, comme dans le cas de l'amortissement de l'émission d'obligations et de certaines missions politiques spéciales, soit parce que, comme dans le cas des crédits ouverts au titre V du budget pour les programmes d'assistance technique, lesdites sommes seront versées en monnaies que l'Organisation ne peut utiliser que dans une mesure limitée.

12. Pour atteindre cet objectif, il fallait non seulement ne pas dépenser les 4 millions de dollars que je viens de mentionner mais encore constituer une réserve initiale de 2 millions de dollars au moins pour faire face à certaines dépenses prévues pour lesquelles il n'avait pas été possible d'ouvrir de crédits, dont celles qui résulteraient du réalignement des monnaies postérieur au 10 décembre 1971.

Il a fallu depuis lors puiser jusqu'à un certain point dans cette réserve pour faire face à diverses dépenses imprévues. L'évolution des dépenses continue d'être observée avec vigilance et je conserve l'espoir que, si d'autres dépenses imprévues d'un montant exceptionnel ne viennent pas grever nos ressources, nous obtiendrons le résultat souhaité.

13. Cette perspective me paraît d'autant plus probable que j'ai pris certaines mesures au Secrétariat afin d'exercer un contrôle plus strict sur les postes vacants à pourvoir et sur les voyages autorisés des fonctionnaires. Dans ces deux domaines, les procédures nécessaires ont été instituées pour que chaque cas soit considéré selon ses propres mérites et pour que les activités essentielles ne soient pas entravées. C'est ainsi qu'en suspendant provisoirement jusqu'à la fin du mois de septembre les nominations à des postes vacants d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, j'ai pris soin de prévoir des dérogations à cette règle s'il apparaissait qu'elle compromettrait le bon fonctionnement du Secrétariat.

14. Dans l'hypothèse où j'atteindrais l'objectif que je me suis fixé et qui consiste à laisser en fin d'exercice un solde inutilisé représentant au moins l'équivalent du montant que l'on ne peut compter recevoir au titre des contributions mises en recouvrement qui correspondent au montant net des crédits ouverts pour 1972, les perspectives de notre situation de trésorerie en 1973 seraient évidemment très compromises si j'étais tenu d'annuler ce crédit conformément aux dispositions de l'article 4.3 du règlement financier, comme je devrais normalement le faire. En conséquence, j'ai l'intention de proposer à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de me dégager provisoirement de cette obligation jusqu'à ce que la solvabilité de l'Organisation soit rétablie puisque, pour le moment, ce solde inutilisé ne représentera un excédent que sur le papier seulement.

15. En considérant le montant des prévisions initiales que je présente pour l'exercice à venir, j'ai conclu, après avoir mûrement réfléchi, que, malgré mon vif espoir de voir apporter rapidement une solution à la situation déficitaire, il serait prématuré de présumer qu'en 1973 les circonstances permettront nécessairement un relâchement substantiel de la politique de modération maximum et de prudence en matière financière qui a paru s'imposer en 1972. En conséquence, je n'ai épargné aucun effort pour que le montant des crédits demandés pour 1973 demeure aussi voisin que possible du montant approuvé pour l'exercice en cours, en particulier dans le cas de toutes les catégories de dépenses qui se prêtent à un contrôle plus facilement que d'autres, comme le volume des ressources en personnel et toutes les dépenses y relatives. En décidant d'appliquer provisoirement cette politique de stabilisation, voire de restrictions dans certains cas, je n'avais pas l'intention d'exclure de nouveaux programmes ou nouvelles activités auxquels les Etats Membres attacheraient une importance particulière. Mon objet était plutôt de faire en sorte que ces nouvelles activités éventuelles soient confiées au personnel qui serait libéré du fait que des tâches entreprises précédemment seraient terminées ou qu'un ordre de priorité moins élevé serait attribué à certaines activités de caractère permanent.

16. A cet égard, je n'ai certes pas oublié non plus que les Etats Membres ces dernières années, au cours des délibérations de la Cinquième Commission, ont insisté de plus en plus sur la nécessité d'une meilleure répartition et d'une meilleure utilisation des effectifs. C'est ce souci qui a amené l'Assemblée générale en 1968 à demander qu'une étude systématique des effectifs soit faite dans tout le Secrétariat, tâche qui a été ultérieurement confiée au Service de gestion administrative, sous la direction du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. La première série de ces études des effectifs de tous les services et départements du Secrétariat sera terminée pendant l'année en cours ou au début de 1973. Par la suite, mon intention est que la question des moyens les plus économiques et les plus efficaces de doter le Secrétariat du personnel nécessaire continue à être constamment examinée de près. Les propositions que j'ai soumises à l'Assemblée générale sur l'importante question du budget-programme, si elles sont acceptées, nous aideraient aussi considérablement à déterminer de façon plus rationnelle les ressources en personnel nécessaires pour chacune des activités de l'Organisation. En attendant, je suis convaincu que la preuve la plus efficace de modération et de gestion avisée que le Secrétariat puisse donner est de s'abstenir, pour l'instant, de demander de nouvelles ressources en personnel. Cette politique est indispensable, non seulement en raison de la situation financière mais aussi parce que nous espérons adopter de meilleures méthodes pour déterminer l'utilisation optimale des ressources de l'établissement des priorités.

17. Outre que je me suis assuré la coopération de tous les services et départements du Secrétariat pour appliquer cette politique générale de modération et de stabilisation, j'ai pris la liberté de rechercher un appui semblable auprès des Etats Membres. C'est ainsi que j'ai pris des dispositions pour que mes objectifs pour 1972 et 1973 soient portés à la connaissance des participants aux réunions des principaux organes et organes subsidiaires pendant l'année en cours. J'ai également adressé une communication officielle aux gouvernements pour leur exposer les grandes lignes du projet de budget pour 1973 et les inviter, lorsqu'ils prendraient de nouvelles décisions pendant l'année en cours, à m'aider à maintenir le montant total des crédits nécessaires pour l'année prochaine dans des limites raisonnables. Je suis très conscient du fait que la mesure dans laquelle les Etats Membres voudront bien s'associer à mes préoccupations est une question qui ne relève que d'eux. Je compte, néanmoins, sur la compréhension et la bonne volonté les plus larges possibles pour m'aider à atteindre les objectifs que je me suis fixé pour l'avenir immédiat et qui, j'en suis convaincu, servent au mieux les intérêts de l'Organisation dans les circonstances actuelles.

18. Dans le même ordre d'idées, je lance un appel aux Etats Membres pour les inviter à examiner avec la plus grande attention les propositions que j'ai présentées en ce qui concerne l'adoption de nouvelles procédures pour la mise au point d'un système plus intégré d'élaboration des programmes et d'établissement du budget (A/C.5/1429 et Corr.1 et 2).

Ce concept qui a fait l'objet d'un examen de plus en plus approfondi ces dernières années, a maintenant, à mon sens, atteint un stade de mise au point qui justifie la prise d'une décision à ce sujet par l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, en vue d'adopter le plus tôt possible le nouveau système proposé.

19. Mes propositions impliquent, en premier lieu, une modification de la structure du budget afin de présenter les demandes de crédits essentiellement par programme ou par activité. En termes simples, l'objectif principal serait de faciliter la corrélation entre les principaux éléments des programmes et activités de l'Organisation et les ouvertures de crédits nécessaires pour les exécuter, compte tenu des ressources extra-budgétaires qui pourraient être disponibles aux mêmes fins et qui seraient indiquées dans le document budgétaire, à titre d'information. On prévoit également un changement essentiel d'orientation, dans la mesure où les demandes de crédits seraient plus étroitement liées aux objectifs planifiés ainsi qu'à la mesure et à l'évaluation des résultats obtenus. Ainsi, les Etats Membres auraient la possibilité d'examiner et de déterminer, sur la base de données plus claires et plus complètes, la nature même des programmes et activités à entreprendre, leur rang de priorité respectif et les moyens les plus efficaces et les plus économiques de les exécuter.

20. Un simple changement du mode de présentation du projet de budget, bien qu'essentiel au succès du nouveau système proposé, serait en lui-même insuffisant pour obtenir le résultat souhaité. Il serait indispensable, en même temps, de mieux centraliser et coordonner le processus de prise de décisions à l'échelon intergouvernemental, en particulier pour les questions relatives au développement économique et social, et d'améliorer les procédures suivies au Secrétariat pour fournir une assistance fournie aux Etats Membres dans ce domaine. Le rapport que j'ai mentionné contient un certain nombre de propositions concrètes à cet égard.

21. Convaincu que l'application rapide des nouvelles procédures proposées améliorera considérablement les perspectives pour ce qui est d'une conduite plus méthodique et plus efficace des activités de l'Organisation à l'avenir, j'espère que les renseignements détaillés qui sont désormais fournis sur tous les aspects de la question permettront à l'Assemblée générale de prendre plus facilement maintenant une décision définitive.

22. Le succès final des activités nombreuses et diverses que l'Organisation a poursuivies jusqu'à présent et de celles qu'elle sera appelée à entreprendre à l'avenir dépend en dernière analyse non seulement d'une amélioration rapide et sensible de la solvabilité de l'Organisation, mais aussi d'une nouvelle initiative audacieuse visant à rationaliser ses procédures afin que ses objectifs et ses réalisations apparaissent plus clairement et que leur importance capitale pour la vie internationale soit établie de façon plus concluante.

Comparaison entre les crédits initialement demandés pour 1973
et les crédits ouverts pour 1972

23. Par sa résolution 2899 A (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a ouvert un crédit total de 213 124 410 dollars pour couvrir le montant des dépenses prévues pour 1972; par sa résolution 2899 B (XXVI), elle a approuvé des prévisions de recettes d'un montant total de 35 921 650 dollars. En conséquence, le montant net des prévisions de dépenses sur la base duquel ont été calculées les quotes-parts des Etats Membres pour l'exercice en cours s'établissait à 177 202 760 dollars.

24. Le montant brut des prévisions de dépenses initiales pour 1973 se chiffre à 224 150 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 025 690 dollars, soit de 5,17 p. 100, par rapport au montant total des crédits ouverts pour 1972. Les recettes de toutes provenances sont estimées pour 1973 à 35 682 300 dollars.

25. Le montant net des prévisions de dépenses pour le prochain exercice est donc estimé à l'heure actuelle à 188 467 800 dollars, soit 6,35 p. 100 de plus que le montant correspondant des dépenses approuvées pour l'exercice en cours.

26. On trouvera à la suite du présent avant-propos un premier tableau comparatif indiquant, par chapitre du budget, la ventilation détaillée des crédits initialement demandés et des prévisions de recettes pour 1973, celle des crédits ouverts et des recettes approuvées pour 1972 et celle des dépenses effectives de 1971. Un second tableau donne une ventilation, par chapitre du budget, des augmentations ou des diminutions par rapport aux chiffres de 1972.

27. Comme il ressort de ce dernier tableau, l'augmentation nette (11 025 690 dollars) des prévisions de dépenses correspond à la somme des dépenses supplémentaires à faire, soit 17 222 820 dollars, déduction faite des dépenses non renouvelables, soit 6 197 130 dollars.

28. Parmi les dépenses non renouvelables qui ont fait l'objet d'ouvertures de crédits en 1972 mais que l'Organisation n'aura plus à faire en 1973, les plus significatives, qui sont exposées de façon détaillée dans les paragraphes 3.10 à 3.14 du chapitre 3, concernent toutes les dépenses directement imputables à l'exécution de projets que le Programme des Nations Unies pour le développement confie à l'Organisation des Nations Unies, pour exécution, et qui ne sont plus inscrites au budget en application d'une procédure administrative qui entrera en vigueur le 1er janvier 1973. Jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies inscrivait comme recettes accessoires au chapitre 2 des recettes les sommes qu'elle recevait du Programme des Nations Unies pour le développement à titre de remboursement de ses frais généraux relatifs à l'élément assistance technique. Toutefois, les sommes qu'elle recevait à titre de remboursement dans le cas de projets du Fonds spécial étaient créditées à un compte d'affectation spéciale distinct. Les dépenses de personnel et autres que l'Organisation engageait à l'occasion de l'exécution de projets financés au titre de l'élément Assistance technique du PNUD

étaient inscrites au budget ordinaire approuvé par l'Assemblée générale. Par contre, les dépenses de personnel et autres relatives à l'exécution de projets du Fonds spécial étaient imputées sur le Fonds d'affectation spéciale distinct établi à cet effet. Du fait que le Programme des Nations Unies pour le développement a fusionné en 1971 les anciens éléments Assistance technique et Fonds spécial, il n'était plus possible d'appliquer deux procédures différentes. En conséquence, toutes les sommes remboursées à l'Organisation par le PNUD seront désormais créditées à un compte extra-budgétaire spécial et les dépenses engagées par l'Organisation pour exécuter les projets seront imputées directement sur ce compte. Il s'ensuit qu'un montant total de 2 228 700 dollars a été éliminé des chapitres de dépenses et un montant équivalent des chapitres pertinents des recettes.

29. Les autres dépenses non renouvelables s'élevaient à 3 968 430 dollars, dont 1 116 000 dollars représentent le montant du crédit ouvert en 1972 pour la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et 1 745 500 dollars le montant des crédits ouverts en 1972 pour d'autres conférences spéciales.

30. Sur le montant brut des dépenses supplémentaires prévues (17 222 820 dollars), un montant total de 16 494 310 dollars est imputable à des facteurs sur lesquels je n'ai guère ou pas de contrôle. Il s'agit notamment, en premier lieu, d'un montant de 9 254 010 dollars qui représente les dépenses supplémentaires qu'entraînera le maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972, compte tenu de facteurs tels que les augmentations périodiques de traitements conformes au barème des traitements approuvé, les relèvements de l'indemnité de poste des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les augmentations de traitements des agents des services généraux conformes aux procédures approuvées à cette fin, ainsi que la nécessité de couvrir pendant toute l'année 1973 les dépenses relatives au personnel recruté au cours de l'année 1972. Le reste de l'augmentation inévitable, soit 7 240 300 dollars, est imputable notamment aux effets du nouveau réalignement des monnaies postérieur à décembre 1971, à la hausse du coût des services contractuels du fait du relèvement des traitements et tarifs en vigueur à l'extérieur, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires (5 475 000 dollars) à engager pour couvrir le coût des travaux de construction en cours à l'Office des Nations Unies à Genève et aux sièges des commissions économiques régionales, à Bangkok et à Addis-Abeba, conformément au calendrier des paiements successifs à prévoir au budget que l'Assemblée générale a approuvés dans chaque cas.

31. Les autres dépenses supplémentaires, outre celles que je viens de mentionner, ne s'élevaient pas à plus de 728 510 dollars au titre d'un certain nombre de rubriques, y compris le coût de l'augmentation des effectifs que je propose et qui n'est que de quatre postes d'administrateur et de dix postes d'agent des services généraux en tout.

32. En ce qui concerne le maintien de l'effectif total approximativement au chiffre actuel, j'ai expliqué plus haut, au paragraphe 15, comment nous pouvons éviter toute éventuelle répercussion fâcheuse de cette décision sur l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses responsabilités essentielles dans l'avenir.

immédiat. Sur le minimum de quatre postes nouveaux d'administrateur et dix postes nouveaux d'agent des services généraux que je demande, je prévois trois postes d'administrateur et huit postes d'agent des services généraux pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, qui vient d'être créé, pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et pour mon propre Cabinet. Ces propositions sont fondées sur une évaluation minutieuse de l'effectif et de la répartition des ressources en personnel dont j'ai besoin pour m'acquitter comme il convient de mes fonctions de Secrétaire général.

33. La répartition proportionnelle des prévisions de dépenses initiales, par grandes activités, qui est indiquée de façon détaillée dans l'annexe explicative I, est la suivante :

	<u>Dollars</u>	<u>Pourcentage</u>
I. L'Assemblée générale et ses organes subsidiaires	15 004 000	6,70
II. Direction exécutive	3 329 000	1,48
III. Politique et Conseil de sécurité	15 066 000	6,72
IV. Tutelle et statut des territoires non autonomes	2 923 000	1,30
V. Economique, social et droit de l'homme	107 052 000	47,76
VI. Juridique, y compris la Cour internationale de Justice	6 401 000	2,85
VII. Information	11 630 000	5,19
VIII. Services administratifs et financiers et charges communes (New York et Genève)	44 583 000	19,90
IX. Divers	<u>18 162 000</u>	<u>8,10</u>
	224 150 000	100,00

34. Les ressources qui seront mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour ses activités opérationnelles en 1973 sont estimées à 74,9 millions de dollars, provenant du Programme des Nations Unies pour le développement, et 29,2 millions de dollars, provenant de fonds d'affectation spéciale. Les sommes provenant de ces deux sources qui serviront à couvrir les dépenses que l'Organisation engagera pour appuyer et diriger lesdites opérations seront de l'ordre de 15,4 millions de dollars. Ces questions sont exposées de manière détaillée dans l'annexe II au projet de budget.

Demandes de crédits révisées probables

35. Les prévisions de dépenses établies pour un certain nombre de services et départements seront peut-être modifiées dans une certaine mesure par les résultats de l'étude systématique de l'utilisation des effectifs du Secrétariat que le Service de gestion administrative a entreprise ces dernières années et qui est maintenant presque terminée. Les services au sujet desquels je compte être en mesure de soumettre un rapport définitif à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, sont le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, la Division des droits de l'homme, le Service financier, le Service du personnel, le Bureau des services généraux et le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales. Il est possible que, dans certains cas, il y ait des raisons qui justifient un renforcement des ressources en personnel en sus de l'effectif approuvé pour 1972. Toutefois, conformément à la politique que j'ai adoptée en ce qui concerne le budget pour 1973, je n'ai pas l'intention, sauf dans des circonstances exceptionnelles, de demander les crédits nécessaires à cette fin tant que les difficultés financières actuelles subsisteront.

36. Il faudra en outre déterminer, le moment venu, le montant des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour donner effet aux décisions prises par le Conseil économique et social à sa cinquante-deuxième et à sa cinquante-troisième session. Sur la base des informations disponibles au moment où je rédigeais le présent avant-propos, on prévoyait que les montants nécessaires à cet effet, dans la mesure où ils devraient être inscrits au budget ordinaire, seraient de l'ordre de 30 000 dollars au plus.

37. Selon les décisions que l'Assemblée générale prendra à sa vingt-septième session au sujet des recommandations formulées dans les rapports de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, je devrai probablement demander des crédits supplémentaires représentant des montants sensiblement plus élevés.

38. Les incidences financières éventuelles des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, telles qu'elles ont alors été portées à la connaissance des Etats Membres qui y participaient, représentaient un montant total de 400 000 dollars environ, susceptible d'être ramené éventuellement à 350 000 dollars si le calendrier des réunions de 1973 pouvait être agencé de manière à réduire au minimum la nécessité de recruter du personnel temporaire pour assurer le service des conférences. Ces prévisions ne comprennent pas, pour le moment, le coût d'une conférence de plénipotentiaires qu'il est proposé de convoquer pour examiner le projet de code de conduite des conférences maritimes, lequel coût ne peut être calculé avec précision à l'heure actuelle.

39. D'autre part, il faudra encore examiner de façon détaillée les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour donner suite aux propositions faites par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Devront être inscrites au budget ordinaire les dépenses relatives à un conseil d'administration composé de 54 membres et à un petit secrétariat. Comme il reste encore à régler des questions telles que l'effectif éventuel du secrétariat et le lieu où il sera installé, il est difficile, à l'heure actuelle, de donner une estimation sûre du total des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires à ces fins en 1973. A titre purement provisoire, on peut envisager toutefois un montant de 1,5 million de dollars au maximum.

40. Par sa résolution 2897 (XXVI), l'Assemblée générale a décidé d'examiner plus avant à la vingt-septième session le complément du programme d'acquisition et de remplacement du matériel du Service de l'information, programme que j'avais présenté dans mon rapport sur l'examen et la réévaluation des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information (A/C.5/1320/Rev.1 et Add.1). Le montant initialement suggéré dans ce dernier document pour couvrir le coût du remboursement et de l'acquisition de matériel en 1973 était de 329 500 dollars.

41. Un dernier élément que l'on peut mentionner dans le contexte de ces projections générales des dépenses supplémentaires éventuelles est la question de la création d'une école de cadres des Nations Unies, dont le coût serait réparti entre les diverses organisations internationales qui décideraient d'utiliser les services de cette institution. Cette question a fait l'objet, l'an dernier, d'un examen préliminaire à l'Assemblée générale, laquelle a décidé d'attendre sa vingt-septième session pour prendre une décision définitive. Comme je l'indiquerai dans un rapport ultérieur, les dépenses totales en 1973 sont estimées à environ 500 000 dollars, dont il est proposé que l'Organisation des Nations Unies prenne à sa charge 150 000 dollars.

42. Si l'on tient compte, en outre, des incidences financières des décisions que l'Assemblée générale pourra prendre, au cours de sa vingt-septième session, sur des questions qui peuvent être prévues à l'heure actuelle, il paraît concevable que le montant total qui viendra probablement s'ajouter aux prévisions de dépenses initiales soit de l'ordre de 2,0 millions de dollars.

Programmes de travail

43. Dans les paragraphes précédents, j'ai indiqué les principaux facteurs sur lesquels se fonde l'établissement du projet de budget pour l'exercice à venir et j'ai analysé les éléments de l'augmentation que je juge nécessaire de proposer en dépit des difficultés financières actuelles. On considérera peut-être que, ce faisant, je me suis par trop concentré sur les aspects négatifs de notre présente situation. Peut-être cela fera-t-il craindre que la politique de modération que les circonstances m'ont incité à adopter ne compromette nécessairement les activités essentielles de l'Organisation dans l'année à venir. Je considère, au contraire, qu'une période de modération peut fort bien donner un certain nombre de résultats heureux. Nous devons nous imposer des disciplines saines, entre autres, soumettre à un examen critique les ressources en personnel dont l'Organisation est actuellement dotée, revoir le mécanisme et les procédures actuelles en matière d'administration et, d'une manière générale, rechercher d'autres méthodes plus économiques pour atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Loin d'entraver les activités

de l'Organisation, ces mesures devraient lui donner une vitalité nouvelle et accroître son aptitude à s'occuper des divers problèmes qui exigent d'urgence une action internationale dans les années à venir.

44. C'est ainsi qu'une nouvelle répartition des ressources a déjà été opérée dans certaines parties du secteur économique et social de façon que, dans le cadre des limites proposées, les activités en cours puissent être effectivement poursuivies et de nouvelles tâches entreprises.

45. Parmi les responsabilités supplémentaires que nous aurons à assurer dans ce secteur, je citerai celles qui concernent la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui exigent que nous consacrons plus de ressources que les années précédentes à cette entreprise, plus précisément aux activités qui ont trait à l'examen et à l'évaluation de la stratégie internationale du développement. En particulier, il nous faudra mettre au point les instruments analytiques appropriés pour mener à bien l'évaluation que l'Organisation des Nations Unies est censée effectuer. En outre, il faudra rassembler les données statistiques nécessaires et contrôler les évaluations aux divers échelons aux fins de l'établissement du rapport à soumettre à l'Assemblée générale sur cette question. Il nous faudra aussi des ressources suffisantes pour aider les gouvernements, sur leur demande, à établir leurs plans de développement et à les appliquer ainsi qu'à mettre sur pied leur propre mécanisme adéquat d'évaluation et à effectuer leurs évaluations périodiques.

46. Un autre secteur auquel l'Organisation des Nations Unies devra consacrer une attention accrue est celui de la population. Les responsabilités confiées au Secrétaire général en ce qui concerne le Congrès mondial de la population de 1974 nous imposeront un travail considérable concernant l'établissement des documents techniques et autres qui seront nécessaires, tels que des projections démographiques révisées, des études fondamentales sur les perspectives et les politiques en matière de population ainsi qu'une étude sur la Stratégie mondiale en matière de population. En même temps, l'Organisation des Nations Unies entreprendra des activités spéciales pour appliquer le programme et atteindre les buts de l'Année mondiale de la population, 1974, notamment la préparation et l'organisation de trois symposiums internationaux concernant la population et les droits de l'homme, la population et l'environnement et la population et le développement. Les autres activités opérationnelles et non opérationnelles dont l'Organisation des Nations Unies est chargée dans toutes sortes de domaines devront continuer à recevoir l'appui maximum possible.

47. Comme suite aux délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa troisième session et du Conseil du développement industriel à sa sixième session, une ampleur nouvelle sera donnée aux programmes en matière de commerce et d'industrie dans l'intérêt des pays en voie de développement, en particulier aux programmes qui visent à aider les moins avancés des pays en voie de développement.

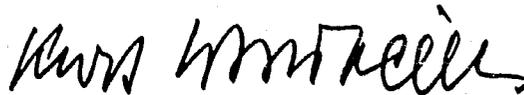
48. Des activités nouvelles et élargies sont aussi prévues dans le domaine de l'environnement. Par souci d'éviter tout chevauchement et tout double emploi à l'intérieur du système des Nations Unies. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm ont proposé la création d'un organe intergouvernemental dépendant de l'Assemblée générale comme centre chargé des questions d'environnement et la constitution d'un petit secrétariat pour fournir les services nécessaires à l'organe intergouvernemental et remplir une fonction centrale de coordination dans le

domaine de l'environnement. Le secrétariat n'exercerait pas de fonctions opérationnelles. Etant donné ces faits nouveaux, on compte que les activités dans le domaine de l'environnement augmentent sensiblement à partir de 1973. Des ressources extra-budgétaires seront vraisemblablement mises à la disposition de l'Organisation pour financer certaines de ces activités.

49. Il faudra certes poursuivre avec une énergie non diminuée l'oeuvre de l'Organisation eu égard à toutes ses autres responsabilités capitales, dont la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du fond des mers et des océans, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du droit des peuples à l'auto-détermination, le désarmement et toutes autres mesures requises pour le maintien de la paix et de la sécurité.

50. Pour conclure, je tiens à assurer les Etats Membres que ma politique administrative et budgétaire pour 1972 et 1973 est fondée sur l'espoir confiant que, grâce à la bonne volonté et à la coopération de tous les intéressés, tant à l'échelon intergouvernemental qu'à celui du Secrétariat, les obstacles temporaires auxquels nous nous heurtons pourront être surmontés et que l'Organisation pourra désormais progresser sans entraves sur la voie de la réalisation de ses nobles idéaux.

Le Secrétaire général,



Kurt Waldheim

Juin 1972



TABLEAU RECAPITULATIF. COMPARAISON ENTRE LES CREDITS DEMANDES POUR 1973, LES CREDITS OUVERTS POUR 1972 ET LES DEPENSES EFFECTIVES DE 1971

Chapitres	Dépenses	Crédits	Crédits	Augmentations
	de 1971	ouverts	demandés	(diminutions)
	Dollars	Dollars	Dollars	en 1973 par
				rapport à 1972
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 333 230	1 449 900	1 507 700	57 800
2. Réunions et conférences spéciales	3 278 292	2 846 600	1 252 100	(1 594 500)
3. Traitements et salaires	86 364 581	95 676 160	99 951 000	4 274 840
4. Dépenses communes de personnel	19 730 769	21 857 100	23 185 200	1 328 100
5. Frais de voyage du personnel	2 672 610	2 656 100	2 889 500	233 400
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	139 928	159 000	159 000	-
7. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien.....	9 372 325	9 514 000	14 875 400	5 261 400
8. Matériel et installations	905 191	1 413 300	998 200	(415 100)
9. Entretien, utilisation et location des locaux	6 676 401	6 897 900	7 452 500	554 600
10. Frais généraux	6 375 536	6 037 000	6 297 200	260 200
11. Imprimerie	3 132 773	3 039 700	3 232 500	192 800
12. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux .	-	1 825 000	1 825 000	-
13. Développement économique, développement social et administration publique; services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme; contrôle des stupéfiants	5 407 417	5 408 000	5 408 000	-
14. Développement industriel	1 498 597	1 500 000	1 500 000	-
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	10 322 755	12 362 900	12 500 200	137 300
16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	12 310 620	14 332 100	14 574 600	242 500
17. Missions spéciales	8 143 134	8 370 700	8 454 200	83 500
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	4 779 615	5 398 500	5 855 500	457 000
19. Cour internationale de Justice	1 495 998	1 706 150	1 716 900	10 750
20. Dépenses spéciales	10 584 751	10 574 300	10 515 400	(58 900)
TOTAL DES DEPENSES, MONTANT BRUT	194 124 523	213 124 410	224 150 100	11 025 690
				5,17 %
A déduire : Prévisions de recettes				
1. Recettes provenant des contributions du personnel .	22 814 264	25 313 650	26 970 000	1 656 350
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 514 446	2 499 400	747 000	(1 752 400)
3. Recettes générales	4 584 909	4 910 000	4 964 000	54 000
4. Activités productrices de recettes	2 412 360	3 198 600	3 001 300	(197 300)
Total des recettes	32 325 979	35 921 650	35 682 300	(239 350)
TOTAL DES DEPENSES, MONTANT NET	161 798 544	177 202 760	188 467 800	11 265 040
				6,35 %

Comparaison entre les crédits demandés pour 1973, les crédits ouverts pour 1972 et les dépenses effectives de 1971

Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973

Chapitres	Augmentations imputables au maintien en 1973 de l'effectif de 1972		Autres augmentations de caractère inéluctable		Autres augmentations (diminutions)		Dépenses de 1972 non renouvelables en 1973		Augmentations (diminutions) nettes	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1.										
	i)	Relèvement des tarifs aériens et du taux des indemnités de subsistance	-	25 000	-	-	-	-	-	-
	ii)	Augmentation du nombre et/ou du volume des réunions	-	-	32 800	-	-	-	57 800	-
2.										
	i)	Relèvement des traitements du personnel engagé à titre temporaire pour assurer le service des conférences	-	25 600	-	-	-	-	-	-
	ii)	Diminution au titre des dépenses relatives aux conférences et réunions de 1972 non renouvelables en 1973	-	-	-	-	(1 745 500)	-	-	-
	iii)	Augmentation nette au titre d'autres conférences et réunions	-	-	125 400	-	-	-	(1 594 500)	-
3.										
	i)	Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972.....	4 302 510	-	-	-	-	-	-	-
	ii)	Augmentation au titre des reclassements de postes existants proposés	-	-	35 700	-	-	-	-	-
	iii)	Augmentation au titre des nouveaux postes permanents proposés	-	-	176 560	-	-	-	-	-
	iv)	Diminution au titre des dépenses de personnel encourues pour l'exécution de projets pour le compte du PNUD (à compter du 1er janvier 1973, ces dépenses seront imputées directement sur un compte spécial frais généraux financé par le PNUD) ..	-	-	-	-	(1 330 900)	-	-	-
	v)	Transfert des dépenses afférentes à des postes de nettoyeurs à temps partiel (Genève) au chapitre 9 des dépenses et à deux postes d'agent des services généraux (Siège) au chapitre 4 des recettes	-	-	-	-	(169 630)	-	-	-
	vi)	Relèvement des traitements du personnel engagé à titre temporaire pour assurer le service des conférences	-	156 300	-	-	-	-	-	-
	vii)	Dépenses supplémentaires au titre du personnel temporaire qu'il faudra engager pour assurer le service des conférences par suite de l'augmentation du nombre des réunions inscrites au programme	-	-	203 200	-	-	-	-	-
	viii)	Financement pour l'année entière (au lieu d'une partie de l'année seulement) de certains postes temporaires nécessaires de façon continue	414 100	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison entre les crédits demandés pour 1973, les crédits ouverts pour 1972 et les dépenses effectives de 1971

Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973 (suite)

Chapitres	Augmentations imputables au maintien en 1973 de l'effectif de 1972	Autres augmentations de caractère inélucltable	Autres augmentations (diminutions)	Dépenses de 1972 non renouvelables en 1973	Augmentations (diminutions) nettes
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
ix) Relèvement des traitements du personnel temporaire engagé pour des périodes de courte durée ...	-	140 000	-	-	
x) Autres augmentations imputables aux besoins en personnel temporaire			14 300		
xi) Diminution des dépenses au titre des consultants et des groupes d'experts spéciaux			(63 900)		
xii) Relèvement des taux de rémunération des heures supplémentaires	189 700	-	-	-	
xiii) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes provisoires approuvés pour 1972	206 900	-	-	-	4 274 840
4. i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents et provisoires approuvés pour 1972	1 609 600	-	-	-	
ii) Diminution au titre des dépenses de personnel encourues pour l'exécution de projets pour le compte du PNUD (à compter du 1er janvier 1973, ces dépenses seront imputées directement sur un compte spécial frais généraux financé par le PNUD)	-	-	-	(292 000)	
iii) Diminution imputable au transfert des dépenses afférentes à des postes de nettoyeurs à temps partiel (Genève) au chapitre 9 des dépenses et à deux postes d'agent des services généraux (Siège) au chapitre 4 des recettes	-	-	-	(29 500)	
iv) Augmentation au titre des nouveaux postes permanents proposés	-	-	40 000	-	1 328 100
5. i) Augmentation des tarifs aériens et du taux des indemnités de subsistance.....	-	208 300	-	-	
ii) Augmentation du nombre de réunions	-	-	66 600	-	
iii) Diminution du nombre de voyages pour le congé dans les foyers en ce qui concerne le personnel dont le coût est imputé directement sur un compte spécial frais généraux financé par le PNUD	-	-	-	(32 000)	
iv) Diminution au titre des voyages du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	-	-	(20 000)	-	

Comparaison entre les crédits demandés pour 1973, les crédits ouverts pour 1972 et les dépenses effectives de 1971

Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973 (suite)

Chapitres	Augmentations imputables au maintien en 1973 de l'effectif de 1972	Autres augmentations de caractère inéfluctable	Autres augmentations (diminutions)	Dépenses de 1972 non renouvelables en 1973	Augmentations (diminutions) nettes
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
v) Augmentation au titre du personnel des services linguistiques chinois pour les réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Conseil économique et social	-	-	10 500	-	233 400
6. Même montant qu'en 1972	-	-	-	-	-
7. i) Augmentation du montant de l'annuité au titre des travaux de construction à Genève et de l'amortissement de l'emprunt suisse	-	4 405 000	-	-	
ii) Dépenses supplémentaires imputables au calendrier révisé approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2894 (XXVI) du 22 décembre 1971 en ce qui concerne le financement des travaux de construction à Bangkok et Addis-Abeba	-	1 070 000	-	-	
iii) Diminution nette au titre du programme de transformation, d'amélioration et de gros travaux d'entretien au Siège ...	-	-	-	(293 600)	
iv) Augmentation de l'annuité au titre du programme à long terme d'entretien et d'amélioration du palais des Nations et de l'amortissement de l'emprunt suisse (imputable aux variations du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des Etats-Unis)	-	35 000	-	-	
v) Nouveaux projets d'amélioration et de gros travaux d'entretien à Addis-Abeba	-	-	45 000	-	5 261 400
8. Diminution nette des dépenses au titre du programme d'acquisition et de remplacement du matériel (imputable essentiellement au Service de l'information)	-	-	-	(415 100)	(415 100)
9. i) Dépenses supplémentaires imputables au relèvement des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels	-	335 600	-	-	
ii) Transfert des dépenses afférentes à des postes de nettoyeurs à temps partiel à Genève (imputées jusqu'ici sur les chapitres 3 et 4)	-	-	-	175 000	

Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973 (suite)

Chapitres	Augmentations imputables au maintien en 1973 de l'effectif de 1972			Autres augmentations de caractère inflexible		Autres augmentations (diminutions)		Dépenses de 1972 non renouvelables en 1973		Augmentations (diminutions) nettes	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
iii)	Dépenses supplémentaires nettes imputables principalement à l'occupation des nouveaux locaux du palais des Nations à Genève .										
	-	-	44 000	-	-	554 600					
10.	i) Dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels et aux variations des taux de change										
	-	163 200	-	-							
	ii) Dépenses supplémentaires nettes dans les trois domaines particuliers mentionnés au paragraphe 10.2, y compris les dépenses au titre des nouveaux locaux du palais des Nations ...										
	-	-	97 000	-	260 200						
11.	i) Dépenses supplémentaires au titre du programme d'imprimerie imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires										
	-	308 400	-	-							
	ii) Diminution du volume des travaux d'imprimerie par suite de la suppression de certains travaux et de l'augmentation du volume reproduit par les soins du Secrétariat										
	-	-	(115 600)	-	192 800						
12 à 14.	Même montant qu'en 1972										
	-	-	-	-							
15.	i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents approuvés pour 1972										
	1 134 700	-	-	-							
	ii) Dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels										
	-	47 600	-	-							
	iii) Augmentation nette imputable à une réunion supplémentaire et à d'autres programmes										
	-	-	116 900	-							
	iv) Dépenses supplémentaires imputables à de nouvelles activités du Centre du commerce international										
	-	-	54 900	-							
	v) Diminution au titre des dépenses de personnel encourues pour l'exécution de projets pour le compte du PNUD (à compter du 1er janvier 1973, ces dépenses seront imputées directement sur un compte spécial financé par le PNUD)										
	-	-	-	(100 800)							
	vi) Diminution au titre des dépenses relatives à la troisième Conférence de la CNUCED (1972) non renouvelables en 1973										
	-	-	-	(1 116 000)	137 300						

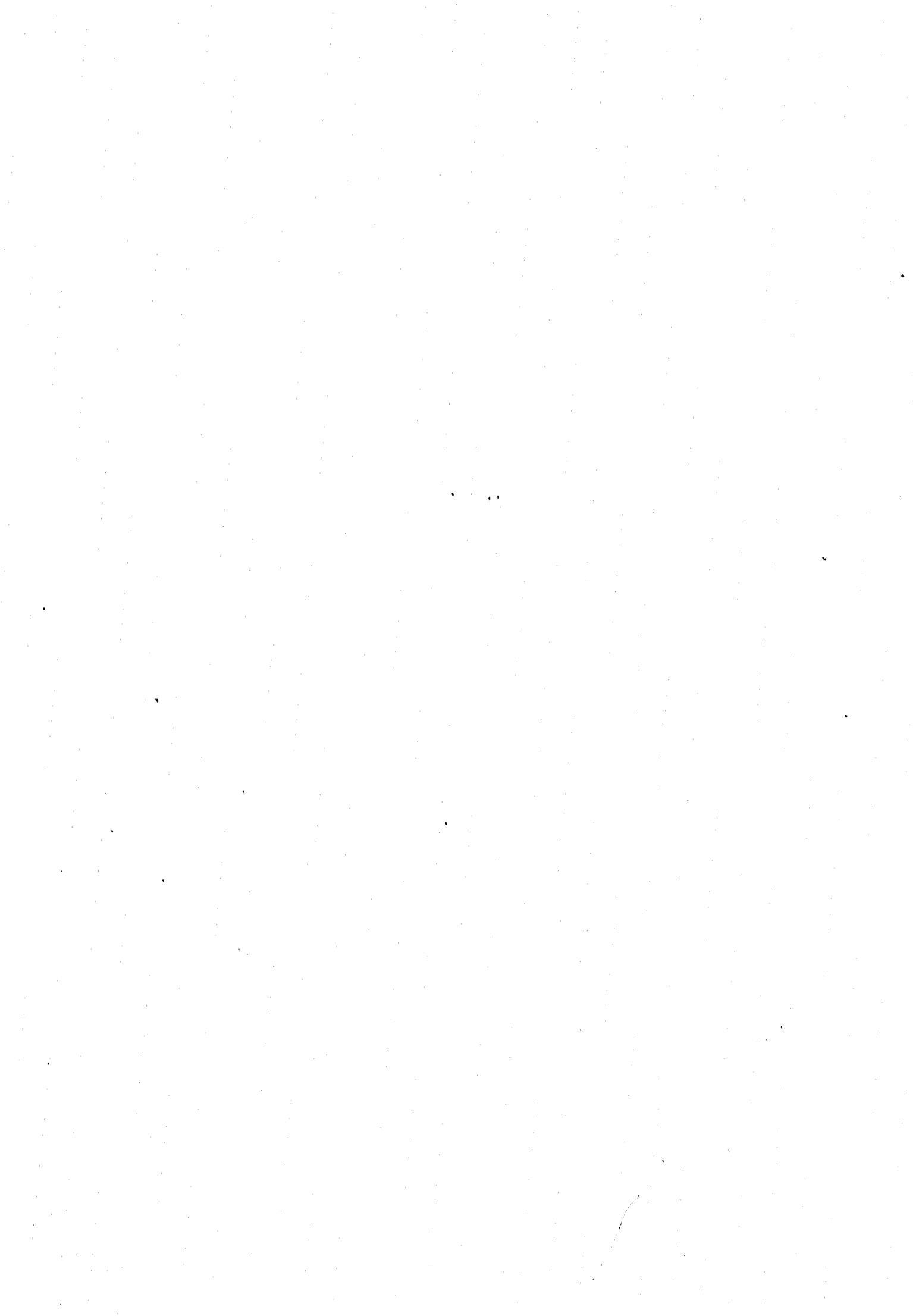
Comparaison entre les crédits demandés pour 1973, les crédits ouverts pour 1972 et les dépenses effectives de 1971

Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973 (suite)

Chapitres		Augmentations	Autres	Autres	Dépenses de	Augmentations
		imputables au maintien en 1973 de l'effectif de 1972	augmentations de caractère inélucltable	augmentations (diminutions)	1972 non renouvelables en 1973	(diminutions) nettes
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
16.	i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents approuvés pour 1972	633 500	-	-	-	
	ii) Dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels	-	196 500	-	-	
	iii) Diminution au titre des dépenses de personnel encourues pour l'exécution de projets pour le compte du PNUD (à compter du 1er janvier 1973, ces dépenses seront imputées directement sur un compte spécial frais généraux financé par le PNUD)	-	-	-	(473 000)	
	iv) Diminution nette au titre de diverses dépenses	-	-	(114 500)		242 500
17.	i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents approuvés pour 1972	242 600				
	ii) Diminution au titre des dépenses relatives à des missions spéciales de 1972 non renouvelables en 1973				(159 100)	83 500
18.	i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents approuvés pour 1972	426 100	-	-	-	
	ii) Dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels	-	34 900	-	-	
	iii) Diminution nette au titre de diverses dépenses	-	-	(4 000)		457 000
19.	i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents approuvés pour 1972	41 400	-	-	-	
	ii) Dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels	-	9 400	-	-	
	iii) Diminution nette au titre de diverses dépenses	-	-	(40 050)		10 750
20.	i) Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1973 des postes permanents approuvés pour 1972	52 900	-	-	-	

Analyse des augmentations (diminutions) 1972-1973 (suite)

Chapitres	Augmentations imputables au maintien en 1973 de l'effectif de 1972	Autres augmentations de caractère inéluctable	Autres augmentations (diminutions)	Dépenses de 1972 non renouvelables en 1973	Augmentations (diminutions) nettes
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
ii) Dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation des tarifs et des salaires au titre de certains services contractuels	-	79 500	-	-	
iii) Augmentations nettes au titre de diverses activités	-	-	23 700	-	
iv) Diminution au titre de diverses dépenses de 1972 non renouvelables en 1973	-	-	-	(215 000)	58 900
AUGMENTATION TOTALE (montant brut)	9 254 010	7 240 300	728 510	(6 197 130)	11 025 690
Augmentation (en pourcentage)	4,34 %	3,39 %	0,34 %	(2,90 %)	5,17 %
A ajouter : Diminution des recettes					239 350
AUGMENTATION TOTALE (montant net)					11 265 040
Augmentation (en pourcentage)					6,35 %



PROJETS DE RESOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

Projet de résolution I

Budget de l'exercice 1973

A

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1973

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1973 :

1. Un crédit de 224 150 100 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

Chapitres	Dollars
<u>Titre premier. Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</u>	
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 507 700
2. Réunions et conférences spéciales	1 252 100
TOTAL, titre premier	2 759 800
<u>Titre II. Dépenses de personnel et dépenses connexes</u>	
3. Traitements et salaires	99 951 000
4. Dépenses communes de personnel	23 185 200
5. Frais de voyage du personnel	2 889 500
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	159 000
TOTAL, titre II	126 184 700

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

Chapitres	Dollars
<u>Titre III. Travaux de construction, transformation et</u> <u>amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</u>	
7. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	14 875 400
TOTAL, titre III	14 875 400
<u>Titre IV. Matériel, fournitures et services</u>	
8. Matériel et installations	998 200
9. Entretien, utilisation et location des locaux	7 452 500
10. Frais généraux	6 297 200
11. Imprimerie	3 232 500
TOTAL, titre IV	17 980 400
<u>Titre V. Programmes techniques</u>	
12. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	1 825 000
13. Développement économique, développement social, administration publique, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et contrôle des stupéfiants	5 408 000
14. Développement industriel	1 500 000
TOTAL, titre V	8 733 000
<u>Titre VI. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le</u> <u>développement</u>	
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	12 500 200
TOTAL, titre VI	12 500 200
<u>Titre VII. Organisation des Nations Unies pour le</u> <u>développement industriel</u>	
16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	14 574 600
TOTAL, titre VII	14 574 600

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

Chapitres	Dollars
<u>Titre VIII. Missions spéciales</u>	
17. Missions spéciales	8 454 200
TOTAL, titre VIII	8 454 200
<u>Titre IX. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</u>	
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	5 855 500
TOTAL, titre IX	5 855 500
<u>Titre X. Cour internationale de Justice</u>	
19. Cour internationale de Justice	1 716 900
TOTAL, titre X	1 716 900
<u>Titre XI. Dépenses spéciales</u>	
20. Dépenses spéciales	10 515 400
TOTAL, titre XI	10 515 400
TOTAL GENERAL	224 150 100

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures suivantes :

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice en cours demeurent valables pendant l'exercice suivant, à condition que la nomination des experts intéressés soit effectuée avant la fin de l'exercice en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice en cours ne dépasse pas 12 mois de travail d'expert;

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fourniture ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant en ait été payé au titulaire du marché ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

4. Les crédits d'un montant total de 438 300 dollars ouverts aux chapitres premier, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1973

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1973 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 35 682 300 dollars, qui se décomposent comme suit :

Chapitres	Dollars
<u>Titre premier. Recettes provenant des contributions du personnel</u>	
1. Contributions du personnel	26 970 000
TOTAL, titre premier	<u>26 970 000</u>

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

Chapitres	Dollars
<u>Titre II. Autres recettes</u>	
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	747 000
3. Recettes générales	4 964 000
4. Activités productrices de recettes	3 001 300
TOTAL, titre II	<u>8 712 300</u>
TOTAL GENERAL	<u>35 682 300</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'ONU, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

C

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1973

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1973 :

1. Les dépenses de _____ dollars^{1/} prévues au budget seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de _____ dollars^{1/}, par les recettes, autres que les contributions du personnel, pour 1973, prévues dans la résolution B ci-dessus;

b) Jusqu'à concurrence de _____ dollars^{1/}, par le solde de l'excédent budgétaire pour l'exercice 1971;

1/ Montant qui sera fixé par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session.

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

c) Jusqu'à concurrence de _____ dollars^{1/}, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 2654 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1970, et de la résolution 2762 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 8 novembre 1971, relatives au barème des quotes-parts pour l'exercice 1973;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de _____ dollars ^{1/}, à savoir :

a) _____ dollars^{1/}, montant estimatif pour 1973 des recettes provenant des contributions du personnel;

b) 514 264 dollars, montant de l'excédent, en 1971, des recettes effectives provenant des contributions du personnel sur les prévisions de recettes approuvées.

Projet de résolution II

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1973

L'Assemblée générale

1. Autorise le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du paragraphe 3 ci-après, à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1973, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives :

i) A la désignation de juges ad hoc (Art. 31 du Statut de la Cour), jusqu'à concurrence de 40 000 dollars;

ii) A la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (Art. 50 du Statut), jusqu'à concurrence de 25 000 dollars;

^{1/} Montant qui sera fixé par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session.

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

- iii) Au maintien en fonctions de juges qui ne sont pas réélus (Art. 13 du Statut, par. 3), jusqu'à concurrence de 50 000 dollars;
 - iv) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Art. 22 du Statut), jusqu'à concurrence de 75 000 dollars;
 - v) Au paiement de la pension, des frais de voyage et des frais de déménagement des juges qui prennent leur retraite, ainsi qu'au paiement des frais de voyage et frais de déménagement des nouveaux membres de la Cour, jusqu'à concurrence de 90 000 dollars;
 - vi) Au recrutement de personnel temporaire, si en 1973 la Cour connaît d'une affaire, jusqu'à concurrence de 55 000 dollars;
 - vii) Au coût de l'impression d'un arrêt ou d'un avis consultatif si besoin est en 1973, jusqu'à concurrence de 15 000 dollars;
- c) Les engagements pris conformément au paragraphe 10 de la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1971, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars, et qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait à l'assistance d'urgence à fournir en cas de catastrophe naturelle, avec un plafond normal de 20 000 dollars pour un même pays pour une catastrophe donnée.

2. Décide que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-huitième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

3. Décide que, au cas où il faudrait, comme suite à une décision du Conseil de sécurité, engager, pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars avant la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée sera, par les soins du Secrétaire général, convoquée en session extraordinaire pour examiner la question.

Projet de résolution III

Fonds de roulement pour l'exercice 1973

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 40 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1973;
2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice 1973;
3. Viendront en déduction de ces avances :

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

a) Les crédits, d'un montant total de 1 079 158 dollars, revenant aux Etats Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les Etats Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice 1972, en application de la résolution 2901 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1971;

4. Au cas où le montant des crédits revenant à un Etat Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour 1972 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant de la contribution due par cet Etat Membre pour l'exercice 1973;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution _____ (XXVII) du __ décembre 1972, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 500 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 500 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 1973 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1953, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

Observations concernant les projets de résolution

Les projets de résolutions sont identiques quant à la forme et quant au fond à ceux qui ont été établis pour 1972, sous réserve des exceptions expressément indiquées ci-après.

Projet de résolution I. - Budget de l'exercice 1973

Les trois parties du projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1973 sont présentées sous la même forme que les parties A, B et C de la résolution 2899 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1971, relative au budget de l'exercice 1972.

Projet de résolution II. - Dépenses imprévues et extraordinaires

A l'exception de l'alinéa b) du paragraphe 1 concernant la Cour internationale de Justice, le texte du projet de résolution est identique à celui de la résolution 2900 (XXVI) de l'Assemblée générale, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1972. Outre une augmentation de 2 500 dollars à la rubrique i) de l'alinéa b) du paragraphe 1, l'alinéa b) du paragraphe 1 a été développé de façon qu'il s'applique aux dépenses relatives à la Cour en 1973 qui sont exposées aux rubriques iii), v), vi), vii) et viii).

Projet de résolution III. - Fonds de roulement pour l'exercice 1973

Le texte du projet de résolution III est présenté sous la même forme que celui de la résolution 2901 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1971, relative au Fonds de roulement pour l'exercice 1972, à l'exception de l'alinéa c) du paragraphe 5. Outre le montant de 150 000 dollars que, conformément à cette résolution, le Secrétaire général est autorisé à avancer chaque année pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a, au cours des années, donné son assentiment préalable pour deux autres types d'avances :

a) Une avance de 150 000 dollars pour financer les achats en gros de stocks de papier;

Projets de résolution relatifs au budget de l'exercice 1973

b) Une avance de 200 000 dollars pour fournir le capital nécessaire à l'exploitation du magasin de souvenirs, du comptoir d'articles pour cadeaux ainsi que des restaurants et services annexes.

Comme il ressort clairement de l'expérience des années précédentes que ces avances seront nécessaires de façon continue, le Secrétaire général demande que le plafond réglementaire de 150 000 dollars mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 5 de la résolution soit porté à 500 000 dollars, étant entendu que les avances à faire pour acheter des stocks de papier et fournir le capital susmentionné seront incluses dans ce montant.

A. PREVISIONS DE DEPENSES



TITRE PREMIER

SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITES;
REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES

Chapitre premier. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires

1 507 700 dollars (1972 : 1 449 900 dollars; 1971 : 1 333 230 dollars)

Tableau 1-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. <u>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</u>			
i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale	540 000	540 000	520 000
ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires :			
Comité des commissaires aux comptes	263 600	263 600	263 600
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	110 000	94 000	71 021
Comité des contributions	19 300	13 700	14 795
Tribunal administratif des Nations Unies	30 000	29 000	25 962
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	18 400	24 500	21 043
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	7 000	6 000	6 220
Commission du droit international .	105 000	100 000	91 932
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	8 000	7 000	6 463

Tableau 1-1 (suite)

Articles	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	8 000	3 100	5 115
Groupes de travail chargés d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ..	-	-	6 498
Total, article premier	<u>1 109 300</u>	<u>1 080 900</u>	<u>1 032 649</u>
II. <u>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</u>	-	-	-
III. <u>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</u>			
Commission des droits de l'homme	26 000	26 000	22 773
Commission du développement social ...	18 000	-	12 162
Commission de la population	16 000	-	11 333
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	62 200	45 000	48 774
Commission de la condition de la femme	-	24 000	-
Commission de statistique	-	14 000	-
Comité de la planification du développement	60 500	60 700	17 469
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	82 000	82 000	65 777
Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance	20 500	19 500	13 890
Commission des stupéfiants	14 000	-	11 867

Tableau 1-1 (suite)

Articles	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Organe international de contrôle des stupéfiants	66 800	65 400	51 607
Frais de voyage du Président du Comité exécutif de la CEA au Conseil économique et social	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>	-
Total, article III	<u>367 400</u>	<u>338 000</u>	<u>255 652</u>
<u>IV. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</u>			
Mission de visite	<u>31 000</u>	<u>31 000</u>	<u>44 929</u>
Total, article IV	<u>31 000</u>	<u>31 000</u>	<u>44 929</u>
Total, chapitre premier	<u>1 507 700</u>	<u>1 449 900</u>	<u>1 333 230</u>

1.1 Le régime des frais de voyage et des indemnités de subsistance payés par l'ONU aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962. Les normes applicables aux conditions de voyage sont régies par les dispositions de la résolution 2245 (XXI) du 20 décembre 1966 et le taux des indemnités de subsistance par celles de la résolution 2491 (XXIII) du 21 décembre 1968.

1.2 Les règles fondamentales régissant le versement d'honoraires auxdits membres, dans des cas exceptionnels, en sus de l'indemnité de subsistance, figurent dans certaines recommandations 1/ formulées par la Cinquième Commission à la seizième session et approuvées par l'Assemblée générale à sa 1082ème séance, le 18 décembre 1961.

1.3 Conformément à la résolution 2489 (XXIII) du 21 décembre 1968, le régime général visé dans les deux paragraphes précédents a été étendu, dans certaines circonstances, aux personnes nommées par des organes ou des organes subsidiaires pour entreprendre à titre personnel, pour le compte des organes intéressés, des études spéciales ou autres tâches de nature spéciale.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/5005, par. 10.

Frais de voyage des représentants et des
membres des commissions et comités

Chapitre premier

Chapitre premier

1.4 Les crédits demandés au présent chapitre varient d'une année sur l'autre en fonction du nombre et de la durée des réunions prévues, du lieu où elles se tiennent, ainsi que de la composition effective des divers organes et organes subsidiaires intéressés. Sauf en ce qui concerne les frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale, pour lesquels une réduction est appliquée compte tenu du fait que, comme l'expérience des années précédentes l'a montré, les Etats ne demandent pas tous le remboursement auquel ils ont droit, on a considéré que tous les membres des organes intéressés participaient aux réunions. En outre, on a tenu compte dans les demandes de crédits pour 1973 de l'augmentation de 7 p. 100 environ des tarifs des transports aériens (due à la dévaluation du dollar des Etats-Unis), entrée en vigueur le 1er avril 1972. Ces augmentations ont été recommandées par l'Association du transport aérien international (ATAI) et ont été approuvées par les gouvernements intéressés.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</u>	1 109 300
	1972 : 1 080 900
	1971 : 1 032 649
i) <u>Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale</u>	540 000
	1972 : 540 000
	1971 : 520 000

1.5 Conformément au paragraphe 3 a) i) de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962, l'Organisation doit payer les frais de voyage, mais non des indemnités de subsistance, pour cinq représentants de chaque Etat Membre assistant aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence, les frais ne sont remboursés que pour un seul représentant.

1.6 Pour 660 représentants - 132 Etats Membres - à la vingt-huitième session ordinaire, il y aurait lieu de prévoir une dépense globale de 728 300 dollars à raison d'un voyage en première classe, et de quatre voyages en classe économie par délégation, le coût du voyage aller et retour étant en moyenne de 1 300 dollars en première classe et de 1 050 dollars en classe économie. Toutefois, compte tenu de l'expérience des années précédentes, on a pu fixer une moyenne inférieure, car, en règle générale, les Etats Membres ne se prévalent pas tous intégralement de cette disposition relative aux voyages. Le crédit demandé pour 1973 servirait à donner suite aux demandes de remboursement concernant les vingt-septième ou vingt-huitième sessions de l'Assemblée générale, étant donné qu'aux termes du paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1798 (XVII), les demandes de remboursement de frais de voyage peuvent être présentées jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit la date de clôture de la session de l'organe intéressé.

Frais de voyage des représentants et des
membres des commissions et comités

Chapitre premier Chapitre premier

	Dollars
ii) <u>Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale</u>	569 300
	1972 : 540 900
	1971 : 512 649

1.7 Aux termes du paragraphe 2 a) de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des organes subsidiaires énumérés dans le tableau 1-2 ci-après sont à la charge de l'ONU. Dans le cas de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ce principe ne s'applique qu'aux membres représentant l'ONU.

Tableau 1-2

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais
				Dollars
Comité des commissaires aux comptes	3	-	22	263 600
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	13	(Genève New York)	3) 24)	110 000
Comité des contributions	12	New York	4	19 300
Tribunal administratif des Nations Unies	7	(Genève New York)	3) 3)	30 000
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	7	New York	1	7 000
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayon- nements ionisants	15	Genève	1	18 400
Commission du droit international	25	Genève	10	105 000
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	6	(Europe New York)	2) 1)	8 000
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	-	-	-	8 000
Total				569 300

Comité des commissaires aux comptes

1.8 Le montant estimatif des dépenses que la vérification extérieure des comptes de l'ONU entraînera pour le Comité des commissaires aux comptes, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de leurs collaborateurs, est fondé sur les chiffres de l'exercice 1972. Comme pour les exercices précédents, le crédit demandé est susceptible d'être révisé une fois que le Comité aura, à sa session d'été, déterminé ses besoins exacts pour 1973. Toutefois, sous réserve d'ajustements destinés à tenir compte d'éléments imprévisibles, tels que des augmentations de traitements, un relèvement de l'indemnité de subsistance et un changement éventuel dans la répartition des travaux de vérification entre les membres du Comité, le crédit révisé nécessaire pour l'exercice 1973 ne devrait pas dépasser le montant fixé pour le budget de 1972. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure non seulement des comptes du budget ordinaire de l'ONU, mais aussi des comptes des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire pour les réfugiés et des comptes relatifs à la participation de l'ONU aux éléments Assistance technique et Fonds spécial du PNUD.

1.9 Un crédit de 500 dollars est demandé séparément, au chapitre 19, pour la vérification extérieure des comptes de la Cour internationale de Justice.

1.10 Le Comité des commissaires aux comptes procède en outre à la vérification extérieure d'autres comptes de l'ONU, tels que ceux de la Force des Nations Unies à Chypre. Les frais de ces vérifications pertinents sont imputés sur les budgets spéciaux correspondants.

Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

1.11 Le crédit demandé pour le Comité consultatif doit servir à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité, qui seront appelés à se rendre à Genève pour une session de trois semaines au printemps ou au début de l'automne 1973 et à participer à deux sessions à New York, l'une d'une durée de neuf semaines à la fin du printemps ou au début de l'été, l'autre d'une durée de quinze semaines pendant la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. A Genève, le Comité consultatif rencontrera les représentants des institutions spécialisées et des bureaux et départements européens de l'Organisation des Nations Unies.

Comité des contributions

1.12 Le crédit demandé pour le Comité des contributions doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les membres du Comité qui devront participer à la réunion mentionnée au tableau 1-2 ci-dessus, et de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président qui présentera le rapport du Comité à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session.

Tribunal administratif des Nations Unies

1.13 Le crédit demandé pour le Tribunal administratif doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les membres du Tribunal qui seront appelés à participer aux deux réunions prévues pour 1973.

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

1.14 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les membres du Comité qui participeront à une session d'une durée d'une semaine à New York.

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude
des effets des rayonnements ionisants

1.15 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les membres du Comité qui participeront à une session d'une durée d'une semaine à Genève.

Commission du droit international

1.16 Le crédit demandé pour la Commission du droit international doit permettre de couvrir les frais de voyage, l'indemnité de subsistance et les honoraires de tous les membres de la Commission qui participeront à la réunion mentionnée au tableau 1-2 ci-dessus. Le crédit demandé comprend en outre, conformément au paragraphe 3 b) i), de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, une somme de 2 500 dollars qui doit permettre au Président de participer à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale pour présenter à la Sixième Commission le rapport de la Commission. Le crédit demandé comprend également une somme de 4 500 dollars qui doit permettre à la Commission de se faire représenter par un observateur aux réunions du Comité juridique consultatif afro-asiatique, du Comité européen de coopération juridique et du Conseil interaméricain de jurisconsultes.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies

1.17 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des six membres du Comité appelés à participer à une réunion en Europe, comme il est indiqué au tableau 1-2 ci-dessus. En outre, le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de deux réunions du Comité permanent et de deux réunions du Comité des pensions du personnel qui se tiendront à New York.

Commission des Nations Unies pour le droit commercial
international

1.18 Le crédit demandé comprend, conformément au paragraphe 3 b) i), de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, une somme de 3 000 dollars qui doit permettre au Président de participer à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale pour présenter à la Sixième Commission le rapport de la Commission. Le crédit demandé comprend également une somme de 2 500 dollars pour permettre au Président du Groupe de travail sur la réglementation internationale des transports maritimes d'assister à la réunion que le Groupe de travail de la CNUCED sur la réglementation des transports maritimes tiendra à Genève pendant trois semaines. Le crédit demandé doit enfin servir à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant aux deux réunions que la Chambre internationale de commerce tiendra à Paris et à Genève pendant une semaine.

Honoraires

1.19 Les crédits demandés pour la Commission du droit international et pour le Tribunal administratif des Nations Unies comprennent, respectivement, 32 500 et 8 500 dollars destinés au versement des honoraires que l'Assemblée générale a approuvés le 13 décembre 1957 à sa 729^{ème} séance ^{2/} dans le cas de la Commission du droit international, et par sa résolution 2490 (XXIII) du 21 décembre 1968 dans le cas du Tribunal administratif.

1.20 Le crédit demandé pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires comprend un montant de 25 000 dollars pour le versement d'honoraires au Président du Comité consultatif, conformément à la résolution 2889 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1971.

^{2/} Ibid., douzième session, Annexes, point 41 de l'ordre du jour, document A/3766.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</u>	-
1972 :	-
1971 :	-

1.21 Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de sécurité. Dans le cas des membres d'organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité qui, aux termes de cette résolution, peuvent avoir droit au paiement de leurs frais de voyage et d'une indemnité de subsistance, les crédits nécessaires sont demandés au chapitre 17 (Missions spéciales).

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</u>	367 400
1972 :	338 000
1971 :	255 652

1.22 Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil économique et social ou aux représentants qui participent aux réunions des commissions économiques régionales. Le crédit demandé au présent article servira uniquement à couvrir les versements auxquels les membres de certains organes subsidiaires du Conseil et de plusieurs autres organismes peuvent prétendre en vertu des paragraphes pertinents de cette résolution.

Tableau 1-3

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	<u>Montant estimatif des frais</u>
				<u>Dollars</u>
<u>Commissions techniques et sous-commissions du Conseil économique et social</u>				
Commission des droits de l'homme	32	Genève	5	26 000

Tableau 1-3 (suite)

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais
				<u>Dollars</u>
Commission du développement social .	32	Genève	3	18 000
Commission de la population	27	Genève	2	16 000
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ...	26	New York	3	62 200
Comité de la planification du développement	24	(New York	2)	
Groupes de travail	5	(New York	1)	60 500
	5	(New York	1)	
	5	(Genève	1)	
<u>Autres organes</u>				
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	24	New York	2	
		Genève	2	
i) Réunions intersessions des groupes de travail spéciaux	6	New York	1	
		Genève	3 jours	
		Genève	3 jours	
ii) Groupes régionaux	4	Addis-Abeba	3 jours	82 000
	4	Bangkok	3 jours	
	9	Genève	3 jours	
	5	Santiago	3 jours	
iii) Participation à d'autres réunions scientifiques				
iv) Frais de voyage du Président aux réunions du Conseil économique et social et au Siège pour consultations				
Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance	15	New York	1	20 500
Commission des stupéfiants	24	Genève	3	14 000

Tableau 1-3 (suite)

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais
				<u>Dollars</u>
Organe international de contrôle des stupéfiants	11	Genève	1 2 3 (3 sessions)	66 800
Frais de voyage du Président du Comité exécutif de la CEA au Conseil économique et social .				<u>1 400</u>
Total				<u>367 400</u>

1.23 En application des alinéas ii) et iii) du paragraphe 3 b), de la résolution 1798 (XVII), l'ONU rembourse les frais de voyage en classe économie par avion depuis la capitale jusqu'au lieu de réunion, ou depuis le lieu d'affectation si les frais sont moins élevés dans ce cas, mais ne verse pas d'indemnité de subsistance, pour un représentant de chacun des Etats Membres qui siègent à la Commission des droits de l'homme, à la Commission du développement social, à la Commission de la population et à la Commission des stupéfiants.

1.24 Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII), l'ONU rembourse les frais de voyage et verse une indemnité de subsistance dans le cas des membres des organes suivants : Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, mentionnée au tableau 1-3 ci-dessus; Comité de la planification du développement et ses groupes de travail; Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, ses groupes de travail spéciaux et ses groupes régionaux; Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance; et Organe international de contrôle des stupéfiants.

Commission des droits de l'homme

1.25 Le crédit demandé pour la Commission des droits de l'homme comprend une somme destinée à couvrir le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance à une représentante de la Commission de la condition de la femme, conformément

au paragraphe 3 b) ii) de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 566 (XIX) du Conseil économique et social. Il comprend également une somme de 4 400 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois rapporteurs spéciaux qui participeraient aux séances de la Commission des droits de l'homme au cas où celle-ci examinerait leurs rapports respectifs à sa vingt-neuvième session.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités

1.26 Le crédit demandé pour la Sous-Commission comprend une somme qui permettra de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'une représentante de la Commission de la condition de la femme, conformément au paragraphe 3 b) ii) de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 48 (IV) du Conseil économique et social; le crédit demandé comprend également une somme de 5 900 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission. Il comprend en outre une somme de 2 100 dollars qui doit permettre de couvrir l'indemnité de subsistance des membres du groupe de travail chargé de l'examen des communications, lequel, conformément à la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, doit tenir une réunion de dix jours avant la session ordinaire de la Sous-Commission.

Organe international de contrôle des stupéfiants

1.27 Le crédit demandé pour l'Organe international comprend :

- a) Une somme de 28 300 dollars pour les frais de voyage en première classe, par avion, de 11 membres qui se rendront à Genève pour assister à trois sessions de l'Organe international qui doivent durer, respectivement, 7, 14 et 21 jours;
- b) Une somme de 15 600 dollars au titre de l'indemnité de subsistance à verser aux membres de l'Organe international pendant qu'ils se rendent aux sessions, y assistent et en reviennent, conformément au barème fixé par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1968;
- c) Une somme de 13 500 dollars pour le versement d'honoraires aux membres de l'Organe international, conformément à la résolution 2368 (XXII) de l'Assemblée générale;
- d) Une somme de 4 400 dollars devant permettre à l'Organe de se faire représenter aux séances du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale;
- e) Une somme de 5 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres qui iront effectuer les "enquêtes sur place" décidées par l'Organe international.

Comité consultatif sur l'application de la science et de
la technique au développement

1.28 Conformément au paragraphe 4 de la partie B de la résolution 1621 (LI) adoptée par le Conseil économique et social le 30 juillet 1971, le Conseil a décidé notamment de prolonger de trois ans le mandat du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui compte 24 membres, afin qu'il puisse fournir des avis techniques au Comité permanent, outre ses fonctions telles qu'elles sont définies dans la résolution 980 A (XXXVI) du 1er août 1963. Le crédit demandé pour 1973 est basé sur le programme des séances et autres activités prévues par le Comité.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</u>	31 000
1972 :	31 000
1971 :	44 929

1.29 Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'ONU ne paie ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de tutelle. En application de l'alinéa a) du paragraphe 2 de cette résolution le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Mission de visite qui doit se rendre dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique en 1973. Ce crédit pourra être révisé compte tenu des décisions que prendra le Conseil à sa trente-neuvième session qui se tiendra du 23 mai au 16 juin 1972.

Chapitre 2. Réunions et conférences spéciales

1 252 100 dollars (1972 : 2 846 600 dollars^{1/}; 1971 : 3 278 292 dollars)

Tableau 2-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Conférence du Comité du désarmement	656 000	561 000	750 227
II. Troisième Congrès mondial de la population	161 000	52 000	-
III. Vingt-neuvième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême- Orient	83 000	33 200 ^{a/}	31 473 ^{b/}
IV. Conférence ONU/OMCI sur les transports internationaux par containers	12 000	244 200	64 489
V. Septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	30 000	11 900 ^{c/}	16 877 ^{c/}
VI. Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	104 000	-	8 606 ^{d/}
VII. Onzième session de la Commission économique pour l'Afrique	141 100	28 800 ^{e/}	95 865 ^{f/}
VIII. Quinzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine	65 000	-	66 899 ^{g/}
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement	-	1 007 200	1 121 108
- Deuxième Conférence asiatique de la population	-	80 800	-
- Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	-	70 500	-
- Quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	-	111 000 ^{h/}	375 456
- Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies	-	267 200	150 181

^{1/} Compte tenu d'une réduction de 57 000 dollars de l'ouverture de crédit initialement recommandée par la Cinquième Commission au présent chapitre pour 1972, montant qui représentait la part appropriée de la réduction globale de 1 250 000 dollars ultérieurement appliquée, conformément à la résolution 2836 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1971, au total des crédits prévus à tous les chapitres pertinents du budget au titre de la documentation de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 2-1 (suite)

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
- Comité spécial pour la question de la définition de l'agression	-	19 100	-
- Conférence de plénipotentiaires pour amender la Convention unique sur les stupéfiants	-	62 900	-
- Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au- delà des limites de la juridiction nationale	-	203 400	313 362
- Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	-	93 400	92 843
- Deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation	-	-	3 030 ^{h/}
- Réunion du Comité des ressources naturelles	-	-	11 000
- Conférence sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ..	-	-	22 537
- Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption du protocole relatif aux substances psychotropes	-	-	154 339
Total, chapitre 2	<u>1 252 100</u>	<u>2 846 600</u>	<u>3 278 292</u>

a/ Crédit ouvert pour la vingt-huitième session de la CEAE0, à Bangkok.

b/ Coût effectif de la vingt-septième session de la CEAE0, tenue à Manille.

c/ Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient - coût de la mise au point du rapport seulement.

d/ Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants - coût de la mise au point du rapport.

e/ Crédit ouvert pour les réunions du Comité exécutif et du Comité technique d'experts seulement.

f/ Coût effectif de la dixième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Tunis.

g/ Coût effectif de la quatorzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine, tenue à Santiago.

h/ Couvre uniquement le coût de la mise au point des rapports.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Conférence du Comité du désarmement</u>	656 000
	1972 : 561 000
	1971 : 750 227

2.1 Par sa résolution 2602 (XXIV) du 16 décembre 1969, l'Assemblée générale a, notamment, proclamé la décennie commençant en 1970 Décennie du désarmement et a confié à la Conférence du Comité du désarmement toute une série de tâches spéciales ayant trait à cette question.

2.2 Si l'Assemblée générale décide que la Conférence poursuivra ses activités en 1973, les dépenses y relatives peuvent être estimées à 656 000 dollars, se décomposant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Personnel temporaire	624 000
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires des services organiques détachés de New York	20 000
c) Frais généraux	12 000
	<u>656 000</u>

2.3 Jusqu'en 1971, les séances du Comité du désarmement donnaient traditionnellement lieu à l'établissement de comptes rendus in extenso. Cependant, conformément à l'esprit des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation et en application d'une recommandation 2/ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à laquelle la Cinquième Commission s'est ultérieurement associée lors de sa 1458^{ème} séance, le crédit demandé à la présente rubrique est destiné à couvrir le coût de comptes rendus in extenso, établis à partir des textes originaux remis par les délégations intéressées.

2.4 Ces prévisions reposent sur l'hypothèse que la Conférence se réunira à Genève au total pendant une période de six mois et que l'interprétation et la traduction seront assurées en quatre langues. Elles tiennent compte de l'augmentation prévue des traitements des administrateurs et des agents des services généraux employés à court terme, dont le coût a été calculé au plus juste.

2.5 Le crédit demandé pour le personnel temporaire doit permettre de couvrir la rémunération du personnel ci-après engagé à titre temporaire pour assurer le service de la Conférence : 8 interprètes, 20 traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques, 10 réviseurs, 20 sténodactylographes, 2 secrétaires de fonctionnaire

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 8, (A/8408 et Corr.2), par. 84 à 86.

des services organiques et 11 agents des services généraux, ces derniers comprennent 3 opérateurs de matériel d'enregistrement sonore et d'interprétation simultanée, 1 préposé à la salle de conférence et 7 préposés à la reproduction et à la distribution des documents. Il est destiné également à couvrir la rémunération de divers agents engagés à titre temporaire pour des tâches telles que la sécurité et le nettoyage.

2.6 Le crédit demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance concerne 5 fonctionnaires des services organiques qui seront détachés de New York.

2.7 Le crédit demandé pour les frais généraux doit permettre de couvrir le coût des services et fournitures, notamment du papier pour la reproduction des documents, à raison de 2 000 dollars par mois.

2.8 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 102 300 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Troisième Congrès mondial de la population</u>	161 000
	1972 : 52 000
	1971 : -

2.9 Par sa résolution 1487 (XLVIII) du 3 avril 1970, le Conseil économique et social a approuvé la proposition de réunir en 1974 un Congrès mondial de la population sous les auspices des Nations Unies. Les crédits nécessaires en 1973 pour la préparation du Congrès sont estimés à 161 000 dollars, se décomposant comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Personnel temporaire pour le secrétariat du Congrès (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G-2/4)	92 000
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	6 000
iii) Consultants (vingt mois de travail en tout)	40 000
iv) Edition, traduction et reproduction en anglais, en espagnol, en français et en russe de 100 pages de monographies, de 100 pages de résumés des mémoires présentés par les gouvernements et de 10 pages devant constituer un bulletin	23 000
	<hr/> 161 000 <hr/>

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Vingt-neuvième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</u>	83 000
	1972 : 33 200 ^{3/4}
	1971 : 31 473 ^{1/4}

2.10 A sa vingt-huitième session, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a décidé d'accepter l'invitation du Gouvernement japonais de tenir sa vingt-neuvième session à Tokyo en 1973.

2.11 Compte tenu des installations et des services que le Gouvernement japonais fournira conformément à l'accord qui sera passé avec l'Organisation des Nations Unies, le coût de la session est estimé à 77 000 dollars, se décomposant comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel (65 fonctionnaires des services organiques et des services de conférence de la CEAEO qui seront détachés pour la session)		
Frais de voyage	37 500	
Indemnité de subsistance	<u>37 500</u>	73 000
ii) Frais généraux (télégrammes, services postaux, frais de transport, personnel temporaire, heures supplémentaires, etc.)		4 000
		<u>77 000</u>

2.12 Le solde du crédit demandé au présent article, soit 6 000 dollars, est destiné à couvrir les dépenses diverses que la Commission devra engager pour la septième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Conférence ONU/OMCI sur les transports internationaux par containers</u>	12 000
	1972 : 244 200
	1971 : 64 489

3/ Crédit ouvert pour la vingt-huitième session de la CEAEO, à Bangkok.

4/ Coût effectif de la vingt-septième session de la CEAEO, tenue à Manille.

2.13 Un crédit total de 12 000 dollars sera nécessaire en 1973 pour établir et publier le rapport final de la Conférence ONU/OMCI sur les transports internationaux par containers, qui se réunira en novembre 1972 :

- a) Crédit demandé au titre du personnel temporaire pour couvrir pendant trois mois le coût du traitement et des autres dépenses du coordonnateur qui sera chargé d'établir la version définitive du rapport (6 500 dollars);
- b) Édition, traduction, reproduction et distribution d'un rapport de 150 pages en anglais, en espagnol, en français et en russe (5 500 dollars).

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Septième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient</u>	30 000
	1972 : 11 900 ^{5/}
	1971 : 16 877 ^{2/}

2.14 La septième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient doit se tenir en octobre/novembre 1973. Les crédits actuellement demandés ont été calculés compte tenu de l'état des incidences financières (E/4943/Add.1) présenté au Conseil économique et social à sa cinquantième session.

2.15 Les prévisions de dépenses sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- a) Les frais de voyage des représentants qui assisteront à la Conférence seront à la charge des gouvernements participants;
- b) Il n'y aura pas plus de deux séances par jour et elles ne se tiendront pas simultanément;
- c) Conformément à la pratique suivie dans le passé, l'interprétation sera assurée en anglais et en français et le rapport final sera établi dans ces deux langues;
- d) Il n'y aura pas de comptes rendus analytiques des séances, mais seulement des minutes;
- e) Il faudra assurer l'enregistrement sonore des débats.

2.16 Compte tenu de ce qui précède, le montant estimatif des dépenses se répartirait comme suit :

5/ Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient - frais de traduction, reproduction, etc.,.. du rapport seulement.

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses à engager avant la Conférence</u>	
i) Travaux contractuels de traduction et de dactylographie d'environ 800 pages de mémoires techniques présentés par des gouvernements et des institutions spécialisées	14 000
ii) Frais de reproduction	14 000
<u>Coût des services de conférence</u>	
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance de trois fonctionnaires des services organiques (un de Bangkok, deux de New York)	2 000
Total	<u>30 000</u>

2.17 Les crédits demandés ci-dessus ont été calculés en partant de l'hypothèse que la Conférence se réunirait à New York en 1973 pendant deux semaines. Le Gouvernement japonais a accepté d'accueillir la Conférence et, selon la pratique habituelle, rembourserait à l'ONU toutes les dépenses supplémentaires résultant du changement du lieu de réunion, conformément à la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée générale.

2.18 Les dépenses relatives à l'édition, à la traduction et à la reproduction du rapport final et des mémoires techniques, estimées à 51 300 dollars, seront inscrites au projet de budget pour 1974.

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants</u>	104 000
	1972 : -
	1971 : 8 606 ^{6/}

2.19 L'Assemblée générale, par sa résolution 415 (V) du 1er décembre 1950, a décidé que l'Organisation des Nations Unies réunirait tous les cinq ans un congrès international semblable à ceux qui étaient antérieurement organisés par la Commission internationale pénale et pénitentiaire. Le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a eu lieu à Kyoto en août 1970 et l'on projette actuellement de réunir le cinquième Congrès à Toronto (Canada) du 1er au 15 septembre 1975.

6/ Coût de l'impression du rapport du quatrième Congrès.

2.20 Pour aider le personnel permanent des services organiques à préparer le cinquième Congrès, on propose de constituer en janvier 1973 un petit secrétariat, comprenant deux postes temporaires d'administrateur (P-4) et un poste temporaire d'agent des services généraux (G-3/4). Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses relatives au secrétariat proposé, ainsi que les frais de voyage des fonctionnaires et des consultants qui seront envoyés à une série de réunions régionales organisées en prévision de la Réunion quinquennale. Des réunions analogues ont eu lieu lors de la préparation du quatrième Congrès.

2.21 Le crédit demandé se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Personnel temporaire</u>	
Traitements et salaires de deux administrateurs (P-4) et d'un assistant administratif (G-3/4), qui constitueront le secrétariat spécial du Congrès	66 000
ii) <u>Consultants</u>	
Coût de l'établissement d'études et de mémoires ayant trait aux questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès	5 000
iii) <u>Réunions régionales</u>	
Il est prévu que deux réunions régionales auront lieu en 1973 en prévision du Congrès. Le crédit demandé est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui devront assister à ces réunions, ainsi que le coût des services connexes de consultants	30 000
iv) <u>Frais de voyage du personnel</u>	
Frais de voyage des fonctionnaires des services organiques qui, en prévision du Congrès se rendront auprès des gouvernements, des organismes intéressés et des institutions spécialisées qui participeront au Congrès	3 000
	<u>104 000</u>

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique</u>	141 100
	1972 : 28 800 ^{7/8}
	1971 : 95 865 ^{8/8}

7/ Crédit ouvert pour les réunions du Comité exécutif et du Comité d'experts techniques.

8/ Coût effectif de la dixième session, tenue à Tunis.

2.22 A sa dixième session, la Commission, qui se réunit tous les deux ans, a décidé d'accepter l'offre du Gouvernement ghanéen qui l'avait invitée à tenir sa onzième session à Accra en 1973.

2.23 Compte tenu du personnel, des installations et des biens et services que le Gouvernement hôte fournira aux termes d'un accord à conclure avec l'ONU, le coût de la session est estimé à 105 400 dollars, se décomposant comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) <u>Traitements et salaires du personnel temporaire</u>		
8 interprètes et 13 traducteurs, réviseurs et rédacteurs de comptes rendus analytiques recrutés à Genève pour renforcer l'effectif permanent des services linguistiques de la CEA	9 400	
Secrétaires bilingues à recruter en Europe	800	
Commis, secrétaires, préposés à la reproduction des documents et plantons (personnel local) fournis par le gouvernement	4 000	14 200
ii) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u>		
<u>Personnel permanent</u>		
Frais de voyage de 80 fonctionnaires du siège de la CEA (Addis-Abeba), par avion affrété	28 700	
Indemnité de subsistance	21 600	
<u>Personnel temporaire pour le service des conférences</u>		
Frais de voyage	17 300	
Indemnité de subsistance	6 100	73 700
iii) <u>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</u>		
Coût des heures supplémentaires faites par le personnel permanent pour établir la documentation nécessaire à la session		2 000
iv) <u>Frais généraux</u>		
Papeterie et fournitures pour la reproduction des documents	5 000	
Télégrammes, services postaux, valise diplomatique et frais de transport de marchandises ...	7 000	
Autres dépenses, y compris les dépenses de représentation	3 500	15 500
		<u>105 400</u>

2.24 Le crédit demandé au présent article comprend également un montant de 35 700 dollars destiné à couvrir le coût d'une réunion du Comité d'experts techniques et de deux réunions du Comité exécutif, ces deux organes constituant le mécanisme institutionnel approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1440 (XLVII). Les crédits demandés pour chacun de ces nouveaux comités se décomposent comme suit :

	<u>Dollars</u>
A. <u>Comité d'experts techniques (ou Comité plénier)</u>	
i) <u>Traitements et salaires du personnel temporaire</u>	
Une équipe de 4 interprètes pour assurer le service de la réunion, 2 traducteurs, 2 secrétaires bilingues, personnel local (plantons et préposés à la reproduction des documents)	2 500
ii) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel temporaire</u>	
Frais de voyage et indemnité de subsistance de 4 interprètes et 2 traducteurs à recruter en Europe	7 400
iii) <u>Rémunération des heures supplémentaires du personnel permanent</u>	
Coût des heures supplémentaires faites par le personnel permanent pour établir la documentation nécessaire au Comité	1 000
iv) <u>Frais généraux</u>	
Papeterie et fournitures pour la reproduction des documents, télégrammes, services postaux et valise diplomatique	1 000
	<u>11 900</u>
B. <u>Comité exécutif</u>	23 800
Le Comité exécutif se réunirait au moins deux fois en 1973 à Addis-Abeba et les crédits nécessaires pour chaque réunion seraient les mêmes que pour le Comité plénier, soit 11 900 dollars.	

ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Quinzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine</u>	65 000
	1972 : -
	1971 : 66 899 ^{9/}

^{9/} Coût effectif de la quatorzième session, tenue à Santiago.

2.25 Lors de l'établissement du présent projet de budget, le lieu de réunion et les dispositions à prendre en prévision de cette session n'avaient pas encore été définitivement arrêtés. En attendant que des prévisions de dépenses détaillées soient présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, le Secrétaire général demande, à titre provisoire, un crédit de 65 000 dollars, calculé sur la base du coût effectif de la session tenue à Santiago en 1970.

TITRE II

DEPENSES DE PERSONNEL ET DEPENSES CONNEXES

Chapitre 3. Traitements et salaires

99 951 000 dollars (1972 : 95 676 160 dollars^{1/}; 1971 : 86 364 581 dollars)

Tableau 3-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Postes permanents	90 031 700	87 017 460	77 693 889
II. Personnel temporaire pour les réunions	2 234 500	1 875 000	2 164 278
III. Autre personnel temporaire	4 357 000	3 852 500	3 909 560
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 636 000	1 446 300	1 501 827
V. Besoins provisoires en personnel	1 691 800	1 484 900	1 095 027
Total, chapitre 3	<u>99 951 000</u>	<u>95 676 160</u>	<u>86 364 581</u>

3.1 Les crédits demandés au présent chapitre sont présentés ci-après de façon sommaire dans chacun des cinq articles qui le composent. Des explications plus détaillées sont données dans l'exposé complet qui figure à la fin du chapitre et qui indique la répartition, par grands départements et services, du total des crédits demandés aux articles premier, III, IV et V.

^{1/} Compte tenu d'une réduction de 513 000 dollars de l'ouverture de crédit initialement recommandée par la Cinquième Commission au présent chapitre pour 1972, montant qui représentait la part appropriée de la réduction globale de 1 250 000 dollars ultérieurement appliquée, conformément à la résolution 2836 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1971, au total des crédits prévus à tous les chapitres pertinents du budget au titre de la documentation de l'Organisation des Nations Unies.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Postes permanents</u>	90 031 700
	1972 : 87 017 460
	1971 : 77 693 889

3.2 Le présent article groupe les demandes de crédits concernant les postes permanents de tous les départements et services, à l'exception :

- a) Du Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée (article premier du chapitre 12),
- b) De la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chapitre 15);
- c) De l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chapitre 16);
- d) Des missions spéciales (chapitre 17);
- e) Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chapitre 18);
- f) De la Cour internationale de Justice (chapitre 19);
- g) Des activités productrices de recettes (chapitre 4 des recettes).

Analyse des crédits demandés

3.3 Le tableau 3-2 permet de comparer les crédits ouverts pour 1972 en ce qui concerne les postes permanents et le coût du maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972. Les ajustements qu'il est proposé d'apporter pour 1973 à l'effectif de 1972 (qui sont expliqués plus loin dans les paragraphes 3.10 à 3.16) et les postes nouveaux demandés pour 1973 sont indiqués séparément.

Tableau 3-2

Postes permanents				Traitements bruts					
				1973					
1972	1973		Total	Catégories et classes	1972	Maintien	Ajustements	Frais	Total
Postes approuvés	Ajustements proposés	Postes nouveaux demandés			Crédits ouverts	en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972	proposés	nouveaux à couvrir	
					Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1			1	Secrétaire général					
				Traitement		62 500			62 500
				Indemnité		22 500			22 500
11			11	Secrétaires généraux adjoints ...		481 250			481 250
11		1	12	Sous-Secrétaires généraux		430 650		39 150	469 800
56		1	57	Directeurs		1 842 080 ^{a/}		-	1 842 080 ^{a/}
149		3	152	Administrateurs généraux		4 363 760		110 720	4 474 480
<u>Administrateurs</u>									
345	(3)	3	345	Administrateurs hors classe		8 809 620	(77 040)	66 410	8 798 990
653	(6)	(2)	645	Administrateurs de 1ère classe ..		13 594 850	(125 880)	(47 180)	13 421 790
830	(18)	5	817	Administrateurs de 2ème classe ..		13 775 850	(297 900)	75 550	13 553 500
				Administrateurs adjoints de 1ère					
				ou de 2ème classe		5 769 210	(209 920)	(81 060)	5 478 230
<u>452</u>	<u>(16)</u>	<u>(6)</u>	<u>430</u>			<u>48 856 980</u>	<u>(710 740)</u>	<u>163 590</u>	<u>48 605 120</u>
<u>2 508</u>	<u>(43)</u>	<u>2</u>	<u>2 470</u>			<u>8 839 230</u>	<u>(187 110)</u>	<u>36 880</u>	<u>9 914 600</u>
<u>A ajouter : indemnité de poste ..</u>						<u>57 696 210</u>	<u>(897 850)</u>	<u>200 470</u>	<u>58 519 720</u>
<u>Agents des services généraux</u> (New York et Genève)									
350	(2)	9	357	1ère classe		5 071 360	(28 860)	102 420	5 144 920
<u>2 296</u>	<u>(50)</u>	<u>-</u>	<u>2 246</u>	Autres classes		<u>22 343 890</u>	<u>(481 220)</u>	<u>(15 180)</u>	<u>21 847 490</u>
<u>2 646</u>	<u>(52)</u>	<u>9</u>	<u>2 603</u>			<u>25 403 390</u>	<u>(510 080)</u>	<u>87 240</u>	<u>26 992 410</u>
						<u>83 099 600</u>	<u>(1 407 930)</u>	<u>287 710</u>	<u>85 512 130</u>

Tableau 3-2 (suite)

Postes permanents				Traitements bruts					
				1973					
1972	1973			Catégories et classes	1972	Maintien	Ajustements	Frais	Total
Postes approuvés	Ajustements proposés	Postes nouveaux demandés	Total		Crédits ouverts	en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972		proposés	
					Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Crédit pour les agents locaux des centres d'information, de la CEAEQ, de la CEPAL, de la CEA et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth					4 826 000	4 853 540	-	-	4 853 540
Crédit pour artisans, techniciens et travailleurs manuels					2 945 890	3 222 500	(137 490)	-	3 085 010
					90 871 490	94 708 390	(1 545 420)	287 710	93 450 680
A déduire : abattement pour mouvements de personnel					(3 854 030)	(3 388 420)	44 890	(75 450)	(3 418 980)
					87 017 460	91 319 970	(1 500 530)	212 260	90 031 700

a/ Y compris un crédit pour l'indemnité de fonctions spéciales.

Le texte est par endroits difficile à lire car l'original avait déjà été réduit.

3.4 Comme pour les exercices précédents, le coût du maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972 a été calculé en fonction des traitements moyens et des taux de change en vigueur lors de l'établissement du présent projet de budget, ajustés pour tenir compte du reclassement prévu de divers lieux d'affectation aux fins de l'indemnité de poste, dans le cas des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de relèvements des traitements dans le cas des fonctionnaires des autres catégories.

3.5 Pour tenir compte des économies que les mouvements de personnel permettent de réaliser, on a réduit de 5 p. 100 le coût estimatif de tous les postes d'administrateur ou postes supérieurs existants. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 2836 (XXVI) du 17 décembre 1971, par lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tenir compte, dans ses prévisions de dépenses pour 1973 et les exercices ultérieurs, des économies qui pourraient vraisemblablement être réalisées progressivement par suite de l'application des recommandations relatives au contrôle et à la limitation de la documentation, on a réduit de 2 p. 100 de plus le coût des postes existants d'administrateur et d'agent des services généraux dont les titulaires s'occupent de la documentation. Cette dernière mesure est considérée comme le seul moyen possible de tenir compte des économies à réaliser, en attendant que l'on sache mieux quel effet précis la décision de limiter la documentation aura sur les besoins en personnel.

3.6 En ce qui concerne les postes nouveaux demandés pour 1973, on a appliqué un abattement pour recrutement différé de 40 p. 100 au coût des postes d'administrateur et des postes supérieurs, et un abattement de 20 p. 100 au coût des postes des autres catégories.

3.7 Le crédit de 90 031 700 dollars demandé pour 1973 en ce qui concerne les postes permanents fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1972, une augmentation de 3 014 240 dollars environ, qui se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Coût du maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972	4 302 510
b) Ajustements qu'il est proposé d'apporter pour 1973 à l'effectif approuvé pour 1972	(1 500 530)
c) Frais nouveaux à couvrir en 1973	212 260
	<hr/>
	3 014 240
	<hr/>

Dépenses supplémentaires nécessaires au maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972

3.8 Comme il est indiqué dans les projets de budget des exercices antérieurs, les relèvements de traitement et les reclassements de divers lieux d'affectation aux

fins de l'indemnité de poste qui sont entrés ou doivent entrer en vigueur constituent un élément important aux fins du calcul des dépenses inscrites au présent article. Un autre élément qui influe sur les prévisions de dépenses pour 1973 est le réalignement des monnaies de certains pays à la fin de 1971 et au début de 1972, réalignements dont il n'a été tenu compte que partiellement dans les ouvertures de crédits pour 1972. L'état ci-après indique l'effet net, aux taux de change actuels, des relèvements qui sont intervenus depuis que le budget de 1972 a été approuvé et des relèvements qu'il est possible de prévoir sur la base d'indices statistiques et autres.

	<u>Relèvements opérés</u>	<u>Relèvements prévus</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Indemnités de poste</u>		
New York : dépenses supplémentaires correspondant à dix mois dans la classe 9 et deux mois dans la classe 10 en 1973, au lieu des classes 8 et 9 prévues dans le budget pour le premier et le second semestre de 1972		584 800
Genève : dépenses supplémentaires correspondant à la classe 6 pour 1973, au lieu de la classe 4 pour 1972	220 150	220 150
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information		171 200
<u>Traitements des agents des services généraux</u>		
New York : dépenses supplémentaires résultant du relèvement opéré en 1972 et du relèvement prévu pour le milieu de l'année 1973		1 302 500
Genève : effet cumulatif du relèvement opéré en 1972 et du relèvement prévu pour juin 1973	165 000	360 000
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	(594 300)	645 500
<u>Salaires des travailleurs manuels</u>		
New York : dépenses supplémentaires pour 1973 dues à des relèvements applicables à partir du 1er juin 1972 et du 1er juin 1973		212 500
Genève : relèvements identiques à ceux qui sont indiqués plus haut pour les agents des services généraux à Genève	<u>18 000</u>	<u>39 000</u>
	(191 150)	3 535 650
Total	<u>3 344 500</u>	

3.9 Les autres dépenses qu'entraînera le maintien en 1973 de l'effectif permanent approuvé pour 1972 se décomposent comme suit : 266 400 dollars, pour faire face au coût estimatif de l'effet cumulatif, en 1973, de l'application de l'alinéa b) ii) du paragraphe 1 de la résolution 2480 B (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1968, aux termes duquel la connaissance suffisante et vérifiée d'une seconde langue permet, dans le cas du personnel soumis à la répartition géographique, le franchissement plus rapide des échelons à l'intérieur de chaque classe, de P-1 à D-2 inclus, à partir du 1er janvier 1972; environ 226 000 dollars, correspondant à la variation des traitements moyens due à des facteurs tels que les augmentations périodiques de traitement et les changements intervenus dans la proportion des fonctionnaires qui ont droit à l'indemnité de poste au taux fixé pour les fonctionnaires ayant des personnes à charge ou au taux fixé pour les fonctionnaires célibataires. Le reste de l'augmentation du coût du maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972 (465 600 dollars) est imputable à la diminution de l'abattement pour recrutement différé (mouvements de personnel) qui a été appliqué aux dépenses qu'entraîneront en 1973 les postes nouveaux approuvés pour 1972.

Ajustements qu'il est proposé d'apporter pour 1973 à l'effectif
approuvé pour 1972

3.10 Du fait que le Programme des Nations Unies pour le développement a fusionné le 1er janvier 1972 son élément Assistance technique et son élément Fonds spécial en un programme unique du PNUD comportant un "chiffre indicatif de planification" unique pour chacun des pays qui reçoivent une assistance du PNUD, il est devenu nécessaire pour l'Organisation des Nations Unies de modifier les procédures qu'elle suit en ce qui concerne les sommes qu'elle reçoit du PNUD au titre des dépenses d'administration et dépenses des services d'exécution qu'elle engage pour les projets qu'elle est chargée d'exécuter.

3.11 Jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies inscrivait comme recettes accessoires au chapitre 2 des recettes les sommes qu'elle recevait à titre de remboursement de ses frais généraux relatifs à l'élément Assistance technique. Toutefois, les sommes qu'elle recevait à titre de remboursement dans le cas de projets du Fonds spécial étaient créditées à un compte d'affectation spéciale distinct. Les dépenses de personnel et autres que l'ONU engageait à l'occasion de l'exécution de projets financés au titre de l'élément Assistance technique du PNUD étaient inscrites au budget ordinaire approuvé par l'Assemblée générale. Par contre, les dépenses de personnel et autres relatives à l'exécution de projets du Fonds spécial étaient imputées sur le fonds d'affectation spéciale distinct établi à cet effet.

3.12 Du fait de la fusion mentionnée dans le paragraphe précédent, le Secrétaire général se propose de modifier, à partir du 1er janvier 1973, les procédures actuelles de l'Organisation des Nations Unies selon lesquelles les sommes remboursées par le PNUD au titre des frais généraux sont comptabilisées différemment dans le cas de chaque élément. Désormais, toutes les sommes remboursées par le PNUD à l'Organisation des Nations Unies au titre des frais généraux seraient créditées à un compte distinct établi à cet effet. Les dépenses de personnel et autres qui sont nettement imputables à l'exécution de projets du PNUD seront

imputées sur ce compte. Tous les engagements et toutes les dépenses qui seront imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour frais généraux seront engagés et faits conformément aux articles pertinents du Règlement financier de l'ONU et aux règles pertinentes de gestion financière de l'ONU.

3.13 En prévision de l'approbation de la nouvelle procédure proposée, le Secrétaire général a diminué, dans le présent projet de budget, l'effectif permanent inscrit au budget ordinaire de 60 postes d'administrateur et de 63 postes d'agent des services généraux, à savoir de 43 postes d'administrateur et de 49 postes d'agent des services généraux inscrits précédemment au chapitre 3, de 2 postes d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux inscrits précédemment au chapitre 15, et de 15 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux inscrits précédemment au chapitre 16. Compte tenu de réductions connexes opérées à un certain nombre d'autres rubriques, la diminution des dépenses pour 1973, qui s'élève à un total de 2 228 700 dollars, se répartit comme suit entre les chapitres de dépenses du budget :

<u>Chapitre</u>	<u>Dollars</u>
3. Traitements et salaires	1 330 900
4. Dépenses communes de personnel	292 000
5. Frais de voyage du personnel	32 000
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	100 800
16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	473 000
	<hr/> 2 228 700 <hr/>

3.14 En conséquence, le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, au chapitre premier des recettes, est réduit de 354 300 dollars et le montant à recevoir du PNUD, soit 1 874 400 dollars, n'est plus inscrit au chapitre 2 des recettes. On trouvera à l'annexe II au projet de budget les détails concernant le nombre de postes dont le coût est imputé sur le nouveau compte relatif aux frais généraux.

3.15 Les autres ajustements proposés pour 1973 sont les suivants : 2 postes de la catégorie des services généraux (Service de sécurité), attribués au garage de l'Organisation des Nations Unies, qui étaient inscrits au tableau d'effectifs du Bureau des services généraux (chap. 3), sont désormais inscrits au chapitre 4 des recettes, leur coût étant imputé sur les recettes provenant de l'exploitation du garage; un autre de ces postes est inscrit désormais au tableau d'effectifs du Cabinet du Secrétaire général et transformé en un poste de travailleur manuel, qui sera le poste du chauffeur du Secrétaire général. Enfin, comme il est expliqué de façon plus détaillée au chapitre 9, les crédits prévus les années précédentes au présent chapitre pour recruter du personnel de nettoyage à temps partiel à Genève ont été éliminés du projet de budget pour 1973 puisque d'autres arrangements, prévoyant des services contractuels de nettoyage, sont proposés pour cet exercice.

3.16 Les changements exposés dans le paragraphe précédent réduiront de 169 600 dollars de plus les dépenses à prévoir au présent chapitre, la diminution totale étant de 1 500 500 dollars pour ce qui est des ajustements proposés pour 1973.

Postes nouveaux demandés pour 1973

3.17 Le tableau 3-3 ci-après récapitule, par départements et services, les postes permanents approuvés pour 1972, les ajustements qu'il est proposé d'apporter pour 1973 à l'effectif de 1972, les postes nouveaux demandés pour 1973, y compris les reclassements de postes, et le coût estimatif de ces postes nouveaux.

Tableau 3-3

Répartition des postes permanents par départements et services

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				Agents des services généraux				Coût estimatif total des postes nouveaux et reclassements demandés pour 1973
	1972 Postes approuvés ^{a/}	Ajustements proposés pour 1973	Postes nouveaux et reclassements demandés pour 1973	Total	1972 Postes approuvés	Ajustements proposés pour 1973	Postes nouveaux et reclassements demandés pour 1973	Total	
									<u>Dollars</u>
Cabinet du Secrétaire général	27 ^{a/}	(6)	1	22	26	(1)	4	29	65 200
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale	-	7	1	8	-	2	4	6	53 600
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales	12	(1)	1	12	12	-	-	12	48 200
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires inter-organisations	10	-	-	10	7	-	-	7	-
Service juridique	49	-	-	49	37	-	-	37	-
Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	12	-	-	12	8	-	-	8	-
Bureau du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques	9	-	-	9	21	-	-	21	-
Service financier	59	(3)	-	56	83	(5)	-	78	-
Service de vérification intérieure des comptes	21	-	-	21	6	-	-	6	-
Service du personnel	63	(6)	-	57	91	(3)	-	88	-
Service médical	3	-	-	3	12	-	-	12	-
Division des droits de l'homme	44	-	-	44	28	-	-	28	-
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	65	-	-	65	33	-	-	33	-
Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	34	-	-	34	21	-	-	21	-
Département des affaires économiques et sociales	367	(33)	-	334	335	(26)	-	309	-
Commission économique pour l'Europe	112	-	-	112	118	-	-	118	9 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	161	-	-	161	^{b/}	-	-	-	2 900
Commission économique pour l'Amérique latine	152	-	-	152	^{b/}	-	-	-	-
Commission économique pour l'Afrique	160	-	-	160	^{b/}	-	-	-	-
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth ...	18	-	-	18	^{b/}	-	-	-	-
Service de l'information	126	-	-	126	109	-	-	109	4 800
Centres d'information	48	-	-	48	^{b/}	-	-	-	-
Service des conférences	553	-	-	553	617	-	-	617	-
Bibliothèque	61	-	-	61	66	-	-	66	-
Bureau des services généraux	64	(1)	-	63	479	(19)	-	460	-
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)									
Cabinet du Directeur général	10	-	-	10	14	-	-	14	-
Bureau du Coordonnateur des secours des Nations Unies en cas de catastrophe	3	-	-	3	3	-	-	3	-
Bibliothèque	17	-	-	17	23	-	-	23	800
Service des conférences	146	-	1	147	256	-	(1)	255	3 100
Services généraux	17	-	-	17	132	-	-	132	400
Services administratifs et services financiers	33	-	-	33	62	-	-	62	-
Service de vérification intérieure des comptes	6	-	-	6	5	-	-	5	-
Service d'information	12	-	-	12	14	-	-	14	-
Division des affaires sociales	7	-	-	7	6	-	-	6	-
Division des stupéfiants	17	-	-	17	14	-	-	14	-
Organe international de contrôle des stupéfiants	10	-	1	11	8	-	2	10	24 300
TOTAL	2 508	(43)	^{c/}	2 470	2 646	(52)	^{c/}	2 603	212 300

a/ Y compris le poste de Secrétaire général.

b/ Pour le nombre des postes d'agent local, voir plus loin le tableau 3-4.

c/ Chiffre net des postes nouveaux demandés, compte tenu de 4 postes d'administrateur ou postes supérieurs nouveaux, de 10 postes nouveaux d'agent des services généraux et d'un poste d'agent des services généraux reclassé poste d'administrateur.

3.18 Comme il ressort de ce tableau, des crédits sont demandés pour quatre nouveaux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (98 300 dollars) et pour dix nouveaux postes d'agent des services généraux (78 300 dollars). A l'exception d'un poste d'administrateur et de deux postes d'agent des services généraux qui sont demandés pour des travaux concernant l'Organe international de contrôle des stupéfiants (dont les prévisions de dépenses font l'objet des arrangements spéciaux exposés dans les paragraphes 182 et 183 de l'exposé complet qui figure à la fin du présent chapitre), les nouveaux postes demandés pour 1973 seraient destinés à des services qui n'ont pas encore fait l'objet de l'étude sur l'utilisation et la répartition des effectifs à laquelle procède le Service de gestion administrative. On prévoit à cet égard que des demandes de crédits révisées comme suite aux recommandations du Service de gestion administrative seront présentées à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, en ce qui concerne la Division des droits de l'homme, le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité et le Département des affaires économiques et sociales. L'étude des effectifs de cinq autres services (le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, le Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, le Service financier, le Service du personnel et le Bureau des services généraux) sera terminée en 1972, mais l'on ne sait pas encore si le Secrétaire général sera en mesure de tenir compte des résultats de ces études dans des demandes de crédits révisées qu'il soumettra à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, ou s'il devra attendre la vingt-huitième session pour tenir compte desdits résultats, comme ce sera le cas pour l'étude des effectifs de la Bibliothèque, du Cabinet du Secrétaire général et du nouveau Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. C'est pourquoi un nouveau poste d'administrateur et quatre nouveaux postes d'agent des services généraux sont demandés pour chacun de ces deux derniers cabinets et un poste de Sous-Secrétaire général est demandé pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales.

3.19 Les frais nouveaux à couvrir pour 1973 comprennent également 35 700 dollars pour le reclassement d'un certain nombre de postes d'administrateur, d'un poste d'agent des services généraux reclassé poste d'administrateur et pour le reclassement de plusieurs postes d'agent des services généraux à l'intérieur de cette catégorie. Ces reclassements sont demandés pour le Cabinet du Secrétaire général, le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, le Service de l'information, la Commission économique pour l'Europe et l'Office des Nations Unies à Genève.

Tableau 3-4

Répartition géographique des postes permanents pour 1972 et 1973

		Catégories et classes													
		I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. Agents des services généraux			III. Agents locaux	IV. Travaillleurs manuels	
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes			Total II
New York	1973	9	8	45	94	197	391	531	263	1 538	307	1 640	1 947	-	205
	1972	9	7	44	92	198	397	551	280	1 578	303	1 688	1 991	-	204
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	1973	2	-	6	12	38	74	97	51	280	40	498	538	-	85 ^{a/}
	1972	2	-	6	11	39	74	95	51	278	37	500	537	-	85 ^{a/}
Commission économique pour l'Europe	1973	-	1	1	11	21	26	33	19	112	10	108	118	-	-
	1972	-	1	1	11	19	28	30	22	112	10	108	118	-	-
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1973	-	1	2	10	24	49	45	30	161	-	-	-	293	-
	1972	-	1	2	10	24	49	43	32	161	-	-	-	293	-
Commission économique pour l'Amérique latine	1973	-	1	1	11	28	42	39	30	152	-	-	-	332	-
	1972	-	1	1	11	28	42	39	30	152	-	-	-	332	-
Commission économique pour l'Afrique	1973	-	1	1	10	23	36	58	31	160	-	-	-	259	-
	1972	-	1	1	10	23	36	58	31	160	-	-	-	259	-
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	1973	-	-	1	1	2	6	5	3	18	-	-	-	29	-
	1972	-	-	1	1	2	6	5	3	18	-	-	-	29	-
Centres d'information	1973	-	-	-	3	12	21	9	3	48	-	-	-	240	-
	1972	-	-	-	3	12	21	9	3	48	-	-	-	240	-
	1973	11	12	57	152	345	645	817	430	2 469	357	2 246	2 603	1 153	290
	1972	11	11	56	149	345	653	830	452	2 507	350	2 296	2 646	1 153	289

a/ En outre, il était prévu un crédit de 137 000 dollars en 1972 pour engager du personnel de nettoyage à temps partiel.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Personnel temporaire pour les réunions</u>	2 234 500
	1972 : 1 875 000
	1971 : 2 164 278
 i) <u>Assemblée générale</u>	 1 595 000
	1972 : 1 497 700
	1971 : 1 621 961

3.20 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de recruter du personnel temporaire, principalement pour le Service des conférences (services linguistiques, dactylographie et reproduction des documents), pour le Bureau des services généraux (plantons, standardistes, etc.), et pour le Service de l'information (spécialistes de l'information et personnel auxiliaire).

3.21 Le crédit demandé pour la vingt-huitième session de l'Assemblée générale qui se tiendra en 1973 a été calculé compte tenu de l'effet net qu'auront les relèvements prévus pour 1972 et 1973 en ce qui concerne les traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée et les taux de l'indemnité de subsistance et compte tenu, d'autre part, d'une réduction d'environ 155 000 dollars opérée dans les dépenses prévues pour le personnel des services linguistiques et le personnel auxiliaire du Service des conférences conformément aux recommandations de l'Assemblée générale relatives au contrôle et à la limitation de la documentation. Le Secrétaire général compte opérer cette réduction, qui risque d'entraîner des retards dans les services que fournit normalement le Service des conférences, en différant le recrutement, en le réduisant au minimum et en gardant moins longtemps le personnel temporaire.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)</u>	639 500
	1972 : 377 300
	1971 : 502 317

3.22 Le crédit demandé pour 1973 doit permettre de faire face aux dépenses ci-après découlant des réunions suivantes qui se tiendront à Genève :

	<u>Dollars</u>
Commission des stupéfiants (trois semaines)	20 300
Commission des droits de l'homme (cinq semaines)	104 500
Comité du programme et de la coordination	7 300
Commission du droit international (dix semaines)	71 600
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (trois semaines)	83 700
Conseil économique et social (quatre semaines)	116 600
Comité chargé de l'examen et de l'évaluation (trois semaines) ...	35 800
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (deux semaines)	3 800
Commission de la population (deux semaines)	4 400
Comité de l'habitation, de la construction et de la planification (deux semaines)	3 400
Commission des Nations Unies pour le droit commercial inter- national (quatre semaines)	93 100
Groupes de travail de la CNUDCI :	
Groupe de travail sur les délais et la prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels (deux semaines)	50 000
Groupe de travail sur les effets de commerce (deux semaines)	
Groupe de travail sur l'arbitrage commercial international (deux semaines)	
Groupe de travail sur la réglementation internationale des transports maritimes (deux semaines)	
Autres réunions (à savoir, celles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Commission économique pour l'Europe, du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes et la réunion des services nationaux européens de recrutement)	45 000
	<hr/> 639 500 <hr/>

3.23 Le crédit demandé pour 1973 comprend un montant de 59 000 dollars pour faire face aux dépenses supplémentaires imputables à l'effet combiné de l'ajustement du taux de change et du relèvement des traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Autres réunions</u>	-
	1972 : -
	1971 : 40 000

3.24 Les dépenses indiquées pour 1971 correspondent au coût du service des réunions de la douzième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement qui s'est tenue à Santiago du Chili en 1971.

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Autre personnel temporaire</u>	4 357 000
	1972 : 3 852 500
	1971 : 3 909 560

3.25 Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>	2 871 000
	1972 : 2 302 600
	1971 : 2 356 215

3.26 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre normalement de recruter le personnel temporaire appelé à seconder les effectifs pendant les périodes de pointe, à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et à exécuter d'autres travaux périodiques et temporaires; il doit également permettre de rémunérer des services fournis sous contrat pour ce qui est, par exemple, de l'emploi de médecins au Service médical et des travaux contractuels de traduction et d'édition. Comme en 1972, toutefois, il s'est avéré nécessaire, dans le cas des services pour lesquels il n'est pas encore tenu compte dans le présent projet de budget des résultats de l'étude sur l'utilisation et la répartition des effectifs, de prévoir des crédits pour couvrir le coût de personnel temporaire dont lesdits services ont besoin de façon continue dans la catégorie des administrateurs et dans la catégorie des agents des services généraux. Tel est notamment le cas du Bureau des services généraux (du fait de la dispersion des locaux, à New York), du Service de gestion administrative (dont l'effectif est dans une large mesure financé à l'aide du crédit prévu à la présente rubrique), du Service du personnel et du Service financier.

3.27 En outre, certaines dépenses particulières, pour lesquelles des crédits n'avaient été ouverts que pour une partie de l'année en 1972, doivent maintenant être couvertes pendant toute l'année. C'est ainsi que la somme globale prévue pour l'entretien et l'utilisation de la nouvelle aile du palais des Nations à Genève est portée de 196 200 à 425 000 dollars, que le crédit demandé pour couvrir le coût des 10 postes de programmeur et d'analyste que le Service de gestion administrative avait recommandé de créer pour le Bureau de traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques (Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) est porté de 103 000 à 228 300 dollars, et que le crédit demandé pour cinq postes similaires que le Service de gestion administrative avait recommandé en même temps de prévoir pour la Division de la comptabilité (Service financier) est porté de 40 000 à 100 000 dollars. Ces augmentations qu'entraîne l'utilisation de personnel temporaire pendant toute l'année, au lieu d'une partie de l'année, s'élèvent au total à 414 100 dollars.

3.28 Il faudra encore couvrir d'autres dépenses pour lesquelles il n'a pas été ouvert de crédit pour 1972, à savoir : la part des dépenses qu'entraîne pour l'Organisation des Nations Unies (50 000 dollars) le renforcement du personnel du nouveau Bureau du Coordonnateur des secours des Nations Unies en cas de catastrophe (Genève); les dépenses qu'entraînera pendant une partie de l'année (46 000 dollars), la recommandation du Service de gestion administrative tendant à établir à Genève un petit Groupe de traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques (comprenant 2 postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux); et les dépenses (79 000 dollars) qu'entraînera le maintien à la Commission économique pour l'Amérique latine de 2 postes d'administrateur et de 7 postes d'agent local destinés au Centre latino-américain de documentation, dont les dépenses ont été couvertes, pendant ses deux premières années d'existence, par le Gouvernement néerlandais. Ces nouvelles dépenses s'élèvent au total à 175 000 dollars.

3.29 Ainsi, le crédit demandé pour 1973 comprend un montant total de 589 100 dollars qui doit permettre de faire face tant aux dépenses nouvelles qu'à celles au titre desquelles des crédits n'avaient été ouverts que pour une partie de l'année en 1972. Comme l'augmentation du crédit demandé pour 1973, par rapport au crédit ouvert pour 1972, est de 568 400 dollars, compte tenu de l'augmentation des traitements qui représente un montant de l'ordre de 140 000 dollars, on peut voir que les crédits demandés pour 1973 accusent, en fait, une diminution de 160 000 dollars environ pour ce qui est du personnel temporaire.

3.30 L'exposé détaillé des crédits demandés par départements et services, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Experts et consultants engagés à titre personnel</u>	1 216 000
	1972 : 1 255 900
	1971 : 1 205 279

3.31 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage, l'indemnité de subsistance ainsi que les honoraires ou la rémunération de personnes particulièrement compétentes dans des domaines très spécialisés, en particulier dans les domaines économique, social, scientifique, juridique et politique. Les services qui font l'objet de la présente rubrique sont généralement fournis en vertu d'engagements de courte durée.

3.32 Comme on peut le constater, le crédit demandé pour 1973 accuse, par rapport au crédit ouvert pour 1972, une diminution de 60 100 dollars qui est due au fait que la Division des droits de l'homme et le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité auront moins besoin de consultants. Cette diminution est aussi imputable au fait que l'on n'aura pas besoin en 1973 d'un crédit de 25 000 dollars ouvert pour 1972, sur la recommandation du Corps commun d'inspection, pour fournir le concours d'experts au Service du personnel pour lui permettre de mettre au point un programme mondial de concours par région ou par pays aux fins du recrutement.

3.33 L'exposé détaillé des crédits demandés par départements et services, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Groupes spéciaux d'experts</u>	270 000
	1972 : 294 000
	1971 : 348 066

3.34 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage, le coût de l'indemnité de subsistance et des honoraires, le cas échéant, des membres des groupes spéciaux d'experts. Ce crédit couvrirait les besoins des départements et services suivants :

	<u>Dollars</u>
Département des affaires économiques et sociales	169 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	33 000
Commission économique pour l'Amérique latine	29 000
Commission économique pour l'Afrique	19 000
Service de l'information	20 000
	<hr/> 270 000 <hr/>

3.35 La diminution du crédit demandé pour 1973 est principalement imputable au fait que le Service de l'information ne compte organiser en 1973 qu'une Table ronde de rédacteurs en chef, au lieu de deux réunions de ce type qu'il a organisées en 1972, de sorte que les dépenses correspondantes seront de 20 000 dollars, au lieu de 38 000 dollars en 1972.

3.36 L'exposé détaillé des crédits demandés, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

ARTICLE IV

	Dollars
<u>heures supplémentaires et sursalaire de nuit</u>	1 636 000
	1972 : 1 446 300
	1971 : 1 501 827

3.37 La plus grande partie du crédit demandé doit permettre au service des conférences et au Bureau des services généraux de continuer à assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et de reproduction des documents, des services de sécurité et des services téléphoniques et de télétype, et de fournir les services nécessaires lors des séances de nuit ou des séances qui se tiennent le samedi ou le dimanche ou à l'occasion de cérémonies particulières. Le crédit demandé doit aussi permettre de faire face aux besoins minimums en période de pointe.

3.38 L'effet des relèvements de traitement qui ne se reflètent que partiellement dans les dépenses de 1971 et des nouveaux relèvements prévus pour 1972 et 1973 peut être estimé à un montant total de 180 000 dollars environ. On peut donc voir que le crédit demandé pour 1973 représente, par rapport aux dépenses effectives de 1971, une diminution d'environ 46 000 dollars que l'on espère obtenir grâce au contrôle et à la limitation de la documentation.

ARTICLE V

	Dollars
<u>Besoins provisoires en personnel</u>	1 691 800
	1972 : 1 484 900
	1971 : 1 095 027

3.39 Comme il ressort du tableau 3-5 ci-après, les 29 postes d'administrateur, 86 postes d'agent des services généraux et 8 postes de travailleur manuel qui ont été approuvés pour 1972 sont maintenus pour 1973, en attendant que le Secrétaire général présente des demandes de crédits révisés comme suite aux recommandations du Service de gestion administrative relatives à l'utilisation et à la répartition des effectifs des départements et services intéressés.

3.40 Ainsi, le crédit de 1 691 800 dollars demandé pour 1973 représente le coût du maintien de ces postes compte tenu des relèvements de traitements et d'indemnités de poste qui sont mentionnés à l'article premier du présent chapitre et compte tenu de ce qu'un abattement pour recrutement différé (mouvements de personnel) plus faible est appliqué aux postes nouveaux qui ont été approuvés pour le Service du personnel et le Bureau des services généraux pour 1972.

Tableau 3-5

Tableau récapitulatif des postes provisoires pour 1972 et 1973, par catégorie et par classe, et par service

	Catégories et classes									
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					II. Agents des services généraux			III. Travail- leurs manuels	
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Service du personnel										
Service médical	-	-	1	-	-	1	-	1	1	-
Division des droits de l'homme	-	2	-	1	1	4	-	3	3	-
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité .	1	1	2	-	1	5	-	5	5	-
Département des affaires économiques et sociales	-	6	2	2	5	15	-	12	12	-
Bureau des services généraux	-	-	1	1	2	4	6	59	65	8
TOTAL	<u>1</u>	<u>9</u>	<u>6</u>	<u>4</u>	<u>9</u>	<u>29</u>	<u>6</u>	<u>80</u>	<u>86</u>	<u>8</u>

Tableau 3-6

Répartition géographique des crédits demandés pour 1973

Articles	New York	Genève (à l'exclu- sion de la CEE)	CEE	CEAEO	CEPAL	CZA	Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	Centres d'information	Total
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Postes permanents	59 128 900	11 728 800	3 806 800	4 019 200	4 513 600	4 279 700	467 700	2 087 000	90 031 700
II. Personnel temporaire pour les réunions	1 595 000	639 500	-	-	-	-	-	-	2 234 500
III. Autre personnel temporaire :									
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	1 789 000	788 000	16 000	22 000	101 000	126 000	9 000	20 000	2 871 000
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	863 600	45 400	65 000	80 000	65 000	85 000	12 000	-	1 216 000
iii) Groupes spéciaux d'experts ...	189 000	-	-	33 000	29 000	19 000	-	-	270 000
Total, article III	<u>2 841 600</u>	<u>833 400</u>	<u>81 000</u>	<u>135 000</u>	<u>195 000</u>	<u>230 000</u>	<u>21 000</u>	<u>20 000</u>	<u>4 357 000</u>
IV. Heures supplémentaires et sur- salaire de nuit	1 445 000	125 000	5 000	26 000	18 000	4 000	1 000	12 000	1 636 000
V. Besoins provisoires en personnel ..	1 691 800	-	-	-	-	-	-	-	1 691 800
Total, chapitre 3	<u>66 702 300</u>	<u>13 326 700</u>	<u>3 892 800</u>	<u>4 180 200</u>	<u>4 726 600</u>	<u>4 513 700</u>	<u>489 700</u>	<u>2 119 000</u>	<u>99 951 000</u>

REPARTITION, PAR PRINCIPAUX DEPARTEMENTS ET SERVICES, DU COUT
DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CREDITS DEMANDES
POUR 1973 AU CHAPITRE 3

1. On trouvera ci-après, pour chacun des principaux départements et services faisant l'objet du présent chapitre du projet de budget, un état détaillé et explicatif des crédits demandés pour 1973 qui comprend :

- a) Le cas échéant, un exposé des attributions et des programmes de travail;
- b) Des tableaux comparatifs indiquant le nombre des postes permanents approuvés pour 1972, par classe, et le nombre des postes proposés pour 1973, y compris les postes prévus à titre provisoire;
- c) Une répartition des crédits demandés à l'article premier (Postes permanents), à l'article III (Personnel temporaire /autre que le personnel temporaire pour les réunions/), à l'article IV (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit) et à l'article V (Besoins provisoires en personnel), ainsi que, le cas échéant, des explications et un exposé des arguments qui justifient les demandes de crédits.

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

2. Les ressources en personnel du Cabinet du Secrétaire général étaient précédemment présentées sous les deux rubriques suivantes : Bureau du chef de cabinet, y compris la Section du protocole et de la liaison, et Bureau des affaires de l'Assemblée générale. A la suite d'une réorganisation à laquelle le Secrétaire général a procédé pendant l'année en cours, un service distinct, le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, a été créé, et les 6 administrateurs et les 2 agents des services généraux qui s'occupaient des dites affaires au Cabinet du Secrétaire général ont été transférés à ce nouveau service. Le Cabinet du Secrétaire général comprend maintenant le chef de Cabinet et ses collaborateurs, le secrétariat du Secrétaire général, le conseiller militaire du Secrétaire général et son assistant, ainsi que la Section du protocole et de la liaison.

3. Le nombre de postes proposés pour la Section du protocole et de la liaison a été arrêté par le Secrétaire général compte tenu des conclusions de l'étude de l'utilisation des effectifs de cette section que le Service de gestion administrative a faite au cours des premiers mois de l'année en cours.

4. Les propositions relatives à la structure organisationnelle et à l'effectif des autres services du Cabinet du Secrétaire général et du Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, impliquent certains relèvements du nombre et de la classe des postes approuvés pour ce domaine d'activité pour 1972, mais elles sont néanmoins fondées sur une évaluation minutieuse, faite par le Secrétaire général, de la nature de la classe

des postes dont il a besoin pour pouvoir exercer ses fonctions. Comme on estime que la solution la plus pratique serait que le Secrétaire général étudie personnellement de près ces services, pour l'instant, le Service de gestion administrative compte reprendre son étude dans le courant de 1973.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(1 023 500 dollars)

Article premier. Postes permanents (981 500 dollars)

Tableau 3-A-1

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général												
1973	1	-	4	4	3	3	3	3	21	7	22	29 ^{a/}
1972	1	-	3	3	3	6	5	5	26	4	22	26

a/ En outre, le crédit demandé comprend un montant correspondant à un poste d'agent des services généraux qui a été transféré du Bureau des services généraux au Cabinet du Secrétaire général et transformé en un poste de travailleur manuel pour qu'on puisse y affecter le chauffeur du Secrétaire général.

Transfert de postes

Six postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 postes d'agent des services généraux) ont été transférés de l'ancien Bureau des affaires de l'Assemblée générale (Cabinet du Secrétaire général) au nouveau Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, qui constitue maintenant un service indépendant. En outre, conformément à la recommandation formulée par le Service de gestion administrative à la suite de son étude des effectifs de la Section du protocole et de la liaison, un poste de G-4 du Bureau des services généraux a été transféré au Cabinet du Secrétaire général. Les attributions de son titulaire, qui était jusqu'à présent détaché du Bureau des services généraux, comprennent la délivrance de laissez-passer aux membres des délégations et l'exécution de tâches connexes.

Postes nouveaux

1 D-1

Un nouveau poste d'administrateur général (D-1) est demandé pour un fonctionnaire supérieur qui aide le Secrétaire général à s'occuper de diverses questions politiques.

1 G-5

Un nouveau poste de la classe G-5 est demandé pour la personne qui occupe les fonctions de secrétaire personnel du Secrétaire général. Le poste de la classe P-2 qui était jusqu'ici utilisé à cette fin est maintenant attribué à un assistant du chef du secrétariat du Secrétaire général.

3 G-3/4

Un de ces postes est demandé pour la secrétaire du nouvel administrateur général (D-1) mentionné ci-dessus, les deux autres pour répondre aux besoins généralement accrus de l'ensemble du Cabinet du Secrétaire général.

Reclassement de postes

1 P-5 à D-1

Pour classer de façon appropriée le poste de chef du secrétariat du Secrétaire général.

1 P-5 à D-1

Pour tenir compte des responsabilités particulières qui incombent à l'Officier de liaison.

1 P-4 à P-5

Pour classer de façon appropriée le poste du fonctionnaire qui fait des recherches et des analyses sur les questions politiques, rédige des rapports sur des questions de fond et s'acquitte de diverses fonctions généralement exercées par un fonctionnaire supérieur, assure la liaison avec les délégations et participe à l'établissement de la liste des orateurs lors des séances plénières de l'Assemblée générale.

1 D-1 à D-2; 1 P-4 à P-5

Compte tenu des responsabilités très étendues de la Section du protocole et de la liaison et du fait que le Chef du protocole, outre ses tâches normales, agit fréquemment en tant que représentant de l'Organisation et du Secrétaire général pour les questions concernant le public, le Secrétaire général estime que le poste de Chef du protocole devrait être reclassé à D-2. En outre, il est proposé de reclasser à P-5 le poste de Chef adjoint du protocole.

1 P-3 à P-4

Pour tenir compte des responsabilités particulières de l'Assistant administratif personnel du Secrétaire général.

1 P-2 à P-3

Pour ranger dans une classe plus appropriée le poste du fonctionnaire qui exerce les fonctions d'assistant du chef du secrétariat du Secrétaire général, et qui est notamment chargé de rédiger la correspondance et les mémoires officiels que signe le Secrétaire général.

1 G-4 à G-5

Pour un poste d'assistant de l'Officier de liaison. L'agent qui occupe ce poste s'occupe des formalités nécessaires pour assurer le transport par avion des fournitures et des troupes envoyées dans les zones de mission par les pays qui fournissent des contingents.

1 G-4 à G-5

Pour ranger dans une classe plus appropriée le poste de l'agent transféré du Bureau des services généraux à la Section du protocole et de la liaison. A la suite de l'étude qu'il a effectuée, le Service de gestion administrative a recommandé de reclasser ce poste dans la classe G-5 pour tenir compte de la nature des responsabilités qui s'y attachent.

Article III. Autre personnel temporaire (27 000 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (7 000 dollars)

5. Etant donné la nature des travaux effectués au Cabinet du Secrétaire général, il n'est pas possible de prévoir avec exactitude les besoins particuliers en personnel temporaire ou de remplacement qui pourraient surgir en 1973. Cependant, il paraît prudent de demander le crédit nécessaire pour permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée et d'engager des commis et des secrétaires pendant les périodes de pointe.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (20 000 dollars)

6. Il n'est pas possible de préciser à l'avance les projets pour lesquels on pourrait avoir à engager des consultants, mais il paraît nécessaire de demander un crédit nominal à cette fin.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (15 000 dollars)

7. Le Cabinet du Secrétaire général s'est efforcé de réduire le nombre des heures supplémentaires. Le crédit demandé a été calculé sur la base des dépenses des années précédentes, compte tenu du fait que les agents des services généraux du Cabinet du Secrétaire général sont fréquemment tenus de travailler bien au-delà des heures normales.

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES POLITIQUES ET
AUX AFFAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

8. Le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale qui vient d'être créé est chargé de planifier les travaux de l'Assemblée générale et d'assurer les services nécessaires aux séances plénières de l'Assemblée générale et aux réunions de son Bureau. Il est également chargé de mettre au point tous les documents de l'Assemblée générale, et d'en approuver la publication, en coordination étroite avec les différents départements intéressés. Outre ces attributions, qu'exerçait précédemment le Cabinet du Secrétaire général, le nouveau cabinet s'acquitte également des tâches de nature politique que peut lui confier le Secrétaire général.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(283 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (265 100 dollars)

Tableau 3-A-2

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale ...													
	1973	1	-	-	1	1	3	1	1	8	2	4	6
	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Transfert de postes

Sur les huit postes d'administrateur demandés pour ce cabinet, les sept qui suivent sont des postes qui sont transférés d'autres services : un poste de secrétaire général adjoint, transféré des anciens cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, et un poste d'administrateur général (D-1), deux postes P-4, deux postes P-3 et un poste P-2/1 ainsi que deux postes d'agent des services généraux qui sont transférés de l'ancien Bureau des affaires de l'Assemblée générale (Cabinet du Secrétaire général).

Postes nouveaux

1 P-5

Pour fournir un assistant au Secrétaire général adjoint.

2 G-5

Pour les secrétaires du Secrétaire général adjoint.

2 G-3

Pour fournir un plus grand nombre de secrétaires à l'ensemble du Cabinet.

Reclassement de postes

1 P-3 à P-4

Pour ranger dans une classe plus appropriée le poste d'un éditeur qui occupe l'un des deux postes P-3 transférés du Cabinet du Secrétaire général au Cabinet du Secrétaire général adjoint.

Article III. Autre personnel temporaire (3 000 dollars)

9. Il n'est pas possible de prévoir avec exactitude les besoins particuliers en personnel temporaire ou de remplacement. Cependant, il paraît prudent de demander le crédit nécessaire pour pouvoir remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée et engager des commis et des secrétaires pendant les périodes de pointe.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (15 000 dollars)

10. Le crédit demandé doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires que les agents des services généraux sont appelés à faire immédiatement avant la session de l'Assemblée générale ainsi que pendant et après la session.

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
AUX AFFAIRES POLITIQUES SPECIALES

11. Le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales exécute des tâches spéciales dans les domaines politique, économique et social, et s'occupe, notamment, sous la direction du Secrétaire général, de la supervision des opérations de maintien de la paix. En outre, ce cabinet dirige les activités du secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et les programmes de travail confiés à la Division des droits de l'homme.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(606 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (536 300 dollars)

Tableau 3-A-3

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint ...	1973	1	1	1	2	2	-	-	2	9	3	6	9
	1972	2	-	1	2	2	-	-	2	9	3	6	9
Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	1973	-	-	-	1	2	-	-	-	3	1	2	3
	1972	-	-	-	1	2	-	-	-	3	1	2	3
Total	1973	1	1	1	3	4	-	-	2	12	4	8	12
	1972	2	-	1	3	4	-	-	2	12	4	8	12

12. En attendant la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées comme suite aux résultats de l'étude de l'utilisation des effectifs de ces services faite par le Service de gestion administrative, le Secrétaire général maintient pour 1973 le tableau d'effectifs approuvé pour ce cabinet pour 1972, sous réserve des ajustements ci-après.

Transfert de postes

Un poste de secrétaire général adjoint est transféré des anciens cabinets des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales au nouveau Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale qui vient d'être créé.

Postes nouveaux

Un nouveau poste de sous-secrétaire général est demandé pour un fonctionnaire de rang supérieur qui partagera les responsabilités qui incombent au Secrétaire général adjoint.

Article III. Autre personnel temporaire (65 700 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (3 500 dollars)

13. Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire un secrétaire chargé de seconder le personnel qui aide à établir les documents de travail nécessaires aux réunions du Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (62 200 dollars)

14. Le crédit demandé est le même que celui qui a été approuvé pour 1972 (y compris les frais de voyage) pour des travaux en rapport avec ceux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (4 900 dollars)

15. Le crédit demandé correspond aux dépenses minimales auxquelles il faudra faire face pour que le Cabinet du Secrétaire général adjoint puisse disposer, au-delà des heures normales de travail, du personnel des services généraux dont il a besoin.

BUREAU DES AFFAIRES INTERORGANISATIONS

16. Le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations représente le Secrétaire général dans ses relations avec les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organisations inter-gouvernementales; il est également Rapporteur du Comité administratif de coordination (CAC) et Président du Comité préparatoire du CAC.

17. Les principaux objectifs du Bureau des affaires interorganisations sont les suivants : stimuler et promouvoir la coordination dans la planification des activités des divers organismes des Nations Unies sur le plan technique, développer la coopération et favoriser le règlement des problèmes qui peuvent se poser entre ces organismes lors de l'exécution de leurs activités.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(384 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (366 300 dollars)

Tableau 3-A-4

Postes permanents : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1972 et 1973	-	1	1	1	2	2	2	1	10	2	5	7

18. Le Secrétaire général ne propose pas de changement du nombre et de la classe des postes permanents approuvés pour 1972.

Article III. Autre personnel temporaire (14 700 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (4 700 dollars)

19. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de sept mois de travail de secrétaire, comme cela a été autorisé pour 1972.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (10 000 dollars)

20. Le crédit demandé doit permettre de faire faire les études spéciales dans des domaines particuliers qui peuvent être nécessaires pour le Conseil économique et social ou le Comité administratif de coordination (CAC).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (3 000 dollars)

21. Le crédit demandé correspond aux dépenses minimales auxquelles on peut s'attendre pour que le Bureau des affaires interorganisations puisse disposer, au-delà des heures normales de travail, du personnel des Services généraux dont il a besoin.

SERVICE JURIDIQUE

22. Le Service juridique comprend trois services : le Cabinet du Conseiller juridique, qui englobe la Section des traités et le secrétariat du Tribunal administratif, la Division des questions juridiques générales, qui englobe le Service du droit commercial international, et la Division de la codification.

Cabinet du Conseiller juridique

23. Le Conseiller juridique rédige les avis juridiques demandés par le Secrétaire général, le Secrétariat ou d'autres organes de l'ONU. Il représente le Secrétaire général à la Sixième Commission de l'Assemblée générale et à d'autres commissions, comités et conférences de caractère juridique convoqués par les organes de l'ONU. Il est directement chargé de superviser, de planifier, d'administrer et de coordonner l'ensemble des activités du Service juridique, ainsi que de coordonner les questions de caractère interdépartemental, comme par exemple les aspects juridiques des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, au fond des mers et à l'environnement. Le Conseiller juridique supervise en outre directement l'exécution et la coordination du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Section des traités

24. Les deux tâches principales de cette section sont les suivantes : a) enregistrer et publier les traités conformément aux dispositions de l'Article 102 de la Charte; b) exercer les fonctions qui incombent au Secrétaire général en tant que dépositaire des traités multilatéraux. La Section des traités s'occupe également des questions concernant les pouvoirs des représentants permanents auprès de l'ONU et des représentants à l'Assemblée générale et assure le secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs. La Section élabore le texte des publications suivantes de l'Organisation des Nations Unies : Recueil des Traités (environ 50 volumes par an), Traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire - état des signatures, ratifications, adhésions, etc., (publication annuelle) et Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat (publication mensuelle).

Secrétariat du Tribunal administratif

25. Le Tribunal administratif, qui est élu par l'Assemblée générale, connaît des requêtes des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU qui invoquent l'inobservation de leur contrat d'engagement ou de conditions d'emploi et statue sur ces requêtes. La compétence du Tribunal a été étendue à plusieurs institutions spécialisées, en vertu d'accords spéciaux conclus entre les institutions en question et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

26. Le secrétaire du Tribunal administratif est désigné par le Secrétaire général, conformément au paragraphe 4 de l'article 3 du statut du Tribunal. Quand il n'a pas à s'occuper des affaires du Tribunal, le secrétaire aide le Service juridique à s'acquitter de ses tâches générales.

Division des questions juridiques générales (à l'exception
du Service du droit commercial international)

27. La tâche principale de la Division des questions juridiques générales consiste à donner des avis juridiques aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à tous les départements du Secrétariat et à rédiger des documents juridiques pour lesdits organes et départements. Ses fonctions, qui sont décrites dans le document ST/SGR/131, intitulé "Organisation du Secrétariat", peuvent être classées dans deux rubriques générales : fonctions de caractère permanent et projets spéciaux. On trouvera ci-après un résumé des modifications importantes qui ont été apportées aux activités de la Division ou des tâches supplémentaires qui lui ont été confiées, pour chaque sous-rubrique appropriée, à l'intérieur de ces deux rubriques générales :

a) Fonctions de caractère permanent :

Dans le cadre de ces attributions, la Division s'occupe des questions ci-après :

- Règlements intérieurs et problèmes connexes. La Division poursuit l'établissement d'un répertoire de la pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions de procédure.
- Pratique suivie quant à l'application des dispositions de la Charte des Nations Unies. Le troisième supplément comprend quatre volumes, dont trois ont été achevés et soumis pour impression en 1971. Le quatrième volume sera achevé au début de 1972. Le quatrième supplément, qui porte sur la période allant du 1er septembre 1966 au 31 décembre 1969, est en cours d'élaboration. Les suppléments suivants seront publiés régulièrement, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2285 (XXII) /pour le quatrième supplément, voir la rubrique b) vi) ci-après/.
- Privilèges et immunités. Le volume de travail dans ce domaine continuera à s'accroître du fait de l'augmentation du nombre des Membres et des activités de l'Organisation et de l'examen des travaux de la Commission du droit international sur la question des relations entre les Etats et les organisations intergouvernementales par une conférence internationale ou par la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

La Division assure le secrétariat du Comité des relations avec le pays hôte, récemment créé aux termes de la résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale pour s'occuper de la question de la sécurité des missions et de leur personnel. Ce comité traite également des questions dont s'occupait précédemment le Comité mixte officieux des relations avec le pays hôte, telles que l'examen systématique de l'application de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de l'Accord entre l'ONU et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège, ainsi que des conditions de vie et des obligations des membres des missions permanentes des Etats Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les travaux de ce nouveau comité exigeront que la Division y affecte plus de ressources que ce n'était nécessaire pour assurer le service du comité précédent.

- Résolution 92 (I) de l'Assemblée générale : sceau officiel et emblème de l'Organisation des Nations Unies. La Division donne des avis au Secrétaire général pour toutes les demandes relatives à l'utilisation de l'emblème, du sceau officiel et du nom de l'Organisation des Nations Unies et, en consultation avec le Cabinet du Secrétaire général, prend les dispositions voulues pour empêcher qu'ils soient utilisés sans autorisation. C'était précédemment le Service de l'information qui s'acquittait de cette tâche, après avoir pris l'avis de la Division, mais le Conseiller juridique en est désormais chargé et le volume de travail supplémentaire qui en résulte absorbe environ un tiers des heures de travail d'un administrateur, ainsi qu'une partie du temps du Directeur et du Directeur adjoint de la Division.
- Rédaction et interprétation de conventions et d'accords internationaux
- Interprétation des résolutions et du mandat des organes de l'Organisation des Nations Unies.
- Accords et contrats conclus par l'Organisation. Ces travaux de rédaction, de révision et d'interprétation représentent une tâche de plus en plus lourde et absorbent plusieurs fonctionnaires de la Division. Celle-ci est également chargée de représenter le Service juridique au Comité des marchés (dont le Président est le Directeur adjoint de la Division), au Comité de contrôle du matériel et au Comité des réclamations.
- Réclamations présentées contre l'Organisation ou en son nom.
- Statut du personnel, statuts de la Caisse commune des pensions, règlement financier, etc.
- Cour internationale de Justice.

- Affaires soumises au Tribunal administratif.
- Avis relatifs à l'assistance technique de caractère juridique.
- Organes subsidiaires de l'Assemblée générale.
- Services de secrétariat pour divers organes traitant de questions juridiques.
- Droit commercial international.

b) Projets spéciaux

La Division s'occupe actuellement des questions ci-après :

- Aspects juridiques des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans ses résolutions 2776 (XXVI) et 2779 (XXVI), l'Assemblée générale a renvoyé de nouveaux problèmes juridiques au Sous-Comité juridique, dont la Division assure le secrétariat.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement. La Division a été chargée de fournir des avis juridiques au secrétariat de la Conférence en 1971 et 1972, tout en collaborant étroitement aux travaux préparatoires. Ainsi, elle a assuré le secrétariat du Groupe de travail chargé de rédiger la Déclaration sur l'environnement et fourni des avis juridiques à d'autres groupes de travail. On compte que les travaux de la Division dans ce nouveau domaine se poursuivront et iront en augmentant, comme suite aux recommandations de la Conférence de Stockholm.
- Arbitrage commercial international.
- Travaux d'ordre juridique pour le Comité du Mékong.
- Projets spéciaux de la CEAE0.
- Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies. La préparation du troisième supplément s'est poursuivie en 1971 et, comme il a été indiqué au paragraphe 2 a) ii) ci-dessus, sera achevée au début de 1972. La préparation du quatrième supplément, qui portera sur la période allant du 1er septembre 1966 au 31 décembre 1969, a commencé en 1971 et devrait être achevée dans le courant de 1973.
- Répertoire de la pratique suivie quant au règlement intérieur de l'Assemblée générale. Les travaux portant sur la période allant de 1946 à 1948 se sont poursuivis en 1971 et, sous réserve que l'on dispose du personnel nécessaire, devraient être achevés en 1972. La Division travaille en outre régulièrement à l'établissement de suppléments pour les années 1969 et suivantes.

- Etablissement d'un "Manuel de procédure" (conformément à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée générale).
- Aspects juridiques des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans.

Service du droit commercial international

28. La Division des questions juridiques générales est chargée de fournir un appui pour les questions de fond et des services de secrétariat à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), créée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 2205 (XXI) en vue d'assurer l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international. La Division s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire du Service du droit commercial international.

29. Par l'entremise de ce service, la Division établit des documents de recherche et de travail sur les questions examinées par la CNUDCI et ses organes subsidiaires et analyse les observations reçues des gouvernements et des organisations internationales; elle participe à la rédaction de lois, de conventions et d'autres instruments juridiques uniformes visant à assurer l'harmonisation et l'unification du droit commercial international et elle entretient des relations de travail avec la CNUDCED dans ce domaine d'activités; elle établit le Registre des textes et l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international en vue de leur publication; elle donne des avis aux organes de l'ONU et aux divers départements du Secrétariat sur les questions ayant trait au droit commercial international.

30. C'est par l'entremise de la Division des questions juridiques générales, agissant par l'intermédiaire du Service du droit commercial international, que le Conseiller juridique supervise les activités du Groupe commun de la réglementation des transports maritimes, établi dans le cadre de la CNUCED en vertu d'un accord conclu entre le secrétaire général de cette organisation et le Conseiller juridique. Le personnel du Groupe commun est fourni conjointement par la CNUCED et par le Service juridique.

Groupes de travail

31. La CNUDCI a constitué trois groupes de travail qui se réunissent en dehors de la session annuelle de la Commission et qui ont entrepris de rédiger des lois et des conventions uniformes dans les domaines suivants : a) la vente internationale des objets mobiliers corporels; b) la prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels; et c) la réglementation

internationale des transports maritimes. On compte qu'à ses cinquième et sixième sessions, la CNUDCI instituera d'autres groupes de travail pour étudier des questions telles que les effets de commerce 2/ et l'arbitrage commercial international.

Attributions

32. Les attributions du Service du droit commercial international sont les suivantes :

- a) Préparer le quatrième volume de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
- b) Préparer le projet définitif de convention sur la prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels et prendre les dispositions nécessaires en vue de son adoption, analyser les observations y relatives des gouvernements et faire d'autres études connexes;
- c) Elaborer un ensemble de conditions générales applicables à une large gamme de produits primaires;
- d) Rédiger des études et des projets de règlements en vue de la révision des règles régissant la responsabilité des transporteurs maritimes en ce qui concerne la marchandise;
- e) Assurer les services de secrétariat d'un groupe de travail chargé de mettre au point le texte définitif d'un projet de loi uniforme élaboré par le Service concernant les effets de commerce utilisés pour les paiements internationaux;
- f) Rédiger des études et des avant-projets d'une loi uniforme révisée sur la vente internationale des objets mobiliers corporels;
- g) Poursuivre l'étude comparative des législations et pratiques nationales sur les sûretés mobilières dans le commerce international;
- h) Participer aux travaux de la Chambre de commerce internationale concernant les garanties bancaires;
- i) Etablir les autres études, rapports, projets de conventions et autres instruments demandés par la CNUDCI à ses cinquième et sixième sessions.

2/ Voir le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa quatrième session (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 17 (A/8417), par. 35 (4).

DIVISION DE LA CODIFICATION

33. L'activité de cette division concerne principalement la codification et le développement progressif du droit international, conformément à l'Article 13, paragraphe 1, alinéa a, de la Charte. A cet égard, la Division prête son concours pour les questions de fond à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, à la Commission du droit international, à des organes spéciaux tels que le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression et le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi qu'aux conférences de codification convoquées par l'Assemblée générale; elle assure également le secrétariat de ces organes.

34. Dans l'exercice de ses fonctions, la Division fait des travaux de fond qui revêtent diverses formes : études et recherches; compilations analytiques de textes de base tels que les dispositions des traités, la législation des divers pays, les décisions de tribunaux nationaux et internationaux, les sentences arbitrales et la correspondance diplomatique; compilations analytiques de commentaires et observations émanant des gouvernements et des organisations internationales. La Division aide les rapporteurs de la Sixième Commission et de divers organes subsidiaires à établir leurs rapports. Elle conseille également les organes qui s'occupent de la codification, rédige des conventions et autres instruments juridiques, exécute des projets spéciaux et établit diverses publications.

35. A cet égard, la Division sera chargée en 1973 d'un programme de publications périodiques comprenant le Recueil des sentences arbitrales, l'Annuaire juridique des Nations Unies, la Série législative, l'Annuaire de la Commission du droit international, et le Registre d'experts et de spécialistes du droit international établi en application de la résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale.

36. La Division établira également plusieurs chapitres de l'Annuaire des Nations Unies. En outre, elle assurera en 1973 le secrétariat de la Sixième Commission, de la Commission du droit international, du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression (si l'Assemblée générale décide de le réunir à nouveau en 1973), ainsi que de tout autre organe spécial que pourrait créer l'Assemblée générale en vue de la codification et du développement progressif d'un aspect particulier du droit international et de la conférence de codification que l'Assemblée générale pourrait décider de convoquer pour examiner le projet d'articles sur la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales, adopté en 1971 par la Commission du droit international. Le Directeur de la Division remplira les fonctions de secrétaire auprès des organes susmentionnés.

37. La Division aidera, en outre, à assurer le secrétariat du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, et de la Conférence sur le droit de la mer qui sera éventuellement convoquée en 1973 en application de la résolution 2750 C (XXV) de l'Assemblée générale. La Division fournira également le personnel

qui sera chargé, sous le contrôle direct du conseiller juridique, de participer à l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, ainsi que d'assurer le secrétariat du Comité consultatif pour le Programme.

38. On prévoit qu'en 1973 les activités de la Division qui se rattachent aux travaux de la Commission du droit international seront les suivantes :

a) Rédiger et publier des études dans le cadre du Projet de recherche sur la succession d'Etats aux traités multilatéraux et bilatéraux;

b) Faire des recherches en vue de rédiger et publier, à la demande de la Commission ou sur l'initiative de la Division, des études sur la responsabilité des Etats, la succession en matière de traités, la succession dans les domaines autres que celui des traités et la question des traités conclus par les organisations intergouvernementales;

c) Rédiger et publier des éléments d'information concernant la succession dans les domaines autres que celui des traités;

d) Rédiger et publier des textes juridiques et documents de base relatifs à la responsabilité des Etats et à la clause de la nation la plus favorisée;

e) Aider les rapporteurs spéciaux à étudier diverses questions dont la Commission est actuellement saisie en leur fournissant, sur leur demande, des documents de base, des références bibliographiques et tous renseignements complémentaires;

f) Coordonner les activités résultant des relations établies par la Commission avec d'autres organes s'occupant de questions juridiques;

g) A la demande de la Commission, établir en prévision de la session de 1973 un sommaire de la jurisprudence des tribunaux nationaux en ce qui concerne la clause de la nation la plus favorisée;

h) A la demande de l'Assemblée générale [résolution 2669 (XXV)] et de la Commission, préparer un rapport supplémentaire sur les problèmes juridiques que posent l'exploitation et l'utilisation des voies d'eau internationales;

i) A en juger par l'expérience de la session de 1971, la Division pourrait être appelée à rédiger, au cours de la session de 1973, des commentaires détaillés sur le projet d'articles qui sera adopté par la Commission, travail qui jusqu'alors était effectué par les rapporteurs spéciaux de la Commission;

j) Assurer les services de secrétariat lors des sessions de la Commission, y compris la rédaction et la publication des documents et du rapport présenté à l'Assemblée générale.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(1 770 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 685 400 dollars)

Tableau 3-A-5

Postes permanents : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Conseiller juridique	1	-	-	1	2	2	1	-	7	2	3	5
Section des traités	-	-	-	-	1	-	1	2	4	-	8	8
Secrétariat du Tribunal administratif	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	1
Division des questions juridiques générales	-	-	1	2	5	4	3	2	17	1	10	11
Service du droit commercial international	-	-	-	1	2	4	3	-	10	-	5	5
Division de la codification	-	-	1	1	1	5	1	1	10	1	6	7
Totaux	1	-	2	5	12	15	9	5	49	5	32	37

39. Le Secrétaire général ne demande pas de postes permanents nouveaux ni de reclassement de poste pour 1973.

Article III. Autre personnel temporaire (82 900 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (33 100 dollars)

40. Le crédit demandé doit permettre :

- a) De couvrir le coût de 2 postes d'agent des services généraux à la Section des traités pour que celle-ci soit en mesure de faire face au volume de travail que représentent l'enregistrement et la

publication dans le Recueil des Traités du nombre croissant de traités et d'accords internationaux reçus à cet effet. On maintient ainsi l'arrangement institué pour la première fois en 1972, en attendant que l'Assemblée générale ait examiné la question de la publication des traités et que l'on ait effectué une étude de faisabilité concernant la mécanisation des procédures d'enregistrement (20 000 dollars);

- b) D'engager, pour une période de trois mois, une personne chargée de diriger et de coordonner les travaux concernant le supplément au Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale et, pour une période de deux mois, une autre personne chargée de préparer la publication de l'Annuaire de la CNUDCI (11 000 dollars);
- c) De remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée (2 100 dollars);

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (49 800 dollars)

41. Le crédit demandé doit permettre :

- a) De s'assurer les services de consultants chargés d'élaborer des études et autres documents ayant trait à des aspects particuliers des points inscrits à l'ordre du jour de la CNUDCI (32 000 dollars);
- b) De s'assurer le concours d'experts pour faire des recherches et des études à l'intention de la Commission du droit international, pour faire des études spéciales pour le compte d'organes subsidiaires, et pour donner des avis dans le cas des différends auxquels l'Organisation des Nations Unies est partie devant des tribunaux nationaux (17 800 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (2 300 dollars)

SERVICE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT A
L'ADMINISTRATION ET A LA GESTION

Cabinet du Secrétaire général adjoint

42. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion est chargé de la direction générale du Service financier et du Service du personnel. En outre, le Service de gestion administrative dépend directement de lui. Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint assume directement, depuis 1971, la responsabilité du développement du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques à l'ONU et, en conséquence, un nouveau service, le Bureau du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques, a été créé au Cabinet du Secrétaire général adjoint; ce bureau dirigera ces activités et englobera aussi le Centre de calcul électronique de New York. Dans l'exercice de ces fonctions, le Secrétaire général adjoint est assisté d'un administrateur, qui remplit en outre les fonctions de secrétaire de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires) de l'Assemblée générale, et de trois agents des services généraux.

Bureau du traitement électronique de l'information
et des systèmes informatiques

43. Ce bureau, qui relève directement du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, a été créé, le 1er janvier 1972, comme suite à l'approbation par l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, des propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur le traitement électronique de l'information dans les organismes des Nations Unies (A/C.5/1378 et Corr.1). Le Cabinet du Directeur dirige l'ensemble des activités relatives au traitement électronique de l'information et aux systèmes informatiques de l'ONU dans le monde entier. Il assure, en outre, directement la supervision du Centre de calcul électronique de New York, qui fait partie intégrante de ce nouveau bureau.

Service de gestion administrative

44. Ce service, qui a été créé sous sa forme actuelle en juillet 1969, relève directement du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Il a pour tâche principale d'effectuer des études sur l'utilisation et la répartition des effectifs dans les départements, services et autres unités administratives du Secrétariat, conformément à la recommandation formulée par la Cinquième Commission et approuvée par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session 3/.

3/ Résolution 2482 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1968.

45. On compte que tous les principaux services du Secrétariat auront fait l'objet d'une étude des effectifs au milieu de l'année 1972. L'effectif total approuvé pour 1972, complété, comme il avait été proposé, par le concours de consultants, permettra au Service de gestion administrative de mener à bien à un rythme raisonnable, en 1973 et ultérieurement, les activités énumérées ci-après.

46. Pendant la dernière partie de 1972 et en 1973, le Service de gestion administrative se consacrera de plus en plus à des activités fonctionnelles d'amélioration de la gestion dans l'ensemble du Secrétariat. En outre, il s'attachera davantage à contrôler et à faciliter l'application des recommandations formulées dans le cadre des études sur l'utilisation des effectifs, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission l'ont demandé 4/.

47. Le programme de travail du Service de gestion administrative pour 1973 comprendra donc les activités suivantes :

- i) Suivre et faciliter l'application des décisions résultant des études sur les effectifs.
- ii) Elaborer et entreprendre, à l'échelle du Secrétariat, un programme d'amélioration de la gestion comportant des études fonctionnelles consacrées à des questions telles que la mesure du travail et la productivité, l'établissement de rapports sur la gestion, les techniques d'évaluation des programmes, la préparation de manuels, le traitement électronique de l'information, les communications et les calendriers à respecter pour la conservation et la destruction des dossiers, et une étude spéciale du secteur des conférences et de la documentation.
- iii) Conseiller le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion au sujet des questions relatives à la gestion et à l'organisation du Secrétariat.
- iv) Conseiller et aider les chefs des départements et services.
- v) Mettre à jour et contrôler en permanence les instructions, les manuels et les formules de caractère administratif.
- vi) Faire des études des effectifs dans certains secteurs où des changements importants seraient intervenus depuis la dernière étude.
- vii) Aider et conseiller, sur sa demande, la Division du budget à évaluer les demandes de postes et d'autres ressources présentées par les principaux services à l'occasion de l'examen annuel du budget ou dans le courant de l'année.

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 8A (A/8008/Add.1-15), document A/8008/Add.9, par. 14.

48. Les tâches décrites ci-dessus témoignent de la diversité des activités liées à la gestion que le Service de gestion administrative devra mener à bien au cours des prochaines années. En 1973 et 1974, l'accent sera mis surtout sur les études quantitatives de la productivité et de l'efficacité du personnel et sur l'aspect économique du fonctionnement des services. A ces travaux s'ajouteront un grand nombre d'études d'organisation et méthodes et les travaux qu'entraînerait la nécessité de contrôler en permanence la structure organisationnelle du Secrétariat en fonction des programmes de travail. Il faudra donc établir des priorités selon l'urgence des diverses tâches, et le temps dont disposeront les fonctionnaires du Service.

49. Pour 1973, le Secrétaire général a actuellement l'intention d'utiliser la même formule qu'en 1972 pour fournir au Service de gestion administrative les ressources en personnel dont il a besoin, c'est-à-dire de recourir en partie à des postes permanents et en partie à du personnel temporaire. Toutefois, le Service lui-même fera l'objet d'une étude sur l'utilisation de ses effectifs, et il se peut que des demandes de crédits appropriées soient présentées ultérieurement si cette étude, ainsi que l'évaluation correspondante des besoins du programme de travail envisagé pour 1973 et 1974, démontrent qu'il faut modifier la méthode utilisée pour fournir au Service de gestion administrative le personnel nécessaire.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(1 525 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (889 600 dollars)

Tableau 3-A-6

Postes permanents : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1	-	-	-	1	-	-	-	2	1	2	3
Bureau du traitement élec- tronique de l'information et des systèmes infor- matiques	-	-	1	1	1	4	1	3	11	3	20	23
Service de gestion administrative	-	-	1	1	2	3	-	1	8	1	2	3
Total	1	-	2	2	4	7	1	4	21	5	24	29

50. Sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées comme suite aux résultats des études sur l'utilisation des effectifs faites pendant l'exercice en cours, l'effectif proposé pour ces services pour 1973 est maintenu aux chiffres qui ont été approuvés pour 1972.

Article III. Autre personnel temporaire (613 300 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (558 300 dollars)

Bureau du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques (268 300 dollars)

51. Le crédit demandé doit permettre de continuer à couvrir en 1973, en l'imputant sur cet article, le coût de certains postes d'administrateur au Centre de calcul électronique de New York, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé dans son rapport (A/8408/Add.16) à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session 5/. En conséquence, un montant de 228 300 dollars est demandé pour couvrir le coût du traitement de 10 administrateurs (un P-5, quatre P-4, deux P-3 et trois P-2/1). En outre, un montant de 40 000 dollars est nécessaire pour que le Centre de calcul électronique puisse disposer de personnel temporaire affecté à des tâches générales pendant les périodes où le volume de travail dépasse les possibilités de son effectif permanent.

Service de gestion administrative (290 000 dollars)

52. En attendant de connaître les résultats de l'étude sur l'utilisation des effectifs du Service ainsi que son programme de travail pour les années à venir, le montant demandé doit permettre de continuer à couvrir en 1973, en l'imputant sur les crédits demandés pour le personnel temporaire, le coût de sept postes d'administrateur (deux D-1, deux P-5, deux P-4 et un P-3) et de huit postes d'agent des services généraux (dont un G-5), soit le même nombre de postes des mêmes classes que celui qui a été approuvé pour 1972.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (55 000 dollars)

53. Ce crédit est demandé pour compléter les ressources dont dispose le Service de gestion administrative et pour l'aider à mener à bien son programme de travail relatif à des questions comme celles des télécommunications, de la mesure du travail et de l'établissement de normes, des programmes de contrôle et de remplacement des stocks, de la documentation et de l'utilisation de textes de référence, de l'amélioration de la gestion, des programmes de formation et du développement de systèmes. Il est proposé d'ouvrir un crédit qui couvrirait le coût de 2 à 2,5 années de travail de consultant au total.

5/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 8A (A/8408/Add.1-30), document A/8408/Add.16.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (23 000 dollars)

54. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les besoins du Cabinet du Secrétaire général adjoint (500 dollars), du Bureau du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques (20 000 dollars) et du Service de gestion administrative (2 500 dollars).

SERVICE FINANCIER

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(3 088 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 875 800 dollars)

Tableau 3-A-7

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1973	-	1	2	1	-	1	1	-	6	3	5	8
	1972	-	1	2	1	-	1	1	-	6	3	5	8
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1973	-	-	-	1	1	-	1	-	3	1	2	3
	1972	-	-	-	1	1	-	1	-	3	1	2	3
Division du budget (à l'exclusion du Groupe des traitements et indemnités et du Groupe des assurances	1973	-	-	1	1	3	3	4	3	15	1	7	8
	1972	-	-	1	1	3	3	4	3	15	1	7	8
Groupe des traitements et indemnités	1973	-	-	-	1	1	2	-	-	4	1	2	3
	1972	-	-	-	1	1	2	-	-	4	1	2	3

Tableau 3-A (suite)

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Groupe de l'assurance-maladie	1973	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	4	4
	1972	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	4	4
Division de la comptabilité	1973	-	-	1	1	3	5	7	3	20	12	29	41
	1972	-	-	1	1	3	5	8	5	23	13	33	46
Trésorerie	1973	-	-	-	1	2	1	-	1	5	1	7	8
	1972	-	-	-	1	2	1	-	1	5	1	7	8
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1973	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	3	3
	1972	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	3	3
Service de vérification intérieure des comptes	1973	-	-	1	-	2	6	5	7	21	3	3	6
	1972	-	-	1	-	2	6	5	7	21	3	3	6
Total	1973	-	1	5	6	13	18	20	14	77	22	62	84
	1972	-	1	5	6	13	18	21	16	80	23	66	89

55. Pour les raisons exposées plus haut dans les paragraphes 3.10 à 3.14, 3 postes d'administrateur (un P-3 et 2 P-2) et 5 postes d'agent des services généraux (un G-5 et 4 autres postes), dont le coût sera directement imputé à l'avenir sur le Compte du Programme des Nations Unies pour le développement relatif aux frais généraux, ont été éliminés du tableau d'effectifs prévu au présent chapitre du budget. A ceci près, sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédit révisées comme suite aux résultats de l'étude sur l'utilisation des effectifs faite pendant l'exercice en cours par le Service de gestion administrative, l'effectif demandé pour 1973 est maintenu aux chiffres approuvés pour 1972.

Article III. Autre personnel temporaire (192 000 dollars)i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (183 500 dollars)

56. En attendant l'achèvement de l'étude sur l'utilisation des effectifs, le crédit demandé doit permettre de continuer à couvrir, en l'imputant sur les crédits relatifs au personnel temporaire, le coût d'un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4), pour aider le Groupe des traitements et indemnités à étudier les normes communes de classement, et le coût d'un certain nombre de postes d'agent des services généraux qui sont actuellement attribués au Groupe des assurances, à la Trésorerie et au Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes. Un montant est également demandé à cette rubrique pour couvrir le coût de postes de programmeur (un P-4, 2 P-3 et 2 P-2) pour la Division de la comptabilité, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé dans son rapport à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session 6/. Le coût du maintien de ces postes pendant toute l'année en 1973 est estimé à 100 000 dollars.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (8 500 dollars)

57. Le crédit demandé doit permettre d'engager des consultants appelés à participer aux études spéciales entreprises par le Groupe des traitements et indemnités.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (20 500 dollars)

6/ Ibid.

SERVICE DU PERSONNEL
(y compris le Service médical)

58. Pour les raisons indiquées plus haut dans les paragraphes 3.10 à 3.14, 6 postes d'administrateur (2 postes P-4, 3 postes P-3, et un poste P-2) et 3 postes d'agent des services généraux, dont le coût sera imputé directement à l'avenir sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux, ont été supprimés du tableau d'effectifs prévus au présent chapitre du budget. Pour le reste, sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédit révisées comme suite aux conclusions de l'étude sur l'utilisation des effectifs faite par le Service de gestion administrative pendant l'année en cours, les ressources en personnel demandées pour 1973 ont été maintenues aux chiffres approuvés pour 1972.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973
(2 892 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 621 000 dollars)

Tableau 3-A-8

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-													
Secrétaire général	1973	-	1	-	1	1	1	2	-	6	2	6	8
	1972	-	1	-	1	1	1	2	-	6	2	6	8
Bureau de la													
coordination	1973	-	-	1	-	-	1	-	1	3	3	5	8
	1972	-	-	1	-	-	1	-	1	3	3	5	8
Division du recrutement :													
Cabinet du Directeur													
	1973	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
	1972	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Service de recrutement													
du Secrétariat	1973	-	-	-	1	1	4	1	2	9	1	16	17
	1972	-	-	-	1	1	4	1	2	9	1	16	17
Service de recrutement													
pour l'Assistance													
technique	1973	-	-	-	1	2	4	-	-	7	5	13	18
	1972	-	-	-	1	2	6	3	1	13	5	16	21

Tableau 3-A-8 (suite)

	Catégories et classes												
	I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. -- Agents des services généraux				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Division de l'administration du personnel :													
Cabinet du Directeur	1973	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
	1972	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Service d'administration du personnel	1973	-	-	-	1	3	6	4	1	15	5	19	24
	1972	-	-	-	1	3	6	4	1	15	5	19	24
Service de la formation ...	1973	-	-	-	1	1	1	3	6	12	3	7	10
	1972	-	-	-	1	1	1	3	6	12	3	7	10
Section des règlements et des procédures	1973	-	-	-	-	1	2	-	-	3	1	2	3
	1972	-	-	-	-	1	2	-	-	3	1	2	3
Service médical	1973	-	-	-	1	1	-	1	-	3	1	11	12
	1972	-	-	-	1	1	-	1	-	3	1	11	12
Total	1973	-	1	3	6	10	19	11	10	60	21	79	100
	1972	-	1	3	6	10	21	14	11	66	21	82	103

Article III. Autre personnel temporaire (213 600 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (213 600 dollars)

59. Le montant demandé comprend un crédit qui doit permettre de continuer à engager, à titre temporaire, 2 administrateurs (un P-3 et un P-2) et un agent des services généraux pour aider à la mise au point d'un système détaillé de traitement électronique de données relatives au personnel, comprenant notamment l'établissement d'un tableau des candidats aux postes du Secrétariat et aux postes de l'Assistance technique. En outre, un crédit est demandé pour permettre d'engager à titre temporaire un administrateur de 2ème classe (P-3) pour aider à la révision générale du Statut et du Règlement du personnel ainsi qu'un administrateur adjoint de 1ère classe (P-2) pour renforcer la Section des activités du personnel et du logement (74 600 dollars). Un crédit est également demandé pour renforcer quelque peu le personnel des Services généraux dans un certain nombre de services particulièrement surchargés de travail (110 300 dollars), pour assurer le remplacement des fonctionnaires indispensables qui sont en congé annuel, en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (16 400 dollars) et pour engager des médecins consultants pour le Service médical (12 300 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (21 500 dollars)

Article V. Besoins provisoires en personnel (36 200 dollars)

Tableau 3-A-9

Postes provisoires : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Service médical	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	1

DIVISION DES DROITS DE L'HOMME

60. La Division des droits de l'homme s'occupe de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies qui concernent la protection internationale des droits de l'homme. La Division apporte son concours à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme, à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et à d'autres organes subsidiaires. Elle établit, en outre, des publications sur les droits de l'homme et dirige le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(1 473 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 305 900 dollars)

Tableau 3-A-10

Catégories et classes										
I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. -- Agents des services généraux			
D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
1972 et 1973	1	3	6	11	12	11	44	2	26	28

61. Sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées comme suite aux résultats de l'étude sur l'utilisation des effectifs, faite par le Service de gestion administrative, le Secrétaire général demande pour 1973 les mêmes ressources en personnel que celles qui ont été approuvées pour 1972.

Article III. Autre personnel temporaire (37 000 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (7 000 dollars)

62. Le crédit demandé comprend un montant de 4 000 dollars pour l'emploi de personnel temporaire pendant les périodes de pointe et 3 000 dollars pour continuer à couvrir le coût d'un poste d'administrateur pendant les deux premiers mois de 1973, pour aider à faire l'étude sur les problèmes que pose, dans le domaine des droits de l'homme, le progrès scientifique et technique.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (30 000 dollars)

63. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de 24 mois de services de consultants pour aider la Division à établir des études sur : a) les problèmes que pose, dans le domaine des droits de l'homme, le progrès scientifique et technique; b) les conventions et règles internationales de caractère humanitaire dans tous les conflits armés, notamment pour ce qui est de la protection des journalistes; c) la condition de la femme en droit privé; et d) les politiques et mesures discriminatoires fondées sur la couleur dont font l'objet les peuples d'origine africaine dans tous les pays, ainsi que les mesures prises et à prendre pour combattre ces politiques et pratiques.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 000 dollars)

64. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires nécessaires pour faire face aux travaux qu'entraînent les séminaires et les réunions dont la Division assure le service.

Article V. Besoins provisoires en personnel (126 000 dollars)

65. Comme il est indiqué plus haut, le Secrétaire général maintient le nombre de postes provisoires qui a été approuvé pour 1972.

Tableau 3-A-11

	Catégories et classes							
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					II. — Agents des services généraux		
	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1972 et 1973	2	-	1	1	4	-	3	3

DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES AFFAIRES
DU CONSEIL DE SECURITE

66. Sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées, comme suite aux résultats de l'étude de l'utilisation des effectifs faite par le Service de gestion administrative, les ressources en personnel demandées pour 1973 ont été maintenues aux chiffres approuvés pour 1972.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(2 284 500 dollars)

Article premier. Postes permanents; (2 036 600 dollars)

Tableau 3-A-12

Postes permanents : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1	-	1	-	1	1	1	1	6	1	4	5
Section des questions africaines	-	-	-	1	-	3	1	2	7	-	4	4
Section des affaires concernant le fond des mers et des océans	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-
Division des affaires concernant le désarmement .	-	-	1	1	2	3	2	-	9	1	4	5
Division de l'espace extra-atmosphérique	-	-	-	1	3	-	1	2	7	1	2	3
Division des affaires politiques	-	-	-	4	3	8	3	2	20	-	9	9
Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques	-	-	-	2	2	4	5	1	14	1	6	7
Total	1	-	2	9	12	19	14	8	65	4	29	33

Article III. Autre personnel temporaire (61 500 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (8 900 dollars)

67. Un crédit est demandé à cette rubrique pour :

a) Les services d'un indexeur pour l'édition anglaise du Supplément No 6, et pour les éditions française, russe et espagnole du Supplément No 5 au Répertoire de la Pratique du Conseil de sécurité (5 000 dollars).

b) Remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et faire face aux autres besoins en personnel temporaire pendant les périodes de pointe (3 900 dollars).

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (52 600 dollars)

Division des affaires concernant le désarmement (8 100 dollars)

68. On prévoit que la Division des affaires concernant le désarmement devra faire appel à des consultants pour l'aider à établir des rapports et des études sur des questions telles que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris les applications des explosions nucléaires et la question des sauvegardes à cet égard, les problèmes relatifs aux armes chimiques et bactériologiques (biologiques), la question des utilisations militaires du fond des mers et des océans, la question des utilisations militaires des lasers et celle de l'enrichissement de l'uranium par centrifugeuses et les problèmes relatifs à l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Division de l'espace extra-atmosphérique (16 200 dollars)

69. La Division devra faire appel aux services d'experts consultants pour l'aider à établir des rapports et des études sur des domaines d'application pratique tels que l'étude des ressources terrestres par télédétection, ainsi que sur l'utilisation des satellites pour la promotion de l'enseignement et de la santé publique et pour l'amélioration des communications et de leur infrastructure, notamment en termes des coûts et des rendements. On s'attend que la demande concernant ces rapports et ces études s'accroîtra considérablement, du fait que les nouveaux domaines d'application des techniques spatiales tendent à retenir l'attention, surtout dans les pays en voie de développement.

Section des questions africaines (12 100 dollars)

70. La Section des questions africaines est chargée d'établir, aux fins de publication, un certain nombre d'études et de documents sur les divers aspects de l'apartheid, dont un bulletin intitulé "Notes et documents". La Section devra faire appel aux services de consultants pour établir ces publications et d'autres études spéciales en application de décisions du Comité spécial de l'apartheid.

Section des affaires concernant le fond des mers et des océans (8 100 dollars)

71. On prévoit que le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale aura besoin d'études et de rapports spécialisés, dont l'établissement exigera que la Section fasse appel aux services d'experts consultants.

Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques (8 100 dollars)

72. On prévoit que des services de consultants seront nécessaires pour l'exécution d'études spéciales liées aux travaux du Comité constitué en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité relative à la Rhodésie du Sud, du Comité créé en application de la résolution 276 (1970) relative à la Namibie, et du Comité d'experts constitué par le Conseil de sécurité à sa 1506ème réunion pour étudier la question des micro-Etats.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 800 dollars)

Article V. Besoins provisoires en personnel (180 600 dollars)

Tableau 3-A-13

Postes provisoires : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint ...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Section des affaires concernant le fond des mers et des océans	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	1	1
Division des affaires concernant le désarmement	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-
Division de l'espace extra-atmosphérique	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	2	2
Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	1
Total	-	-	-	1	1	2	-	1	5	-	5	5

DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES, DE LA TUTELLE
ET DE LA DECOLONISATION

73. Le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, antérieurement Département de la tutelle et des territoires non autonomes, comprend quatre unités administratives : le Cabinet du Secrétaire général adjoint (qui comprend les Services d'appui et la Section de la coordination), le Service des secrétariats, la Division de l'Afrique et la Division des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique.

Cabinet du Secrétaire général adjoint

74. Outre le Secrétaire général adjoint, ce cabinet comprend l'Adjoint du Secrétaire général adjoint, l'Assistant spécial du Secrétaire général adjoint et leurs secrétariats. En outre, le Cabinet comprend les Services d'appui et la Section de la coordination qui est responsable des fonctions d'appui technique et administratif.

Service des secrétariats

75. Le Service des secrétariats assure, pour les questions de fond, le secrétariat des organes directeurs desservis par le Service du Secrétaire général adjoint (et celui de leurs comités et sous-comités respectifs), à savoir le Conseil de tutelle, la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et le Conseil pour la Namibie.

Division de l'Afrique

76. Cette division est chargée de faire des études et des recherches spéciales et d'établir les divers documents et rapports de fond concernant chacun des territoires non autonomes situés en Afrique, y compris la Namibie, aux fins de leur présentation aux organes directeurs compétents.

Division des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique

77. Cette division a des attributions identiques à celles de la Division de l'Afrique, en ce qui concerne chacun des territoires non autonomes et territoires sous tutelle situés dans les régions qui relèvent de sa compétence.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(1 168 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 131 900 dollars)

Tableau 3-A-14

Postes permanents : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint, y compris les Services d'appui et la Section de la coordination ...	1	-	1	-	1	2	1	-	6	3	5	8
Service des secrétariats	-	-	-	1	4	-	2	1	8	2	4	6
Division de l'Afrique ..	-	-	-	1	2	3	3	3	12	-	3	3
Division des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique	-	-	-	1	3	1	2	1	8	-	4	4
Total	1	-	1	3	10	6	8	5	34	5	16	21

78. Le Secrétaire général ne demande pas de poste permanent nouveau ni de reclasement de poste pour 1973.

Article III. i) Personnel temporaire affecté à des
tâches générales (28 800 dollars)

79. Un crédit est demandé à la présente rubrique pour :

- a) Maintenir en 1973 un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4) fourni au Bureau à titre temporaire (26 500 dollars);
- b) Remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (2 300 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire
de nuit (8 000 dollars)

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

80. Le Département des affaires économiques et sociales fournit, notamment, les services fonctionnels, les services de secrétariat et la documentation nécessaires au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et à d'autres organes. Les fonctionnaires du Département établissent des publications sur des questions économiques et sociales et assurent pour l'Organisation des Nations Unies le fonctionnement d'un service central de statistique. Ce service rassemble, aux fins de publication, des données statistiques d'intérêt international et donne des avis aux gouvernements en matière de statistiques. Les fonctionnaires du Département aident aussi les gouvernements, par l'intermédiaire des programmes de coopération technique, en ce qui concerne leur développement économique et social. Le Département est chargé de la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies qui visent à instaurer des conditions de vie meilleures et à favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

Tableau 3-A-15

Crédits demandés au chapitre 3 pour l'ensemble du Département

Articles	1973 Crédits demandés	
	Dollars	Dollars
I. Postes permanents		11 449 100
III. Autre personnel temporaire :		
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	84 000	
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	575 000	
iii) Groupes spéciaux d'experts	169 000	
	Total partiel	828 000
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit		53 000
V. Besoins provisoires en personnel		468 400
	Total	12 798 500

31. Le tableau 3-A-15 ci-dessus est un état récapitulatif des crédits demandés à chaque article du chapitre 3 pour l'ensemble du Département des affaires économiques et sociales.

32. Lors de l'établissement des présentes prévisions de dépenses, la réorganisation de ce département, proposée par le Service de gestion administrative, était encore à l'étude. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, des demandes de crédits révisées compte tenu de la réorganisation des divers services intéressés et de la nouvelle répartition des effectifs qui en découlera.

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

33. Outre les services du Secrétaire général adjoint proprement dits, ce cabinet comprend le Service financier et administratif du Département et celui du Conseiller spécial à la planification des programmes du Département.

34. Le Service financier et administratif s'occupe de toutes les questions administratives, budgétaires et d'administration du personnel pour le Département et, le cas échéant, fournit dans ces domaines une assistance administrative centrale aux secrétariats des commissions économiques régionales, au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, ainsi qu'à la Division des stupéfiants. Il établit et présente le programme annuel des publications, aide à l'exécuter et représente le Département et les secrétariats des commissions régionales aux réunions du Comité des publications.

35. Le Conseiller spécial à la planification des programmes du Département aide le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à planifier et à revoir les divers programmes confiés au Département, ainsi qu'à établir des procédures qui lui permettent de s'acquitter de cette responsabilité.

COMMISSAIRE A LA COOPERATION TECHNIQUE

36. Le Bureau de la coopération technique fournit les services nécessaires pour la programmation, l'exécution et l'évaluation périodique de toutes les activités de coopération technique entreprises par l'Organisation des Nations Unies - à l'exclusion de celles qui sont entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), au titre du budget ordinaire, par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et par d'autres programmes financés au moyen de ressources extra-budgétaires. Le Bureau remplit aussi les fonctions qui incombent à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le Programme alimentaire mondial et assure l'application de la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale relative à l'assistance en cas de catastrophe naturelle. De plus, le Bureau organise des missions de programmation et d'évaluation et veille à leur exécution, il établit des manuels de procédures opérationnelles uniformes et fournit, sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, les informations qui doivent figurer dans divers rapports de l'Organisation.

CENTRE DE LA PLANIFICATION, DES PROJECTIONS ET DES POLITIQUES
RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

87. Le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement a pour objet de fournir une assistance en matière de planification du développement, de faire des recherches sur les problèmes économiques et sociaux qui surgissent au cours du processus de développement, et d'analyser et évaluer la situation de l'économie mondiale et les progrès accomplis.

88. Dans le domaine de la planification du développement, les objectifs comprennent des travaux de recherche comparée en matière de méthodologie de la planification, l'appui à fournir aux différents pays pour l'élaboration et l'amélioration de leurs propres procédures et le renforcement de leur capacité de planification, et l'appui technique nécessaire pour l'assistance directe aux projets opérationnels.

89. Dans le domaine de l'analyse économique, les principaux objectifs sont les suivants : examiner certains problèmes de développement sectoriel dans leur contexte d'ensemble, étudier les rapports intersectoriels, et évaluer le fonctionnement de diverses politiques économiques et sociales sous l'angle de leur incidence sur l'économie mondiale en général et sur les pays en voie de développement en particulier.

90. Afin de pouvoir envisager les problèmes à l'étude dans leur juste perspective, on a inclus dans le programme l'établissement de projections économiques et sociales, qui nécessitent elles-mêmes la compilation et l'élaboration de données appropriées pouvant être utilisées dans des modèles de l'économie mondiale établis à l'aide d'ordinateurs.

91. En 1973, le programme concernant la planification, les projections et les politiques relatives au développement sera orienté, dans une large mesure, vers les besoins de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par l'Assemblée générale en octobre 1970.

DIVISION DES RESSOURCES ET DES TRANSPORTS

92. La Division des ressources et des transports favorise la mise en valeur et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles non agricoles, en particulier dans les pays en voie de développement, stimule et facilite le transfert des techniques et connaissances scientifiques nouvelles aux pays en voie de développement, conformément aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité des ressources naturelles. Son programme tend avant tout à aider les pays en voie de développement à explorer, découvrir, évaluer et mettre en valeur leurs ressources naturelles non agricoles en leur apportant un appui technique pour des projets de coopération technique dans le domaine de la cartographie (y compris l'établissement de levés et de cartes), des ressources en énergie et de l'électrification, des ressources en eau et des ressources minérales (y compris les ressources minérales des océans et l'exploitation par grands fonds).

93. Plus précisément, le programme de travail de la Division dans le domaine des ressources naturelles vise à :

a) Découvrir et identifier les minéraux, les eaux souterraines, les ressources géothermiques, les ressources minérales au large des côtes, aider à mettre au point une conception intégrée de la mise en valeur des ressources en eau (aussi bien sur le plan national que sur le plan international); aider à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques aussi bien classiques que nouvelles, au développement de réseaux de production et distribution d'énergie, et fournir les levés et les cartes de base nécessaires;

b) Aider les pays en voie de développement à renforcer leur infrastructure pour faciliter la tâche des services qui s'occupent des ressources naturelles, et promouvoir la formation de leur personnel dans ces domaines;

c) Aider les pays en voie de développement à moderniser et à renforcer les services chargés du rassemblement, du stockage et de la restitution des données sur les ressources naturelles;

d) Etablir des rapports périodiques et des rapports spéciaux sur certains sujets dans les domaines de sa compétence à l'intention du Conseil économique et social, du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, de l'Assemblée générale, du Comité des ressources naturelles et d'autres organes de l'ONU selon les besoins, et fournir des services pour les questions de fond au Comité des ressources naturelles.

e) Suivre les nouveaux progrès techniques pour déterminer s'ils sont applicables à la mise en valeur des ressources naturelles.

94. L'ensemble du programme de mise en valeur des ressources naturelles non agricoles est entrepris, selon qu'il convient, en coopération avec les secrétariats des commissions économiques régionales et d'autres organismes des Nations Unies compétents.

95. La Division exécute aussi des travaux dans le domaine de l'économie des océans et de l'océanologie. L'objet de son programme est de favoriser la gestion rationnelle de l'espace océanique étant donné l'intensification des utilisations multiples et parfois contradictoires de cet espace et la pollution générale de l'environnement marin. Au cours des deux dernières décennies, les utilisations de l'espace océanique se sont énormément développées (transports maritimes, pêche, exploitation des ressources de la mer, construction de pipe-lines sous-marins, installations à but récréatif, évacuation des déchets, etc.). Les progrès techniques donnent d'ailleurs à penser que de nouvelles utilisations (telles que stations de déchargement de pétroliers géants au large des côtes, installations pour le stockage du pétrole et du gaz, centrales électriques, aéroports) sont déjà en train de devenir une réalité. On ne s'est pas préoccupé jusqu'à présent de l'interaction des diverses utilisations de la mer et il est devenu impérieux d'envisager la gestion du milieu marin sous tous ses aspects à la fois et donc sur une base pluridisciplinaire. Le Conseil économique et social et l'Assemblée

générale ont souligné la nécessité d'une telle conception d'ensemble de l'exploitation des mers et des océans. Comme de vastes zones de l'océan se trouvent au-delà des limites de la juridiction nationale, l'ONU a une responsabilité spéciale à cet égard.

96. La notion de gestion rationnelle de l'espace océanique qui est à la base du présent programme a pour but d'éviter la fragmentation sectorielle des problèmes concernant la mer, qui a prévalu dans le passé, étant donné que les organismes ou les institutions spécialisées des Nations Unies se sont occupés exclusivement des problèmes entrant dans le cadre de leurs mandats respectifs (par exemple, pêche - FAO; sciences fondamentales - UNESCO et Commission océanographique inter-gouvernementale de l'UNESCO; sécurité de la navigation - OMCI) et de donner une orientation générale aux activités des organismes des Nations Unies. En ce qui concerne l'économie des océans et l'océanologie, la Division est appelée à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives aux ressources des océans et à d'autres questions connexes. Elle participe actuellement aux travaux préparatoires de la prochaine Conférence sur le droit de la mer, en particulier en ce qui concerne les fonctions économiques et techniques du régime et du mécanisme internationaux à établir pour l'exploitation des ressources du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale. En outre, elle a été chargée de l'élément pollution des mers de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.

97. En s'acquittant des tâches ci-dessus, la Division assure la coordination technique entre les diverses institutions et organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions concernant la mer par l'intermédiaire d'organes tels que le Sous-Comité des sciences de la mer et de leurs applications (organe du CAC), le Comité intersecrétariats des programmes scientifiques intéressant l'océanographie et le Groupe mixte d'experts des aspects scientifiques de la pollution des mers.

98. Dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les activités dans le domaine de l'économie des océans et de l'océanologie doivent contribuer à accroître la capacité des pays en voie de développement quant à l'exploitation rationnelle de leurs zones marines, compte tenu de la nécessité de préserver l'environnement marin. Ces activités les aideront aussi à protéger leurs intérêts spéciaux eu égard à l'exploitation future du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale (en englobant des questions telles que la participation aux activités opérationnelles, les répercussions possibles de l'exploitation des fonds marins sur les marchés mondiaux, le partage des avantages, etc.).

99. La Division des ressources et des transports est active dans un autre domaine, celui des transports et du tourisme. Ses activités dans ce domaine tendent à promouvoir le tourisme et les transports internationaux, à développer les réseaux nationaux de transport et de tourisme dans les pays en voie de développement et à fournir des services techniques et consultatifs en vue de mettre en oeuvre les programmes de coopération technique en ce qui concerne les aspects des transports et du tourisme qui relèvent de la compétence de l'Organisation des Nations Unies.

Il s'agit, en ce qui concerne ces aspects, de planifier et de coordonner les réseaux de transport et de tourisme dans leur ensemble et de développer les transports intérieurs et les installations touristiques des différents pays sur les plans technique, économique, institutionnel et opérationnel. L'expansion des réseaux de transports internationaux ainsi que des installations touristiques et le développement des institutions et des systèmes nationaux de transport et de tourisme dans les pays en voie de développement exigent que l'on étudie constamment la situation dans le monde en général et dans les pays en voie de développement en particulier, compte tenu de l'évolution de la situation et du progrès technique. Pour résoudre certains problèmes précis qui se posent dans ces secteurs, il faut recourir à la recherche appliquée et disposer de suffisamment de données techniques. Le programme de travail vise à répondre aux besoins susmentionnés, dans le cadre des directives énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent soit directement des problèmes relatifs aux transports et au tourisme, soit indirectement des questions de développement économique et social dont les transports ou le tourisme constituent des éléments importants.

DIVISION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

100. La Division des finances publiques et des institutions financières aide les gouvernements des pays en voie de développement à augmenter le volume des ressources financières intérieures et extérieures dont ils disposent pour leur développement et à faire en sorte que ces ressources soient utilisées le plus efficacement possible.

101. Le programme relatif aux finances publiques et aux institutions financières a été mis au point dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans laquelle il est recommandé que les pays en voie de développement poursuivent des politiques fiscales et monétaires rationnelles, rationalisent et renforcent leur administration fiscale, améliorent le rendement des entreprises publiques, améliorent les mécanismes institutionnels de mobilisation de l'épargne privée et adoptent les mesures voulues pour attirer et utiliser efficacement les capitaux privés étrangers. Au cours des dix années qui viennent, le programme s'efforcera de favoriser la réalisation de ces objectifs.

102. Plus précisément, le programme relatif aux finances publiques et aux institutions financières vise à :

a) Mettre au point des techniques et des méthodes budgétaires qui puissent servir d'instruments de planification économique et sociale;

b) Développer la comptabilité et la vérification des comptes de l'Etat pour en faire des outils de gestion financière du secteur public;

c) Définir des principes directeurs applicables aux conventions fiscales internationales, à la politique et à l'administration fiscales et à la planification de la réforme fiscale;

- d) Encourager la mobilisation de l'épargne privée dans les pays en voie de développement en élaborant des méthodes et des techniques appropriées et par l'échange de vues et de données d'expérience entre les autorités intéressées;
- e) Promouvoir les exportations des pays en voie de développement en définissant des méthodes et des techniques d'utilisation de l'assurance-crédit à l'exportation et du financement du crédit à l'exportation;
- f) Encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement en cherchant à favoriser un consensus entre les capitalistes étrangers et les gouvernements des pays hôtes quant aux termes et conditions de ces investissements;
- g) Encourager le transfert des techniques aux pays en voie de développement aux termes et conditions les plus favorables possibles;
- h) Apporter un appui technique aux projets de coopération technique.

DIVISION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

103. La Division du développement social :

- a) Rassemble et analyse des données sur les conditions sociales afin de fournir, de façon continue, des renseignements qui permettent au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale de revoir périodiquement les tendances mondiales et de recommander des politiques et des mesures appropriées en vue d'une action sur le plan national et international;
- b) Aide les gouvernements à formuler et à appliquer des politiques générales dans le domaine social afin d'harmoniser les programmes prévus dans des secteurs particuliers et d'appuyer la planification unifiée du développement à l'échelon national;
- c) Aide les gouvernements à mettre au point des programmes pratiques visant à relever les niveaux de vie et à améliorer le bien-être des individus.

104. Les activités de la Division du développement social visent essentiellement à appliquer la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social et à réaliser les buts et objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dans le domaine social. Cette tâche fondamentale découle du fait que tout développement a, en dernière analyse, des fins sociales, comme cela est souligné dans la Stratégie internationale du développement ainsi que dans la Déclaration. Cette tâche est devenue d'autant plus urgente que les conditions sociales se sont généralement dégradées au cours de la dernière décennie et que les politiques sociales, en dépit de l'accroissement des taux de croissance économique, n'ont souvent pas réussi à améliorer le niveau de vie des masses ou à résoudre les problèmes sociaux urgents. La Division du développement social tentera, de façon plus systématique que par le passé, de prévoir et de formuler des stratégies pour

traiter les problèmes sociaux nouveaux et récents qui accompagnent toute évolution économique et sociale rapide, et notamment ceux qui ont des répercussions sur la famille et sur les groupes de population vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées, ainsi que le comportement antisocial et la prévention du crime. Etant donné le caractère pluridisciplinaire du développement social, le programme est entrepris en coopération avec les institutions spécialisées compétentes, l'ONUDI, le FISE, le PAM et les commissions économiques régionales ainsi que le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

DIVISION DE LA POPULATION

105. Les activités de la Division de la population ont pour objectif : d'appliquer les décisions de la Commission de la population, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, en ce qui concerne la politique générale dans ce domaine et la situation démographique dans le monde, ainsi que les activités en matière de population dont l'Organisation des Nations Unies est chargée, notamment la coopération avec les gouvernements qui le demandent; d'analyser la situation démographique pour examiner et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des buts et objectifs de la deuxième Décennie du développement; d'établir des instituts de recherches démographiques et de développer dans les pays les moyens et les compétences nécessaires pour promouvoir, formuler et appliquer les politiques, mesures et programmes nationaux en matière de population.

106. Au cours de la prochaine décennie, le programme en matière de population sera envisagé dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et de l'évaluation de cette stratégie. Les buts et objectifs économiques prévus dans la stratégie pour les pays en voie de développement ont été établis en fonction d'un taux moyen annuel d'accroissement démographique ne dépassant pas 2,5 p. 100. C'est approximativement le taux d'accroissement démographique actuellement prévu pour ces pays pendant les années 70. Plus précisément, les activités de la Division de la population consistent à :

a) Fournir un appui fonctionnel à la Commission de la population, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale pour ce qui est des questions de population;

b) Etablir des estimations de la population, des projections et des analyses des tendances démographiques;

c) Rédiger des études et des rapports démographiques dans les domaines suivants : fécondité, mortalité, aspects démographiques du développement économique et social et migrations;

d) Effectuer des études et des analyses sur les politiques en matière de population;

- e) Fournir des services consultatifs aux gouvernements pour les aider à mettre au point, exécuter et appuyer des programmes et des projets de population;
- f) Assurer le service de conférences, de séminaires et de réunions à l'échelon international en matière de population.
- g) Aider à établir des centres régionaux pour la formation et la recherche démographique et leur apporter un appui permanent.
- h) Aider à mettre au point et exécuter des programmes et des activités prioritaires à long terme fixés par le Conseil économique et social;
- i) Organiser le Congrès mondial de la population;
- j) Mettre au point et coordonner le programme d'activités pour l'Année mondiale de la population.

107. Le programme du Département en matière de population est entrepris en coopération avec les autres programmes de l'Organisation des Nations Unies en matière de population, notamment ceux des commissions économiques régionales, du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'en coordination avec les programmes en matière de population exécutés par les institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

CENTRE DE L'HABITATION, DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PLANIFICATION

108. Les activités du Centre portent sur des aspects critiques de la planification, de la programmation, de la construction et du financement liés à l'environnement physique des établissements humains anciens et nouveaux dans les pays en voie de développement, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Le programme de travail comprend en particulier : a) la planification d'ensemble et l'aménagement de l'habitat humain; b) l'amélioration des habitations; c) la mise au point de méthodes et de matériaux de construction répondant aux besoins de l'habitat humain; d) la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources financières, physiques et humaines; e) la recherche, la formation et le rassemblement et la diffusion d'informations afin d'atteindre ces objectifs; f) l'appui technique aux projets de coopération technique et la fourniture directe de conseils et d'assistance dans ces domaines aux gouvernements intéressés.

109. Pendant le dernier tiers du siècle en cours et au début du siècle prochain, les régions du monde en voie de développement continueront à s'urbaniser à une cadence sans précédent dans l'histoire. Entre 1960 et 2000, la population mondiale

doublera pour passer de 3 milliards à 6 milliards environ. Les taux de croissance des régions urbaines seront bien plus élevés. Environ 340 millions d'habitants supplémentaires sont venus s'installer dans les villes du monde au cours des années 60. Pendant les années 70, quelque 450 millions de personnes en plus auront besoin dans les villes d'espace, d'emplois et de distractions. Du fait de la croissance et de la redistribution de la population, la majorité de l'humanité vivra, à la fin du siècle, dans un environnement urbain. Cette évolution massive nécessitera un effort et des dépenses bien plus considérables pour la planification, la construction et le financement de l'habitat humain. Si l'on y ajoute les dépenses inévitables nécessaires à la protection de l'environnement, les ressources totales absorbées par l'habitat augmenteront jusqu'à atteindre ou dépasser celles qui sont affectées à la plupart des secteurs primaires.

110. Pour définir et exécuter ces tâches, on s'efforce de faire appel à des idées ayant fait leurs preuves, à des techniques adaptables aux conditions qui existent dans les pays en voie de développement, et de mettre au point des méthodes nouvelles. En outre, on cherche à relier ces activités aux objectifs plus étendus nationaux et internationaux, tels qu'ils sont définis dans les plans de développement des pays et dans la Stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Dans les activités qui touchent l'habitation et la construction, on cherche à réaliser un équilibre entre les critères d'efficacité et la création de possibilités d'emploi.

BUREAU DE STATISTIQUE

111. La tâche du Bureau de statistique consiste à promouvoir l'établissement de statistiques nationales, la comparabilité internationale des données et la mise en place d'un système coordonné de programmes et d'activités en matière de statistiques internationales. A cette fin, le Bureau de statistique a) établit des normes et publie des manuels pour guider les pays dans le choix et l'application de ces normes; b) publie des ouvrages et des documents et organise des groupes de travail, des séminaires et autres réunions permettant des échanges de vues et de données d'expérience nationales et internationales concernant le rassemblement, la compilation et l'utilisation des statistiques; c) envoie des conseillers dans certains pays pour les aider à organiser ou à perfectionner leurs services nationaux de statistique; d) forme des statisticiens, particulièrement dans les pays les moins avancés dans le domaine des statistiques et où il y a une grande pénurie de statisticiens qualifiés; et e) procède à des consultations et collabore avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et autres organismes internationaux à la planification, en commun, de programmes et d'activités en matière de statistique. Un autre objectif fondamental du Bureau est de servir de centre international pour la méthodologie, le rassemblement, la compilation, l'analyse, l'évaluation et la publication des statistiques de manière à pouvoir fournir promptement, dans chaque domaine d'étude, des données à usage international ou national. A cet effet, le Bureau de statistique publie régulièrement des périodiques et des recueils spéciaux et conserve des données sur bande magnétique afin de pouvoir les traiter de diverses manières selon les besoins des usagers.

Pour chaque question économique et sociale présentant un intérêt pour la communauté internationale, on a besoin de toute une série de statistiques non seulement à l'usage des institutions internationales, mais également pour permettre à chaque pays de se situer dans le contexte mondial et de se tenir au courant de la situation des autres pays et de l'expérience qu'ils ont acquise dans des domaines qui l'intéressent particulièrement. La demande sans cesse croissante de données n'émane donc pas seulement des organes internationaux, régionaux et techniques des Nations Unies, mais également des pays participants qui ont besoin de données internationales pour évaluer les problèmes et arrêter leur politique.

112. Le contrôle de l'exécution des objectifs énoncés dans la Stratégie internationale du développement impose une lourde tâche au Bureau de statistique puisqu'il doit fournir les données indispensables pour contrôler, évaluer et diagnostiquer les progrès accomplis dans les domaines économique et social pendant la deuxième Décennie du développement.

113. Une autre tâche fondamentale du Bureau consiste à appuyer les activités de coopération technique. Nombre d'études et de rapports établis dans les domaines susmentionnés peuvent être considérés comme contribuant à appuyer les activités de coopération technique et autres activités opérationnelles en ce sens qu'ils fournissent le cadre dans lequel bien des activités de coopération technique sont conçues. En outre, nombre des études qui sont faites servent de documentation aux comités techniques, groupes spéciaux et séminaires convoqués sous les auspices des Nations Unies. Il faut mentionner également l'appui fonctionnel aux conseillers hors siège en matière de statistique et aux centres de formation statistique ainsi que l'examen technique des projets en matière de statistique qui doivent être financés au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies ou par le Programme des Nations Unies pour le développement.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

114. Aux termes de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays en voie de développement sont invités à prêter une attention spéciale à l'orientation et à l'organisation de leur administration publique à tous les échelons pour la bonne formulation et la bonne exécution de leur plan de développement, et à rechercher, lorsque cela sera nécessaire, une assistance internationale pour mener à bien leurs travaux de planification (résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale). Au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la tâche de la Division de l'administration publique consistera donc à aider les gouvernements, sur leur demande, à accroître leurs capacités en matière administrative pour atteindre leurs objectifs de développement, notamment en recourant aux moyens suivants : a) création et renforcement d'organismes et d'institutions clefs pour améliorer l'administration nationale, régionale et locale; b) mise en oeuvre de réformes administratives fondamentales, rationalisation et innovation en matière d'administration et accroissement des capacités dans ce domaine pour répondre aux exigences d'une planification saine du développement; c) amélioration de l'administration et de la

gestion du personnel et développement des moyens de formation afin de renforcer dans les services publics les compétences administratives et de direction nécessaires, ainsi que la volonté d'atteindre les buts fixés en matière de développement; d) renforcement de l'élément de direction, en collaboration avec d'autres services et avec des institutions spécialisées, en vue d'accroître l'efficacité de l'administration et de la gestion des grands programmes, projets et fonctions de développement; e) promotion de la recherche, échange d'informations et autres activités nécessaires pour accélérer le processus de perfectionnement de l'administration en vue du développement.

115. Pour exécuter les activités qui font l'objet de ce programme, il faut les coordonner avec celles d'autres programmes exécutés par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, y compris certaines activités connexes poursuivies par les secrétariats des commissions économiques régionales. Il faut également assurer la coopération et la coordination avec les activités d'un certain nombre d'institutions spécialisées, en particulier la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, et avec celles des organisations internationales non gouvernementales. En 1973, la plus importante activité de collaboration consistera à préparer des directives pour l'organisation et l'administration des programmes de planification de la famille.

BUREAU DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

116. Le programme de travail relatif à la science et à la technique consiste à étudier des problèmes et à élaborer des politiques dans lesquels la science et la technique jouent un rôle central, qui présentent un intérêt pour la communauté internationale et qui présentent de l'importance pour le développement. Le programme vise à faire bien comprendre quels sont les avantages de la science et de la technique, particulièrement dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et à faire largement reconnaître les conséquences de leur utilisation. Le programme est donc conçu pour faciliter l'étude des problèmes qui sont importants pour la communauté internationale du point de vue scientifique et technique, à encourager l'adoption conjointe et concertée de mesures pour résoudre ces problèmes et à faire participer les gouvernements, les milieux scientifiques et techniques et autres aux efforts qui visent à faire avancer le progrès par ces moyens.

117. Les divers éléments du programme découlent, pour l'essentiel, des recommandations du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et, depuis 1972, de celles du Comité de la science et de la technique, ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les travaux du Comité consultatif scientifique et du Sous-Comité du CAC pour la science et la technique aident aussi à déterminer le programme. Le programme en matière de science et de technique vise plus particulièrement :

- a) A fournir des services fonctionnels au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, au Comité de la science et de la technique, au Comité consultatif scientifique et au Sous-Comité du CAC pour la science et la technique;
- b) A assurer la liaison, la coordination et l'information en matière de science et de technique au sein du système des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et à promouvoir la coopération et la collaboration entre les milieux scientifiques des pays avancés et des pays en voie de développement;
- c) A exécuter et à promouvoir le Plan d'action mondial et les Plans d'action régionaux dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et à en évaluer les progrès;
- d) A faire des études, des analyses et des évaluations dans les domaines de la science et de la technique qui font l'objet des recommandations du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ou des résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social; et
- e) A exécuter le programme de travail qu'établira le Comité permanent de la science et de la technique.

SECRETARIAT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, SECTION DES COMMISSIONS
ECONOMIQUES REGIONALES ET GROUPE DES PROJETS SPECIAUX

118. Le secrétariat du Conseil économique et social, la Section des commissions économiques régionales et le Groupe des projets spéciaux relèvent de l'adjoint au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui se tient en relations étroites avec le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations et avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale.

119. Le Secrétaire du Conseil économique et social est responsable des travaux du secrétariat du Conseil et dirige la Section des affaires du Conseil, la Section d'édition et la Section des organisations non gouvernementales (ONG). La Section des affaires du Conseil assure le secrétariat proprement dit du Conseil et de ses commissions et comités, des conférences d'annonce de contributions au PNUD, au FISE et à l'ONUDI, celui du Comité du programme et de la coordination, celui de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et, conjointement avec la Division des droits de l'homme, celui de la Troisième Commission de l'Assemblée générale. La Section d'édition assure le contrôle de la rédaction et la mise au point définitive de tous les documents émanant du Département, y compris ceux qui sont établis pour le Conseil et pour ses comités et commissions techniques et autres organes connexes. La Section des organisations non gouvernementales aide les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil pour tout ce qui concerne leur représentation.

120. La Section des commissions économiques régionales assure la liaison avec les secrétariats des commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, et coordonne leurs travaux avec ceux du Secrétariat au Siège.

121. Le Groupe des projets spéciaux organise les travaux et établit les rapports concernant les projets qui ne sont du ressort d'aucun des autres services du Département et exécute les diverses tâches que le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales peut lui confier.

122. Le secrétariat du Conseil économique et social se tient en relations étroites avec le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES : ETAT RECAPITULATIF

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(12 798 500 dollars)

Article premier. Postes permanents (11 449 100 dollars)

Tableau 3-A-16

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire													
général adjoint	1973	1	-	-	3	3	7	4	-	18	11	17	28
	1972	1	-	-	2	2	4	2	-	11	9	13	22
Commissaire à la coopération technique													
	1973	-	1	1	2	7	9	6	9	35	7	46	53
	1972	-	1	1	3	8	11	14	15	53	9	72	81
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement ...													
	1973	-	-	2	5	7	21	12	2	49	6	31	37
	1972	-	-	2	5	7	18	13	2	47	6	32	38
Division des ressources et des transports													
	1973	-	-	1	4	6	11	9	5	36	3	22	25
	1972	-	-	1	5	7	11	11	9	44	3	23	26
Division des finances publiques et des institutions financières													
	1973	-	-	1	-	2	1	4	1	9	-	7	7
	1972	-	-	1	-	2	3	4	1	11	1	6	7
Cabinet du Commissaire au développement social, à la population et à l'habitation													
	1973	-	1	-	-	-	1	-	-	2	1	1	2
	1972	-	1	-	-	-	1	-	-	2	1	1	2

Tableau 3-A-16 (suite)

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Division du développement social												
1973	-	-	1	3	8	14	9	7	42	2	24	26
1972	-	-	1	2	8	18	12	7	48	2	25	27
Division de la population												
1973	-	-	1	1	5	7	7	3	24	2	14	16
1972	-	-	1	1	5	7	8	4	26	2	16	18
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification												
1973	-	-	1	2	3	7	6	4	23	3	13	16
1972	-	-	1	2	5	7	7	4	26	3	13	16
Bureau de statistique												
1973	-	-	1	2	6	11	12	22	54	7	56	63
1972	-	-	1	2	6	11	12	25	57	7	56	63
Division de l'administration publique												
1973	-	-	1	1	5	5	3	-	15	3	12	15
1972	-	-	1	1	5	5	3	-	15	3	11	14
Bureau de la science et de la technique												
1973	-	-	1	1	1	2	2	-	7	1	4	5
1972	-	-	1	1	1	2	2	-	7	1	5	6
Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions régionales et Groupe des projets spéciaux ...												
1973	-	-	2	1	4	4	5	4	20	2	14	16
1972	-	-	2	1	4	5	5	3	20	2	13	15
Total												
1973	1	2	13	25	57	100	79	57	334 ^{a/}	48	261	309 ^{a/}
1972	1	2	13	25	60	103	93	70	367	49	286	335

a/ Pour les raisons indiquées plus haut dans les paragraphes 3.10 à 3.14, 33 postes d'administrateur (3 P-5, 3 P-4, 14 P-3 et 13 P-2/1) et 26 postes d'agent des services généraux (1 G-5 et 25 postes d'autres classes), dont le coût sera imputé directement à l'avenir sur le compte du PNUD relatif aux frais généraux, ont été supprimés du tableau d'effectifs du Département des affaires économiques et sociales prévu au présent chapitre du budget. En ce qui concerne les autres postes, l'effectif pour 1973 a été maintenu au chiffre approuvé pour 1972, sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées comme suite aux conclusions de l'étude sur l'utilisation des effectifs faite par le Service de gestion administrative.

123. Le tableau d'effectifs du Département des affaires économiques et sociales pour 1973 a été établi compte tenu de certaines propositions visant à répartir différemment les postes existants, afin de pouvoir utiliser les effectifs actuels de manière à accroître l'efficacité du Département. On trouvera ci-après une analyse des changements proposés, y compris ceux qui concernent l'élimination du tableau d'effectifs du Département de postes qui sont désormais imputés directement sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux :

Cabinet du Secrétaire général adjoint

Pour renforcer les activités de planification du programme et pour intégrer les fonctions de gestion financière au sein du Département, il est proposé de renforcer le Cabinet du Secrétaire général adjoint grâce au transfert des postes suivants : 1 poste D-1, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 1 poste P-3, 1 poste G-5 et 4 postes G-4/1 du Bureau du Commissaire à la coopération technique 2 postes P-4 et 1 poste P-3 de la Division du développement social et 1 poste G-5 de la Division des finances publiques et des institutions financières. Il est proposé en 1973 d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux un poste P-4 financé jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Commissaire à la coopération technique

Comme il est indiqué plus haut, l'effectif du Bureau du Commissaire à la coopération technique serait réduit par suite de transfert au Cabinet du Secrétaire général adjoint de 5 postes d'administrateur et de 5 postes d'agent des services généraux. Il est proposé en 1973 d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux 7 postes P-3, 6 postes P-2/1, 1 poste G-5 et 22 postes G-4/1, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement

Le transfert d'un poste P-4 de la Division des finances publiques et des institutions financières, et de 2 postes P-4 de la Division du développement social renforcerait l'effectif du Centre et lui permettrait de mieux faire face aux tâches supplémentaires entreprises dans le cadre de la deuxième Décennie du développement. Il est proposé d'imputer en 1973 sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux un poste P-3 et un poste G-4/1, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Division des ressources et des transports

Il est proposé d'échanger un poste P-2 de la Division des ressources et des transports contre un poste P-4 du secrétariat du Conseil économique et social, et de transférer à la Division des ressources et des transports un poste d'agent des services généraux de la Division du développement social.

Cette augmentation de l'effectif serait compensée néanmoins par le transfert d'un poste D-1 à la Division du développement social et d'un poste P-2/1 au Bureau de statistique. Il est proposé d'imputer en 1973 sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux 1 poste P-5, 1 poste P-4, 2 postes P-3, 2 postes P-2/1 et 2 postes G-4/1, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire. Considérés conjointement avec les ressources en personnel dont le coût est couvert à l'aide de fonds extra-budgétaires, ces changements se traduiront dans la pratique par une organisation plus viable de la Division, qui lui permettra de faire face à un volume de travail croissant.

Division des finances publiques et des institutions financières

Comme il est indiqué plus haut, l'effectif de cette division sera diminué du fait qu'un poste P-4 sera transféré au Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement. En outre, un poste G-5 serait réaffecté au Cabinet du Secrétaire général adjoint et un poste G-4/1 serait transféré du Bureau de la science et de la technique à la Division. Il est proposé, en 1973, d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4), financé jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Division du développement social

L'effectif de cette division sera augmenté d'un poste d'administrateur général (D-1) transféré de la Division des ressources et des transports à la Division du développement social pour renforcer les activités relatives à la prévention du crime et au traitement des délinquants. Comme il est indiqué plus haut, cette augmentation serait compensée par le transfert de 4 postes P-4, d'un poste P-3 et d'un poste G-4/1 au Cabinet du Secrétaire général adjoint, au Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement et à la Division des ressources et des transports. Les fonctionnaires ainsi transférés de la Division du développement social sont au nombre de ceux qui s'occupaient de politique et de planification sociale, domaine dans lequel la Division dispose de ressources en personnel financées à l'aide de fonds extra-budgétaires, ainsi que de réforme sociale et de changements institutionnels. Il est proposé, en 1973, d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux 2 postes P-3 de la Division, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Division de la population

Deux postes G-4/1 de la Division de la population doivent être transférés à la Division de l'administration publique et au secrétariat du Conseil économique et social, respectivement, qui ont le plus grand besoin de secrétaires. Il est proposé, en 1973, d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux un poste P-3 et un poste P-2, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Centre de l'habitation, de la construction et de la planification

Il est proposé, en 1973, d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux 2 postes P-4 et 1 poste P-3, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Bureau de statistique

L'effectif de ce bureau doit être renforcé d'un poste P-2/1, transféré de la Division des ressources et des transports, ce qui permettra au Bureau de faire face à une augmentation prévue de travaux de statistique qui peuvent être effectués par un administrateur adjoint. Il est proposé en 1973 d'imputer sur le Compte du PNUD relatif aux frais généraux 4 postes P-2, financés jusqu'à présent au titre du budget ordinaire.

Division de l'administration publique

Les activités de la Division seraient renforcées du fait du transfert d'un poste d'agent des services généraux (G-4/1) de la Division de la population.

Bureau de la science et de la technique

Comme il est indiqué plus haut, un poste G-4/1 serait transféré de ce bureau à la Division des finances publiques et des institutions financières.

Secrétariat du Conseil économique et social

Un poste P-4 serait échangé contre un poste P-2 de la Division des ressources et des transports, et un poste G-4/1 serait transféré de la Division de la population pour fournir une secrétaire supplémentaire au secrétariat du Conseil économique et social.

Article III. Autre personnel temporaire (828 000 dollars)

- i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales 84 000 dollars

124. Les crédits nécessaires pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales ont été calculés en fonction des besoins antérieurs de l'ensemble du Département et sont demandés sans indication de leur répartition.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (575 000 dollars)

Tableau 3-A-17

Division	Mois de travail nécessaires	1973 Crédits demandés
		<u>Dollars</u>
Cabinet du Secrétaire général adjoint	21	38 000
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	12	21 000
Division des ressources et des transports	68	122 700
Division des finances publiques et des institutions financières	22	39 000
Division du développement social	50	90 500
Division de la population	28	50 000
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	48	86 000
Bureau de statistique	24	42 500
Division de l'administration publique	28	50 400
Bureau de la science et de la technique	19	35 000
		<u>575 100</u>

125. Le crédit demandé pour les experts et les consultants engagés à titre personnel a été calculé en fonction des prévisions relatives aux services d'experts nécessaires à chacune des divisions pour compléter les ressources en personnel dont elles disposent.

iii) Groupes spéciaux d'experts (169 000 dollars)

126. Le coût des groupes spéciaux d'experts inclus dans le programme de travail du Département pour 1973 est estimé à 169 000 dollars, et un crédit correspondant à la totalité de ce montant est demandé.

Tableau 3-A-18

Division - Objet de la réunion	1973	
	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Division des ressources et des transports</u>		
a) Réutilisation des eaux usées :		
6 participants pendant une semaine au Siège	8 000	
b) Catalogue des ressources géothermiques :		
6 participants pendant une semaine au Siège	8 000	
c) Projections relatives aux ressources naturelles :		
10 participants pendant une semaine au Siège	13 000	29 000
<u>Division des finances publiques et des institutions financières</u>		
a) Conventions fiscales :		
19 participants pendant 18 jours à Genève	24 000	
b) Planification des réformes fiscales :		
10 participants pendant une semaine au Siège	13 000	37 000
<u>Division du développement social</u>		
a) Enquêtes sociales et méthodes de rassemblement et d'utilisation des données :		
6 participants pendant une semaine au Siège	8 000	
b) Aspects sociaux de la planification de l'industrialisation :		
6 participants pendant 10 jours au Siège	9 000	
c) Comité consultatif sur la jeunesse :		
8 participants pendant 10 jours au Siège	12 000	
d) Politique et planification de la protection sociale :		
6 participants pendant une semaine au Siège	8 000	37 000
<u>Division de la population</u>		
a) Comité consultatif sur une stratégie globale en matière de population :		
12 participants pendant une semaine au Siège	16 000	
b) Interdépendance des facteurs démographiques, économiques et sociaux :		
8 participants pendant 10 jours au Siège	12 000	28 000

Tableau 3-A-18 (suite)

Division - Objet de la réunion	1973 Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Centre de l'habitation, de la construction et de la planification</u>		
a) Cadre économique des politiques d'investissement dans l'habitation et le développement urbain : 8 participants pendant une semaine au Siège	11 000	
b) Amélioration et développement des techniques de construction fondées sur l'utilisation des matériaux locaux en vue de rationaliser la construction des habitations à bon marché : 6 participants pendant une semaine au Moyen-Orient	5 000	16 000
<u>Bureau de statistique</u>		
a) Système intégré de statistiques sociales et démographiques relié au nouveau système de comptabilité nationale (SCN) : 8 participants pendant une semaine à Genève	7 000	
b) Concepts, définitions, classifications et tableaux des bilans nationaux et sectoriels et comptes connexes du SCN révisé : 8 participants pendant une semaine à Genève	7 000	14 000
<u>Bureau de la science et de la technique</u>		
a) Rapport du Secrétaire général sur le rôle de la science et de la technique dans le développement des pays : 6 participants pendant une semaine au Siège	8 000	8 000
		<u>169 000</u>
	Total	

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (53 000 dollars)

127. Le crédit nécessaire pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit a été calculé en fonction des besoins antérieurs de l'ensemble du Département et est demandé sans indication de sa répartition.

Article V. Besoins provisoires en personnel (468 400 dollars)

128. Pour les raisons indiquées plus haut au paragraphe 82, le crédit demandé au présent article concerne le maintien en 1973 des postes provisoires approuvés pour 1972.

Tableau 3-A-19

Postes provisoires : 1972 et 1973

	Catégories et classes											
	I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. -- Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	1	1
Division du développement social	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	1
Division de la population .	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	2
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	-	-	-	-	1	-	1	1	3	-	2	2
Bureau de statistique	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1
Bureau de la science et de la technique	-	-	-	-	2	-	-	2	4	-	3	3
Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions économiques régionales et Section des projets spéciaux	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	2
Total	-	-	-	-	6	2	2	5	15	-	12	12

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

129. La Commission économique pour l'Europe (CEE), agissant dans le cadre des politiques de l'Organisation des Nations Unies et sous la supervision générale du Conseil économique et social, contribue par ses initiatives et sa participation à l'action menée en vue d'élever le niveau de l'activité économique européenne et de maintenir et renforcer les relations économiques des pays européens, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. La CEE fait ou fait faire des recherches et des études sur les problèmes économiques et techniques qui se posent aux pays membres de la Commission et à l'Europe en général, ainsi que sur les faits nouveaux qui s'y produisent; elle recueille, évalue et diffuse directement ou indirectement les renseignements d'ordre économique, technique et statistique qu'elle juge appropriés.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(3 892 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (3 806 800 dollars)

Tableau 3-A-20

		Catégories et classes										
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux			
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire exécutif ..	1973	1	1	2	2	1	3	3	13	1	13	14
	1972	1	1	2	2	1	2	4	13	1	13	14
Service administratif	1973	-	-	-	-	-	-	1	1	-	9	9
	1972	-	-	-	-	-	-	1	1	-	9	9
Service de l'assistance technique	1973	-	-	-	1	-	1	-	2	2	12	14
	1972	-	-	-	1	-	1	-	2	2	12	14
Division des études économiques générales	1973	-	-	1	6	4	7	1	19	1	8	9
	1972	-	-	1	6	3	8	1	19	1	8	9
Division des projections et de la programmation	1973	-	-	2	1	1	2	1	7	-	5	5
	1972	-	-	2	1	1	1	2	7	-	5	5
Division du commerce et de la technologie	1973	-	-	1	3	3	4	1	12	-	5	5
	1972	-	-	1	3	4	3	1	12	-	5	5

Tableau 3-A-20 (suite)

		Catégories et classes										
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux			
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Division de l'énergie	1973	-	-	1	1	4	3	1	10	-	8	8
	1972	-	-	1	1	4	3	1	10	-	8	8
Division de l'industrie	1973	-	-	1	2	2	3	2	10	-	9	9
	1972	-	-	1	2	2	2	3	10	-	9	9
Division des transports	1973	-	-	1	2	3	2	-	8	2	7	9
	1972	-	-	1	1	4	2	-	8	2	7	9
Division de l'environnement et de l'habitation	1973	-	-	1	2	4	5	1	13	-	8	8
	1972	-	-	1	1	5	5	1	13	-	8	8
Division de statistique	1973	-	-	1	1	4	2	5	13	4	13	17
	1972	-	-	1	1	4	3	4	13	4	13	17
Division CEE/FAO de l'agriculture	1973	-	-	-	-	-	1	1	2	-	5	5
	1972	-	-	-	-	-	-	2	2	-	5	5
Division CEE/FAO du bois	1973	-	-	-	-	-	-	2	2	-	6	6
	1972	-	-	-	-	-	-	2	2	-	6	6
Total	1973	1	1	11	21	26	33	19	112	10	108	118
	1972	1	1	11	19	28	30	22	112	10	108	118

Transfert de postes

130. Pour assurer l'utilisation maximum des ressources en personnel dont dispose la Commission et pour renforcer l'appui dont bénéficient certains aspects du programme de travail, il est proposé de procéder aux transferts suivants de personnel entre les divisions :

Division des études économiques générales

Il est proposé d'échanger un poste de P-3 dans cette division contre un poste de P-4 dans la Division du commerce et de la technologie.

Division de l'industrie

Il est proposé d'échanger un poste de P-2 dans cette division contre un poste de P-3 dans la Division de statistique.

Reclassements de postes

131. Les reclassements suivants, concernant les postes permanents, sont proposés pour 1973 :

Cabinet du Secrétaire exécutif

1 P-2 à P-3

L'analyste-programmeur du Groupe des systèmes de données de la CEE est responsable de la mise au point des systèmes, de la formation des autres programmeurs attachés aux divisions utilisatrices de la CEE, et de l'examen et de la révision des programmes établis par les autres programmeurs. Compte tenu des responsabilités plus élevées qui s'attachent à ces fonctions, il est proposé de reclasser ce poste de P-2 à P-3.

Projections et programmation

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 le poste d'économétricien adjoint en raison du haut degré de technicité et de la variété des fonctions attachées à ce poste. Ces fonctions consistent : a) à sélectionner et à évaluer les données de base, b) à contribuer à l'élaboration de modèles mathématiques, et c) à interpréter du point de vue économique les résultats de diverses études.

Division des transports

1 P-4 à P-5

Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste occupé par le chef de l'équipe chargée de fournir des services de secrétariat au Groupe d'experts de la construction des véhicules et à ses organes subsidiaires. Le Groupe se réunit plus d'une fois par mois pour examiner l'introduction de nouveaux éléments dans la construction des véhicules à moteur, compte tenu de facteurs touchant la sécurité et l'environnement. Les gouvernements attachent une importance croissante à ces aspects du programme de travail de la Division des transports, et celle-ci sera probablement appelée à assumer des responsabilités accrues dans ce domaine.

Environnement et habitation

1 P-4 à P-5

Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste occupé par l'économiste qui aide à l'exécution du programme de travail des conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement. Ce programme de travail comporte l'étude et l'évaluation continues de la situation en ce qui concerne l'environnement humain dans les pays de la CEE et l'établissement d'études sur les politiques, les institutions et les mesures législatives internationales en matière d'environnement. Le titulaire du poste est également chargé de l'organisation et du service de la réunion d'économistes gouvernementaux dont la tâche consiste à évaluer les divers stimulants fiscaux et économiques utilisés pour améliorer la qualité de l'environnement et à étudier les incidences sur le commerce extérieur des mesures relatives à l'environnement adoptées sur le plan national.

Division CEE/FAO de l'agriculture

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser un poste de P-2 à P-3 afin de permettre à la CEE de recruter un économiste agricole plus expérimenté pour la Division CEE/FAO de l'agriculture.

Article III. Autre personnel temporaire (81 000 dollars)i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (16 000 dollars)132. Le crédit demandé doit permettre :

a) De remplacer des agents des services généraux en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (5 000 dollars);

b) D'engager le personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe et pour seconder les rapporteurs et les consultants (11 000 dollars),

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (65 000 dollars)

133. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût d'environ 60 mois de services de consultants ou d'experts qui seront nécessaires au cours de l'année pour aider la Commission à exécuter son programme de travail.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 000 dollars)

134. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit payés aux agents des services généraux.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

135. Conformément aux politiques de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), agissant sous la supervision générale du Conseil économique et social, contribue par ses initiatives et sa participation à l'action concertée menée en vue du redressement et du développement économiques des pays de la région. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission est également amenée à s'occuper des aspects sociaux du développement économique et des incidences réciproques des facteurs économiques et sociaux. La Commission fait et fait faire les recherches et études nécessaires pour maintenir et renforcer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. La Commission assure en outre la coordination des programmes d'assistance technique dans la région et leur fournit l'appui fonctionnel nécessaire. A la demande des Etats qui en sont membres, elle fournit aussi des services consultatifs.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(4 180 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (4 019 200 dollars)

Tableau 3-A-21

		Catégories et classes ¹								II. — Agents locaux
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
Cabinet du secrétaire exécutif	1973	1	1	1	1	2	-	1	7	6
	1972	1	1	1	1	2	-	1	7	6
Service linguistique et service de l'édition	1973	-	-	-	1	4	9	2	16	6
	1972	-	-	-	1	4	7	4	16	6
Service d'information	1973	-	-	-	1	-	-	1	2	4
	1972	-	-	-	1	-	-	1	2	4
Groupe de coordination de la coopération technique	1973	-	-	-	-	1	1	-	2	2
	1972	-	-	-	-	1	1	-	2	2
Groupe de l'administration publique	1973	-	-	-	1	-	-	-	1	1
	1972	-	-	-	1	-	-	-	1	1

Tableau 3-A-21 (suite)

		Catégories et classes							Total I	II - Agents locaux
		I. - Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
Division de la recherche et de la planification	1973	-	-	1	4	4	6	5	20	12
	1972	-	-	1	4	4	6	5	20	12
Division du commerce international	1973	-	-	1	2	4	4	3	14	9
	1972	-	-	1	2	4	4	3	14	9
Division de l'industrie et de l'habitation	1973	-	-	1	3	6	8	2	20	15
	1972	-	-	1	3	6	8	2	20	15
Division des ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques)	1973	-	-	1	5	10	2	2	20	11
	1972	-	-	1	5	10	2	2	20	11
Bureau de l'agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong	1973	-	1	-	-	1	-	-	2	-
	1972	-	1	-	-	1	-	-	2	-
Division des transports et des communications	1973	-	-	1	1	6	2	1	11	10
	1972	-	-	1	1	6	2	1	11	10
Division CEAAO/FAO de l'agriculture	1973	-	-	-	1	-	1	-	2	3
	1972	-	-	-	1	-	1	-	2	3
Division du développement social	1973	-	-	1	1	3	3	-	8	5
	1972	-	-	1	1	3	3	-	8	5
Division de la population	1973	-	-	1	-	2	1	2	6	5
	1972	-	-	1	-	2	1	2	6	5
Division de statistique	1973	-	-	1	1	2	4	5	13	25
	1972	-	-	1	1	2	4	5	13	25
Groupe de la science et de la technique ..	1973	-	-	-	-	1	-	-	1	1
	1972	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Division administrative	1973	-	-	1	2	3	4	6	16	178 ^{a/}
	1972	-	-	1	2	3	4	6	16	178 ^{a/}
Total	1973	1	2	10	24	49	45	30	161	293
	1972	1	2	10	24	49	43	32	161	293

a/ Y compris 3 agents du Service mobile qui dépendent du Service des missions.

Reclassements de postes

136. Les reclassements de postes suivants sont proposés pour 1973 :

Service linguistique et service de l'édition

2 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser 2 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe (P-2) à administrateur de 2ème classe (P-3), classe normale pour les traducteurs professionnels, pour permettre de promouvoir deux traducteurs stagiaires qui ont prouvé pendant leur période de stage qu'ils avaient les aptitudes voulues pour occuper un poste de traducteur.

Article III. Autre personnel temporaire (135 000 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (22 000 dollars)

137. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel il faut faire appel pendant les périodes de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (80 000 dollars)

138. Le crédit demandé doit permettre d'engager pour des périodes de courte durée des experts dans les domaines pour lesquels il n'y a pas de spécialistes au Secrétariat; ce crédit est destiné à couvrir le coût de 61 mois de service de consultants et d'experts.

iii) Groupes spéciaux d'experts (33 000 dollars)

139. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des groupes spéciaux suivants :

a) Groupe spécial d'experts des problèmes de conjoncture et des politiques économiques à court terme; 30 participants qui se réuniront pendant trois jours à Bangkok (12 000 dollars);

b) Groupe spécial d'experts des techniques de programmation; 15 participants qui se réuniront pendant 21 jours à Bangkok (8 000 dollars);

c) Groupe spécial d'experts de l'utilisation plus complète de la capacité industrielle grâce à la coopération multinationale; 5 participants qui se réuniront pendant 5 jours (5 000 dollars);

d) Groupe spécial d'experts chargé d'étudier un projet de convention visant à établir un système multinational d'assurance des crédits à l'exportation; 7 participants qui se réuniront pendant 8 jours (8 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (26 000 dollars)

140. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit payés aux agents locaux de la CEAE0.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

141. Conformément aux politiques de l'Organisation des Nations Unies et agissant sous la supervision générale du Conseil économique et social, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) contribue, par ses initiatives et sa participation, à une action concertée en vue du redressement et du développement économiques des pays de la région. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission s'occupe également des aspects sociaux du développement économique et des incidences réciproques des facteurs économiques et sociaux. La Commission exécute et fait exécuter les enquêtes et études nécessaires pour maintenir et développer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. La Commission assume en outre la coordination et l'appui fonctionnel nécessaires aux programmes d'assistance technique dans la région. Enfin, à la demande des Etats qui en sont membres, elle fournit des services consultatifs.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(4 726 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (4 513 600 dollars)1972 : postes permanents

Tableau 3-A-22

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
<u>Cabinet du Secrétaire exécutif :</u>									
Echelon central	1	1	-	2	-	-	1	5	5
Service d'information	-	-	-	1	-	-	-	1	3
Bureau du programme	-	-	1	-	1	1	-	3	2
<u>Direction de la recherche :</u>									
Division du développement et des projections économiques	-	-	1	3	6	5	4	19	9
Division du commerce et de l'industrie	-	-	1	4	6	5	4	20	20
Division des ressources naturelles, de l'environnement et des transports .	-	-	1	2	5	1	1	10	10
Division mixte CEPAL/FAO	-	-	-	1	-	2	-	3	2
Division du développement social	-	-	1	2	2	3	1	9	6
Division de statistique	-	-	-	1	3	2	2	8	17

Tableau 3-A-22 (suite)

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
<u>Direction des bureaux extérieurs :</u>									
Bureau central de Santiago	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Bureau de Washington	-	-	-	1	1	1	1	4	3
Bureau de Rio de Janeiro	-	-	-	-	-	1	-	1	3
Bureau de Port of Spain	-	-	1	1	1	2	1	6	6
Bureau de Montevideo	-	-	-	1	1	-	-	2	2
Bureau de Bogota	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Bureau de Mexico	-	-	1	5	8	6	9	29	63
Division de la documentation et des conférences									
	-	-	1	1	1	6	2	11	43
Bureau des opérations	-	-	1	2	3	1	-	7	3
<u>Division administrative :</u>									
Bureau du chef de la Division	-	-	1	1	-	-	1	3	6
Finances	-	-	-	-	1	2	1	4	9
Personnel	-	-	-	-	1	1	-	2	3
Bibliothèque	-	-	-	-	-	-	1	1	6
Service des bâtiments et Services généraux									
	-	-	-	-	1	-	1	2	109
Total	1	1	11	28	42	39	30	152	332

1973 : Postes permanents

Tableau 3-A-23

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
Cabinet du Secrétaire exécutif :									
Echelon central	1	1	1	1	-	-	1	5	5
Service d'information	-	-	-	1	-	-	-	1	3
Bureau de la programmation	-	-	1	-	1	1	-	3	2
Direction de la recherche :									
Division du développement économique	-	-	1	3	4	3	2	13	6
Division du développement industriel	-	-	-	2	4	2	4	12	14
Division de la politique commerciale	-	-	1	1	2	2	2	8	6
Division des ressources naturelles et de l'environnement	-	-	-	1	3	1	1	6	6
Division des transports et des communications	-	-	1	1	2	-	1	5	4
Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture	-	-	-	1	-	2	-	3	2
Division du développement social ...	-	-	1	1	2	3	1	8	4
Division de statistique et des projections	-	-	-	2	5	5	1	13	20
Direction des bureaux extérieurs :									
Bureau central de Santiago	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de Washington	-	-	-	1	1	1	1	4	3
Bureau de Rio de Janeiro	-	-	-	1	-	1	-	2	3
Bureau de Port of Spain	-	-	1	1	1	2	1	6	6
Bureau de Montevideo	-	-	-	1	1	-	-	2	2
Bureau de Bogota	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Bureau de Mexico	-	-	1	5	8	6	9	29	63

Tableau 3-A-23 (suite)

	Catégories et classes							Total I	II.— Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
Service de la documentation et des conférences	-	-	1	1	1	6	1	10	43
Bibliothèque	-	-	-	-	-	-	1	1	6
Bureau des opérations	-	-	1	3	3	1	-	8	5
<u>Division administrative :</u>									
Bureau du chef de la Division ...	-	-	1	1	-	-	1	3	6
Finances	-	-	-	-	1	1	1	3	8
Personnel	-	-	-	-	1	1	-	2	3
Groupe de traitement électronique des données	-	-	-	-	-	1	1	2	2
Service des bâtiments et Services généraux	-	-	-	-	1	-	1	2	109
Total	1	1	11	28	42	39	30	152	332

142. La répartition des postes indiquée au tableau 3-A-23 ci-dessus tient compte de la réorganisation des activités de la Commission en 1972, telle qu'elle avait été proposée par le Secrétaire exécutif et acceptée par le Service de gestion administrative. Cette réorganisation a été uniquement d'ordre structurel et n'a entraîné aucun changement en ce qui concerne le nombre total et la classe des postes permanents existants.

143. On trouvera ci-après des explications détaillées sur les services qui ont été touchés par cette réorganisation.

CABINET DU SECRETAIRE EXECUTIF

Echelon central

Tableau 3-A-24

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-3	P-4	P-3	P-2/1		
1972	1	1	-	2	-	-	1	5	5
1973	1	1	1	1	-	-	1	5	5
Changements	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-

Transfert de postes : 1 D-1, 1 P-5

Afin de répondre à des besoins tant administratifs que techniques, le poste D-1 prévu pour le chef de la Direction des bureaux extérieurs a été transféré à l'Echelon central du Cabinet du Secrétaire exécutif et le titre correspondant est devenu Secrétaire exécutif assistant, Chef de la Direction des bureaux extérieurs. Outre que le transfert de ce poste a renforcé l'autorité de son titulaire, dont les fonctions consistent notamment à superviser d'autres fonctionnaires de la classe D-1, il permet des contacts plus étroits avec le Secrétaire exécutif adjoint chargé de la Direction de la recherche, et facilite la coordination des travaux des bureaux extérieurs avec ceux des divisions organiques.

Le poste P-5 prévu pour l'assistant du Secrétaire exécutif a été transféré au Bureau de Rio de Janeiro, qui jusque là ne comptait qu'un poste d'administrateur et qui avait besoin d'urgence de renforcer quelque peu son effectif pour pouvoir aider à la réalisation des études approfondies que l'on envisage d'entreprendre concernant le Brésil.

DIRECTION DE LA RECHERCHE

144. Les différentes divisions qui composent la Direction de la recherche, tout en conservant leur identité propre, font rapport directement au Secrétaire exécutif adjoint, lequel assume l'autorité et la responsabilité complètes pour tout ce qui touche à l'administration et aux programmes de travail de la Direction dans son ensemble. La Direction, qui comprenait précédemment six divisions, en compte actuellement huit. Cette réorganisation et les modifications qui en ont résulté du point de vue de la répartition des postes sont exposées ci-après en détail.

Division du développement économique

Tableau 3-A-25

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	1	3	6	5	4	19	9
1973	-	-	1	3	4	3	2	13	6
Changements	-	-	-	-	(2)	(2)	(2)	(6)	(3)

Transfert de postes : 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 3 agents des services généraux

Etant donné le caractère multidisciplinaire du programme de travail du Centre des projections, qui faisait partie de l'ancienne Division du développement et des projections économiques, et du fait que le Centre travaille dans une large mesure à partir des renseignements statistiques établis par la Division des statistiques, il a été incorporé à celle-ci.

Division du développement industriel et
Division de la politique commerciale

Tableau 3-A-26

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972 Division du commerce et de l'industrie a/	-	-	1	4	6	5	4	20	20
1973 Division du développement industriel	-	-	-	2	4	2	4	12	14
1973 Division de la politique commerciale	-	-	1	1	2	2	2	8	6
Changements	-	-	-	(1)	-	(1)	2	-	-

a/ Y compris le Groupe de la science et de la technique (1 poste P-5 et 1 poste d'agent local) créé du fait de l'approbation des montants estimatifs révisés pour 1972 comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses cinquantième et cinquante et unième sessions (A/C.5/1366).

Transfert de postes : 1 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1

A la suite de son étude préliminaire des effectifs de la CEPAL, le Service de gestion administrative avait recommandé que la Division du développement industriel et la Division de la politique commerciale, qui en 1971 fonctionnaient en tant qu'entités distinctes, soient fusionnées en 1972 en une Division du commerce et de l'industrie. Cette recommandation avait été acceptée et il en avait ensuite été tenu compte dans le tableau d'effectifs permanents approuvé pour 1972, où les deux services avaient été regroupés pour former une Division du commerce et de l'industrie. Toutefois, à la suite de consultations et d'entretiens ultérieurs à ce propos, il est apparu que la fusion des deux divisions présentait certaines difficultés, étant donné le caractère particulier des travaux de recherche effectués par chacune d'entre elles. Avec l'assentiment du Service de gestion administrative, on est donc revenu à l'ancienne structure séparée, en créant une Division du développement industriel et une Division de la politique commerciale.

De plus, on a apporté certains ajustements à la répartition des effectifs de la Division du développement industriel, compte tenu des besoins du nouveau programme de travail. Ainsi, un poste P-5 et un poste P-3 ont été transférés à la Division de statistique et des projections et deux postes P-2/1 de cette dernière division ont été affectés à la Division du développement industriel.

L'effectif de la Division du développement industriel comprend donc 2 postes P-5, 4 postes P-4, 2 postes P-3, 4 postes P-2/1 et 14 postes d'agent local, parmi lesquels un poste P-5 et un poste d'agent local constituent l'effectif du Groupe de la science et de la technique. L'effectif de la Division de la politique commerciale comprend 1 poste D-1, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-3, 2 postes P-2/1 et 6 postes d'agent local.

Division des ressources naturelles et de l'environnement
et Division des transports et des communications

Tableau 3-A-27

		Catégories et classes							Total I	II. — Agents locaux
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	Division des ressources naturelles, de l'environnement et des transports	-	-	1	2	5	1	1	10	10
1973	Division des ressources naturelles et de l'environnement	-	-	-	1	3	1	1	6	6
1973	Division des transports et des communications	-	-	1	1	2	-	1	5	4
Changements		-	-	-	-	-	-	1	1	-

Transfert de postes : 1 P-2/1

Lorsque l'on a cherché à appliquer la décision de fusionner en 1972 le Programme relatif aux ressources naturelles et le Programme relatif aux transports en une Division des ressources naturelles, de l'environnement et des transports, on s'est heurté à certaines difficultés d'ordre pratique. Etant donné que ces deux domaines d'activité distincts sont très spécialisés et font appel à des connaissances techniques différentes, il s'est avéré impossible pour une même personne de superviser efficacement les activités dans ces deux domaines. Compte tenu également de l'importance accrue de ces deux formes d'activité dans le contexte régional, ainsi que dans le programme de travail de la CEPAL, on est revenu à la formule séparée des deux programmes, en créant une Division des ressources naturelles et de l'environnement et une Division des transports et des communications. Dans la répartition des postes entre ces deux nouvelles divisions, on a tenu compte des recommandations du Service de gestion administrative concernant les effectifs des anciennes sections des ressources naturelles et des transports. Etant donné le volume de travail accru auquel elle devra faire face, un poste P-2 de la Division de statistique et des projections a été transféré à la nouvelle Division des ressources naturelles et de l'environnement.

Division du développement social

Tableau 3-A-28

	Catégories et classes								II. -- Agents locaux
	I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	1	2	2	3	1	9	6
1973	-	-	1	1	2	3	1	8	4
Changements	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(2)

Transfert de postes : 1 P-5, 2 agents locaux

Outre qu'il est chargé d'organiser des réunions et séminaires, le Groupe de l'administration publique, qui relevait précédemment de la Division du développement social, est de plus en plus appelé à entreprendre des activités de caractère opérationnel. Etant donné cette réorientation de ses travaux, le Groupe, dont l'effectif comprend un poste P-5 et deux postes d'agent local, a été rattaché au Bureau des opérations. Cette réorganisation laisse à la Division du développement social huit postes d'administrateur et huit postes d'agent local.

Division de statistique et des projections

Tableau 3-A-29

	Catégories et classes								II. -- Agents locaux
	I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972 Division de statistique	-	-	-	1	3	2	2	8	17
1973 Division de statistique et des projections	-	-	-	2	5	5	1	13	20
Changements	-	-	-	1	2	3	(1)	5	3

Transfert de postes : 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 3 agents locaux

Pour les raisons indiquées ci-dessus à la rubrique de la Division du développement économique, le Centre des projections, qui relevait auparavant de cette division, a été rattaché à la nouvelle Division de statistique et des projections. Cette réorganisation facilite également la coordination et l'amélioration des projections sectorielles concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce extérieur, dans le contexte des projections globales. L'effectif du Centre des projections comprend toujours six postes d'administrateur et trois postes d'agent local. D'autre part, les effectifs ont été répartis différemment entre la Division de statistique et des projections, la Division du développement industriel et la Division des ressources naturelles, pour des raisons qui tiennent à leurs programmes de travail respectifs. Ainsi, un poste P-5 et un poste P-3 ont été transférés de la Division du développement industriel à la Division de statistique et des projections, en échange contre deux postes P-2/1, dont l'un est occupé par un économiste adjoint de première classe affecté au Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI de la sylviculture. En outre, pour les raisons exposées ci-dessus à la rubrique de la Division des ressources naturelles et de l'environnement, un poste P-2/1 du Centre des projections (Division de statistique et des projections) a été transféré à cette division.

DIRECTION DES BUREAUX EXTERIEURS

Tableau 3-A-30.

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	1	-	-	-	-	1	1
1973	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)

Transfert de postes : 1 D-1 et 1 agent local

Pour les raisons indiquées plus haut sous la rubrique Cabinet du Secrétaire exécutif, le poste D-1 créé en 1972 pour le Chef de la Direction des Bureaux extérieurs a été transféré au Cabinet du Secrétaire exécutif, la désignation du titulaire étant désormais Secrétaire exécutif adjoint, Chef de la Direction des Bureaux extérieurs. En outre, un poste d'agent local a été transféré au Groupe de traitement électronique des données, à la Division administrative.

Rio de Janeiro

Tableau 3-A-31

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	-	-	-	1	-	1	3
1973	-	-	-	1	-	1	-	2	3
Changements	-	-	-	1	-	-	-	1	-

Transfert de poste : 1 P-5

Pour les raisons indiquées ci-dessus sous la rubrique Cabinet du Secrétaire exécutif, le Bureau de Rio de Janeiro a été renforcé par le transfert d'un poste P-5 du Cabinet du Secrétaire exécutif.

SERVICES DE LA DOCUMENTATION ET DES CONFERENCES

Tableau 3-A-32

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	1	1	1	6	2	11	43
1973	-	-	1	1	1	6	1	10	43
Changements	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-

Transfert de poste : 1 P-2/P-1

Un poste P-2/P-1 a été transféré des Services de la documentation et des conférences au nouveau Groupe du traitement électronique des données, qui fait partie de la Division administrative.

BUREAU DES OPERATIONS

Tableau 3-A-33

	Catégories et classes							Total I	II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	1	2	3	1	-	7	3
1973	-	-	1	3	3	1	-	8	5
Changements	-	-	-	1	-	-	-	1	2

Transfert de postes : 1 P-5, 2 agents locaux

Comme il a été indiqué plus haut sous la rubrique Division du développement social, le Groupe de l'administration publique, qui comprend un poste d'administrateur et deux postes d'agents locaux, a été transféré au Bureau des opérations.

DIVISION ADMINISTRATIVE

Section des finances

Tableau 3-A-34

	Catégories et classes							Total I	II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	-	-	1	2	1	4	9
1973	-	-	-	-	1	1	1	3	8
Changements	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)

Transfert de postes : 1 P-3, 1 agent local

L'application de l'analyse systématique et du calcul électronique à diverses parties du programme de travail de la CEPAL a exigé la création, au sein de la Division administrative, d'un Groupe de traitement électronique des données. Le poste de programmeur analyste sur ordinateur (P-3) et un poste d'agent local de soutien, qui faisaient partie de la Section des finances, ont donc été transférés à ce nouveau groupe.

Groupe de traitement électronique des données

Tableau 3-A-35

	Catégories et classes							Total I	II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-	1	1	2	2
Changements	-	-	-	-	-	1	1	2	2

Transfert de postes : 1 P-3, 1 P-2 et 2 agents locaux

Comme il a été indiqué ci-dessus à propos de la Section des finances, un groupe distinct chargé du traitement électronique des données a été créé en 1972.

Outre le poste de P-3 et le poste d'agent local transférés de la Section des finances, un poste de P-2/P-1 a été transféré à ce groupe à partir des Services de la documentation et des conférences et un autre poste d'agent local a été transféré de la Direction des Bureaux extérieurs.

Article III. Autre personnel temporaire (195 000 dollars)i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (101 000 dollars)145. Le crédit demandé doit permettre :

a) De couvrir le coût du personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, pour remplacer les fonctionnaires en congé de longue durée (congés de maladie ou de maternité) et pour faire face à d'autres besoins particuliers (22 000 dollars)

b) De maintenir le personnel nécessaire pour assurer le fonctionnement du Centre latino-américain de documentation et de recherche (79 000 dollars)

146. Le Centre mentionné ci-dessus à l'alinéa b) a été créé en 1971 grâce à un don du Gouvernement néerlandais qui a couvert les frais de construction d'un bâtiment destiné au Centre ainsi que les dépenses de fonctionnement pendant les deux premières années de son existence, en 1971 et 1972. L'effectif, dont le financement serait assuré au titre du personnel temporaire en 1973, comprendrait un poste de P-4 pour le Directeur, qui assume l'entière responsabilité de l'organisation et de l'administration du Centre et de son programme de travail, un poste de P-3 pour un assistant technique chargé de la supervision technique des activités du Centre et 7 postes d'agents locaux pour trois documentalistes, un spécialiste de la reproduction photographique préposé aux microfiches-microfilms et autre matériel annexe, un secrétaire bilingue et deux dactylographes.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (65 000 dollars)

147. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de 52 mois de services de consultants ou d'experts qui seront nécessaire au cours de l'année pour permettre à la Commission d'exécuter son programme de travail.

iii) Groupes spéciaux d'experts (29 000 dollars)

148. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des groupes spéciaux suivants :

a) Groupe d'experts sur les ressources hydrauliques de l'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement : 10 participants qui se réuniront pendant 10 jours à Santiago (9 000 dollars);

b) Groupe d'experts chargé d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du nouveau système de comptabilité nationale : 12 participants qui se réuniront pendant 10 jours à Santiago (11 000 dollars);

c) Groupe d'experts sur la localisation optimale des complexes industriels : 10 participants qui se réuniront pendant 10 jours à Santiago (9 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (18 000 dollars)

149. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires faites par les agents locaux, notamment par le personnel du Service des conférences et des services généraux.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

150. Conformément aux politiques de l'Organisation des Nations Unies et agissant sous la supervision générale du Conseil économique et social, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) contribue, par ses initiatives et sa participation, à une action concertée en vue du redressement et du développement économiques des pays de la région. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission s'occupe également des aspects sociaux du développement économique ainsi que des incidences réciproques des facteurs économiques et sociaux. La Commission exécute et fait exécuter les enquêtes et études nécessaires pour maintenir et développer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. La Commission assure en outre la coordination et l'appui fonctionnel nécessaires aux programmes d'assistance technique dans la région. Enfin, à la demande d'Etats qui en sont membres, la Commission fournit des services consultatifs.

151. Le nombre et la classe des postes demandés pour la Commission en 1973 restent les mêmes que ceux qui ont été approuvés pour 1972.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(4 513 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (4 279 700 dollars)

Tableau 3-A-36

Postes permanents : 1972 et 1973

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
Cabinet du Secrétaire exécutif	1	1	1	-	1	-	-	4	3
Coordination de l'assistance technique et des programmes	-	-	-	1	1	1	2	5	4
Cabinet du secrétaire de la Commission	-	-	-	1	-	2	-	3	1
Service d'information	-	-	-	1	1	-	-	2	3
Service du contrôle de la rédaction	-	-	-	-	-	2	-	2	2

Tableau 3-A-36 (suite)

	Catégories et classes							Total I	II - Agents locaux
	I. - Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
	SSG	D-2	D-1	P-3	P-4	P-3	P-2/1		
Recherche et planification économiques	-	-	1	1	1	5	4	12	5
Statistique	-	-	-	1	4	4	3	12	30
Développement des ressources humaines (y compris le développement social, la formation de la main-d'oeuvre et l'administration publique)	-	-	1	3	6	3	3	16	13
Commerce et questions fiscales et monétaires	-	-	1	1	2	6	3	13	6
Industrie et habitation	-	-	1	3	5	6	2	17	8
Ressources naturelles et transports (y compris la science et la technique) ...	-	-	1	6	6	7	2	22	15
Division CEA/FAO de l'agriculture	-	-	-	2	3	4	1	10	9
Centre des programmes de population	-	-	-	-	1	1	-	2	1
Centre de la coopération économique	-	-	1	-	1	2	2	6	5
Bureaux sous-régionaux :									
Kinshasa	-	-	1	-	-	-	1	2	4
Lusaka	-	-	-	1	-	-	1	2	4
Niamey	-	-	-	1	-	1	-	2	5
Tanger	-	-	1	-	-	1	-	2	5
Division des services administratifs, Service des conférences et services généraux :									
Cabinet du chef de la Division	-	-	1	1	-	-	-	2	5
Section du personnel	-	-	-	-	1	1	1	3	10
Section des finances	-	-	-	-	1	1	1	3	12
Service des conférences et services généraux	-	-	-	-	-	2	1	3	45
Services linguistiques	-	-	-	-	2	7	2	11	4

Tableau 3-A-36 (suite)

	Catégories et classes								II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total I	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
Documents	-	-	-	-	-	1	1	2	45
Bibliothèque	-	-	-	-	-	1	1	2	15
Total	1	1	10	23	36	58	31	160	259

Article III.. Autre personnel temporaire (207 500 dollars)i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (126 000 dollars)

152. Le crédit demandé comprend un montant de 36 000 dollars pour recruter du personnel temporaire afin d'assurer le service des réunions des groupes de travail de la Commission, de groupes spéciaux d'experts et d'organes intergouvernementaux.

153. Le crédit demandé comprend aussi un montant de 90 000 dollars qui doit permettre de recruter du personnel temporaire pour remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de maternité ainsi que des commis temporaires pour faire face aux périodes de pointe. Il doit aussi couvrir la rémunération du personnel de nettoyage, d'entretien et de sécurité à la Maison de l'Afrique et dans les bureaux sous-régionaux.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (62 500 dollars)

154. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de 48 mois de travail d'experts et de consultants dont les services seront nécessaires dans les domaines suivants :

	<u>Mois de travail</u>
Planification, projections et politiques économiques	3
Commerce international	6
Développement industriel	3
Mise en valeur des ressources naturelles	6
Transports et communications	6
Agriculture	3
Développement social	3
Main-d'oeuvre et formation	6
Administration publique	3

	<u>Mois de travail</u>
Habitation, construction et planification physique	3
Science et technique	<u>6</u>
Total	<u>48</u>

iii) Groupes spéciaux d'experts (19 000 dollars)

155. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et de subsistance des participants à diverses réunions techniques et réunions de groupes d'experts.

Article IV. heures supplémentaires et sursalaire
de nuit (4 000 dollars)

156. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures de travail supplémentaires qu'entraînent les réunions et séminaires organisés par la Commission.

BUREAU ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES A BEYROUTH

157. Le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth a deux fonctions principales : a) déterminer et élucider les principaux problèmes de développement au Moyen-Orient et aider à y chercher des solutions sur les plans gouvernemental et intergouvernemental; et b) faciliter la préparation, l'exécution et l'évaluation de projets spécifiques de coopération technique ou de préinvestissement pour lesquels les gouvernements de la région demandent l'assistance de l'ONU. Pour exécuter ces tâches, le Bureau est divisé en une section des affaires économiques et une section des affaires sociales; en outre, il dispose des services d'un groupe de conseillers régionaux dont le coût est imputé sur les crédits ouverts pour les programmes techniques au Titre V du budget.

158. L'effectif proposé pour 1973 est le même que celui qui a été approuvé pour 1972.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(489 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (466 700 dollars)

Tableau 3-A-37

	Catégories et classes						Total I	II. — Agents locaux
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		
1972 et 1973	1	1	2	6	5	3	18	29

Article III. Autre personnel temporaire (21 000 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (9 000 dollars)

159. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

a) Personnel temporaire normalement nécessaire pendant les périodes de pointe, notamment pour la dactylographie, la correction d'épreuves et la reproduction de documents, d'études et de rapports spéciaux, ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (4 500 dollars);

b) Travaux contractuels de traduction (de l'anglais en arabe et de l'arabe ou du français en anglais) lorsque l'urgence et la nature des travaux sont telles qu'ils ne peuvent être faits au Siège (4 500 dollars).

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (12 000 dollars)

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (1 000 dollars)

SERVIC L'INFORMATION

(y compris les centres d'information)

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(6 372 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (6 222 100 dollars)

Tableau 3-A-38

		Catégories et classes										
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux			
		SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général (y compris le Service administratif)	1973	1	-	2	1	1	1	-	6	4	8	12
	1972	1	-	2	-	1	2	-	6	4	8	12
Division de la presse et des publications <u>a/</u>	1973	-	1	2	7	10	12	5	37	5	25	30
	1972	-	1	2	7	11	12	5	38	5	25	30
Division de la radio et des moyens visuels	1973	-	1	3	5	11	22	22	64	13	33	46
	1972	-	1	3	5	11	22	22	64	13	33	46
Division des relations extérieures <u>a/</u>	1973	-	1	2	4	2	3	3	15	3	14	17
	1972	-	1	2	4	1	3	3	14	2	15	17
Centre de l'information économique et sociale	1973	-	1	-	1	1	1	-	4	-	4	4
	1972	-	1	-	1	1	1	-	4	-	4	4
Total partiel, Siège	1973	1	4	9	18	25	39	30	126	25	84	109
	1972	1	4	9	17	25	40	30	126	24	85	109
Centres d'information	1973	-	-	3	12	21	9	3	48	-	-	- <u>b/</u>
	1972	-	-	3	12	21	9	3	48	-	-	- <u>b/</u>
Total	1973	1	4	12	30	46	48	33	174	25	84	109
	1972	1	4	12	29	46	49	33	174	24	85	109

a/ Le tableau d'effectifs pour 1973 tient compte de la réaffectation d'un poste P-4 de la Division de la presse et des publications à la Division des relations extérieures.

b/ Des crédits sont en outre demandés pour 240 postes d'agent local.

160. Dans sa résolution 2897 (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "... de réexaminer les dispositions administratives actuellement applicables au Centre de l'information économique et sociale et de réorganiser le Service de l'information en vue d'assurer une direction et un contrôle centraux dans l'application des politiques et directives en matière d'information, ce qui permettrait au Service de s'acquitter de son mandat plus efficacement". Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 7/, l'Assemblée générale a également décidé de ne pas donner suite aux propositions du Secrétaire général concernant les effectifs des divers centres d'information jusqu'à ce que le Secrétaire général ait procédé à un nouvel examen de la question avec l'assistance du Groupe consultatif de l'information. En attendant l'achèvement de cette étude, sur la base de laquelle des demandes de crédits révisées seront éventuellement présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, le tableau d'effectifs proposé pour le Service de l'information pour 1973 compte le même nombre de postes permanents que celui qui a été approuvé pour 1972, sous réserve des reclassements demandés ci-après.

Reclassement de postes

Cabinet du Sous-Secrétaire général

1 P-4 à P-5, 1 P-3 à P-4

Il est proposé de reclasser à P-5 le poste de Chef adjoint du Service administratif afin de le ranger dans la même classe que des postes comparables existant dans d'autres départements importants. Le Chef adjoint, outre qu'il prend des décisions au nom du Chef du Service administratif en l'absence de celui-ci, est responsable au premier chef des aspects administratifs du programme opérationnel de la Division de la radio et des moyens visuels; il est également chargé des dispositions budgétaires et financières du Centre de l'information économique et sociale depuis que ce service a été transféré au Service de l'information. Il est également proposé de reclasser à P-4 un autre poste du Service administratif actuellement rangé dans la classe P-3 pour tenir compte du fait que les responsabilités du titulaire de ce poste, qui doit notamment s'occuper des tableaux d'effectifs et de l'administration du personnel du Service, correspondent à celles qui sont normalement exercées par un fonctionnaire de la classe P-4.

1 G-4 à G-5

Il y a actuellement deux postes d'adjoint à l'information à la Section des organisations non gouvernementales (ONG) de la Division des relations extérieures, auxquels s'attachent des attributions qui sont complémentaires et interchangeable. Il est proposé de reconnaître l'égalité de ces fonctions en reclassant le deuxième de ces postes.

7/ Ibid., document A/8408/Add.27, par. 12.

Article III - Autre personnel temporaire (98 500 dollars)i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (78 500 dollars)

161. Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des travaux contractuels concernant l'indexage des éditions anglaise, espagnole et française de la Chronique mensuelle de l'ONU, ainsi que la traduction et l'édition de l'édition espagnole (11 000 dollars). Le crédit demandé doit permettre également d'établir, en faisant appel à du personnel contractuel, l'index du United Nations Yearbook (2 500 dollars), de réengager du personnel temporaire pour la préparation du Yearbook (32 000 dollars) pour terminer les travaux relatifs à l'examen et au catalogue des films de télévision (8 000 dollars), et d'engager à titre temporaire des secrétaires et des commis pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie (20 000 dollars). Un crédit d'un montant total de 20 000 dollars est également demandé au titre du personnel temporaire pour les centres d'information.

iii) Groupes spéciaux d'experts (20 000 dollars)

162. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'une vingtaine de représentants de moyens d'information nationaux qui se réuniront pendant cinq jours à Santiago (Chili) où ils tiendront une table ronde des rédacteurs en chef. Cette table ronde, qui devait initialement se tenir à Buenos Aires à l'automne 1972, a été annulée, et le crédit ouvert à ce titre pour l'exercice 1972 sera donc restitué.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire
de nuit (52 000 dollars)

163. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires qui devront être faites au Siège (40 000 dollars) et dans les centres d'information (12 000 dollars).

SERVICE DES CONFERENCES

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(19 115 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (18 340 900 dollars)

Tableau 3-A-39

	Catégories et classes												
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Cabinet du Secrétaire général													
adjoint	1973	1	-	-	-	-	1	1	-	3	1	1	2
	1972	1	-	-	-	-	1	1	-	3	1	1	2
Service administratif	1973	-	-	-	1	1	-	-	2	4	2	7	9
	1972	-	-	-	1	1	-	-	2	4	2	7	9
Service de traduction :													
Cabinet du Directeur	1973	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	1	1
	1972	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	2	2
Sections de traduction	1973	-	-	-	5	17	87	184	31	324	5	66	71
	1972	-	-	-	5	17	88	184	31	325	5	66	71
Section de documentation et de terminologie	1973	-	-	-	-	1	1	4	-	6	5	18	23
	1972	-	-	-	-	1	1	4	-	6	5	18	23
Service d'interprétation et des séances :													
Cabinet du Directeur	1973	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	3	3
	1972	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1
Section de la planification et des projections	1973	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	2	2
	1972	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	2	2
Section des séances	1973	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	5	7
	1972	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	5	7
Section d'interprétation ...	1973	-	-	-	1	8	29	32	8	78	-	2	2
	1972	-	-	-	1	8	29	32	8	78	-	2	2
Section des sténographes- rédacteurs de séance	1973	-	-	-	-	1	8	28	-	37	-	1	1
	1972	-	-	-	-	1	8	28	-	37	-	1	1

Tableau 3-A-39 (suite)

	Catégories et classes												
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Service de la rédaction et des documents officiels :													
Cabinet du Directeur	1973	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1
	1972	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1
Contrôle de la rédaction ..	1973	-	-	-	1	1	3	3	-	8	-	4	4
	1972	-	-	-	1	1	3	3	-	8	-	4	4
Contrôle des documents	1973	-	-	-	1	-	1	1	1	4	4	14	18
	1972	-	-	-	1	-	1	1	1	4	4	14	18
Section d'édition des documents officiels	1973	-	-	-	-	1	4	14	8	27	10	2	12
	1972	-	-	-	-	1	3	15	8	27	10	4	14
Service de sténo-dactylographie	1973	-	-	-	-	-	1	-	1	2	18	223	241
	1972	-	-	-	-	-	1	-	1	2	18	223	241
Service des publications :													
Cabinet du chef de service	1973	-	-	-	1	-	1	-	1	3	1	10	11
	1972	-	-	-	1	-	1	-	1	3	1	9	10
Section des impressions ...	1973	-	-	-	-	1	4	20	16	41	1	14	15
	1972	-	-	-	-	1	4	20	16	41	1	14	15
Section de la reproduction	1973	-	-	-	-	1	-	2	2	5	40	81	121
	1972	-	-	-	-	1	-	2	2	5	40	81	121
Section de la distribution	1973	-	-	-	-	-	1	2	-	3	10	63	73
	1972	-	-	-	-	-	1	2	-	3	10	63	73
Total	1973	1	-	3	10	32	142	293	72	553	99	518	617 ^{a/}
	1972	1	-	3	10	32	142	293	72	553	99	518	617 ^{a/}

a/ Le crédit demandé doit également permettre de couvrir le coût de 19 postes de travailleur manuel en 1972 et 1973.

164. Pour ce qui est du nombre total et des classes, l'effectif permanent proposé pour le Service des conférences pour 1973 est identique à celui qui a été approuvé pour 1972. Dans ces limites, on constate, au vu du tableau d'effectifs ci-dessus, une répartition légèrement différente des postes entre les différents services, due à une nouvelle distribution du volume de travail.

Transfert de postes

Il est proposé de transférer un poste d'éditeur hors classe de langue russe (P-4) du Service de traduction au Service de la rédaction et des documents officiels pour faire face au volume de travail accru en ce qui concerne les documents du Conseil de sécurité et les résolutions du Conseil économique et social. Un poste de la classe P-3 et deux postes d'agent des services généraux, dont les titulaires constituent le Groupe du journal, seraient transférés du Service de la rédaction et des documents officiels au Service d'interprétation. Enfin, pour répondre aux besoins effectifs en personnel dans les divers services, un poste d'agent des services généraux serait transféré du Service de traduction au Service des publications.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (315 000 dollars)

165. Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre :

- a) De recruter du personnel temporaire pour faire face aux périodes de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (44 000 dollars);
- b) De reconduire l'arrangement conclu avec une maison d'édition de Moscou pour faire traduire en russe 10 000 pages environ de l'arriéré de la traduction en russe, à raison de 18 à 25 dollars en moyenne par millier de mots de texte original (60 000 dollars) 8/;
- c) De faire traduire par du personnel contractuel 10 000 pages environ de documentation en chinois, ce qui permettrait de liquider encore une partie de l'arriéré de traduction dans cette langue (60 000 dollars);
- d) De couvrir le coût d'autres travaux contractuels de traduction et de dactylographie, étant donné l'ampleur du programme de réunions et la nature de plus en plus technique des documents à traduire (85 000 dollars);
- e) De rémunérer le personnel contractuel auquel s'adresserait la Section de la rédaction et des documents officiels pour faire faire des travaux urgents dans telle ou telle langue (10 000 dollars);
- f) De couvrir le coût d'environ trente mois de travail de réviseurs qui seraient recrutés à titre temporaire pour aider les différentes sections à faire face à l'augmentation des travaux de révision résultant de l'accroissement du volume des travaux contractuels de traduction (56 000 dollars).

8/ On estime que 3 000 pages supplémentaires seront traduites, à titre d'exercice, par les stagiaires du programme de formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe au titre duquel un crédit est demandé à l'article VI du chapitre 4.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (460 000 dollars)

166. Le crédit demandé doit permettre d'assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et des services de reproduction des documents, et de couvrir les dépenses particulièrement lourdes auxquelles il faut faire face pour fournir les services nécessaires à l'Assemblée générale pendant sa session ordinaire.

BIBLIOTHEQUE

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(2 015 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 011 700 dollars)

Tableau 3-A-40

Catégories et classes												
I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux				
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
.....	-	-	1	1	3	6	30	20	61	7	59	66 ^{a/}

a/ Le crédit demandé doit également permettre de couvrir le coût de 10 postes de travailleur manuel.

167. Sous réserve de la présentation à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de propositions révisées sur la base des conclusions de l'étude de l'utilisation des effectifs de la Bibliothèque que doit faire le Service de gestion administrative dans le courant de l'année, les effectifs demandés pour 1973 ont été maintenus au chiffre approuvé pour 1972.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches
générales (2.000 dollars)

168. Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (2 000 dollars)

BUREAU DES SERVICES GENERAUX

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(10 421 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (8 496 700 dollars)

Tableau 3-A-41

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1973	-	1	2	-	-	-	-	-	3	1	2	3
	1972	-	1	2	-	-	-	-	-	3	1	2	3
Service administratif	1973	-	-	-	1	1	-	1	1	4	1	5	6
	1972	-	-	-	1	1	-	1	1	4	1	5	6
Service spécial	1973	-	-	-	1	1	1	-	1	4	-	3	3
	1972	-	-	-	1	1	1	-	1	4	-	3	3
Service des communi- cations, des archives et des dossiers	1973	-	-	-	1	3	5	1	7	17	14	162	176
	1972	-	-	-	1	3	5	1	7	17	14	172	186
Service des bâtiments	1973	-	-	-	1	1	4	1	4	11	14	173	187
	1972	-	-	-	1	1	4	1	4	11	14	177	191
Service des missions	1973	-	-	-	1	2	2	2	2	9	6	30	36
	1972	-	-	-	1	2	2	2	2	9	6	30	36
Service des achats et des transports	1973	-	-	-	1	2	3	4	5	15	13	36	49
	1972	-	-	-	1	2	4	4	5	16	13	41	54
Total	1973	-	1	2	6	10	15	9	20	63	49	411	460 ^{a/}
	1972	-	1	2	6	10	16	9	20	64	49	430	479 ^{a/}

a/ Les crédits couvrent aussi le coût de 175 postes de travailleur manuel en 1972 et 1973.

169. Sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées comme suite aux résultats de l'étude sur l'utilisation des effectifs faite par le Service de gestion administrative pendant l'année en cours, l'effectif du Bureau pour 1973 sera le même que celui qui a été approuvé pour 1972, exception faite des ajustements mineurs indiqués au paragraphe 3 ci-dessous.

170. Conformément à la procédure suivie pour les autres activités productrices de recettes de l'Organisation, il est proposé que les postes de deux agents des services généraux employés actuellement à plein temps comme agents du Service de sécurité pour l'administration du garage ne soient plus inscrits au chapitre 3 des dépenses et que leur coût soit imputé sur les recettes provenant de l'exploitation du garage. Il est proposé en outre d'inscrire cette activité au chapitre 4 des recettes et non plus au chapitre 3.

171. Afin de fournir un chauffeur au Secrétaire général, service assuré jusqu'à présent par le Service de sécurité, il est proposé de transférer un poste d'agent du Service de sécurité du Service des bâtiments au Cabinet du Secrétaire général pour permettre le recrutement d'un chauffeur (catégorie des travailleurs manuels). On considère également qu'il vaut mieux prévoir au Cabinet du Secrétaire général un poste d'agent des services généraux, précédemment prêté à la Section du protocole et de la liaison par le Bureau des services généraux, et dont le titulaire délivre des laissez-passer aux membres des délégations et s'occupe d'autres travaux du même ordre.

172. Enfin, pour les raisons exposées au paragraphe 3 ci-dessus, un poste d'administrateur de lère classe (P-4) et quinze postes d'agent des services généraux dont le coût sera désormais imputé directement sur le Compte des frais généraux du Programme des Nations Unies pour le développement, ont été supprimés du tableau d'effectifs du Bureau des services généraux prévu au budget ordinaire.

Article III. Autre personnel temporaire (278 600 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales 278 100 dollars

173. Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre : de continuer à recruter à titre temporaire environ 22 personnes pour fournir les services nécessaires dans les locaux loués à l'extérieur (203 000 dollars); de recruter à titre temporaire 6 travailleurs manuels chargés d'assurer l'entretien des jardins pendant la période allant du 15 avril au 15 octobre (23 600 dollars) et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (51 500 dollars).

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel 500 dollars

174. Le crédit demandé doit permettre de faire appel à des consultants qui donneront des avis sur les questions relatives au transport des marchandises.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (766 000 dollars)

175. Un crédit est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit payés aux fonctionnaires qui doivent assurer le fonctionnement de certains services essentiels au-delà des heures normales de travail. Bien que la majeure partie du coût des heures supplémentaires soit imputable au fait que les installations de conférence sont presque utilisées au maximum et à la nécessité d'assurer, après les heures normales de travail, un service de sécurité plus important, environ un tiers de ce crédit est dû au fait que certains services doivent être assurés en permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Article V. Besoins provisoires en personnel (880 600 dollars)

176. En attendant que le Service de gestion administrative ait achevé son étude sur l'utilisation et la répartition des effectifs, le crédit demandé doit permettre de couvrir les mêmes besoins provisoires en personnel que ceux qui ont été approuvés pour 1972.

Postes provisoires : 1972 et 1973

Tableau 3-A-42

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Service des communications, des archives et des dossiers	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	4	4
Service des bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	51	57
Service des missions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Service des achats et des transports	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	2	2
Total	-	-	-	-	-	1	1	2	4	6	59	65 ^{a/}

^{a/} Les crédits couvrent aussi le coût de 8 postes de travailleur manuel en 1972 et 1973.

OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

(à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe)

177. L'Office des Nations Unies à Genève a essentiellement pour tâches :

- a) De fournir aux divers services installés à Genève les services administratifs et financiers ainsi que les services généraux nécessaires;
- b) D'assurer la liaison avec les institutions spécialisées ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et les nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales établies en Europe;
- c) De fournir, en sa qualité de principal centre de conférences de l'ONU en Europe, les locaux et le personnel nécessaires pour les réunions, notamment pour les grandes conférences spéciales qui se tiennent en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

178. Les services installés au Palais des Nations comprennent la Commission économique pour l'Europe, la Division des stupéfiants, le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, le Corps commun d'inspection et le Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe naturelle.

179. Outre le service des conférences et réunions spéciales, l'Office assure chaque année le service des sessions de la Commission du droit international, de la Commission des stupéfiants et de la session d'été du Conseil économique et social. Dans les limites fixées par la résolution actuellement en vigueur relative au Plan des conférences 9/, quatre commissions techniques du Conseil économique et social ayant leur siège à New York peuvent tenir leurs sessions à Genève. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, les deux sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, une année sur deux, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international peuvent également siéger à Genève. En outre, le Comité des Nations Unies sur le désarmement s'est réuni au Palais au cours des dernières années pour des sessions d'une durée de six mois au moins chaque année.

180. Sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées fondées sur l'étude de l'utilisation des effectifs du Département des affaires économiques et sociales et du Service financier que le Service de gestion administrative doit effectuer pendant l'année en cours, les effectifs proposés pour la Division des affaires sociales et le Service de vérification intérieure des comptes ont été maintenus aux chiffres approuvés pour 1972.

9/ Résolution 2693 (XXV) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1970.

PREVISIONS DE DEPENSES : 1973

(12 687 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (11 728 800 dollars)

Tableau 3-A-43

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Cabinet du Directeur général, y compris le Groupe de la coordination		1973	1	2	1	3	1	1	1	10	2	12	14
		1972	1	2	1	3	1	1	1	10	2	12	14
Bibliothèque		1973	-	-	1	1	3	4	8	17	3	20	23
		1972	-	-	1	1	3	4	8	17	1	22	23
Service des conférences :													
Cabinet du Directeur ..		1973	-	1	-	-	1	-	-	2	1	1	2
		1972	-	1	-	1	1	-	-	3	1	2	3
Service d'inter-prétation		1973	-	-	1	3	15	14	-	33	-	1	1
		1972	-	-	-	4	15	14	-	33	-	1	1
Division des conférences		1973	-	-	1	1	-	2	2	6	1	17	18
		1972	-	-	1	-	-	2	2	5	1	16	17
Division linguistique ..		1973	-	-	1	10	23	46	8	88	5	134	139
		1972	-	-	1	10	23	46	7	87	5	135	140
Division des documents		1973	-	-	-	1	3	7	7	18	3	92	95
		1972	-	-	-	1	3	6	8	18	3	92	95
Total partiel		1973	-	1	3	15	42	69	17	147	10	245	255
		1972	-	1	2	16	42	68	17	146	10	246	256
Division des services généraux		1973	-	-	1	3	2	3	8	17	13	119	132
		1972	-	-	1	3	2	3	8	17	12	120	132

Tableau 3-A-43 (suite).

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Services administratifs et financiers :													
Cabinet du Chef des services administratifs et financiers		1973	-	1	-	2	1	-	-	4	1	1	2
		1972	-	1	-	2	1	-	-	4	1	1	2
Division du budget		1973	-	-	1	1	1	1	1	5	-	2	2
		1972	-	-	1	1	1	1	1	5	-	2	2
Division des finances ..		1973	-	-	1	-	1	2	2	6	3	20	23
		1972	-	-	1	-	1	2	2	6	3	20	23
Service du personnel ...		1973	-	-	1	3	1	7	1	13	2	26	28
		1972	-	-	1	3	1	7	1	13	2	26	28
Service de recrutement pour l'assistance technique		1973	-	-	-	1	3	1	-	5	-	7	7
		1972	-	-	-	1	3	1	-	5	-	7	7
Total partiel		1973	-	1	3	7	7	11	4	33	6	56	62
		1972	-	1	3	7	7	11	4	33	6	56	62
Service de vérification intérieure des comptes .		1973	-	-	-	1	-	2	3	6	-	5	5
		1972	-	-	-	1	-	2	3	6	-	5	5
Service d'information		1973	-	-	1	3	6	1	1	12	3	11	14
		1972	-	-	1	3	6	1	1	12	3	11	14
Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe naturelle ..		1973	1	1	-	-	1	-	-	3	-	3	3
		1972	1	1	-	-	1	-	-	3	-	3	3
Division des affaires sociales		1973	-	-	-	2	4	-	1	7	1	5	6
		1972	-	-	-	2	4	-	1	7	1	5	6

Tableau 3-A-43 (suite)

		Catégories et classes										
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux			
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-3	Autres classes	Total II
Division des stupéfiants	1973	-	1	1	2	6	3	4	17	1	13	14
	1972	-	1	1	2	6	3	4	17	1	13	14
Organe international de contrôle des stupéfiants	1973	-	-	1	1	2	3	4	11	1	9	10
	1972	-	-	1	1	2	2	4	10	1	7	8
Total	1973	2	6	12	38	74	97	51	280	40	498	538 ^{a/}
	1972	2	6	11	39	74	95	51	278	37	500	537 ^{a/}

a/ En outre, un crédit est demandé pour 85 postes de travailleur manuel.

181. Le Secrétaire général propose les transferts et reclassements de postes suivants :

Transfert de postes

Il est proposé de transférer le poste de Rédacteur en chef (P-5) et un poste d'agent des services généraux du Cabinet du Directeur du Service des conférences à la Division des conférences afin de resserrer la coordination entre le Service d'édition et le Service du contrôle des documents.

Reclassement de postes

Bibliothèque

2 G-4 à G-5

Pour ranger dans une classe correspondant mieux aux responsabilités qui s'y attachent un poste de catalogueur et un poste d'assistant de bibliothèque. Le titulaire du premier poste est chargé de décrire, de cataloguer et de classer par sujet tous les documents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, conformément au Système universel de classification décimale. L'assistant de bibliothèque doit s'occuper de la collection des documents de l'ONU et des salles de lecture de l'ONU et des institutions spécialisées, et fournir des services de référence en ce qui concerne les documents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Service d'interprétation

1 P-5 à D-1

Il est proposé de reclasser à D-1 le poste de chef du Service d'interprétation. Bien que l'effectif permanent du Service d'interprétation à Genève soit moins important que celui de la Section d'interprétation du Siège, il est nécessaire, pour assurer le service des conférences à Genève, de lui adjoindre continuellement du personnel temporaire, ce qui a pour effet de porter les effectifs du Service à un niveau comparable à celui de la Section d'interprétation du Siège. L'administration efficace du personnel permanent et des interprètes indépendants exige des compétences qui justifient pleinement le reclassement de ce poste.

Division linguistique

1 G-5 à P-2, 1 G-4 à G-5

Il s'agit, dans le premier cas, d'un poste du cabinet du Chef de la Division linguistique, dont le titulaire est chargé des travaux administratifs de la Division, qui compte plus de 300 fonctionnaires permanents et, pendant la majeure partie de l'année, autant de fonctionnaires employés à titre temporaire. Dans la mesure où la Division n'a pas de Chef adjoint ni de Chef du service administratif, on estime que le reclassement est justifié du fait des responsabilités qui s'attachent à ce poste.

Pour reclasser de G-4 à G-5 un poste d'assistant éditeur trilingue de la Section d'édition des documents officiels dont le titulaire a passé avec succès le concours exigé.

Division des documents

1 P-2 à P-3

Pour reclasser de P-2 à P-3 un poste de préparateur de copie/correcteur d'épreuves d'imprimerie français. Un poste de préparateur de copie/correcteur d'épreuves d'imprimerie du groupe anglais et un poste analogue du groupe espagnol ont été reclassés en 1972; le reclassement demandé permettrait de ranger dans la même classe les postes correspondants des trois groupes linguistiques.

Division des Services généraux

1 G-4 à G-5

Pour reclasser le poste de technicien radio principal, eu égard aux attributions attachées à ce poste, qui comprennent notamment l'entière responsabilité de la condition et du fonctionnement techniques des studios de radiodiffusion au Palais des Nations.

Postes nouveauxSecrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

1 F-3, 2 SG

Ces postes sont demandés pour permettre au secrétariat de l'Organe de contrôle de faire face au volume de travail supplémentaire et aux responsabilités accrues découlant de la mise en oeuvre de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes.

182. Les dispositions administratives régissant l'établissement et la présentation des prévisions budgétaires de l'Organe de contrôle et de son secrétariat, telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1196 (XLIII) du 16 mai 1967, sont les suivantes :

"Les prévisions budgétaires de l'Organe sont établies par le chef du secrétariat de l'Organe en consultation avec le service compétent du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Elles sont approuvées par l'Organe ou par un comité créé à cette fin et composé de membres de l'Organe, puis transmises au Secrétaire général afin d'être présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale accompagnées des commentaires que le Secrétaire général juge appropriés."

183. Au moment où les présentes demandes de crédits ont été reçues par le Secrétaire général aux fins d'inscription au projet de budget pour 1973, elles avaient été approuvées par le Comité du budget de l'Organe de contrôle mais n'avaient pas encore reçu l'approbation officielle de l'Organe lui-même, lequel doit se réunir à partir du 22 mai. La politique du Secrétaire général en ce qui concerne le projet de budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1973 a été portée à l'attention du secrétariat de l'Organe de contrôle avant l'établissement de ses prévisions budgétaires, et il a été proposé de suivre la même procédure lors de la réunion de l'Organe.

Article III. Autre personnel temporaire (833 400 dollars)

i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales (788 000 dollars)

184. Les crédits initiaux demandés au titre du personnel temporaire à d'autres fins que celles visées aux paragraphes 185 et 186 ci-après ont été maintenus au chiffre approuvé pour 1972, compte tenu toutefois de la variation du taux de change et des augmentations prévues en ce qui concerne les dépenses de personnel. Dans les limites du crédit total demandé, le montant des crédits alloués aux divers services a été calculé en fonction de l'ordre de priorité des projets. Le crédit total se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Cabinet du Directeur général	4 500
Bibliothèque	2 700
Service des conférences et services généraux	135 800
Travaux de traduction sous contrat	69 000
Services administratifs et financiers	40 000
Service d'information	3 000
Division des affaires sociales	1 000
Division des stupéfiants	4 500
Organe international de contrôle des stupéfiants	6 500
	<u>267 000</u>

185. En outre, un crédit de 46 000 dollars est demandé pour l'organisation d'un groupe de traitement électronique de l'information et des systèmes d'information à l'Office de Genève. Le Service de gestion administrative a recommandé la création en 1972 d'un groupe de TEI et des systèmes d'information composé initialement d'un administrateur hors classe (P-5), d'un administrateur de 2ème classe (P-3) et d'un agent des services généraux (A/C.5/1406); le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé 10/ de couvrir temporairement les besoins en personnel dans ce domaine à l'aide des crédits mis à la disposition de l'Office de Genève au titre du personnel temporaire.

186. A sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 11/, a décidé d'établir à Genève un bureau central permanent pour s'occuper des questions de secours en cas de catastrophe. A ce moment-là, le Secrétaire général avait proposé d'augmenter en 1973 d'un poste de P-5 et d'un poste d'agent des services généraux l'effectif du nouveau Bureau du Coordonnateur des secours des Nations Unies en cas de catastrophe (comprenant un secrétaire général adjoint, un directeur (D-2), un administrateur de 1ère classe (P-4) et trois postes permanents d'agent des services généraux). On a constaté, toutefois, après une évaluation plus récente des besoins, qu'il faudra renforcer l'effectif du Bureau du Coordonnateur de trois postes d'administrateur et de deux postes d'agent des services généraux. On explore actuellement la possibilité de recevoir d'autres sources ce complément d'effectifs. En attendant d'avoir plus de précisions sur cette contribution, le Secrétaire général demande à la présente rubrique un crédit de 50 000 dollars pour couvrir environ la moitié du coût des postes supplémentaires mentionnés ci-dessus.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 3 A (A/8408/Add.1-30), document A/8408/Add.27.

11/ Ibid., Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/8499.

187. Enfin, le crédit demandé comprend un montant global de 425 000 dollars qui doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel chargé d'assurer le fonctionnement et l'entretien des nouveaux locaux du Palais des Nations. Comme les besoins en ce qui concerne ce personnel (agents du Service central de sécurité et du Centre de contrôle, gardes, plantons, mécaniciens, techniciens et travailleurs manuels) sont sujets à révision compte tenu de la situation pratique, le crédit nécessaire est demandé au titre du personnel temporaire plutôt que du personnel permanent.

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel (45 400 dollars)

188. Le crédit demandé est maintenu au niveau approuvé pour 1972, compte non tenu des variations du taux de change ni d'augmentations éventuelles des traitements. Le crédit demandé se décompose comme suit : 6 200 dollars pour les honoraires de la personne chargée de tenir le fichier du Bureau international des déclarations de décès des personnes disparues; 16 700 dollars pour les services de consultants qui aideront les Services administratifs et financiers à préparer des études de gestion administrative, notamment celles qui concernent les applications des ordinateurs, et pour la formation de personnel en cours d'emploi, 4 500 dollars que la Division des affaires sociales consacrera à des activités dans le domaine de la planification sociale et de l'intégration des politiques économiques et sociales; 5 000 dollars pour la Division des stupéfiants; 5 000 dollars que l'Organe international de contrôle des stupéfiants consacrera à la mise en oeuvre progressive de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes; 8 000 dollars pour le nouveau bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe naturelle.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (125 000 dollars)

189. Les dépenses inscrites au présent article sont imputables, à raison de plus de la moitié de leur montant total, à la Division des services généraux; le crédit demandé doit permettre d'assurer par roulement le service minimum nécessaire la nuit, ainsi que le samedi et le dimanche, méthode qui a pour objet d'éviter la création de postes nouveaux. Une autre partie du crédit demandé doit permettre à la Division linguistique, à la Division des documents et aux Services administratifs et financiers de couvrir les dépenses relatives au sursalaire de nuit et de faire face aux périodes de pointe. Le crédit demandé comprend un montant de 10 000 dollars destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, calculées au minimum, qui seront à engager au titre des heures et des tours de services supplémentaires à effectuer à l'occasion de l'ouverture et de la mise en service des nouveaux locaux. Le solde correspond au montant du crédit approuvé pour 1972, ajusté pour tenir compte d'une nouvelle variation du taux de change et des augmentations de dépenses à prévoir au titre des traitements des agents des services généraux.

Chapitre 4. Dépenses communes de personnel

23 185 200 dollars (1972 : 21 857 100 dollars^{12/} 1971 : 19 730 769 dollars)

Tableau 4-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Indemnités et prestations	4 231 000	4 029 900	3 799 239
II. Sécurité sociale	13 375 050	12 410 950	11 434 737
III. Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	1 285 000	1 421 000	1 085 225
IV. Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	1 047 000	912 900	843 131
V. Indemnités versées à la cessation de service	2 169 000	2 004 200	1 868 301
VI. Programmes de formation du personnel	1 078 150	1 078 150	700 136
Total, chapitre 4	23 185 200	21 857 100	19 730 769

4.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux services du Secrétariat visés au chapitre 3, à savoir :

^{12/} Compte tenu d'une réduction de 94 000 dollars du crédit que la Cinquième Commission avait initialement recommandé pour 1972 au présent chapitre et qui représente la fraction appropriée de la réduction globale de 1 250 000 dollars appliquée ultérieurement, conformément à la résolution 2836 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1971, au montant total des crédits inscrits à tous les chapitres pertinents du budget au titre de la documentation de l'ONU.

- a) Les départements et services du Siège (New York);
- b) L'Office des Nations Unies à Genève, à l'exclusion du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- c) Les centres d'information;
- d) Les commissions économiques pour l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique,
- e) Le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

4.2 Les dépenses communes de personnel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont inscrites au chapitre 15. De même, les dépenses communes de personnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sont inscrites au chapitre 16, les dépenses relatives aux fonctionnaires affectés aux missions au chapitre 17, celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au chapitre 18, celles de la Cour internationale de Justice au chapitre 19 et celles qu'entraînent les activités productrices de recettes au chapitre 4 des recettes.

4.3 Les dépenses communes de personnel pour 1973 ont été calculées, dans la mesure du possible, sur la base du coût unitaire en dollars ou du pourcentage des traitements qu'elles représentent, d'après une analyse statistique de la situation en 1971 ou au début de 1972. Le crédit demandé a été calculé compte tenu des facteurs qui motivent les abattements pour mouvements de personnel prévus au chapitre 3.

4.4 Le montant des dépenses inscrites au présent chapitre est directement lié aux dépenses de personnel inscrites au chapitre 3. Ainsi, pour 1973, le crédit demandé (23 185 200 dollars) représente 25,28 p. 100 du total des crédits (91 723 500 dollars) demandés aux articles premier et V du chapitre 3, contre des pourcentages de 25,04 p. 100 pour 1971 et 24,70 p. 100 pour 1972.

4.5 Comme il est indiqué aux paragraphes 3.10 à 3.16 du chapitre 3, il est proposé de ne pas inscrire au chapitre 3 en 1973 un certain nombre de postes et de crédits correspondants qui y figuraient en 1972. Les crédits demandés au présent chapitre ont donc été réduits en conséquence d'un montant de 321 500 dollars. Sur l'augmentation de 1 328 100 dollars que le crédit demandé pour 1973 fait apparaître par rapport au crédit ouvert pour 1972, 40 000 dollars sont imputables à des besoins nouveaux et 1 288 100 dollars au coût accru du maintien en 1973 de l'effectif approuvé pour 1972.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Indemnités et prestations</u>	4 231 000
	1972 : 4 029 900
	1971 : 3 799 239
i) <u>Indemnités pour charges de familles</u>	2 842 000
	1972 : 2 781 100
	1971 : 2 643 071

4.6 Par ses résolutions 1095 (XI) du 27 février 1957 et 1658 (XVI) du 28 novembre 1961, l'Assemblée générale a arrêté le montant des indemnités pour charges de famille pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Pour les autres catégories de personnel, le montant de ces indemnités est fixé par le Secrétaire général conformément à l'alinéa a) de l'article 3.4 du Statut du personnel.

4.7 En janvier 1972, environ 4 100 fonctionnaires recevaient des indemnités pour charges de famille pour 9 880 personnes à charge : 2 551 conjoints, 6 704 enfants et 625 personnes non directement à charge. Compte tenu des moyennes actuelles, le coût de ces indemnités pour 1973 est estimé à 2 842 000 dollars, dont environ 42 000 dollars correspondent à une augmentation plus élevée qu'on ne l'avait prévu pour 1972 dans le cas de l'indemnité pour conjoint à charge que reçoivent les agents des services généraux et les travailleurs manuels au Siège.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Indemnité pour frais d'étude et frais de voyage connexes</u>	1 389 000
	1972 : 1 248 800
	1971 : 1 156 168

4.8 Dans certaines conditions fixées par l'Assemblée générale, une indemnité pour frais d'étude est payable aux fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont en poste ailleurs que dans leur pays d'origine. Les frais de voyage connexes comprennent le coût d'un voyage aller et retour, par année scolaire, entre le lieu d'affectation et l'établissement d'enseignement, si celui-ci est situé hors de la région du lieu d'affectation.

4.9 En 1971, des indemnités pour frais d'étude d'un montant total de 1 007 360 dollars ont été versées pour 1 569 enfants. Les frais de voyage connexes pour ce même exercice se sont chiffrés au total à 148 808 dollars pour 325 enfants. Le crédit demandé pour 1973 a été calculé compte tenu de l'augmentation actuelle de la moyenne des frais et en prévision de l'augmentation annuelle du nombre d'enfants pour lesquels cette indemnité doit être versée.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Sécurité sociale</u>	13 375 050
	1972 : 12 410 950
	1971 : 11 434 737

i) <u>Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</u>	11 701 000
	1972 : 10 929 900
	1971 : 9 960 026

4.10 Une analyse des états de paie en janvier 1972 montre qu'à cette date 6 162 fonctionnaires de l'ONU, dont 2 197 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, étaient participants ordinaires à la Caisse commune des pensions du personnel.

4.11 Conformément à la disposition 103.16 du Règlement du personnel, le traitement soumis à retenue pour pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur est majoré de 5 p. 100 avec effet du 1er juillet ou du 1er janvier, chaque fois que la moyenne pondérée des ajustements (indemnités de poste ou déductions) aux sièges et dans les bureaux régionaux des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a augmenté de 5 p. 100 par rapport à la moyenne pondérée calculée au mois de mars et au mois de septembre, respectivement. Par rapport à la moyenne pondérée telle qu'elle s'établissait au 1er juillet 1971 (base 100), les conditions requises ont été remplies en mars 1972. En conséquence le traitement soumis à retenue pour pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur sera majoré de 5 p. 100 avec effet du 1er juillet 1972. Le coût de cette majoration en 1973 est estimé à 323 000 dollars.

4.12 Le crédit demandé pour 1973 représente 12,76 p. 100 du coût des postes permanents et des postes provisoires demandés au chapitre 3, contre 12,35 p. 100 pour 1972 et 12,64 p. 100 des dépenses effectives de 1971.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux</u>	1 491 000
	1972 : 1 298 000
	1971 : 1 261 895

4.13 Une analyse des états de paie au début de 1972 montre que 3 699 fonctionnaires de l'ONU (dont des fonctionnaires retraités) bénéficiaient des plans d'assurance-maladie du Siège et 2 385 fonctionnaires du plan d'assurance-soins dentaires. En outre, 1 769 fonctionnaires (dont des fonctionnaires retraités) participaient aux plans d'assurance dans d'autres bureaux permanents.

4.14 Le crédit demandé pour 1973 a été calculé compte tenu de la participation accrue des fonctionnaires en poste et des fonctionnaires retraités aux divers plans d'assurance, ainsi que de la hausse du coût de l'assurance-maladie, en particulier dans la région du Siège.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Pensions de retraite des anciens secrétaires généraux</u>	31 250
	1972 : 31 250
	1971 : -

4.15 Conformément à la résolution 2772 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1971, un crédit est demandé pour le versement d'une pension de retraite à l'ancien secrétaire général.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Indemnisation</u>	137 000
	1972 : 137 000
	1971 : 199 647

4.16 Le crédit demandé doit permettre de verser une indemnité aux fonctionnaires, membres de commissions et observateurs militaires en cas de maladie, d'accident ou de décès survenus dans l'exercice de fonctions officielles. Les dépenses consistent en pensions annuelles versées aux survivants, prestations mensuelles, en cas de maladie ou de blessure entraînant une invalidité, indemnités forfaitaires, en cas d'invalidité permanente, frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes. Le crédit demandé doit également permettre de verser une indemnité en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels directement imputables à l'exercice de fonctions officielles.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Bien-être du personnel</u>	14 800
	1972 : 14 800
	1971 : 13 169

4.17 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au bien-être du personnel à New York, à Genève, dans les commissions économiques régionales et au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</u>	1 285 000
	1972 : 1 421 000
	1971 : 1 085 225

4.18 Il s'agit de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge, à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service, ainsi que le coût des indemnités d'installation auxquelles ont droit les fonctionnaires et les personnes à leur charge à l'occasion des nominations et des mutations.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Frais de voyage</u>	755 000
	1972 : 845 400
	1971 : 653 391

4.19 En 1971, dans la catégorie des administrateurs et les catégories supérieures, 238 nominations, 69 mutations et 163 cas de cessation de service ont donné lieu au paiement de frais de voyage. En outre, les voyages de 124 agents des services généraux recrutés sur le plan international ou en dehors du lieu d'affectation (74 nominations, 9 mutations et 41 cas de cessation de service) ont donné lieu au paiement de frais de voyage. Des dépenses d'un montant total de 36 873 dollars ont été engagées pour couvrir les frais de voyage des candidats convoqués pour des entrevues. Le crédit demandé pour 1973 doit permettre de couvrir les frais de voyage d'environ 500 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et d'environ 140 agents des services généraux; en outre, il comprend 45 000 dollars pour les frais de voyage des candidats convoqués pour des entrevues.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Indemnité d'installation</u>	530 000
	1972 : 575 600
	1971 : 431 834

4.20 Sur la base des données de 1971, ajustées de manière à tenir compte des augmentations de l'indemnité de subsistance, et dans l'hypothèse où certains postes vacants ne seront peut-être pas pourvus avant 1973, le Secrétaire général demande un crédit de 420 000 dollars pour l'indemnité d'installation à verser aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et aux personnes qui sont à leur charge à l'occasion des nominations et des mutations et un crédit de 110 000 dollars pour l'indemnité à verser aux agents des services généraux.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</u>	1 047 000
	1972 : 912 900
	1971 : 843 131

4.21 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de déménagement des fonctionnaires à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service, ou le versement d'une indemnité d'affectation.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Frais de déménagement</u>	819 000
	1972 : 626 900
	1971 : 633 508

4.22 En 1971, les frais de déménagement se sont chiffrés à 615 840 dollars pour 246 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 17 668 dollars pour 31 agents des services généraux. Compte tenu de l'augmentation du nombre des déménagements, et en raison de l'augmentation substantielle des frais de transports par mer et des frais d'emballage dans la région du Siège au cours du deuxième semestre de 1971 et au début de 1972, le Secrétaire général demande un crédit pour 280 déménagements dans le cas des administrateurs et un montant de 21 000 dollars dans le cas des agents des services généraux.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Indemnité d'affectation</u>	228 000
	1972 : 286 000
	1971 : 209 623

4.23 En janvier 1972, une indemnité d'affectation a été versée à 156 fonctionnaires. Une légère augmentation est proposée pour 1973.

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Indemnités versées à la cessation de service</u>	2 169 000
	1972 : 2 004 200
	1971 : 1 868 301

4.24 Le crédit demandé doit permettre de verser aux fonctionnaires à leur cessation de service : 1) des indemnités, y compris un montant en compensation des jours de congé annuel accumulés; 2) une prime de rapatriement.

4.25 Si l'on analyse les dépenses de 1971, on constate que 739 fonctionnaires ont eu droit à un versement en compensation des jours de congé annuel accumulés et à d'autres indemnités (soit un total de 929 229 dollars) tandis que des primes de rapatriement ont été versées à 217 fonctionnaires (soit un total de 939 072 dollars). Compte tenu des relèvements de traitement exposés au chapitre 3 et de l'augmentation du nombre des fonctionnaires ayant droit à la prime de rapatriement, le crédit demandé pour 1973 doit permettre de couvrir des dépenses un peu plus élevées.

ARTICLE VI

4.26 Sous réserve de la présentation éventuelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, de demandes de crédits révisées comme suite aux résultats de l'étude de l'utilisation des effectifs du Service du personnel, faite par le Service de gestion administrative pendant l'année en cours, ainsi que des observations de fond du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection relatifs aux problèmes de personnel (A/8454, 1ère et 2ème parties) et de toutes suggestions que le Comité spécial pour la révision du régime des traitements des Nations Unies pourrait faire au sujet de la formation du personnel, le Secrétaire général demande au présent article pour 1973 un crédit du même montant que celui qui a été ouvert pour 1972.

	<u>Dollars</u>
<u>Programmes de formation du personnel</u>	1 078 150
	1972 : 1 078 150
	1971 : 700 136
 i) <u>Cours de langues pour les fonctionnaires</u>	 388 150
	1972 : 388 150
	1971 : 291 792

4.27 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des programmes de cours de langues organisés au Siège pour les fonctionnaires par le Service de la formation (Service du personnel) et le coût des activités similaires organisées par l'Office des Nations Unies à Genève, la CEAEQ, la CEPAL, la CEA et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth. En ce qui concerne l'ONUDI, l'exécution du programme de formation du personnel est couverte par le crédit demandé à l'article IV du chapitre 16 (26 000 dollars). Comme il est indiqué au chapitre 3 des recettes, on estime que les recettes provenant des droits acquittés par les conjoints des fonctionnaires, les membres des délégations et d'autres personnes qui suivent les cours de langues se chiffreront à environ 8 000 dollars en 1973.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Formation au titre de la planification des carrières</u>	90 000
	1972 : 90 000
	1971 : 40 336

4.28 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la formation au titre de la planification des carrières qui est organisée au Siège par le Service de la formation (Service du personnel) et le coût des activités similaires organisées

par l'Office des Nations Unies à Genève, la CEAE0, la CEPAL, la CEA et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth. En ce qui concerne l'ONUDI, le coût de ces activités est couvert par le crédit demandé à l'article IV du chapitre 16 (10 000 dollars). Ces activités comprennent des cours de gestion, des séminaires de rédaction, des cours dans des disciplines spécialisées, des cours de secrétariat pour les agents des services généraux et des cours d'orientation pour les nouveaux fonctionnaires.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Congé d'études</u>	75 000
	1972 : 75 000
	1971 : 5 000

4.29 Le crédit demandé doit permettre d'accorder des subsides aux fonctionnaires bénéficiant d'un congé spécial sans traitement, à traitement partiel ou à plein traitement qui font des études supérieures ou des recherches dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dépenses qu'ils ont à faire pour leurs frais de voyage, leur subsistance, leurs frais d'étude et droits d'inscription et l'achat de livres.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Formation d'administrateurs adjoints</u>	395 000
	1972 : 395 000
	1971 : 250 009

4.30 Le crédit demandé doit permettre de recruter des administrateurs stagiaires dans les Etats Membres dont la représentation au Secrétariat est très insuffisante. Ce programme vise à améliorer la répartition géographique du personnel du Secrétariat et, en particulier, la représentation des Etats Membres qui ne sont pas en mesure de se priver des services de personnel expérimenté. Le critère essentiel qui préside au choix d'un stagiaire est son aptitude à tirer profit de la formation reçue, qui lui permettra d'occuper un poste vacant au Secrétariat ou de reprendre un poste dans l'administration de son pays.

4.31 Le programme continue d'être exécuté surtout à New York, mais il y a également des stagiaires à l'Office des Nations Unies à Genève, dans les commissions économiques régionales, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe</u>	107 000
	1972 : 107 000
	1971 : 94 163

4.32 Le crédit demandé doit permettre d'assurer la formation de traducteurs et d'interprètes par un personnel enseignant et administratif qualifié de l'Institut pédagogique des langues étrangères de Moscou.

4.33 L'Institut de Moscou fournit les locaux et le matériel, et l'ONU prend à sa charge la rémunération du personnel enseignant et administratif, l'indemnité de subsistance que les étudiants reçoivent pendant la durée des cours et pendant le bref laps de temps qui s'écoule entre la fin des cours et leur nomination à l'ONU, ainsi que l'achat de certains articles destinés aux stagiaires. Sur cette base, les dépenses que l'Organisation prend à sa charge représentent environ la moitié du coût total, soit 107 000 dollars.

4.34 Le crédit demandé pour 1973 doit permettre d'assurer la formation d'une vingtaine de traducteurs, interprètes et éditeurs.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Formation d'adjoints à l'information</u>	8 000
	1972 : 8 000
	1971 : 8 731

4.35 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance d'adjoints à l'information recrutés dans divers centres d'information, qui recevront une formation spécialisée d'un mois environ à New York ou dans des bureaux extérieurs. Les adjoints à l'information sont choisis parmi les candidats qualifiés travaillant dans le domaine de l'information ou un domaine voisin.

	<u>Dollars</u>
vii) <u>Programme interorganisations de formation d'interprètes</u>	15 000
	1972 : 15 000
	1971 : 10 105

4.36 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du programme de formation d'interprètes organisé à Genève pour donner à des candidats aux aptitudes prometteuses la formation requise pour qu'ils puissent être engagés, à titre permanent, comme interprètes dans les divers organismes des Nations Unies. Ce programme a permis aussi de répondre de façon plus positive aux besoins des diverses organisations en personnel temporaire pendant les périodes où le programme de conférences est particulièrement chargé.

4.37 Les organisations intéressées se mettent d'accord sur le choix des stagiaires; les candidats sont recrutés aux termes d'un contrat spécial qui prévoit que, tout en étant principalement régis par le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ils peuvent être appelés à travailler pour n'importe laquelle des organisations ayant leur siège à Genève. Ce contrat prévoit en outre que les candidats sont tenus de suivre un cours de formation

et de passer un premier examen après six mois d'études et un second après 12 mois d'études. S'ils échouent à l'un ou l'autre de ces examens, leur contrat peut être résilié. S'ils réussissent aux deux examens, une deuxième année d'emploi leur est assurée. Chaque organisation s'engage, d'une part, à faire appel aux stagiaires, après une brève période initiale de formation, pour assurer le service de ses réunions pendant plusieurs jours, dont le nombre minimum est spécifié, et, d'autre part, à verser à tous les stagiaires dont elle utilise ainsi les services une rémunération journalière fixe.

Tableau 4-2

Répartition, des crédits demandés pour 1973, par lieu d'affectation

Articles	New York	Genève (y compris la CEE)	CEAEO	CEPAL	CEA	Bureau écono- mique et social des Nations Unies à Beyrouth	Centres d'infor- mation	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. Indemnités et prestations :								
i) Indemnités pour charge de famille	1 597 000	494 000	150 000	287 000	223 000	21 000	70 000	2 842 000
ii) Indemnité pour frais d'études; frais de voyages connexes	710 000	200 000	158 000	90 000	183 000	11 000	37 000	1 389 000
	<u>2 307 000</u>	<u>694 000</u>	<u>308 000</u>	<u>377 000</u>	<u>406 000</u>	<u>32 000</u>	<u>107 000</u>	<u>4 231 000</u>
II. Sécurité sociale :								
i) Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale	7 635 000	2 021 500	512 300	639 400	550 300	62 000	280 500	11 701 000
ii) Cotisations aux plans d'assurance-maladie	1 123 000	205 000	22 000	60 000	40 000	10 000	31 000	1 491 000
iii) Indemnisation	137 000	-	-	-	-	-	-	137 000
iv) Bien-être du personnel	7 500	1 500	2 000	2 500	1 000	300	-	14 800
v) Pensions de retraite des anciens secrétaires généraux	31 250	-	-	-	-	-	-	31 250
	<u>8 933 750</u>	<u>2 228 000</u>	<u>536 300</u>	<u>701 900</u>	<u>591 300</u>	<u>72 300</u>	<u>311 500</u>	<u>13 375 050</u>
III. Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service :								
i) Frais de voyage	410 000	90 000	70 000	50 000	100 000	10 000	25 000	755 000
ii) Indemnité d'installation	300 000	86 000	30 000	30 000	56 000	6 000	22 000	530 000
	<u>710 000</u>	<u>176 000</u>	<u>100 000</u>	<u>80 000</u>	<u>156 000</u>	<u>16 000</u>	<u>47 000</u>	<u>1 285 000</u>
IV. Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service :								
i) Frais de déménagement	570 500	79 500	30 000	40 000	60 000	4 000	35 000	819 000
ii) Indemnité d'affectation	35 000	6 000	65 000	40 000	45 000	7 000	30 000	228 000
	<u>605 500</u>	<u>85 500</u>	<u>95 000</u>	<u>80 000</u>	<u>105 000</u>	<u>11 000</u>	<u>65 000</u>	<u>1 047 000</u>

Tableau 4-2 (suite)

Articles	New York	Genève (y compris la CEE)	CEAEO	CEPAL	CEA	Bureau écono- mique et social des Nations Unies à Beyrouth	Centres d'informa- tion	Total
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
V. Indemnités versées à la cessation de service :								
i) Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	715 000	150 000	72 000	61 000	51 000	5 000	41 000	1 095 000
ii) Prime de rapatriement	585 000	300 000	63 000	63 000	39 000	-	24 000	1 074 000
	<u>1 300 000</u>	<u>450 000</u>	<u>135 000</u>	<u>124 000</u>	<u>90 000</u>	<u>5 000</u>	<u>65 000</u>	<u>2 169 000</u>
VI. Programmes de formation du personnel :								
i) Cours de langues pour les fonctionnaires et autres programmes de formation en cours d'emploi	400 850	101 500	11 600	16 600	15 800	6 800	-	553 150
ii) Formation d'administrateurs adjoints	395 000	-	-	-	-	-	-	395 000
iii) Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe	107 000	-	-	-	-	-	-	107 000
iv) Formation d'adjoints à l'information	-	-	-	-	-	-	8 000	8 000
v) Programme de formation d'interprètes	-	15 000	-	-	-	-	-	15 000
	<u>902 850</u>	<u>116 500</u>	<u>11 600</u>	<u>16 600</u>	<u>15 800</u>	<u>6 800</u>	<u>8 000</u>	<u>1 078 150</u>
Total	<u>14 759 100</u>	<u>3 750 000</u>	<u>1 185 900</u>	<u>1 379 500</u>	<u>1 364 100</u>	<u>143 100</u>	<u>603 500</u>	<u>23 185 200</u>

Chapitre 5. Frais de voyage du personnel

2 889 500 dollars (1972 : 2 656 100 dollars; 1971 : 2 672 610 dollars)

Tableau 5-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. <u>Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions</u>	326 100	243 000	221 715
II. <u>Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)</u>			
i) New York	366 100	365 400	318 161
ii) Genève	69 000	62 500	53 800
iii) Centres d'information	31 500	31 500	27 655
iv) Bureau économique et social de Beyrouth	10 000	9 000	8 834
v) Commission économique pour l'Europe	38 800	37 000	33 431
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	90 000	105 000	94 136
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	91 000	96 000	93 255
viii) Commission économique pour l'Afrique	100 000	110 000	98 144
Total, article II	<u>796 400</u>	<u>816 400</u>	<u>727 416</u>
III. <u>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</u>			
i) New York	1 314 000	1 175 800	1 331 760
ii) Genève	85 000	70 000	69 966
iii) Centres d'information	35 000	30 000	27 760
iv) Bureau économique et social de Beyrouth	5 000	6 000	2 722

Tableau 5-1 (suite)

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Lépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
III. <u>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge (suite)</u>			
v) Commission économique pour l'Europe	28 000	30 000	24 333
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	80 000	73 200	79 365
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	90 000	80 300	78 305
viii) Commission économique pour l'Afrique	130 000	131 400	108 763
Total, article III	<u>1 767 000</u>	<u>1 596 700</u>	<u>1 723 479</u>
Total, chapitre 5	<u>2 889 500</u>	<u>2 656 100</u>	<u>2 672 610</u>

5.1 Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de couvrir le coût de tous les voyages autorisés des fonctionnaires, à savoir :

- a) Les frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de l'ONU;
- b) Les frais de voyage du personnel liés à d'autres tâches et activités de l'ONU;
- c) Les frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.

D'autres crédits sont demandés pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires, aux chapitres 2, 15, 16, 17, 18 et 19, qui visent respectivement les réunions et conférences spéciales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les missions spéciales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Cour internationale de Justice.

5.2 Conformément aux normes applicables en ce qui concerne les conditions de voyage, telles qu'elles ont été définies par la Cinquième Commission dans une décision prise à sa 1443^e séance, le 16 novembre 1966, et approuvée ultérieurement par l'Assemblée générale, le crédit demandé a été calculé en fonction du tarif des voyages par avion en classe économie dans le cas de tous les fonctionnaires du Secrétariat, à l'exception du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints, des Sous-Secrétaires généraux et des fonctionnaires ayant rang de Directeur lorsqu'il s'agit d'un voyage pour se rendre à une session ou de toute autre mission officielle, et du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints et des Sous-Secrétaires généraux lorsqu'il s'agit d'un voyage pour le congé dans les foyers. Pour le calcul de l'indemnité de subsistance et autres dépenses connexes, on s'est fondé sur le Statut du personnel et les dispositions du Règlement du personnel actuellement en vigueur.

5.3 Le crédit demandé aux articles premier, II et III a été calculé compte tenu d'un accroissement moyen de 5 p. 100 du facteur coût dû à une hausse des tarifs des voyages par avion de 7 p. 100 en moyenne, qui a pris effet le 1^{er} avril 1972, ainsi qu'à une augmentation moyenne de 9 p. 100 depuis avril 1971 des taux de l'indemnité de subsistance versée par l'Organisation aux fonctionnaires en transit dans huit des pays où les escales sont les plus fréquentes.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	326 100
	1972 : 243 000
	1971 : 221 715

Tableau 5-2

	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Assemblée générale (vingt-huitième session)	60 000	60 000	44 896
ii) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	7 000	2 700	2 537
iii) Tribunal administratif des Nations Unies	2 500	2 400	2 246
iv) Commission du droit international	15 500	13 500	25 262

Tableau 5-2 (suite)

	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
v) Conseil économique et social	68 300	61 000	39 080
vi) Comités et sous-comités de la CEAEO	15 000	15 000	8 062
vii) Comités et sous-comités de la CEPAL	5 000	6 000	4 373
viii) Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA	30 000	30 000	25 290
ix) Comité de la planification du développement	10 000	3 000	3 279
x) Comité du programme et de la coordination	6 800	5 000	-
xi) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	22 000	4 200	9 383
xii) Comité des placements	2 200	2 200	2 137
xiii) Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	3 600	-	-
xiv) Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	22 700	13 000	15 319
xv) Réunions communes CEE/RID à Berne	6 000	-	2 800
xvi) Commission des droits de l'homme	10 800	-	10 145
xvii) Commission du développement social	11 000	-	6 212
xviii) Comité de l'habitation, de la construction et de la planification	9 000	-	6 397
xix) Commission de la population	10 800	-	8 792
xx) Comité de l'examen et de l'évaluation (Décennie)	2 200	-	-
xxi) Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	5 700	-	-

Tableau 5-2 (suite)

	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
xxii) Commission de statistique	-	8 000	-
xxiii) Commission de la condition de la femme .	-	4 000	-
xxiv) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	-	3 000	-
Total, article premier	<u>326 100</u>	<u>243 000</u>	<u>221 715</u>

5.4. Pour calculer les frais de voyage des fonctionnaires envoyés à des sessions, on a considéré qu'à la date de leur voyage un certain nombre d'entre eux auraient droit au congé dans les foyers, ce qui a permis de réduire les prévisions de dépenses faisant l'objet du présent article.

5.5 Les crédits demandés pour 1973 sous les rubriques i) à xxi) du tableau 5-2 ci-dessus ont été calculés compte tenu des services à assurer à l'occasion des réunions des organes intéressés et doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes :

i) Assemblée générale (60 000 dollars)

Renforcement de l'effectif des services de conférence du Siège pour la vingt-huitième session ordinaire : frais de voyage aller et retour Genève-New York de 19 fonctionnaires et indemnité de subsistance de 21 fonctionnaires, deux des intéressés devant se rendre alors aux Etats-Unis en congé dans les foyers.

ii) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(7 000 dollars)

Réunion de trois semaines à Genève : frais de voyage et indemnité de subsistance du secrétaire exécutif et du secrétaire adjoint du Comité, d'un assistant administratif et de cinq fonctionnaires des services linguistiques de langue chinoise (trois interprètes, un traducteur et un calligraphe).

iii) Tribunal administratif des Nations Unies (2 500 dollars)

Session de trois semaines à Genève : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, du secrétaire du Tribunal et de son assistant.

iv) Commission du droit international (15 500 dollars)

Session de dix semaines : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance de cinq fonctionnaires des services organiques et d'un secrétaire du Siège.

v) Conseil économique et social (68 300 dollars)

Cinquante-cinquième session du Conseil économique et social : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant six semaines au plus, de 34 fonctionnaires des services organiques, dont quatre appartenant au Bureau des affaires interorganisations, et un au Service financier. On estime que sept des fonctionnaires susmentionnés se rendront en Europe à l'occasion de leur congé dans les foyers ou d'autres voyages autorisés. En outre, 18 fonctionnaires des services linguistiques de langue chinoise devront assurer le service du Conseil.

vi) Comités et sous-comités de la CEAE0 (15 000 dollars)

Huit réunions subsidiaires au maximum tenues hors de Bangkok : frais de voyage et indemnité de subsistance de quatre fonctionnaires.

vii) Comités et sous-comités de la CEPAL (5 000 dollars)

Six réunions au maximum de comités et sous-comités dans la région de l'Amérique centrale : frais de voyage et indemnité de subsistance de fonctionnaires du Bureau de Mexico, selon les besoins.

viii) Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA (30 000 dollars)

Service de réunions d'organes subsidiaires tenues ailleurs qu'à Addis-Abeba. Le crédit demandé doit également permettre aux directeurs des bureaux sous-régionaux d'assister aux sessions du Comité exécutif et de la Commission plénière, selon les besoins.

ix) Comité de la planification du développement (10 000 dollars)

Réunion de deux semaines : frais de voyage à New York (aller et retour) et indemnité de subsistance d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social de Beyrouth. Frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant une semaine, de deux fonctionnaires des services organiques du Siège qui assureront le service d'une session du groupe de travail du Comité.

x) Comité du programme et de la coordination (6 800 dollars)

Réunion d'une semaine : frais de voyage à New York (aller et retour) et indemnité de subsistance d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social de Beyrouth.

xi) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (22 000 dollars)

- a) Sixième session de la CNUDCI à Genève (quatre semaines) : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant quatre semaines, de six fonctionnaires des services organiques (9 500 dollars);
- b) Réunion à Genève du Groupe de travail sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (deux semaines) : frais de voyage à Genève aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de trois fonctionnaires des services organiques (3 000 dollars);
- c) Réunion en Europe d'un groupe de rédaction ou d'un groupe d'experts sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (trois semaines) : frais de voyage en Europe (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, de deux fonctionnaires des services organiques (2 500 dollars);
- d) Réunion à Genève du Groupe de travail sur les effets de commerce (deux semaines) : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de trois fonctionnaires des services organiques (3 000 dollars);
- e) Réunion à Genève du Groupe de travail sur l'arbitrage commercial international (deux semaines) : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de deux fonctionnaires des services organiques (2 000 dollars);
- f) Réunion à Genève du Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes (deux semaines) : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de deux fonctionnaires des services organiques (2 000 dollars).

xii) Comité des placements (2 200 dollars)

Session d'une semaine : frais de voyage en Europe (aller et retour) et indemnité de subsistance de deux fonctionnaires.

xiii) Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (3 600 dollars)

Session d'une semaine : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant une semaine, de cinq fonctionnaires des services organiques (3 600 dollars).

xiv) Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (22 700 dollars)

- a) Dix-huitième session du Comité à New York : frais de voyage à New York (aller et retour) d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social de Beyrouth (7 800 dollars);
- b) Dix-neuvième session du Comité à Genève : frais de voyage (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de trois fonctionnaires des services organiques du Siège et d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social de Beyrouth (8 700 dollars);
- c) Deux réunions des groupes de travail ad hoc intersessions à Genève : frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant six jours, d'un fonctionnaire des services organiques du Siège (1 700 dollars);
- d) Réunion du Groupe régional africain à Addis-Abeba : frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire des services organiques du Siège;
- e) Réunion du Groupe régional asiatique à Bangkok : frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire des services organiques du Siège (1 500 dollars);
- f) Réunion du Groupe régional européen à Genève : frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire des services organiques du Siège (800 dollars); et
- g) Réunion du Groupe régional latino-américain à Santiago : frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire des services organiques du Siège (800 dollars).

xv) Réunions communes CEE/RID (6 000 dollars)

Deux réunions à Berne de dix et cinq jours respectivement : frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant 15 jours, de six interprètes, trois traducteurs et trois sténodactylographes de Genève.

xvi) Commission des droits de l'homme (10 300 dollars)

Réunion de cinq semaines : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant six semaines, de six fonctionnaires des services organiques.

xvii) Commission du développement social (11 000 dollars)

Réunion de trois semaines : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, de quatre fonctionnaires des services organiques. Frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social de Beyrouth.

xviii) Comité de l'habitation, de la construction et de la planification (9 000 dollars)

Réunion de deux semaines : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de quatre fonctionnaires des services organiques du Siège et d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

xix) Commission de la population (10 800 dollars)

Réunion de deux semaines : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de cinq fonctionnaires des services organiques. Frais de voyage (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social de Beyrouth.

xx) Comité de l'examen et de l'évaluation (2 200 dollars)

Réunion de trois semaines : indemnité de subsistance, pendant trois semaines de quatre fonctionnaires des services organiques. Les frais de voyage seront imputés sur le compte frais de voyage du Conseil économique et social.

xxi) Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (5 700 dollars)

Réunion de trois semaines : frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, de quatre fonctionnaires des services organiques.

ARTICLE II

Dollars

Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions) ... 796 400
 1972 : 816 400
 1971 : 727 416

5.6 Les crédits demandés au présent article sont destinés à couvrir les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel envoyé en mission à d'autres fins que les réunions visées à l'article premier. Pour calculer ces dépenses, on a tenu compte du fait que ces déplacements seraient combinés, autant que possible, avec des voyages pour congé dans les foyers visés à l'article III.

5.7 Le montant des dépenses prévues au présent article sera affecté par l'accroissement moyen de 5 p. 100 environ du facteur coût dû à la hausse des tarifs des voyages par avion et au relèvement des taux de l'indemnité de subsistance, comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 5.3. En règle générale et compte tenu des procédures plus rigoureuses instituées par le Secrétaire général en 1972 en ce qui concerne le contrôle central des voyages du personnel en mission, les crédits demandés pour les divers services et départements en 1973 ont été néanmoins maintenus dans l'ensemble au niveau des crédits ouverts pour 1972, exception faite des augmentations ou diminutions intervenant dans certains cas pour les raisons spéciales indiquées dans le tableau 5.3 ci-après.

Tableau 5-3

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK				
Secrétaire général	21 751	50 000	50 000	Voyages du Secrétaire général et des collaborateurs l'accompagnant.
Cabinet du Secrétaire général	5 629	5 000	10 000	Voyages des membres du Cabinet du Secrétaire général chargés de missions spéciales.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale	-	-	2 000	Voyages de fonctionnaires de rang élevé chargés de missions spéciales.
Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales	105	2 300	2 300	Voyages de fonctionnaires de rang élevé chargés de missions spéciales.
Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	3 502	4 000	4 000	Voyages du personnel scientifique chargé de missions liées aux travaux du Comité.
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations .	13 277	12 000	12 000	Voyages du Sous-Secrétaire général et de fonctionnaires de rang élevé : échanges de vues avec les chefs de Secrétariat et fonctionnaires de rang élevé des institutions spécialisées, de l'AIEA et des autres organisations intergouvernementales sur des questions de coordination; visites dans les régions en rapport avec les problèmes de coordination interorganisations à l'échelon régional.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Service juridique	11 281	12 000	12 000	Voyages du Conseiller juridique et de fonctionnaires de rang élevé : échanges de vues avec les autorités fédérales des Etats-Unis sur des questions juridiques intéressant l'ONU; échanges de vues avec les services et organes de l'ONU auxquels il est donné des conseils; échanges de vues avec d'autres institutions intergouvernementales et participation à leurs réunions, notamment en matière de droit commercial international.
Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	5 687	5 300	5 000	Voyages du Secrétaire général adjoint pour participer aux réunions d'organes administratifs et de coordination en Europe, y compris le Bureau inter-organisations pour les systèmes d'information et les activités connexes (BIO), le Comité de gestion du Centre international de calcul électronique (Genève) (CICE), le Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI), le Comité administratif de coordination (CAC) et les commissions économiques régionales.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Bureau de traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques	-	-	5 000	Voyages du Directeur pour participer aux réunions du BIO et du Comité de gestion du CICE à Genève.
Service de gestion administrative	10 000	20 000	20 000	Voyages du personnel : études concernant les bureaux extérieurs de l'ONU et application des propositions formulées sur la base de ces études.
Service financier	11 543	12 600	12 600	Voyages de fonctionnaires de rang élevé : activités intéressant la gestion financière et administrative; échanges de vues interorganisations sur des questions de coordination.
Service de vérification intérieure des comptes	8 106	8 400	8 400	Voyages des vérificateurs : inspection et vérification régulières et systématiques des comptes de l'ONU dans les bureaux extérieurs.
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1 956	2 600	1 500	Voyages du Secrétaire exécutif et du Secrétaire adjoint du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU : préparation d'une réunion en Europe du Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes et participation à cette réunion.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Service du personnel	38 819	38 000	38 000	Voyages du Directeur du personnel et de fonctionnaires de rang élevé : examen de la situation en ce qui concerne le personnel dans les bureaux extérieurs de l'ONU; recrutement, y compris le recrutement pour l'assistance technique par les soins du service compétent, à New York et à Genève; consultations et coordination interorganisations.
Division des droits de l'homme	6 640	6 800	6 800	Voyages du Directeur et de fonctionnaires de rang élevé : coordination des activités dans le domaine des droits de l'homme entreprises par l'ONU, les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales; participation à des réunions et cérémonies officielles.
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	28 063	27 500	15 800	Voyages du Secrétaire général adjoint et de fonctionnaires de rang élevé : participation à de grandes conférences internationales consacrées aux problèmes du ressort du Département et aux réunions

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (suite)				du Comité administratif de coordination (CAC) et de son Comité préparatoire; maintien de contacts avec les centres et instituts de recherche pour la paix situés principalement en Europe; participation à des réunions et conférences sur les questions de désar- mement; échanges de vues et liaison avec les insti- tutions spécialisées, l'Organisation de l'unité africaine et des organi- sations non gouvernemen- tales en ce qui concerne des questions intéressant l'Afrique, y compris l'apartheid; coordination avec les institutions spécialisées, l'AIEA et des organisations non gouver- nementales pour des questions concernant le fond des mers et des océans; liaison avec les insti- tutions spécialisées et autres organisations inter- gouvernementales et non gouvernementales en ce qui concerne les questions relatives à l'espace extra- atmosphérique et partici- pation à des réunions sur les problèmes spatiaux.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (suite)				En attendant la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique touchant le programme de promotion des applications des techniques spatiales pour 1973, fondée sur l'examen de cette question par son Sous-Comité scientifique et technique, il n'est pas demandé de crédit pour les voyages de l'Expert en technologie spatiale nécessités par ce programme.
Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	1 963	3 200	3 200	Voyages du Secrétaire général adjoint et de fonctionnaires de rang élevé : échanges de vues et liaison avec les institutions spécialisées et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).
Département des affaires économiques et sociales	120 508	121 000	121 000	Voyages du Secrétaire général adjoint et de fonctionnaires de rang élevé : participation aux réunions des commissions économiques régionales, des organes directeurs du PNUD, de la CNUCED et de

Tableau 5-3 (suite)

Département ou service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Département des affaires économiques et sociales (suite)				l'ONUDI, du Comité administratif de coordination (CAC) et des institutions spécialisées; échanges de vues avec des gouvernements et des organismes non gouvernementaux.
Service de l'information	20 567	21 000	23 000 ^{a/}	Voyages du Sous-Secrétaire général et de fonctionnaires de rang élevé : participation aux réunions du Comité consultatif de l'information, à la Table ronde des rédacteurs en chef, à la Conférence des organisations non gouvernementales et aux réunions des organisations régionales de radiodiffusion, de télévision et de presse; visites régulières et systématiques des centres d'information aux fins d'inspection et d'échanges de vues.
Service des conférences .	5 156	9 500	9 500	Voyages du Secrétaire général adjoint et de fonctionnaires de rang élevé dans le cadre des responsabilités et activités générales du Service.

^{a/} Pour 1973, un crédit de 2 000 dollars est demandé au titre de voyages en mission de fonctionnaires du Centre de l'information économique et sociale; aucun crédit n'a été ouvert à ce titre dans le budget de 1972, mais un crédit de 2 000 dollars avait été ouvert en 1971, lorsque le CIES relevait du Département des affaires économiques et sociales.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Bureau des services généraux	3 608	4 200	4 000	Voyages du Directeur et de fonctionnaires de rang élevé : visites des missions de l'ONU, des centres d'information, des commissions économiques régionales et d'autres bureaux : inspection et échanges de vues sur des problèmes d'administration, y compris les mesures à prendre pour assurer l'application de pratiques uniformes en matière d'inventaires, d'entretien, d'achats, de services communs et d'opérations d'enregistrement.
Total, New York	<u>318 161</u>	<u>365 400</u>	<u>366 100</u>	
OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE				
Cabinet du Directeur général	8 346	7 400	9 500	Voyages du Directeur général et de fonctionnaires de rang élevé à New York et en Europe aux fins d'échanges de vues et de coordination.
Groupe des affaires extérieures et des affaires interorganisations	6 723	5 200	5 200	Voyages des membres du Groupe aux fins de coordination avec les institutions spécialisées et d'autres organisations.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Services administratifs et financiers, Service des conférences et services généraux, y compris le Service de recrutement pour le Secrétariat et le Service de la formation	12 621	12 600	13 600	Voyages du Directeur et d'autres fonctionnaires de rang élevé : échanges de vues avec les services correspondants du Siège et participation à des réunions de la Commission des nominations et des promotions; déplacements en Europe pour l'organisation d'examens et le recrutement de traducteurs, de sténographes et de dactylographes (tant pour le Siège que pour l'Office de Genève), l'achat de matériel et de fournitures, et la conclusion de contrats pour l'impression et la traduction de documents.
Service d'information	2 076	2 600	3 000	Fonctionnaires de rang élevé : déplacements en Europe pour entretenir des contacts avec les neuf pays desservis par le Service de l'information de Genève.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Division des stupéfiants	3 718	3 400	3 400	Voyages du Directeur et de fonctionnaires de rang élevé : participation à la session de New York du Conseil économique et social et à d'autres réunions; échanges de vues avec les institutions spécialisées et les autorités gouvernementales sur les problèmes concernant les stupéfiants, y compris les substances psychotropes.
Division des affaires sociales	2 771	2 600	3 000	Voyages de fonctionnaires de rang élevé : échanges de vues avec les institutions spécialisées sur des questions sociales; participation à des réunions et déplacements en vue de l'exécution du programme de travail.
Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe	-	9 000	10 000	Voyages du Secrétaire général adjoint et de fonctionnaires de rang élevé : coordination avec les gouvernements des Etats Membres et les organisations internationales en vue d'assurer la promptitude des secours dans les situations d'urgence.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 349	4 200	5 800	Voyages de fonctionnaires de rang élevé : consultations officielles et coordination des travaux; exercice des responsabilités nouvelles découlant de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.
Service de vérification intérieure des comptes	9 196	10 500	10 500	Voyages liés à la vérification des comptes de divers bureaux de l'ONU en Europe, y compris ceux de l'ONUDI et du HCR en Europe et ailleurs.
Total, Genève	<u>53 800</u>	<u>62 500</u>	<u>69 000</u>	
Centres d'information ...	27 655	31 500	31 500	Déplacements indispensables dans les régions desservies par les divers centres d'information.

Tableau 5-3 (suite)

Département ou Service	1971	1972	1973	Objet des voyages
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
Commission économique pour l'Europe (CEE) ...	33 431	37 000	38 800	Voyages des Secrétaires exécutifs et de fonctionnaires de rang élevé à l'intérieur de chacune des régions aux fins d'échanges de vues avec les représentants des pouvoirs publics et aux fins de l'exécution des programmes de travail et des projets: participation à des réunions sur des sujets intéressant les commissions qui sont organisées dans les régions et ailleurs: échanges de vues avec les départements et services de New York, la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées.
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO)	94 136	105 000	90 000	
Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)	93 255	86 000	91 000	
Commission économique pour l'Afrique (CEA) ..	98 144	110 000	100 000	
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	8 834	9 000	10 000	Voyages du Directeur et de fonctionnaires de rang élevé: échanges de vues avec les autorités gouvernementales des pays de la région (cette forme d'activité s'est intensifiée du fait de l'admission de quatre nouveaux Etats Membres situés dans la région): participation à des réunions intéressant le Bureau et échanges de vues avec les services du Siège et d'autres services de l'Organisation.
Total, article II	<u>727 416</u>	<u>816 400</u>	<u>796 400</u>	

ARTICLE III

Dollars

<u>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires</u> <u>et des personnes à leur charge</u>	1 767 000
	1972 : 1 596 700
	1971 : 1 723 479

5.8 Le crédit demandé au présent article a été calculé en fonction des tarifs en vigueur décrits aux paragraphes 5.2 et 5.3 ci-dessus et conformément aux modes de transport et aux conditions de voyage actuellement autorisés.

5.9 Le tableau 5-4 ci-après indique le nombre des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui ont droit au congé dans les foyers en 1973, avec, en regard, le nombre correspondant pour 1972 et 1971. D'après le nombre de ces ayants droit, il faudrait au total 2 217 100 dollars environ en 1973 pour les voyages en question; en fonction de l'expérience acquise au cours des dernières années, un abattement de 20 p. 100 a été appliqué à ce montant pour tenir compte des cas dans lesquels les fonctionnaires renonceraient volontairement au congé dans les foyers auquel ils ont droit ainsi que des mouvements de personnel pour tous les départements et services du Secrétariat.

Tableau 5-4

	Fonctionnaires			Personnes à charge		
	1973	1972	1971	1973	1972	1971
Départements et services de New York	635	630	638	1 003	945	1 035
Genève	207	182	187	237	191	225
Centres d'information	17	17	18	26	40	23
Bureau économique et social de Beyrouth	4	9	3	9	22	8
Commission économique pour l'Europe	78	85	69	85	115	87
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	32	50	60	72	101	74
Commission économique pour l'Amérique latine	50	40	31	136	121	88
Commission économique pour l'Afrique	62	92	59	200	309	159
Total	1 085	1 105	1 065	1 768	1 844	1 699

Chapitre 6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I
du Statut du personnel : dépenses de représentation

159 000 dollars (1972 : 159 000 dollars; 1971 : 139 928 dollars)

Tableau 6-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel.....	100 000	100 000	94 254
II. Remboursement de dépenses de repré- sentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat.....	35 000	35 000	29 639
III. Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage.....	24 000	24 000	16 035
Total, chapitre 6	<u>159 000</u>	<u>159 000</u>	<u>139 928</u>

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel.....</u>	100 000
	1972 : 100 000
	1971 : 94 254

6.1 Le Secrétaire général peut, en vertu des paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel, verser aux secrétaires généraux adjoints, sous-secrétaires généraux, et directeurs, sur la base de justifications ou données appropriées, des sommes complémentaires pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire dans l'intérêt de l'Organisation, lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Secrétaire général.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat.....</u>	35 000
	1972 : 35 000
	1971 : 29 639

6.2 Le crédit demandé doit permettre de rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat qui ne reçoivent pas les versements prévus à l'article premier les dépenses de représentation qu'il leur faut faire dans l'intérêt de l'Organisation lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions officielles. Pour le calculer, on a tenu compte de tous les départements et services du Siège, de l'Office de Genève (y compris l'Organe international de contrôle des stupéfiants), des secrétariats des commissions économiques régionales et des centres d'information.

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage.....</u>	24 000
	1972 : 24 000
	1971 : 16 035
 i) <u>Réceptions à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale.....</u>	 14 000
	1972 : 14 000
	1971 : 12 229
 ii) <u>Réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage.....</u>	 10 000
	1972 : 10 000
	1971 : 3 806

6.3 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses entraînées par la réception annuelle donnée à l'occasion de la session de l'Assemblée générale et par les déjeuners hebdomadaires que le Président de l'Assemblée générale organise et au cours desquels sont examinés la coordination et le déroulement des travaux de l'Assemblée.

6.4 Il est d'usage que l'Organisation prenne à sa charge le coût des réceptions officielles relativement importantes et de caractère strictement protocolaire - réunions ou dîners, par exemple - données en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage.



TITRE III

TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET AMELIORATION DES LOCAUX
ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN

Chapitre 7. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

14 875 400 dollars (1972 : 9 614 000 dollars; 1971 : 8 972 325 dollars)

Tableau 7-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. TRAVAUX DE CONSTRUCTION			
I. Siège de l'ONU à New York	2 500 000	2 500 000	2 500 000
II. Office des Nations Unies à Genève ...	4 905 000	500 000 ^{a/}	1 500 000
III. Siège de la Commission économique pour l'Amérique latine à Santiago ...	500 000	500 000	-
IV. Siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à Bangkok	3 000 000	2 400 000	1 100 000
V. Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba	2 400 000	1 930 000	900 000
- New York - Construction d'un nouveau bâtiment et transformations majeures à apporter aux locaux actuels	-	-	<u>2 000 000</u>
Total, partie A	<u>13 305 000</u>	<u>7 830 000</u>	<u>8 000 000</u>

Tableau 7-1 (suite)

Articles	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
B. TRANSFORMATION ET AMELIORATION DES LOCAUX ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN			
VI. Siège de l'ONU à New York	244 400	538 000	335 374
VII. Office des Nations Unies à Genève	1 281 000	1 246 000	636 951
VIII. Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba	<u>45 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total, partie B	<u>1 570 400</u>	<u>1 784 000</u>	<u>972 325</u>
Total, chapitre 7	<u>14 875 400</u>	<u>9 614 000</u>	<u>8 972 325</u>

a/ Les dépenses effectivement prévues à cet article s'élevaient à 2 500 000 dollars. Le fait que le crédit ouvert soit inférieur à ce chiffre résulte de la décision prise par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session de réduire le montant total des crédits inscrits au chapitre 7 pour 1972 d'un montant de 2 millions de dollars correspondant au crédit ouvert au budget de 1971 pour couvrir le coût des nouveaux travaux de construction envisagés au Siège - projet dont l'exécution s'est avérée impossible en 1972.

A. TRAVAUX DE CONSTRUCTION

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Siège de l'ONU à New York</u>	2 500 000
	1972 : 2 500 000
	1971 : 2 500 000

Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies (2 500 000 dollars)

7.1 Le crédit demandé correspond à la vingt-troisième annuité due au titre de l'amortissement de l'emprunt de 65 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 242 (III) en date du 18 novembre 1948.

7.2 Après ce versement, il restera à rembourser 15 millions de dollars, selon le calendrier suivant :

	<u>Annuités</u>	<u>Total</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1974 et 1975	2 500 000	5 000 000
1976-1981	1 500 000	9 000 000
1982	1 000 000	<u>1 000 000</u>
		<u>15 000 000</u>

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Office des Nations Unies à Genève</u>	4 905 000
	1972 : 500 000
	1971 : 1 500 000

7.3 Par ses résolutions 2246 (XXI) du 20 décembre 1966, 2488 (XXIII) du 21 décembre 1968, 2744 (XXV) du 17 décembre 1970 et 2891 (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a autorisé le programme de construction concernant l'agrandissement du palais des Nations qui est actuellement en cours d'exécution et qui doit être terminé en 1973. Le crédit demandé correspond à la septième annuité due pour couvrir le coût estimatif total du projet, ainsi que l'amortissement, avec intérêts, d'un prêt consenti par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales en vue de faciliter le financement initial du programme de construction en attendant que des crédits soient ouverts au budget de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1967 à 1984.

7.4 Comme l'indique l'état financier figurant plus loin au tableau 7-2, le montant des crédits à ouvrir pendant la période 1974-1984 s'élèvera à 22 502 400 dollars. Etant donné que le prêt et les intérêts doivent être remboursés en francs suisses et que les sommes à verser dans cette monnaie ont été fixées à l'avance, l'équivalent en dollars nécessaire a augmenté par suite du réaligement des monnaies qui a pris effet en 1971. Ce réaligement a entraîné des révisions du taux de change comptable de l'ONU qui est passé successivement de 4,32 francs suisses pour 1 dollar des Etats-Unis à 4,08 le 17 mai 1971, 3,95 le 1er octobre 1971 et 3,84 le 1er janvier 1972. Les prévisions de dépenses présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session ont atteint leur chiffre le plus élevé dans la résolution 2891 (XXVI) du 22 décembre 1971 par laquelle l'Assemblée générale a approuvé un calendrier révisé des annuités à inscrire au budget qui reposait sur le taux en vigueur en octobre 1971.

7.5 Par suite du retard intervenu au cours du dernier semestre de 1971 dans la réception et la comptabilisation des factures relatives aux travaux de construction, les dépenses enregistrées cette année-là ont été moins élevées et, de ce fait, les tirages effectués sur le prêt ont été moins importants, comme on peut le voir d'après les chiffres indiqués au tableau 7-2 sous les rubriques pertinentes. En conséquence, aucun crédit additionnel ne sera demandé pour 1972 à la suite de l'ajustement du taux de change intervenu le 1er janvier 1972, et le montant des crédits demandés pour 1973 sera maintenu au chiffre approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2891 (XXVI). Par contre, il sera nécessaire d'augmenter de 751 400 dollars au total le montant des crédits à ouvrir aux budgets des années suivantes (1974-1984) pour tenir compte de la modification du taux de change.

7.6. Un rapport complet sur les progrès accomplis dans l'exécution du projet et les questions connexes sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session.

Tableau 7-2

	Crédits nécessaires au titre de l'amortissement du prêt	Crédits nécessaires au titre des intérêts	Crédits nécessaires au titre des travaux de construction	Dons	Prêts	Montant net des crédits à ouvrir au budget
	(En dollars des Etats-Unis)					
1967-1971	-	300 000	15 191 000	980 000	9 011 000	5 500 000
1972	-	386 000	6 840 000	-	4 726 000	2 500 000
1973	-	477 000	5 730 000	-	1 302 000	4 905 000
1974	-	477 000	3 877 000	-	-	4 354 000
1975	1 588 600	119 000	-	-	-	1 707 600
1976	1 588 600	429 000	-	-	-	2 017 600
1977	1 588 600	381 000	-	-	-	1 969 600
1978	1 588 600	333 500	-	-	-	1 922 100
1979	1 588 600	286 000	-	-	-	1 874 600
1980	1 588 600	238 000	-	-	-	1 826 600
1981	1 588 600	190 500	-	-	-	1 779 100
1982	1 588 600	143 000	-	-	-	1 731 600
1983	1 588 600	95 500	-	-	-	1 684 100
1984	1 588 600	47 500	-	-	-	1 635 500
	15 885 400	3 903 000	31 638 000	980 000	15 039 000	35 407 400

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Siège de la Commission économique pour l'Amérique latine</u> <u>à Santiago</u>	500 000
	1972 : 500 000
	1971 : -

7.7 Dans un rapport (A/C.5/1396) présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, le Secrétaire général, en réponse à une demande que lui avait adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 2746 (XXV) du 17 décembre 1970, a présenté les plans révisés du nouvel immeuble à usage de bureaux qu'on envisage de construire sur le site du siège de la CEPAL à Santiago au coût estimatif de 2 500 000 dollars. Selon ces plans, une simple tour de 12 étages serait érigée directement derrière le bâtiment existant, sur un emplacement choisi pour permettre de l'harmoniser avec les autres bâtiments construits sur le même site et avec le paysage environnant. Le rapport indiquait également que le nouveau bâtiment, tout au moins au début, serait en grande partie utilisé par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale. Le financement de l'Institut a été approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, au titre d'un projet du Fonds spécial jusqu'au 30 juin 1974.

7.8 Dans son rapport pertinent 1/, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que les besoins en matière de locaux supplémentaires provenaient du fait que l'Institut occupait actuellement et continuerait probablement à occuper des locaux à usage de bureaux dans l'immeuble de la CEPAL. Compte tenu de l'origine et de la nature de l'Institut, le Comité pensait que les questions touchant l'avenir de l'Institut et la responsabilité de son installation devaient être tranchées avant que la décision définitive puisse être prise de faire entreprendre la construction du nouveau bâtiment envisagé. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée générale consulte les organes compétents (CEPAL, Conseil économique et social et Programme des Nations Unies pour le développement) sur ces points. Il a suggéré, à cet égard, que l'Assemblée générale approuve l'ouverture d'un crédit de 500 000 dollars en 1972 pour l'établissement des schémas et des plans, la mise en adjudication et l'évaluation des soumissions d'offres, ainsi que pour les travaux de terrassement, la pose de piliers et les fondations, et que le Comité soit habilité à autoriser la mise en route du projet avant la vingt-septième session de l'Assemblée au cas où les organes compétents seraient d'avis que l'Institut doit poursuivre ses activités et que la CEPAL doit continuer à lui fournir des locaux gratuitement, ou sur la base d'un système de participation aux frais, ou moyennant le versement d'un loyer.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 8A (A/8408/Add.1 à 30), document A/8408/Add.11, par. 10.

7.9 Par sa résolution 2893 (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du Comité consultatif.

7.10 Il est déjà établi que la Commission est extrêmement favorable au maintien de l'Institut. C'est ainsi qu'au paragraphe 1 de sa résolution 296 (AC.62) du 6 mai 1970, elle a engagé le Secrétaire général "à s'efforcer de donner le maximum de continuité et de permanence à l'Institut, en assurant son action indispensable en Amérique latine pendant la deuxième Décennie du développement"; au paragraphe 5 de la même résolution, elle a prié le PNUD "de fournir le financement nécessaire selon les modalités appropriées pour assurer la permanence de l'Institut, comme il est prévu au paragraphe 2". Au moment où le présent projet de budget a été établi, des dispositions avaient été prises pour s'informer des vues des divers organes intéressés à ce sujet et pour parvenir à un accord sur la question de savoir qui serait chargé à l'avenir de fournir des locaux à l'Institut. L'inscription au présent projet de budget pour 1973 d'un crédit correspondant à la deuxième annuité destinée à couvrir le coût total de la construction du nouvel immeuble de bureaux envisagé repose sur l'hypothèse que les conditions formulées par l'Assemblée générale seront satisfaites dans un proche avenir et que le projet sera mis en route à une date ultérieure en 1972. Selon les dernières projections, sur le crédit de 500 000 dollars ouvert à cette fin pour l'année en cours, 250 000 dollars seulement seront nécessaires; le solde, d'un montant équivalent, sera reporté sur l'exercice 1973. Les dépenses pour cette année-là sont estimées à 750 000 dollars. Il suffira donc d'ouvrir un crédit de 500 000 dollars au lieu du crédit de 1 million de dollars prévu initialement.

7.11 Il est proposé que le Secrétaire général soit autorisé à porter au crédit du fonds réservé à la construction tout solde non utilisé à la fin de 1973 de manière à pouvoir en disposer pour l'achèvement des travaux en 1974.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à Bangkok</u>	3 000 000
	1972 : 2 400 000
	1971 : 1 100 000

7.12 Par sa résolution 2745 (XXV) du 17 décembre 1970, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à procéder à la construction sur le site du siège actuel de la CEAE0 à Bangkok : a) d'un immeuble de 14 étages comprenant une zone de service centrale et deux ailes qui abriteront les bureaux du secrétariat; b) d'un bâtiment des conférences comportant une salle de conférences assez grande pour accueillir des réunions groupant jusqu'à 40 participants assis à des tables; et c) d'un bâtiment de sept étages comprenant, outre des locaux à usage de bureaux, une bibliothèque, une salle des machines et un centre de traitement des données, une cafeteria, des locaux réservés aux activités récréatives du personnel et un emplacement limité réservé au stationnement des véhicules. Le coût total du projet a été estimé à 7 600 000 dollars. Par sa résolution 2894 (XXVI) du

22 décembre 1971, l'Assemblée générale a approuvé le calendrier suivant pour le financement du projet, qui doit être achevé à la fin de 1973 :

	<u>Dollars</u>
1971	1 100 000
1972	2 400 000
1973	3 600 000
1974	<u>500 000</u>
	<u>7 600 000</u>

7.13 En raison du changement prévu en ce qui concerne l'incidence des dépenses à engager en 1973 et en 1974, il serait plus avantageux de répartir comme suit les crédits à ouvrir pour ces deux exercices :

	<u>Calendrier actuellement approuvé</u>	<u>Révision proposée</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1973	3 600 000	3 000 000
1974	500 000	1 100 000

7.14 Le Secrétaire général demande l'autorisation de porter au crédit du fonds réservé à la construction tout solde non utilisé à la fin de 1973 de manière à pouvoir en disposer pour l'achèvement du projet en 1974.

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba</u>	2 400 000
	1972 : 1 930 000
	1971 : 900 000

7.15 Par sa résolution 2745 (XXV) du 17 décembre 1970, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à procéder à la construction d'un immeuble de bureaux de dix étages, juste derrière le bâtiment actuel de la Maison de l'Afrique, d'un immeuble de trois étages pour la bibliothèque et d'un bâtiment bas pour la cafeteria, au sud du site, à un coût estimatif de 6 200 000 dollars. Par sa résolution 2894 (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a approuvé le calendrier suivant en ce qui concerne les crédits à ouvrir chaque année pour le financement du projet, qui doit être achevé avant la fin de 1973 :

	<u>Dollars</u>
1971	900 000
1972	1 930 000
1973	2 800 000
1974	<u>570 000</u>
	<u>6 200 000</u>

7.16 En raison du changement prévu en ce qui concerne l'incidence des dépenses à engager en 1973 et en 1974, il serait plus avantageux de répartir comme suit les crédits à ouvrir pour ces deux exercices :

	<u>Calendrier actuellement approuvé</u>	<u>Révision proposée</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1973	2 800 000	2 400 000
1974	570 000	970 000

7.17 Le Secrétaire général demande l'autorisation de porter au crédit du fonds réservé à la construction tout solde non utilisé à la fin de 1973 de manière à pouvoir en disposer pour l'achèvement du projet en 1974.

B. TRANSFORMATION ET AMELIORATION DES LOCAUX ET GROS
TRAVAUX D'ENTRETIEN

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Siège de l'Organisation des Nations Unies (New York)</u>	244 400
	1972 : 538 000
	1971 : 335 374

a) Transformation et amélioration des locaux (89 000 dollars)

7.18 Le crédit demandé doit permettre d'effectuer en 1973 les travaux ci-après :

	<u>Dollars</u>
i) Installation d'un système de ventilation dans la zone de déchargement du troisième sous-sol	3 000
ii) Pose d'un plafond insonore dans la salle de la correspondance télégraphique, au vingtième étage du bâtiment du Secrétariat	10 000
iii) Poste de déflecteurs acoustiques transparents des deux côtés de la salle de l'Assemblée générale	10 000
iv) Transformation de l'entrepôt de Long Island City pour permettre l'installation de rayonnages supplémentaires	9 000
v) Modernisation des installations des studios de radiodiffusion	45 000
vi) Modification des installations de sonorisation des salles de conférences	12 000
i) <u>Installation d'un système de ventilation dans la zone de déchargement du troisième sous-sol (3 000 dollars)</u>	

7.19 Le crédit demandé doit permettre d'installer un système auxiliaire de ventilation dans la zone de déchargement du troisième sous-sol, car tout le personnel qui travaille dans les locaux du troisième sous-sol se trouve incommodé par l'oxyde de carbone provenant des gaz d'échappement des camions assurant l'enlèvement des ordures, des engins servant à la manutention des sacs d'ordures traitées et des différents véhicules qui sont chargés ou déchargés dans cette zone.

ii) Pose d'un plafond insonore dans la salle de la correspondance télégraphique, au vingtième étage du bâtiment du Secrétariat (10 000 dollars)

7.20 Le crédit demandé doit permettre de poser dans la salle de la correspondance télégraphique un plafond insonore et d'y installer un dispositif d'éclairage adéquat pour que le personnel puisse y travailler dans des conditions satisfaisantes. En effet, du fait de la pénurie générale de locaux au Siège, la salle de la correspondance télégraphique a dû être installée dans des locaux qui, prévus initialement comme locaux d'entreposage, n'avaient pas été aménagés. Le nouveau plafond atténuera le bruit produit par le fonctionnement continu des téléimprimeurs.

iii) Pose de déflecteurs acoustiques transparents des deux côtés de la salle de l'Assemblée générale (10 000 dollars)

7.21 Pour éviter que le bruit et les allées et venues ne troublent les réunions qui se tiennent dans la salle de l'Assemblée générale, il est proposé d'isoler la salle proprement dite des dégagements latéraux au moyen de déflecteurs acoustiques.

- iv) Transformation de l'entrepôt de Long Island City pour permettre l'installation de rayonnages supplémentaires (9 000 dollars)

7.22 Comme en 1972, un crédit est demandé à l'article premier du chapitre 8 pour l'achat de rayonnages destinés à l'entrepôt de Long Island City. Le crédit de 9 000 dollars demandé au présent chapitre doit permettre de modifier l'aménagement des locaux en vue de l'installation de ces rayonnages. Une fois lesdits rayonnages en place, l'entrepôt sera utilisé à pleine capacité.

- v) Modernisation des installations des studios de radiodiffusion (45 000 dollars)

7.23 Le crédit demandé doit permettre de poursuivre la modernisation du matériel et des installations des neuf studios de radiodiffusion, qui ont été utilisés sans interruption pendant vingt ou vingt-cinq ans. Le crédit ouvert pour 1972 était prévu pour permettre de moderniser deux studios. Il est proposé de moderniser deux autres studios en 1973.

- vi) Modification des installations de sonorisation des salles de conférence (12 000 dollars)

7.24 Pour assurer l'utilisation rationnelle des services d'interprétation, il est indispensable de relier les cabines des interprètes de langue chinoise aux autres cabines d'interprétation. Il est donc prévu de modifier à cet effet, en 1973, les cabines d'interprétation de 12 salles de conférence, moyennant une dépense de 1 000 dollars par salle.

- b) Gros travaux d'entretien (120 800 dollars)

7.25 Le crédit demandé doit permettre d'effectuer en 1973 les gros travaux d'entretien ci-après :

	<u>Dollars</u>
i) Remplacement d'éléments du groupe climatiseur et de matériel de chaufferie	62 200
ii) Remplacement d'éléments du réseau de distribution de l'installation de climatisation et de chauffage	12 800
iii) Remplacement du compteur de vapeur	2 800
iv) Remplacement de moteurs électriques	3 000
v) Peinture des piliers et poutrelles métalliques de la rocade de déchargement	15 000
vi) Remplacement du dallage en bitume	6 000

	<u>Dollars</u>
vii) Réfection de trottoirs	9 000
viii) Réfection et rejointoiement des chaussées bitumées .	10 000

i) Remplacement d'éléments du groupe climatiseur et de matériel de chaufferie (62 200 dollars)

7.26 Les quatre turbines dont l'installation est dotée ont besoin d'une révision complète, opération qui pourra être étalée sur les deux années à venir. En conséquence, un crédit de 62 200 dollars est demandé pour 1973 pour permettre la remise en état de deux turbines.

ii) Remplacement d'éléments du réseau de distribution de l'installation de climatisation et de chauffage (12 000 dollars)

7.27 Les soupapes et les pompes de l'installation de climatisation et de chauffage sont en mauvais état. Ces éléments sont de modèle trop ancien pour qu'il soit rentable de les réparer; c'est pourquoi il est proposé de les remplacer en 1973, moyennant une dépense estimée à 12 800 dollars.

iii) Remplacement du compteur de vapeur (2 800 dollars)

7.28 Le compteur de vapeur actuellement en service est d'un modèle ancien, et il ne serait pas rentable de le réparer; il est donc proposé de le remplacer en 1973.

iv) Remplacement de moteurs électriques (3 000 dollars)

7.29 Le crédit demandé doit permettre de remplacer, dans différentes installations, des moteurs électriques de faible puissance qu'il serait trop coûteux de faire réparer.

v) Peinture des piliers et poutrelles métalliques de la rocade de déchargement (15 000 dollars)

7.30 Les piliers et poutrelles métalliques de la rocade de déchargement commencent à rouiller, ce qui présente des risques pour le matériel qui se trouve à proximité; il est donc proposé de les repeindre.

vi) Remplacement du dallage en bitume (6 000 dollars)

7.31 Le crédit demandé doit permettre de poursuivre le remplacement systématique du dallage en bitume aux endroits où la circulation est particulièrement intense.

vii) Réfection de trottoirs (9 000 dollars)

7.32 Le crédit demandé doit permettre de poursuivre la réfection des trottoirs, à mesure qu'ils se détériorent du fait d'une usure normale.

viii) Réfection et rejointoiement des chaussées bitumées (10 000 dollars)

7.33 Le crédit demandé doit permettre de procéder à la réfection des chaussées qui se sont détériorées du fait d'une usure normale. Le crédit ouvert à ce titre en 1971 avait été annulé, les travaux n'ayant pu être entrepris cette année-là.

c) Remplacement des tapis et tentures usés (34 600 dollars)

7.34 Le crédit demandé doit permettre de remplacer systématiquement les tapis et tentures usés dans l'ensemble du bâtiment, moyennant une dépense estimée à 34 600 dollars pour 1973.

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Office des Nations Unies à Genève</u>	1 281 000
	1972 : 1 246 000
	1971 : 636 951

7.35 A sa vingtième session, l'Assemblée générale a approuvé, en principe et sous réserve d'examen annuel, un programme à long terme d'entretien et d'amélioration du palais des Nations pendant la période 1966-1974, pour un coût estimatif total de 4 894 200 dollars. Pour faciliter le financement initial du programme, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à accepter l'offre du Gouvernement fédéral suisse d'un prêt sans intérêt de 8,5 millions de francs suisses (1 967 000 dollars) remboursable en cinq ans, de 1970 à 1974, et a décidé de prévoir le financement du programme, y compris le remboursement de l'emprunt, en inscrivant au budget de chacun des exercices 1967 à 1974 un crédit d'environ 611 775 dollars.

7.36 A sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a approuvé un programme révisé, dont le coût total était estimé à 6 353 847 dollars, ainsi qu'un nouveau calendrier, établi en accord avec les autorités suisses, pour le remboursement du prêt; au lieu de se faire en cinq versements égaux échelonnés sur la période 1970-1974, le remboursement se ferait désormais en quatre versements de 491 750 dollars échelonnés sur la période 1971-1974. Compte tenu du montant total de 3 060 000 dollars déjà approuvé pendant la période 1967-1971, le programme révisé faisait apparaître un solde dû de 3 293 847 dollars à couvrir au moyen d'ouvertures de crédits annuelles d'un montant de 1 098 000 dollars pendant la période 1972-1974.

7.37 Par sa résolution 2892 (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a approuvé le montant révisé des dépenses à engager au titre du programme, qui s'élèvent au total à 6 773 847 dollars, compte tenu du fait que le montant des crédits nécessaires a augmenté de 420 000 dollars par suite des changements intervenus en ce qui concerne la parité du franc suisse par rapport au dollar des Etats-Unis pendant le premier semestre de 1971. En conséquence, il a été

également décidé de porter à 1 238 000 dollars le montant du crédit à ouvrir pour chacun des exercices 1972, 1973 et 1974. Compte tenu des nouvelles modifications du taux de change intervenues pendant le deuxième semestre de 1971, lesquelles ont abouti à la fixation à compter du 1er janvier 1972 d'un taux de change comptable révisé pour l'ONU (3,84 francs suisses pour 1 dollar), le montant total des dépenses sera de 6 902 753 dollars, soit une augmentation de 128 906 dollars. En conséquence, le montant du crédit à ouvrir au budget de chacun des exercices 1972, 1973 et 1974 augmentera de 43 000 dollars, passant de 1 238 000 dollars à 1 281 000 dollars.

ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba</u> <u>(Maison de l'Afrique)</u>	45 000
	1972 : -
	1971 : -

7.38 Le 26 mai 1971, le Gouvernement éthiopien et l'Organisation des Nations Unies ont signé un accord aux termes duquel la propriété de la Maison de l'Afrique et du terrain sur lequel elle est bâtie a été transférée gratuitement à l'ONU pour la période pendant laquelle le siège de la Commission économique pour l'Afrique restera en Ethiopie.

7.39 Avant cet accord, des crédits étaient demandés de temps à autre pour des travaux d'entretien mineurs concernant la partie de la Maison de l'Afrique utilisée par la Commission. Etant donné que l'Organisation est maintenant responsable de l'ensemble des locaux, on estime qu'il faut accorder une priorité élevée aux projets suivants concernant l'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien.

i) Transformation et amélioration des locaux (34 000 dollars)

7.40 Le fonctionnement des quatre principaux ascenseurs de la Maison de l'Afrique est semi-automatique, c'est-à-dire qu'il n'est pas programmé, si bien que le premier arrêt de l'ascenseur correspond au premier bouton poussé. Ce système périmé entraîne des pertes de temps considérables surtout aux heures de pointe. Il est proposé d'automatiser ces ascenseurs en 1973 pour un coût estimatif de 34 000 dollars.

ii) Gros travaux d'entretien (11 000 dollars)

7.41 Le carrelage des couloirs de la Maison de l'Afrique est en mauvais état et doit être remplacé d'urgence. Il est proposé d'entreprendre, à compter de 1973, un programme de trois ans dont le coût est estimé à 3 000 dollars par an. En outre, la moquette qui recouvre le sol dans les passages latéraux de chaque côté de la salle de l'Assemblée et dans la galerie est très usée. Le remplacement de cette moquette, étalé sur une période de deux ans, coûterait 16 000 dollars en 1973 et un montant équivalent en 1974.

TITRE IV

MATERIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 8. Matériel et installations

998 200 dollars (1972 : 1 413 300 dollars; 1971 : 905 191 dollars)

Tableau 8-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Mobilier et matériel de bureau	262 300	359 100	181 733
II. Machines de bureau	240 100	272 800	222 058
III. Matériel pour la reproduction des documents	135 000	124 100	206 673
IV. Matériel de télécommunications	195 000	439 600	147 968
V. Matériel de transport	56 100	72 700	55 490
VI. Matériel divers	109 700	145 000	91 269
Total, chapitre 8	<u>998 200</u>	<u>1 413 300</u>	<u>905 191</u>
Produit de la vente de matériel réformé ..	36 000	51 000	34 674

8.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel pour tous les bureaux de l'ONU, à l'exception de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), des missions spéciales des bureaux extérieurs du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Cour internationale de Justice, dont les besoins sont prévus respectivement aux chapitres 16, 17, 18 et 19. Les besoins en mobilier et matériel de bureau ordinaires de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du siège du Haut Commissariat pour les réfugiés sont prévus au présent chapitre au titre des crédits demandés pour l'Office des Nations Unies à Genève; seuls les besoins spéciaux apparaissent au chapitre 15.

8.2 Les crédits demandés sont fondés sur un état détaillé du coût des divers articles pour chaque bureau. On reverra cet état avant de procéder aux achats, de manière à s'assurer qu'ils correspondent toujours aux besoins essentiels.

8.3 Le tableau 8-2 récapitule, pour chacun des bureaux, les dépenses nécessaires aux acquisitions d'une part et au remplacement d'autre part. Les prévisions de dépenses pour l'ensemble des bureaux s'élèvent au total à 334 400 dollars au titre des acquisitions et à 663 800 dollars au titre du remplacement. Sur le montant correspondant aux acquisitions, une somme de 85 000 dollars concerne les besoins spéciaux en mobilier et matériel des locaux actuellement en cours d'agrandissement au Palais des Nations à Genève, indépendamment du matériel plus courant pour lequel des crédits sont demandés au chapitre 7 au titre du budget principal de ce projet.

8.4 Les crédits alloués au Service de l'information en 1972 comprenaient un montant de 347 500 dollars qui devait permettre d'exécuter la première phase d'un programme prévoyant la modernisation ou le remplacement, sur une période de cinq ans, du matériel et des installations du Service de la radio, du Service de la télévision, du Service photographique et du Service de cinéma. Ce montant se répartissait entre le chapitre 7, à raison de 55 000 dollars, et le chapitre 8, à raison de 292 500 dollars. Par sa résolution 2897 (XXVI) du 22 décembre 1971, l'Assemblée générale a décidé d'examiner à sa vingt-septième session le complément du programme, qui prévoit des dépenses d'un montant estimatif de 1 290 000 dollars, et qui, s'il est approuvé, nécessitera l'ouverture pour 1973 d'un crédit de 329 500 dollars 1/. En attendant la décision de l'Assemblée, le crédit initial demandé au chapitre 8 pour le Service de l'information a été calculé uniquement en fonction des besoins courants.

1/ Non compris une somme de 45 000 dollars qui a été incluse dans le crédit demandé au chapitre 7.

Tableau 8-2

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	114 131	184 900	103 100	<p><u>Acquisitions</u> : 44 400 dollars</p> <p>Le crédit demandé comprend un montant de 16 800 dollars pour l'achat de rayonnages qui doivent permettre d'accroître la capacité de rangement de l'entrepôt des documents, 11 800 dollars pour l'achat de classeurs et d'armoires spéciales, et 15 800 dollars qui doivent permettre de faire face aux besoins courants, et notamment d'acheter des bibliothèques, des tables et des rayonnages de bibliothèque.</p> <p><u>Remplacement</u> : 58 700 dollars</p> <p>Le montant demandé doit permettre de remplacer le mobilier et le matériel de bureau hors d'usage : bureaux, sièges, bibliothèques, classeurs, armoires spéciales, tables et mobilier pour bureaux de directeur.</p>
II. Machines de bureau	145 082	147 500	144 500	<p><u>Acquisitions</u> : 39 500 dollars</p> <p>Le crédit demandé comprend 17 700 dollars pour l'achat de machines à dicter supplémentaires destinées aux services linguistiques, et 10 000 dollars pour l'acquisition de deux machines comptables destinées à la Caisse, qui permettront de combiner l'établissement des chèques et des bordereaux avec l'enregistrement des opérations, ce qui simplifiera la tenue des comptes. Les 11 800 dollars restants doivent permettre d'effectuer divers autres achats importants : machines à additionner, machines à calculer, machines à écrire électriques de type spécial, etc.</p> <p><u>Remplacement</u> : 105 000 dollars</p> <p>Conformément au programme entrepris en 1971 en vue du remplacement des machines à dicter périmées et hors d'usage des centraux dactylographiques, il est proposé de remplacer, en 1973, 78 machines du central français, moyennant une dépense estimée à 28 100 dollars. Afin de poursuivre le remplacement des vieilles machines à écrire mécaniques par des machines électriques, ainsi que le remplacement des machines électriques hors d'usage, il est prévu d'acheter 127 machines en 1973, moyennant une dépense estimée à 56 100 dollars. Le crédit demandé comprend également 12 500 dollars pour le remplacement de 25 machines à calculer, et doit permettre aussi le remplacement de diverses machines hors d'usage : machines à coder (7 000 dollars), machines à additionner (500 dollars) et une machine à tamponner les laissez-passer (200 dollars).</p>

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK (suite)				
<u>Article</u>				
III. Matériel pour la reproduction des documents ...	84 053	22 000	50 500	<p><u>Acquisition</u> : 9 500 dollars</p> <p>Il est prévu d'acheter une lumitype (machine à composer photomécanique), moyennant une dépense estimée à 9 500 dollars. Cette machine permettra de réduire le coût annuel des travaux de composition à froid de 15 000 dollars environ.</p> <p><u>Remplacement</u> : 41 000 dollars</p> <p>L'essentiel de ce montant doit permettre de remplacer, moyennant une dépense estimée à 35 000 dollars, une presse offset à moyenne capacité qui, étant en service continu depuis 1951, ne donne plus satisfaction. Les 6 000 dollars restants doivent permettre de remplacer des machines à ronçotyper (2 000 dollars), des duplicateurs (1 000 dollars) et un chariot élévateur électrique (3 000 dollars), qui sont hors d'usage.</p>
IV. Matériel de télécommunications	92 392	383 500	90 500	<p><u>Acquisitions</u> : 41 500 dollars</p> <p>Le crédit demandé comprend 2 500 dollars pour l'achat d'un fréquencemètre destiné à compléter l'appareillage de mesure de l'atelier d'entretien, 4 500 dollars pour l'achat d'un magnétophone à quatre pistes, rendu nécessaire par l'augmentation du nombre des réunions officielles ou officieuses dont il faut assurer l'enregistrement, et un montant de 34 500 dollars correspondant aux besoins courants du Service de l'information en matériel de télécommunications, et qui ne couvre donc pas les achats prévus par le programme spécial de modernisation et de remplacement que l'Assemblée générale doit réexaminer à sa vingt-septième session (voir ci-dessus, par. 8.4);</p> <p><u>Remplacement</u> : 49 000 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer en 1973 un magnétophone d'un modèle ancien, qui est hors d'usage (6 000 dollars), des microphones pour les interprètes (1 500 dollars) et des haut-parleurs, des amplificateurs et divers appareils de mesure (1 000 dollars). Le solde (40 500 dollars) correspond aux besoins courants du Service de l'information et ne porte donc pas sur le matériel qui sera éventuellement acquis dans le cadre du programme spécial mentionné au paragraphe 8.4.</p>
V. Matériel de transport ...	10 438	22 500	6 200	<p><u>Acquisitions</u> : Néant</p> <p><u>Remplacement</u> : 6 200 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer deux véhicules achetés en 1967, conformément au programme de remplacement périodique du matériel.</p>

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK (suite)				
<u>Article</u>				
VI. Matériel divers	21 119	18 600	11 900	<u>Acquisitions</u> : 7 400 dollars
				Il est proposé d'acheter pour le Service médical un stimulateur électrique du coeur et défibrillateur portatif (2 500 dollars), ainsi que divers instruments de laboratoire et appareils de diagnostic (1 000 dollars). Le solde (3 900 dollars) doit notamment permettre d'acheter des outils (700 dollars), des lampes et des ventilateurs de bureau (2 100 dollars), des chariots de manutention de différents types (700 dollars) et des barrières mobiles (400 dollars).
				<u>Remplacement</u> : 4 500 dollars
				Le crédit demandé doit permettre de remplacer une machine à tarauder les tuyaux (1 700 dollars) et les horloges électriques qui se trouvent dans les locaux réservés aux conférences et qu'il ne vaut pas la peine de réparer (1 000 dollars). Le solde (1 800 dollars) doit permettre le remplacement d'outils, de fontaines réfrigérées et des chariots qui sont hors d'usage.
TOTAL, NEW YORK	<u>467 215</u>	<u>779 000</u>	<u>406 700</u>	
GENEVE				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	39 753	135 100	138 000	<u>Acquisitions</u> : Néant
				<u>Remplacement</u> : 98 000 dollars
				Le crédit demandé comprend 50 000 dollars pour la mise en oeuvre de la deuxième tranche du programme triennal prévoyant le remplacement du mobilier démodé et hors d'usage de l'actuelle zone des conférences et du salon des délégués, et 48 000 dollars pour le remplacement de divers articles hors d'usage : bureaux (8 000 dollars), sièges (2 600 dollars), bibliothèques (2 400 dollars), classeurs et armoires spéciales (17 200 dollars), rayonnages (10 800 dollars), tables, tapis et tentures (7 000 dollars).
				<u>Travaux d'agrandissement du Palais des Nations</u>
				<u>Acquisitions</u> : 40 000 dollars
				Le crédit demandé au présent article doit permettre d'acheter des rideaux pour les bureaux des directeurs et des fonctionnaires de rang supérieur (8 000 dollars), des fichiers spéciaux pour le classement des microfiches (4 000 dollars), des rayonnages et des classeurs spéciaux pour le classement des archives et de la documentation de référence (15 500 dollars) et du mobilier pour les locaux agrandis de la cafétéria (12 500 dollars).

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
<u>GENEVE (suite)</u>				
<u>Article</u>				
II. Machines de bureau	39 890	67 600	68 000	<p><u>Acquisitions</u> : 9 500 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter 22 machines à dicter destinées aux services linguistiques (8 100 dollars), des balances, une machine à affranchir et des gommages à effacer (1 400 dollars).</p> <p><u>Remplacement</u> : 58 500 dollars</p> <p>Il est prévu de remplacer des machines à écrire mécaniques et électriques (44 000 dollars), des machines à calculer (11 500 dollars) et une machine comptable (3 000 dollars) qui, après des années d'usage, sont devenues inutilisables.</p>
III. Matériel pour la reproduction des documents ..	109 211	51 700	53 000	<p><u>Acquisitions</u> : 6 000 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre l'acquisition de matériel destiné à l'établissement de microfilms et de microfiches, en vue de réduire l'encombrement de la documentation conservée pour archives.</p> <p><u>Remplacement</u> : 44 000 dollars</p> <p>Le programme de remplacement porte sur du matériel ci-après qui, datant d'avant 1955, est en fort mauvais état : 12 duplicateurs (10 000 dollars), une rogneuse (7 000 dollars), une machine multipoints IBM (12 000 dollars), une machine à agrafier (3 000 dollars), trois jeux de fers à dorer (1 500 dollars), trois cylindres de presse offset (2 500 dollars), deux presses à relier (1 200 dollars), une machine à adresser (3 500 dollars), deux tables de montage (3 000 dollars) et des articles divers (300 dollars).</p> <p><u>Travaux d'agrandissement du Palais des Nations</u></p> <p><u>Acquisitions</u> : 3 000 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter 10 duplicateurs à alcool destinés aux services installés dans la partie du nouveau bâtiment réservé aux conférences.</p>
IV. Matériel de télécommunications	32 411	40 300	56 000	<p><u>Acquisitions</u> : 19 300 dollars</p> <p>Le crédit demandé est destiné à l'achat d'un détecteur automatique d'erreurs (19 000 dollars) qui permettra de simplifier le travail du Centre de relais des télécommunications et d'éliminer les pertes de temps entraînées par la recherche des erreurs. Il est prévu également l'acquisition d'un projecteur de diapositives destiné aux sessions d'orientation du personnel (300 dollars).</p>

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
GENEVE (suite)				
<u>Article</u>				
				<u>Remplacement</u> : 36 700 dollars
				Il est prévu de remplacer un récepteur transis- torisé (10 400 dollars), deux téléimprimeurs (11 300 dollars), cinq magnétophones (6 100 dollars), une machine à coder (3 800 dollars), six enregistreurs/lecteurs (2 400 dollars) et 300 écouteurs en matière plastique (2 700 dollars).
V. Matériel de transport ...	4 831	12 400	7 000	<u>Acquisitions</u> : Néant
				<u>Remplacement</u> : 7 000 dollars
				Le crédit demandé doit permettre de remplacer deux véhicules, conformément au programme de remplacement périodique du matériel.
VI. Matériel divers	44 075	90 300	75 000	<u>Acquisitions</u> : 9 500 dollars
				Le crédit demandé doit permettre d'acheter un outillage assorti au matériel moderne installé au titre du programme de gros travaux d'entretien (4 000 dollars), une table à dessin (2 500 dollars), des chariots pour le transport des documents depuis la rampe de déchargement (1 000 dollars), ainsi que des ventilateurs, des lampes et des articles divers (2 000 dollars).
				<u>Remplacement</u> : 23 500 dollars
				Il est prévu de remplacer le matériel hors d'usage ci-après : outillage (6 200 dollars), chariots à documents (3 400 dollars), un tracteur pour la manutention du papier (2 500 dollars), 150 lampes de bureau et 25 radiateurs (5 200 dollars) et des articles divers (6 200 dollars).
				<u>Travaux d'agrandissement du Palais des Nations</u>
				<u>Acquisitions</u> : 42 000 dollars
				Le crédit demandé comprend 18 000 dollars pour l'achat de matériel destiné à deux des cinq bars : deux caisses enregistreuses (7 000 dollars), deux machines à café (6 000 dollars), deux machines à faire des cubes de glace (2 500 dollars) et quatre dessertes roulantes (2 500 dollars). Le solde (24 000 dollars) doit permettre l'achat d'outillage pour l'entretien du nouveau bâtiment (14 300 dollars), d'un dispositif de remplissage automatique des friteuses installées dans les cuisines de la cafeteria (4 000 dollars), d'une rampe mécanique (4 000 dollars) et d'articles divers (1 700 dollars).
TOTAL, GENEVE	<u>270 171</u>	<u>397 400</u>	<u>397 000</u>	

Tableau 8-2 (suite)
Matériel et installations

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
CENTRES D'INFORMATION				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	8 941	6 100	6 500	<p><u>Acquisitions</u> : 2 000 dollars</p> <p>Le crédit demandé correspond aux besoins de 52 centres et doit permettre d'acheter des bureaux, des sièges, des tables, des rayonnages et des classeurs.</p> <p><u>Remplacement</u> : 4 500 dollars</p> <p>Il est prévu de remplacer des bureaux, des sièges, des bibliothèques, des tables, des rayonnages et des classeurs hors d'usage.</p>
II. Machines de bureau	4 155	5 900	4 600	<p><u>Acquisitions</u> : 1 900 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter six machines à écrire.</p> <p><u>Remplacement</u> : 2 700 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer des machines à écrire, une machine à calculer et une machine à affranchir.</p>
III. Matériel pour la repro- duction des documents ...	3 120	3 500	4 500	<p><u>Acquisitions</u> : 1 200 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter une machine à ronéotyper (600 dollars), une machine à adresser (300 dollars) et une machine à photocopier (300 dollars).</p> <p><u>Remplacement</u> : 3 300 dollars</p> <p>Le montant demandé doit permettre de remplacer trois machines à ronéotyper (1 700 dollars), deux machines à adresser (600 dollars) et trois machines à photocopier (1 000 dollars).</p>
IV. Matériel de télécommunications	167	900	600	<p><u>Acquisitions</u> : Néant</p> <p><u>Remplacement</u> : 600 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer cinq récepteurs radio et deux interphones.</p>
V. Matériel de transport ...	20 304	17 600	17 300	<p><u>Acquisitions</u> : Néant</p> <p><u>Remplacement</u> : 17 300 dollars</p> <p>Le montant doit permettre de remplacer six automobiles, deux scooters et deux bicyclettes, conformément au programme prévoyant le remplacement du matériel tous les quatre ans.</p>
VI. Matériel divers	8 324	6 000	6 500	<p><u>Acquisitions</u> : 2 100 dollars</p> <p>Il est proposé d'acheter en 1973 des climatiseurs (1 300 dollars), ainsi que des projecteurs et des écrans de cinéma (800 dollars).</p> <p><u>Remplacement</u> : 4 400 dollars</p> <p>Il est prévu de remplacer des climatiseurs (2 200 dollars), ainsi que des réfrigérateurs, des fontaines réfrigérées, des ventilateurs, des projecteurs de cinéma et des articles divers (2 200 dollars).</p>
TOTAL, Centres d'information	<u>45 011</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>	

Tableau 8-2 (suite)
Matériel et installations

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
BUREAU ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES A BEYROUTH				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	2 156	4 000	2 300	<p><u>Acquisitions</u> : 900 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter du matériel destiné à trois conseillers régionaux qui seront affectés au Bureau en 1973.</p> <p><u>Remplacement</u> : 1 400 dollars</p> <p>Le programme de remplacement porte sur des bureaux, des sièges, des classeurs et des tentures qui sont hors d'usage.</p>
II. Machines de bureau	1 839	3 000	2 200	<p><u>Acquisitions</u> : Néant</p> <p><u>Remplacement</u> : 2 200 dollars</p> <p>Il est prévu de remplacer deux machines à écrire (700 dollars), une machine à calculer (900 dollars) et une machine à écrire spéciale pour travaux comptables (600 dollars).</p>
III. Matériel pour la repro- duction des documents	406	700	900	<p><u>Acquisition</u> : 900 dollars</p> <p>Ce montant est demandé pour l'acquisition d'une machine à photocopier.</p> <p><u>Remplacement</u> : Néant</p>
IV. Matériel de télécommunications	1 531	1 200	800	<p><u>Acquisitions</u> : 500 dollars</p> <p>Le montant demandé doit permettre d'acheter des pièces de rechange pour le matériel d'inter- prétation simultanée.</p> <p><u>Remplacement</u> : 300 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer en 1973 cinq postes téléphoniques à plusieurs lignes.</p>
V. Matériel de transport	2 569	5 200	2 500	<p><u>Acquisitions</u> : Néant</p> <p><u>Remplacement</u> : 2 500 dollars</p> <p>Le montant demandé doit permettre de remplacer un véhicule, conformément au programme prévoyant le remplacement du matériel tous les cinq ans.</p>
VI. Matériel divers	-	600	600	<p><u>Acquisition</u> : 200 dollars</p> <p>Il est proposé d'acheter en 1973 une fontaine réfrigérée.</p> <p><u>Remplacement</u> : 400 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer un climatiseur (300 dollars) et deux extincteurs (100 dollars).</p>
TOTAL, Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	<u>8 501</u>	<u>14 700</u>	<u>9 300</u>	

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	3 950	3 200	4 100	<p><u>Acquisitions</u> : 2 400 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter du mobilier de bureau destiné à des conseillers régionaux qui doivent être affectés à la Commission en 1973 (700 dollars). Il est prévu également d'acheter des bibliothèques, des classeurs et des fichiers de type spécial (1 700 dollars).</p> <p><u>Remplacement</u> : 1 700 dollars</p> <p>Il est proposé de remplacer des bureaux et des sièges hors d'usage.</p>
II. Machines de bureau	6 063	8 300	8 900	<p><u>Acquisitions</u> : 5 400 dollars</p> <p>Il est demandé 3 600 dollars pour l'acquisition de trois calculatrices électroniques, 1 400 dollars pour l'achat de trois machines à dicter destinées au nouveau service linguistique chinois, et 400 dollars pour l'acquisition d'une machine à écrire spéciale.</p> <p><u>Remplacement</u> : 3 500 dollars</p> <p>Le montant demandé doit permettre de remplacer huit machines à écrire hors d'usage.</p>
III. Matériel pour la repro- duction des documents ...	-	-	15 200	<p><u>Acquisition</u> : 11 000 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter un appareil enregistreur-reproducteur "Justowriter" qui permettra au secrétariat de la Commission d'assurer l'impression de documents et de brochures qui jusqu'ici étaient imprimés à l'extérieur.</p> <p><u>Remplacement</u> : 4 200 dollars</p> <p>Il est prévu de remplacer trois machines à ronéotyper qui, en service continu depuis de nombreuses années, ne donnent plus satisfaction.</p>
IV. Matériel de télécommunications	13 072	-	32 400	<p><u>Acquisitions</u> : Néant</p> <p><u>Remplacement</u> : 32 400 dollars</p> <p>Le Service des missions a recommandé que l'on profite de la réinstallation de l'émetteur radio dans le nouveau bâtiment en cours de construction pour le moderniser complètement. Il est donc prévu d'acheter des antennes, des mâts d'antennes, un tableau de commutation d'antennes, des câbles coaxiaux renforcés et un récepteur de télétypie, moyennant une dépense estimée à 32 400 dollars.</p>

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT (suite)				
<u>Article</u>				
V. Matériel de transport ...	-	4 000	4 800	<u>Acquisitions</u> : Néant <u>Remplacement</u> : 4 800 dollars Il est prévu de remplacer deux véhicules, conformément au programme qui en prévoit le remplacement tous les cinq ans.
VI. Matériel divers	3 815	4 300	3 900	<u>Acquisitions</u> : 1 100 dollars Il est prévu d'acheter une fontaine réfrigérée, cinq pendules et des rayonnages de bibliothèque. <u>Remplacement</u> : 2 800 dollars Le montant demandé doit permettre le rempla- cement de dix climatiseurs.
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	26 900	19 800	69 300	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	4 709	12 800	5 700	<u>Acquisitions</u> : 1 500 dollars Le crédit demandé doit permettre d'acheter des classeurs, des rayonnages de bibliothèque, des tables et des bibliothèques. <u>Remplacement</u> : 4 200 dollars Le programme de remplacement porte sur des bureaux (1 700 dollars), des sièges (1 400 dollars), des tables (200 dollars) et des classeurs (900 dollars).
II. Machines de bureau	16 850	31 900	9 200	<u>Acquisitions</u> : 3 500 dollars Il est prévu d'acheter des machines à addi- tionner (400 dollars), des machines à dicter (1 900 dollars) et des machines à calculer (1 200 dollars). <u>Remplacement</u> : 5 700 dollars On a prévu de remplacer des machines à écrire (3 200 dollars), des machines à dicter (900 dollars) et des machines à calculer (1 600 dollars) qui sont hors d'usage.
III. Matériel pour la repro- duction des documents ...	2 185	39 200	9 200	<u>Acquisitions</u> : 3 000 dollars Il est prévu d'acheter du matériel de laboratoire photographique pour le Groupe de la reproduction afin qu'il puisse effectuer des travaux photo- graphiques dans de meilleures conditions.

Tableau 8-2 (suite)

Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (suite)				
<u>Article</u>				<u>Remplacement</u> : 6 200 dollars
				Le programme de remplacement porte sur des machines à ronéotyper (4 200 dollars) et un duplicateur (2 000 dollars) hors d'usage.
IV. Matériel de télécommunications	-	2 000	800	<u>Acquisitions</u> : Néant
				<u>Remplacement</u> : 800 dollars
				Il est proposé de remplacer un vieux magnétophone hors d'usage.
V. Matériel de transport ...	11 379	8 200	6 000	<u>Acquisitions</u> : Néant
				<u>Remplacement</u> : 6 000 dollars
				Le crédit demandé doit permettre de remplacer deux véhicules à Santiago, conformément au programme de remplacement périodique du matériel.
VI. Matériel divers	9 819	19 200	9 000	<u>Acquisitions</u> : 2 700 dollars
				Il est prévu d'acheter un climatiseur (600 dollars), des fontaines réfrigérées, des ventilateurs et des lampes (600 dollars), du matériel d'entretien divers (1 100 dollars) et du matériel de jardinage (400 dollars).
				<u>Remplacement</u> : 6 300 dollars
				Il est prévu de remplacer une caisse enregistreuse (1 500 dollars), des fontaines réfrigérées (800 dollars), des climatiseurs (800 dollars), du matériel d'entretien divers (2 100 dollars) et du matériel de jardinage (1 000 dollars).
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine	<u>44 942</u>	<u>113 300</u>	<u>39 900</u>	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE				
<u>Article</u>				
I. Mobilier et matériel de bureau	8 093	13 000	2 600	<u>Acquisitions</u> : 2 600 dollars
				Le crédit demandé doit permettre d'acheter des sièges (500 dollars), des bibliothèques (300 dollars), des classeurs (1 000 dollars), des tables pour machine à écrire (300 dollars) et des tapis (500 dollars).
				<u>Remplacement</u> : Néant
II. Machines de bureau	8 179	8 600	2 700	<u>Acquisitions</u> : 2 700 dollars
				Le crédit demandé doit permettre d'acheter quatre machines à écrire (1 700 dollars) et deux machines à photocopier (1 000 dollars).
				<u>Remplacement</u> : Néant

Tableau 8-2 (suite)
Matériel et installations

	1971	1972	1973	
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (suite)				
<u>Article</u>				
III. Matériel pour la repro- duction des documents ...	7 698	7 000	1 700	<p><u>Acquisitions</u> : 1 700 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre d'acheter une assembleuse (1 000 dollars) et une machine à ronéotyper (700 dollars).</p> <p><u>Remplacement</u> : Néant</p>
IV. Matériel de télécommunications	8 395	11 700	13 900	<p><u>Acquisitions</u> : 6 900 dollars</p> <p>Il est prévu d'acheter du matériel d'interprétation simultanée destiné aux bureaux sous-régionaux, moyennant une dépense estimée à 6 900 dollars.</p> <p><u>Remplacement</u> : 7 000 dollars</p> <p>Il est prévu de remplacer un redresseur de courant (400 dollars), deux télésimprimeurs (5 000 dollars) et un récepteur de télétypie (1 600 dollars).</p>
V. Matériel de transport ...	5 969	2 800	12 300	<p><u>Acquisition</u> : 5 800 dollars</p> <p>Il est prévu d'acheter un mini-bus pour le transport des délégations se rendant aux réunions qui se tiennent à la Maison de l'Afrique.</p> <p><u>Remplacement</u> : 6 500 dollars</p> <p>Le crédit demandé doit permettre de remplacer deux véhicules conformément au programme prévoyant le remplacement du matériel tous les cinq ans.</p>
VI. Matériel divers	4 117	6 000	2 800	<p><u>Acquisitions</u> : 2 800 dollars</p> <p>Le programme d'acquisitions porte sur du matériel d'entretien des sols (1 400 dollars), des radiateurs (100 dollars), des extincteurs (1 000 dollars) et une tondeuse à gazon à moteur (300 dollars).</p> <p><u>Remplacement</u> : Néant</p>
TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	42 451	49 100	36 000	
TOTAL GENERAL, chapitre 8	905 191	1 413 300	998 200	

Chapitre 9. Entretien, location et utilisation des locaux

7 452 500 dollars (1972 : 6 897 900 dollars; 1971 : 6 676 401 dollars)

Tableau 9-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Services contractuels	3 136 500	2 863 500	2 845 161
II. Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 862 000	1 801 000	1 766 433
III. Autres dépenses	2 454 000	2 233 300	2 064 807
Total	7 452 500	6 897 900	6 676 401

9.1 Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de couvrir les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des locaux de New York, de Genève, des centres d'information, des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth.

9.2 L'augmentation de 776 099 dollars que le crédit demandé pour 1973 accuse par rapport aux dépenses effectivement engagées en 1971 se répartit entre les divers bureaux comme il est indiqué au tableau 9-2 ci-après.

Tableau 9-2

Bureaux	Augmentation ou (diminution)
	Dollars
New York	130 217
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	598 005
Centres d'information	8 127
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	5 496
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	13 359
Commission économique pour l'Amérique latine	27 859
Commission économique pour l'Afrique	(6 964)
Total	776 099

9.3 Le tableau 9-5 figurant à la fin du chapitre contient une ventilation détaillée du montant global des prévisions de dépenses. Il permet de comparer, par bureau et par objet de dépense, les dépenses de 1971, les crédits ouverts pour 1972 et les crédits demandés pour 1973, et donne des explications sur les causes principales des différences entre les exercices 1973 et 1971. Comme, pour établir les prévisions de dépenses pour le Siège, on est parti de l'hypothèse que les services fournis en 1973 seraient un peu moins importants qu'en 1971, l'augmentation des crédits demandés pour 1973 est imputable entièrement à la hausse du coût des services contractuels et des tarifs d'éclairage, de chauffage, d'énergie, d'eau. En ce qui concerne Genève l'augmentation est imputable en premier lieu à la décision de faire faire les travaux de nettoyage au palais des Nations par du personnel employé sous contrat, ce qui entraîne une dépense supplémentaire de l'ordre de 235 000 dollars au présent chapitre, laquelle est compensée en partie par la diminution des crédits demandés aux chapitres 3 et 4 (175 000 dollars) et au chapitre 10 (8 000 dollars). Comme il est indiqué de manière détaillée au paragraphe 9.5 ci-après, une autre augmentation nette de 263 100 dollars environ est imputable aux services à assurer dans le nouveau bâtiment, dont le coût est estimé à 400 000 dollars environ, mais cette augmentation est en partie compensée par une diminution de 136 888 dollars des crédits nécessaires pour la location et l'entretien de locaux à l'extérieur que l'Organisation n'aura plus besoin de louer. Le reste de l'augmentation est imputable à l'accroissement de la consommation d'électricité, à la hausse des salaires et des prix ainsi qu'aux variations du taux de change. Dans les centres d'information, l'augmentation est entièrement imputable à la hausse des loyers (voir tableau 9-4). A Beyrouth, l'augmentation est due à l'accroissement des besoins en locaux et aux variations du taux de change. A la CEAEO, elle est imputable à la nécessité de louer des locaux supplémentaires, en attendant la construction d'un nouveau bâtiment, alors qu'à la CEPAL elle tient à la hausse des salaires, des prix et des tarifs ainsi qu'aux variations du taux de change. La diminution des crédits demandés pour la CEA tient au fait qu'il a été décidé de faire faire les travaux d'entretien et de réparation à la Maison de l'Afrique par du personnel permanent, au lieu de faire appel à du personnel employé sous contrat, ce qui entraîne une économie de 25 500 dollars, dont il faut déduire environ 10 000 dollars au titre de l'augmentation des dépenses du personnel; parmi les autres augmentations figure un montant de 14 000 dollars pour les transformations à faire dans la Maison de l'Afrique.

Dépenses de fonctionnement des centres d'information

9.4 Le Secrétaire général s'efforce d'obtenir des gouvernements hôtes des contributions en espèces ou en nature au titre des dépenses locales. Etant donné que dans de nombreux cas ces gouvernements précisent l'affectation à donner aux fonds, ces contributions volontaires sont considérées comme des trust funds aux termes des articles 6.6 et 6.7 du règlement financier. Les crédits demandés pour les centres d'information correspondent donc exclusivement aux dépenses qui ne sont pas couvertes par ces contributions volontaires.

Dépenses relatives au nouveau bâtiment du palais des Nations

9.5 Un crédit de 447 000 dollars a été inscrit au tableau 9-5 à une rubrique distincte qui fait suite à l'article III : ce crédit doit permettre de faire face aux dépenses résultant de l'utilisation du nouveau bâtiment pendant la première année complète. Les prévisions de dépenses à ce titre ont été inscrites à une rubrique distincte pour que l'on puisse continuer à comparer les dépenses aux différents articles toujours sur une même base pendant une période de trois ans. Dans le projet de budget pour 1974, ces chiffres seront inscrits à la rubrique et à l'article appropriés pour l'Office des Nations Unies à Genève. Le tableau 9-3 ci-après donne la ventilation des prévisions de dépenses relatives uniquement à l'entretien et à l'utilisation du nouveau bâtiment, pour l'exercice 1973 et les chiffres correspondants pour les exercices 1971 et 1972.

Tableau 9-3

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
I. <u>Services contractuels</u>			
Bâtiments, parcs et jardins	20 000	-	-
Nettoyage	150 000	101 000	-
Entretien des installations	27 000	-	-
Total, article premier	197 000	101 000	-
II. <u>Eclairage, chauffage, énergie, eau</u>			
Electricité	117 000	40 000	20 800
Mazout et coke	60 000	25 000	16 471
Divers (eau)	18 000	4 000	5 660
Total, article II	195 000	69 000	42 931
III. <u>Autres dépenses</u>			
Fournitures pour l'entretien des locaux	15 000	15 000	-
Petits travaux d'aménagement des locaux	40 000 ^{a/}	43 000	-
Total, article III	55 000	58 000	-
TOTAL GENERAL	447 000	228 000	42 931

a/ Ce crédit doit permettre de réaménager les bureaux dans l'ancien et le nouveau bâtiments du Palais des Nations, de manière à permettre une utilisation aussi efficace que possible de l'espace disponible.

Location de locaux

9.6 Le tableau 9-4 ci-après indique les loyers payés pour les locaux utilisés par tous les bureaux de l'Organisation des Nations Unies. Les montants indiqués pour les centres d'information comprennent les contributions prévues de la part des gouvernements. Lorsque aucun chiffre n'est indiqué c'est qu'il n'y a pas de loyer à payer.

Tableau 9-4

Bureaux	Montant estimatif des loyers en 1973	
	Dollars	Dollars
New York		893 000
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)		-
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth		24 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		64 000
Commission économique pour l'Amérique latine :		
Bogota	-	
Mexico	18 500	
Montevideo	5 000	
Port of Spain	-	
Rio de Janeiro	-	
Santiago	-	
Washington	10 000	
Total, CEPAL		33 500
Commission économique pour l'Afrique :		
Addis-Abeba	5 000	
Kinshasa	-	
Lusaka	-	
Niamey	-	
Tanger	-	
Total, CEA		5 000

Tableau 9-4 (suite)

Bureaux	Montant estimatif des loyers en 1973	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Centres d'information :		
Accra	-	
Alger	-	
Asunción	-	
Athènes	5 350	
Bagdad	3 650	
Beyrouth	2 690	
Belgrade	-	
Bogota	4 765	
Bucarest	-	
Buenos Aires	5 400	
Bujumbura	2 525	
Colombo	-	
Copenhague	5 076	
Dakar	-	
Dar es-Salam	-	
Islamabad	7 644	
Kaboul	-	
Kathmandu	-	
Khartoum	3 446	
Kinshasa	-	
Lagos	-	
La Paz	-	
Le Caire	560	
Lima	-	
Lomé	-	
Londres	9 780	
Manille	-	
Mexico	5 910	

Tableau 9-4 (suite)

Bureaux	Montant estimatif des loyers en 1973	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Centres d'information (<u>suite</u>) :		
Monrovia	-	
Moscou	9 650	
New Delhi	7 200	
Paris	-	
Port Moresby	-	
Port of Spain	3 280	
Prague	270	
Rabat	-	
Rangoon	-	
Rio de Janeiro	4 947	
Rome	-	
San Salvador	-	
Sydney	8 443	
Tananarive	-	
Téhéran	-	
Tokyo	12 350	
Tunis	-	
Washington	7 980	
Yaoundé	-	
	<u>110 916</u>	
<u>A déduire</u> : sommes versées par les gouvernements hôtes au titre d'arrangements relatifs à des fonds d'affectation spéciale	(47 446)	
Total, Centres d'information		<u>63 470</u>
TOTAL GENERAL		<u>1 082 970</u>

Tableau 9-5

Frais d'entretien, d'utilisation et de location des locaux : ventilation par bureaux

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK				
Articles				
I. <u>Services contractuels</u>				
Les services prévus au présent article sont fournis sous contrat. Les salaires de presque tout le personnel des services contractuels à New York sont négociés dans la cadre de conventions collectives pour la région de New York et, une fois arrêtés d'un commun accord par les employeurs et les syndicats, ils s'appliquent automatiquement aux contrats passés par l'ONU.				
Entretien des installations électriques	476 946	475 000	480 000	Au moment de l'établissement du présent projet de budget, des négociations étaient en cours sur les salaires et autres éléments de rémunération du personnel contractuel, le contrat précédent étant venu à expiration le 31 décembre 1971.
Utilisation et entretien du matériel de sonorisation pour les conférences	442 400	440 000	445 000	
Utilisation et entretien des ascenseurs	352 234	368 000	374 000	La différence entre le crédit demandé pour 1973 et les dépenses de 1971 correspond à l'augmentation prévue des frais d'entretien des ascenseurs, à savoir 15 000 dollars au titre de l'augmentation automatique des salaires et 5 000 dollars au titre d'une augmentation du coût des services contractuels et des prestations versées aux employés, intervenue en 1971. Le contrat entre l'une des entreprises et le syndicat, qui concerne aussi les services de nettoyage, est venu à expiration le 31 décembre 1971. Des augmentations de dépenses sont à prévoir, mais comme le nouveau contrat est en cours de négociation, il n'est pas demandé de crédit à ce titre pour le moment.
Nettoyage	1 348 705	1 345 600	1 371 000	Le crédit demandé comprend un montant supplémentaire de 22 300 dollars pour faire face à l'augmentation du coût des services contractuels et des prestations versés aux employés qui est intervenue en 1971.
Total, article I	<u>2 620 285</u>	<u>2 628 600</u>	<u>2 670 000</u>	
II. <u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>				
Electricité	818 722	860 000	880 000	Le crédit demandé comprend un montant supplémentaire de 62 000 dollars qui doit permettre de couvrir, pendant toute l'année, l'augmentation des tarifs d'électricité qui est intervenue le 15 juin 1971.
Vapeur	559 287	545 000	560 000	
Divers	73 400	75 000	75 000	
Total, article II	<u>1 451 409</u>	<u>1 480 000</u>	<u>1 515 000</u>	

Tableau 9-5 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK (suite)				
III. <u>Autres dépenses</u>				
Fourniture pour l'entretien des locaux	280 185	300 000	310 000	Le crédit demandé concerne : les fournitures pour le nettoyage, l'entretien des installations électriques, la plomberie, les installations de climatisation, la peinture, l'entretien des terrains et l'entretien général; les rideaux et les tapisseries d'ameublement, les uniformes, les drapeaux, les dispositifs de sécurité et de protection contre l'incendie, le blanchissage des serviettes de toilette et du linge et le nettoyage des uniformes. Le montant demandé doit en outre permettre de reconstituer les stocks des fournitures (entretien des locaux) qui seront épuisés en 1972 et de faire face à l'augmentation prévue du coût des fournitures des services de sécurité et d'entretien des bâtiments.
Fournitures pour les instal- lations de sonorisation et d'enregistrement des salles de conférence	40 333	41 000	41 000	
Services d'entretien divers ...	226 896	210 000	250 000	Le crédit demandé comprend un montant de 135 000 dollars pour l'enlèvement des ordures au titre du contrat actuel et 87 000 dollars pour l'entretien des locaux à usage de bureaux et d'entrepôts qui sont loués à l'extérieur. Le reste du crédit doit permettre de couvrir le coût du nettoyage des tapis, de la désinsectisation et de divers autres services d'entretien.
Loyers	914 663	908 000	893 000	Le crédit demandé a été calculé sur la base des loyers prévus par les baux en vigueur pour les locaux à usage de bureaux et d'entrepôts; la diminution du montant demandé par rapport aux dépenses de 1971 est due au fait qu'une plus grande partie des locaux loués est occupée par des services dont les activités sont productrices de recettes.
Petits travaux d'aménagement des locaux	30 604	17 000	17 000	
Résidence du Secrétaire général	25 408	24 000	24 000	Le montant exact du crédit nécessaire dépendra des dispositions qui seront finalement prises en ce qui concerne la résidence du Secrétaire général; en attendant, il est demandé un crédit du même montant que celui qui a été ouvert pour 1972.
Total, article III	<u>1 518 089</u>	<u>1 500 000</u>	<u>1 535 000</u>	
Total, New York, chapitre 9	<u>5 589 783</u>	<u>5 608 600</u>	<u>5 720 000</u>	

Tableau 9-5 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	Dollars	Dollars	Dollars	
GENEVE				
<u>Articles</u>				
Le montant des crédits ouverts pour 1972 a déjà été ajusté compte tenu des modifications du taux de change intervenues avant le 10 décembre 1971 (passage de la parité du Franc suisse de 4,32 à 3,95 pour un dollar des Etats-Unis, voir A/C.5/1417, par. 37 et A/8408/Add.29). Les crédits demandés pour 1973 ont été calculés sur la base des crédits ouverts pour 1972, compte tenu des nouvelles modifications du taux de change intervenues depuis le 10 décembre 1971 et des hausses de prix qui se sont produites en 1972. Le crédit demandé pour les services à fournir dans le nouveau bâtiment du palais des Nations est inscrit à une rubrique distincte de l'article III.				
I. Services contractuels				
Bâtiments, parcs et jardins ...	94 868	100 000	109 000	Sur les 9 000 dollars d'augmentation par rapport au crédit ouvert pour 1972, un montant de 6 000 dollars est imputable à une hausse de 6 p. 100 des tarifs, le reste de l'augmentation étant dû aux modifications du taux de change.
Nettoyage	14 960	4 000	250 000	Actuellement, le nettoyage des locaux est assuré pour l'essentiel par une équipe de 70 personnes travaillant à temps partiel qui effectuent leur service avant 9 heures du matin. Une partie de cette équipe travaille également une heure environ en début d'après-midi. Une fois achevée la construction des nouveaux locaux, il faudra doubler cet effectif. L'engagement de ce personnel entraîne pour les Divisions du personnel, des finances et des services généraux un volume de travail administratif considérable. En outre, il est de plus en plus difficile de trouver sur place du personnel de ce genre pour travailler à temps partiel. Les entreprises de nettoyage, qui peuvent offrir des emplois à plein temps, n'éprouvent pas les mêmes difficultés. Dans ces conditions, l'administration se propose de conclure un contrat en 1973 avec une entreprise de nettoyage, ce qui entraînera une dépense supplémentaire, estimée à 235 000 dollars, au chapitre 9 et de ne plus engager de personnel à temps partiel pour le nettoyage, ce qui entraîne, par contre, des diminutions de dépenses de 175 000 dollars aux chapitres 3 et 4 et de 8 000 dollars au chapitre 10.
Entretien des installations ...	46 326	50 000	57 000	Sur les 7 000 dollars d'augmentation, un montant de 6 000 dollars est imputable à une hausse des prix de 12 p. 100 intervenue en 1972, le reste de l'augmentation étant dû aux modifications du taux de change.
Total, article I	156 154	154 000	416 000	
II. Eclairage, chauffage, énergie et eau				
Electricité	93 040	116 000	134 000	La consommation d'électricité passera vraisemblablement de 3,9 millions de kilowatts-heure en 1971, à 4,3 millions de kilowatts-heure en 1972 et à 4,8 millions en 1973 (voir plus haut par. 9.3); selon les tarifs en vigueur en 1972, le prix de 1 000 kilowatts-heure équivaut à 28 dollars.

Tableau 9-5 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	Dollars	Dollars	Dollars	
GENEVE (suite)				
Mazout et coke	70 890	72 000	74 000	Il a été tenu compte d'une augmentation de 16 p. 100 du prix du mazout, intervenue en 1972, ainsi que des modifications du taux de change.
Divers (eau)	21 697	35 000	36 000	
Total, article II	185 627	223 000	244 000	
III. Autres dépenses				
Fournitures pour l'entretien des locaux	54 667	56 300	57 000	
Fournitures pour les installations de sonorisation et d'enregistrement des salles de conférence	51 999	50 000	56 000	Il a été tenu compte d'une hausse des prix de 10 p. 100, intervenue en 1972, ainsi que des modifications du taux de change.
Services d'entretien divers ...	15 638	17 000	17 000	
Loyers	136 888	60 000	-	On compte que tout le personnel qui travaille actuellement dans des locaux loués à l'extérieur pourra s'installer au palais des Nations d'ici la fin de 1972.
Petits travaux d'aménagement des locaux	3 091	8 000	8 000	
Total partiel, article III	262 283	191 300	138 000	
Dépenses relatives à l'installation dans la nouvelle aile du palais	42 931	228 000	447 000	Voir plus haut, tableau 9-3 et paragraphe 9-5.
Total, article III	305 214	419 300	585 000	
Total, Genève, chapitre 9	646 995	796 300	1 245 000	
CENTRES D'INFORMATION				
Articles				
III. Autres dépenses				
Services d'entretien divers ...	60 012	51 300	56 500	Le crédit demandé a été calculé compte tenu de l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et du matériel pour les services de nettoyage et d'entretien et compte tenu du relèvement des loyers prévu dans les baux actuellement en vigueur. Comme dix de ces baux viennent à expiration en 1972 (et quatre en 1973), il sera peut-être nécessaire de présenter des demandes de crédits révisées.
Loyers	51 861	58 700	63 500	
Total, Centres d'information chapitre 9	111 873	110 000	120 000	
BUREAU ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES A BEYROUTH				
Articles				
I. Services contractuels				
Entretien des locaux	3 033	4 000	3 500	
II. Eclairage, chauffage, énergie et eau				
Electricité et divers	3 334	3 000	3 500	

Tableau 9-5 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
BUREAU ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES A BEYROUTH (suite)				
III. <u>Autres dépenses</u>				
Fournitures pour l'entretien des locaux	1 316	1 300	1 500	
Services d'entretien divers ...	4 683	2 500	5 000	
Loyers	19 532	24 000	24 000	
Petits travaux d'aménagement des locaux	1 606	1 200	1 500	
Total, article III	<u>27 137</u>	<u>29 000</u>	<u>32 000</u>	
Total, Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, chapitre 9	<u>33 504</u>	<u>36 000</u>	<u>39 000</u>	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT				
<u>Articles</u>				
I. <u>Services contractuels</u>				
Entretien des locaux	6 863	7 000	6 500	
II. <u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>				
Electricité	24 004	24 000	24 000	
Divers	960	1 000	1 000	
Total, article II	<u>24 964</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>	
III. <u>Autres dépenses</u>				
Fournitures pour l'entretien des locaux	12 342	12 000	12 000	
Fournitures pour les instal- lations de sonorisation et d'enregistrement des salles de conférence	4 106	2 500	2 500	
Loyers	48 157	59 000	64 000	Pour construire un nouvel immeuble des Nations Unies à Bangkok, il a fallu démolir des locaux qui étaient encore utilisés et, par conséquent, louer à l'extérieur des locaux supplémentaires en attendant que l'immeuble soit achevé.
Petits travaux d'aménagement des locaux	1 709	2 500	1 500	
Total, article III	<u>66 314</u>	<u>76 000</u>	<u>80 000</u>	
Total, CEAE0, chapitre 9	<u>98 141</u>	<u>108 000</u>	<u>111 500</u>	

Tableau 9-5 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (y compris les bureaux de Bogota, de Mexico, de Montevideo, de Port of Spain, de Rio de Janeiro et Washington)				
<u>Articles</u>				
<u>I. Services contractuels</u>				
Entretien des locaux	21 826	33 000	29 000	L'augmentation qui apparaît par rapport aux dépenses de 1971 correspond à une hausse du coût de la main-d'oeuvre en vertu des conventions entre employeurs et syndicats, ainsi qu'aux frais d'entretien du nouveau Centre de documentation pour la recherche, qui doit entrer en service au début de 1973. Les crédits demandés aux articles II et III ont également été calculés compte tenu de la mise en service du Centre.
<u>II. Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>				
Electricité	26 321	37 000	37 000	
Divers	10 437	13 000	15 000	Le crédit demandé comprend un montant pour faire face à une augmentation de 30 p. 100 du prix du mazout, intervenue en 1972.
Total, article II	36 758	50 000	52 000	
<u>III. Autres dépenses</u>				
Fournitures pour l'entretien des locaux	20 917	35 000	25 000	Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des uniformes, des vêtements et chaussures de travail, des drapeaux, des fournitures électriques et sanitaires, des fournitures pour la cafétéria et d'articles divers. L'augmentation du crédit demandé par rapport aux dépenses de 1971 est imputable à la hausse du prix des fournitures, tandis que la diminution par rapport au crédit ouvert pour 1972 est due à ce que les tubes fluorescents et les uniformes des gardes du Service de sécurité ne sont pas remplacés tous les ans.
Loyers	31 432	34 000	34 000	Le crédit demandé correspond au montant des loyers à payer à Mexico (18 500 dollars), à Montevideo (5 000 dollars) et à Washington (10 000 dollars). Les locaux de Mexico sont devenus insuffisants et l'ONU cherche actuellement, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées, des arrangements plus satisfaisants pour regrouper les différents services des Nations Unies dans un bâtiment commun. Si l'on trouve des locaux qui conviennent, l'Assemblée générale pourra être saisie de demandes de crédits révisées à sa vingt-septième session.
Petits travaux d'aménagement des locaux	7 208	6 000	6 000	
Total, article III	59 557	75 000	65 000	
Total, CEPAL, chapitre 9	118 141	158 000	146 000	

Tableau 9-5 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Observations
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (y compris les bureaux sous-régionaux de Kinshasa, de Lusaka, de Niamey et de Tønger)				
<u>Articles</u>				
I. Services contractuels				
Entretien des locaux	37 000	37 000	11 500	Comme l'ONU doit désormais assurer l'entretien (réparations comprises) de tout le complexe de la Maison de l'Afrique et que cela représentera une charge beaucoup plus lourde lorsque le nouveau bâtiment sera terminé, en 1974, il a été décidé, par souci d'efficacité et d'économie, de créer au Secrétariat de la Commission un service général d'entretien. En conséquence, il a été mis fin le 1er janvier 1972 au contrat conclu avec une entreprise privée et d'autres arrangements ont été pris pour assurer l'entretien des locaux, dans les limites du crédit ouvert à cet effet en 1972. Comme cette réorganisation présente encore un caractère expérimental, le coût du personnel nécessaire sera imputé initialement sur les crédits prévus pour le personnel temporaire. Les dépenses à prévoir pour 1973 sont estimées au total à 33 500 dollars et se répartissent comme suit :
				<u>Dollars</u>
				Chapitre 3. Personnel temporaire. 10 000
				Chapitre 9, article I. Services contractuels (installations et ascenseurs) 11 500
				Chapitre 9, article III. Petits travaux d'aménagement des locaux 12 000
				<u>33 500</u>
II. Eclairage, chauffage, énergie et eau				
Electricité	8 674	9 000	9 500	
Divers	12 736	11 000	13 000	
Total, article II	<u>21 410</u>	<u>20 000</u>	<u>22 500</u>	
III. Autres dépenses				
Fournitures pour l'entretien des locaux	13 459	16 000	16 000	
Loyers	4 172	5 000	5 000	
Petits travaux d'aménagement des locaux	1 923	3 000	16 000	Voir les observations faites pour l'article I.
Total, article III	<u>19 554</u>	<u>24 000</u>	<u>37 000</u>	
Total, CEA, chapitre 9	<u>77 964</u>	<u>81 000</u>	<u>71 000</u>	
TOTAL GENERAL, chapitre 9	<u>6 676 401</u>	<u>6 897 900</u>	<u>7 452 500</u>	

Le texte est par endroits difficile à lire car l'original avait déjà été réduit.

Chapitre 10. Frais généraux

6 297 200 dollars (1972 : 6 037 000 dollars; 1971 : 6 375 536 dollars)

Tableau 10-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses effectives
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Communications	2 340 000	2 127 000	2 157 825
II. Location et entretien du matériel	957 000	916 000	1 048 827
III. Fournitures et services d'information ..	1 521 000	1 518 800	1 471 887
IV. Autres fournitures et services	512 200	464 700	705 352
V. Papeterie et fournitures de bureau	646 000	663 000	663 392
VI. Livres, fournitures et services de bibliothèque	321 000	347 500	328 253
Total, chapitre 10	<u>6 297 200</u>	<u>6 037 000</u>	<u>6 375 536</u>

10.1 Les crédits demandés au présent chapitre serviront à couvrir les dépenses qui devront être effectuées à New York, à Genève, dans les centres d'information, dans les commissions économiques régionales et au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth au titre des diverses rubriques énumérées dans le tableau 10-1 ci-dessus.

10.2 A quelques exceptions près, les crédits nécessaires pour 1973 ont été calculés en partant de l'hypothèse qu'en 1973 le volume des communications ou des services serait le même qu'en 1971, voire légèrement inférieur. Les exceptions, à savoir la location d'un circuit de télétype ultra-rapide pour améliorer l'efficacité des communications télégraphiques de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement, l'accroissement de certaines activités d'information, approuvé par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session dans le contexte au titre de l'examen et de la réévaluation des politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information, et les dépenses résultant de l'utilisation de la nouvelle aile du palais des Nations, sont indiquées dans les notes explicatives du tableau 10-4 qui figure à la fin du présent chapitre. Le tableau 10-2 ci-après permet de comparer les dépenses effectives de 1971 et le crédit demandé pour 1973, pour chacun des bureaux principaux.

Tableau 10-2

	Augmentation (diminution)
	<u>Dollars</u>
New York	(290 473)
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	151 238
Centres d'information (non compris les services d'information situés à Genève et aux sièges des trois commissions économiques régionales	(362)
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	7 475
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	12 067
Commission économique pour l'Amérique latine	36 952
Commission économique pour l'Afrique	4 767
Total	<u>(78 336)</u>

10.3 Si l'on compare les chiffres pour New York, on constate que les dépenses de 1971 comprennent une somme de 58 261 dollars pour l'achat d'imprimés mécanographiques, qui est désormais inscrite au chapitre 11, ainsi qu'un montant de 289 019 dollars pour des pertes au change. Pour faciliter les opérations de comptabilité, ce dernier montant, qui représente le total des pertes que les fluctuations des taux de change qui se sont produites en 1971 ont entraînées pour l'Organisation, dans tous les bureaux et dans toutes les monnaies, est comptabilisé à part à l'article IV. Si l'on excluait ces deux postes de dépenses, les dépenses de 1971 s'élèveraient à 6 028 256 dollars et l'augmentation nette que fait apparaître le crédit demandé pour 1973 serait de 56 807 dollars pour New York et de 268 944 dollars pour l'ensemble du chapitre. Sur cette augmentation, qui représente 4,5 p. 100 de plus que le montant ajusté des dépenses de 1971, une somme de 97 000 dollars est imputable aux trois postes de dépenses mentionnés au paragraphe 10.2 ci-dessus. Le reste de l'augmentation est presque entièrement imputable au relèvement des tarifs, aux augmentations de salaires au titre des services contractuels et aux variations des taux de change.

10.4 Le tableau 10-3 indique la répartition, par bureau principal, du montant total du crédit demandé à l'article premier (Communications). Le tableau 10-4 présente sous forme détaillée l'ensemble des crédits demandés.

Tableau 10-3

Bureau	Télégraphe	Téléphone	Services postaux	Valise diplomatique	Transport de marchandises	Total
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
New York	190 000	560 000	195 000	265 000	120 000	1 330 000
Genève (y compris la CEE)	65 000	111 000	200 000	31 000	53 000	460 000
Centres d'information ..	29 000	22 000	51 000	22 000	21 000	145 000
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	1 200	1 400	300	2 400	700	6 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	10 000	12 000	13 000	15 000	10 000	60 000
Commission économique pour l'Amérique latine	24 500	60 000	23 000	19 000	27 500	154 000
Commission économique pour l'Afrique	47 000	30 000	14 000	60 000	34 000	185 000
Total	<u>366 700</u>	<u>796 400</u>	<u>496 300</u>	<u>414 400</u>	<u>266 200</u>	<u>2 340 000</u>

Tableau 10-4
Ventilation par bureau

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>				
i) <u>Télégraphe</u>				
Service de l'information	19 650	25 000	25 000	
Autres départements et services	107 070	88 000	105 000	
Location du circuit téléx New York-Genève	36 878	35 000	60 000	L'augmentation des frais de location tient au fait que l'on envisage de louer une installation téléx plus efficace capable de transmettre 100 mots à la minute au lieu de 60 comme l'installation actuelle.
	<u>163 598</u>	<u>148 000</u>	<u>190 000</u>	
ii) <u>Téléphone</u>				
Abonnements	287 287	288 000	335 000	Le crédit demandé doit permettre de continuer à couvrir le coût de l'abon- nement uniquement pour les lignes auto- matiques, les postes, les panneaux commutateurs et les lignes interurbaines qui étaient en place à la fin de 1971. Il doit aussi permettre de couvrir le coût de l'accroissement des services et les majorations des tarifs d'abonnement entrées en vigueur en juillet 1971, ainsi que les majorations de tarifs (de 10 à 14 p. 100) prévues pour 1972.
Communications locales en sus du forfait	155 873	155 000	185 000	
Communications régionales et interurbaines	32 904	30 000	35 000	
Installations et réparations .	11 574	12 000	5 000	
	<u>487 638</u>	<u>485 000</u>	<u>560 000</u>	
iii) <u>Services postaux</u>	<u>186 813</u>	<u>195 000</u>	<u>195 000</u>	Y compris la somme nécessaire pour faire face, pendant toute l'année, aux augmen- tations des tarifs postaux entrées en vigueur en mai et juillet 1971.
iv) <u>Valise diplomatique</u>				
Service de l'information	141 965	135 000	140 000	
Autres départements et services	127 495	105 000	125 000	
	<u>269 460</u>	<u>240 000</u>	<u>265 000</u>	
v) <u>Transport de marchandises</u>				
Service de l'information	12 172	9 000	10 000	
Autres départements et services	113 030	100 000	110 000	
	<u>125 202</u>	<u>109 000</u>	<u>120 000</u>	
Total, article premier	<u>1 232 711</u>	<u>1 177 000</u>	<u>1 330 000</u>	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK (suite)				
<u>Articles</u>				
II. <u>Location et entretien du matériel</u>				
Location et entretien du matériel de bureau	21 030	25 000	22 000	
Entretien d'autre matériel et mobilier	28 204	23 000	27 000	
Location du dispositif mécanique de vote	10 000	10 000	10 000	
Entretien du matériel de reproduction	51 076	36 000	45 000	
Entretien des caméras du Service de l'information	2 061	2 000	2 000	
Location et entretien du matériel de traitement de l'information	534 261	415 000	421 000	Le crédit demandé pour 1973 comprend une somme de 6 000 dollars pour la location du matériel dont on aura besoin à mesure que les tâches liées au système d'indexage de la Bibliothèque de l'ONU seront transférées d'un organisme extérieur au Centre de calcul électronique de New York.
Entretien et utilisation du matériel de transport	16 275	15 000	15 000	
Transports locaux	74 154	56 000	70 000	Le crédit demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir, entre autres, les frais de transport jusqu'à leur domicile des fonctionnaires du sexe féminin travaillant tard le soir; l'augmentation des dépenses en 1971 et des crédits demandés pour 1973 est due à l'accrois- sissement du nombre des séances ayant lieu le soir et du tarif des taxis.
Total, article II	<u>737 061</u>	<u>582 000</u>	<u>612 000</u>	
III. <u>Fournitures et services d'information</u>				
i) <u>Techniciens des télécommunications</u>				
Programmes radiophoniques	255 105	252 000	260 000	
Programmes de télévision	431 621	418 000	440 000	Au moment de la préparation du présent projet de budget, les négociations relatives aux traitements et autres prestations du personnel contractuel étaient en cours; le contrat précédent a expiré le 31 décembre 1971.
	<u>686 726</u>	<u>670 000</u>	<u>700 000</u>	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK (suite)				
ii) <u>Service des moyens visuels</u>				
A. <u>Section de la télévision et du cinéma</u>				
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	22 315	26 000	22 000	
Fournitures techniques	214 519	280 200	255 000	
Frais de production	63 461	48 100	40 000	
Reportages hors du pays hôte	18 233	21 000	21 000	
	<u>318 528</u>	<u>375 300</u>	<u>338 000</u>	
B. <u>Section des photographies et des expositions</u>				
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	2 857	2 000	2 000	
Fournitures et services	44 094	53 000	55 000	
	<u>46 951</u>	<u>55 000</u>	<u>57 000</u>	
iii) <u>Services de radio</u>				
Frais de voyage	7 969	10 000	6 000	
Coût des programmes et services contractuels spéciaux	127 605	142 000	114 000	
Location d'installations de radiodiffusion	39 318	42 000	46 000	
Programmes locaux et émissions spéciales	46 703	32 000	60 000	
	<u>221 595</u>	<u>226 000</u>	<u>226 000</u>	Y compris un crédit de 30 000 dollars pour couvrir tous les frais relatifs au Concert de la Journée des Nations Unies et à sa radiodiffusion. Jusqu'à présent, la pratique était de financer en partie le concert grâce aux recettes provenant de la vente de droits de reproduction aux organismes de radiodiffusion-télévision Il est maintenant proposé d'imputer la totalité du coût du concert sur cette rubrique du budget et de comptabiliser les recettes en tant que recettes accessoires.
iv) <u>Publications</u>				
Plaquettes et dépliants	179 153	169 000	170 000	En adoptant sa résolution 2897 (XXVI), l'Assemblée générale a approuvé un accroissement de la production de matériel d'information, la publication d'une édition française de <u>Objective : Justice</u> et un accroissement de la production d'aides visuels en couleur. Les crédits ouverts en 1972 étaient de 15 000, 24 000 et 3 500 dollars, respec- tivement; le crédit demandé comprend 16 000, 24 000 et 10 000 dollars pour ces trois activités.
Aides visuels	18 934	23 500	30 000	
	<u>198 087</u>	<u>192 500</u>	<u>200 000</u>	
Total, article III	<u>1 471 887</u>	<u>1 518 800</u>	<u>1 521 000</u>	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK (suite)				
<u>Articles</u>				
IV. <u>Autres fournitures et services</u>				
Fournitures et services divers	23 736	25 000	25 000	
Fournitures pour le Service médical.	11 076	15 000	17 500	L'augmentation du crédit demandé pour 1973 est due à l'importance plus grande que l'on accorde à la médecine préventive, ainsi qu'à l'augmentation du coût des fournitures médicales.
Services d'agences d'information ...	6 024	6 000	6 700	Le crédit demandé pour 1973 comprend un montant qui doit permettre de faire face à une majoration de 15 p. 100, intervenue le 1er août 1971, des tarifs d'abonnement aux agences France-Presse, Reuter, Tass et United Press International.
Assurances générales	84 756	81 000	106 000	Le crédit demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir le montant de l'assurance contre l'incendie, de l'assurance relative aux voyages par avion, aux véhicules du Siège, de l'assurance-responsabilité, des primes d'assurances relatives au garage et de diverses autres assurances. L'augmentation du crédit demandé pour 1973 est due à la réévaluation prévue de la valeur de l'immeuble du Siège et de tout ce qu'il contient.
Primes d'assurance - mobilier et effets personnels	44 849	50 000	50 000	
Frais bancaires	3 122	7 000	7 000	
Perte au change	289 019	-	-	Aucun crédit n'est demandé au titre d'une éventuelle perte au change étant donné que ni les gains ni les pertes de cette nature ne peuvent être estimés à l'avance. Les gains nets sont inscrits à la rubrique des recettes accessoires au chapitre 3 des recettes tandis que les pertes nettes figurent parmi les frais divers au présent chapitre.
Frais de publicité en vue du recrutement	18 892	20 000	20 000	
Frais de voyage aux fins d'entrevues avec des candidats et frais d'organisation d'examens	493	2 000	2 000	
Total, article IV	481 967	206 000	234 200	
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>				
Papier	20 326	24 000	22 000	
Autres fournitures courantes de bureau	136 621	155 000	140 000	
Fournitures pour le traitement de l'information	23 892	30 000	30 000	
Imprimés pour le traitement de l'information	58 261	-	-	Crédit inscrit désormais au chapitre 11.

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
NEW YORK (suite)				
<u>Articles</u>				
Fourniture de photostats et microfilms	4 196	6 000	6 000	
Stencils et supports pour duplicateurs	24 941	27 000	25 000	
Papier et fournitures de photocopie	150 212	153 000	150 000	
Total, article V	<u>418 449</u>	<u>395 000</u>	<u>373 000</u>	
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>				
Livres achetés aux Etats-Unis	12 833	18 000	18 000	
Livres achetés dans d'autres pays.	13 877	17 000	17 000	
Travaux de reliure	19 807	18 000	14 000	
Microfilms	6 500	6 000	6 000	
Abonnements à des périodiques publiés aux Etats-Unis	36 547	35 000	42 000	Les dépenses de 1971 ne reflètent pas les augmentations des tarifs postaux intérieurs et internationaux entrées en vigueur en mai et juillet 1971 parce que les abonnements sont généralement acquittés au début de l'année et que, dans bien des cas, les éditeurs prennent à leur charge l'augmentation des frais de port pendant la durée de l'abonnement. Le crédit demandé pour 1973 a été calculé compte tenu des tarifs en vigueur pour le renouvellement des abonnements au début de 1972.
Abonnements à des périodiques publiés dans d'autres pays	53 650	47 000	55 000	
Fournitures de bibliothèque	6 138	6 000	6 000	
Services contractuels de bibliothèque	84 246	98 000	57 000	Le crédit demandé doit permettre de reconduire l'accord annuel conclu avec la Bibliothèque publique de New York en vertu duquel celle-ci fournit des services spéciaux à l'occasion du prêt de livres et de documents qui ne figurent pas dans la Bibliothèque de l'Organisation (7 000 dollars), de poursuivre le programme de reproduction sélective sur microfiches de documents de l'Organisation qui a débuté en 1969 (30 000 dollars) et de poursuivre la mise au point de systèmes pour le programme d'indexage à l'aide d'ordinateurs (20 000 dollars); la diminution du crédit demandé à cette rubrique est due au fait que les tâches de traitement de l'information confiées à un organisme extérieur sont maintenant exécutées par le Centre de calcul électronique de New York.
Total, article VI	<u>233 598</u>	<u>245 000</u>	<u>215 000</u>	
Total, New York	<u>4 575 673</u>	<u>4 123 800</u>	<u>4 285 200</u>	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
GENEVE				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>				
Télégraphe	60 128	51 000	65 000	Le crédit demandé pour 1973 doit permettre d'assurer le même volume de communications en 1971; l'augmentation est imputable modifications des taux de change.
Téléphone :				
Abonnements	27 726	35 000	35 000	
Communications locales en sus du forfait	31 179	27 000	27 000	
Communications régionales et interurbaines	22 293	23 000	23 000	
Installations et réparations	7 615	11 000	11 000	
	88 813	96 000	96 000	
Services postaux	153 290	178 000	200 000	Indépendamment d'un montant limité pour l'expédition de l'édition française de la publication intitulée <u>ONU - Chronique mensuelle</u> , le crédit demandé doit permettre d'acheminer le même volume de courrier qu'en 1971, l'augmentation étant imputable à des modifications des tarifs et des règlements postaux et à des différences dans les taux de change.
Valise diplomatique	31 076	30 000	31 000	
Transport de marchandises et assurance maritime	48 195	45 000	53 000	L'augmentation est imputable à des majorations de tarifs et à des modifications des taux de change.
Dépenses relatives à l'utilisation de la nouvelle aile du Palais	5 275	28 000	15 000	Doit permettre de couvrir l'installation de téléphones.
Total, article premier	386 777	428 000	460 000	
II. <u>Location et entretien du matériel</u>				
Location et entretien du matériel de bureau	70 394	77 000	79 000	Les fonctionnaires spécialistes de l'analyse de systèmes et de la programmation n'ayant pu s'occuper des applications administratives, il a fallu continuer à louer des machines IBM pour la Division des finances. Même si les programmeurs nécessaires sont disponibles en 1972, ce qui permettrait de transférer ces activités au CICE, une période de chevauchements et d'opérations parallèles est à prévoir.
Location de matériel d'informatique	32 666	36 000	36 000	
Location de services d'ordinateur - CEE	14 000	7 500	9 000	Doit permettre de couvrir la location de perforatrices à clavier et de services de perforation, de conversion des données sur bandes, etc.
Entretien et utilisation du matériel de transport	4 804	4 000	5 000	
Transports locaux	6 585	6 500	3 000	
Total, article II	128 449	131 000	132 000	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	Dollars	Dollars	Dollars	
GENEVE (suite)				
<u>Articles</u>				
IV. <u>Autres fournitures et services</u>				
Fournitures et services divers	32 215	22 000	25 000	Y compris un montant pour les fournitures nécessaires au Laboratoire de la Division des stupéfiants.
Assurances générales	18 544	27 000	40 000	Les primes payées en 1972 pour l'assurance contre l'incendie (31 500 dollars) et les polices relatives à la responsabilité à l'égard de tiers (6 500 dollars) s'élèvent au total à 38 000 dollars; une augmentation de 5 p. 100 de la valeur estimative des biens assurés entraînera en 1973 une augmentation des primes.
Frais de publicité en vue du recrutement et frais d'organisation d'examens	4 000	3 200	3 000	
Frais bancaires	1 015	2 000	2 000	
Service médical commun	81 470	96 000	110 000	Part des dépenses que l'ONU prend à sa charge au titre de sa participation au service administré par l'OMS.
Dépenses relatives à l'utilisation de la nouvelle aile du Palais	-	20 000	8 000	Doit permettre de couvrir le prix des articles à acheter pour la cafeteria agrandie.
Total, article IV	137 244	170 200	188 000	
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	106 292	126 000	126 000	
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	29 000	33 000	33 000	
Total, Genève	787 762	888 200	939 000	
CENTRES D'INFORMATION				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>	138 531	137 000	145 000	
II. <u>Location et entretien du matériel</u> .	39 840	40 000	40 000	
IV. <u>Autres fournitures et services</u>	35 663	28 000	28 000	
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u> .	50 505	50 000	50 000	
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	15 823	17 000	17 000	
Total, Centres d'information	280 362	272 000	280 000	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	
BUREAU ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES A BEYROUTH				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>	5 265	6 000	6 000	
II. <u>Location et entretien du matériel</u> .	3 000	7 000	7 000	Y compris un crédit pour la location d'un ordinateur de bureau et de temps machine.
IV. <u>Autres fournitures et services</u>	1 260	2 000	2 000	
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u> .	3 000	3 000	3 000	
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	2 000	4 000	4 000	
Total, Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	<u>14 525</u>	<u>22 000</u>	<u>22 000</u>	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>				
Télégraphe	7 282	11 000	10 000	
Téléphone	11 170	12 000	12 000	
Services postaux	10 898	13 000	13 000	
Valise diplomatique	13 299	15 000	15 000	
Transport de marchandises et assurance maritime	10 816	9 000	10 000	
Total, article premier	<u>53 465</u>	<u>60 000</u>	<u>60 000</u>	
II. <u>Location et entretien du matériel</u>				
Location et entretien du matériel de bureau	4 296	3 500	4 500	
Location de matériel d'informatique	41 944	51 000	43 500	
Location et entretien du matériel de transport	9 484	7 500	10 000	
Total, article II	<u>55 724</u>	<u>62 000</u>	<u>58 000</u>	
IV. <u>Autres fournitures et services</u>				
Fournitures et services divers	5 618	6 500	6 500	
Assurances générales	2 004	2 500	2 500	
Total, article IV	<u>7 622</u>	<u>9 000</u>	<u>9 000</u>	
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	20 141	22 000	21 000	
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	12 981	14 000	14 000	
Total, CEABO	<u>149 933</u>	<u>167 000</u>	<u>162 000</u>	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>				
Télégraphe	21 900	27 000	24 500	
Téléphone	64 258	53 000	60 000	L'installation, en 1972, d'un central téléphonique appartenant à l'ONU diminuera les frais, mais une majoration du tarif d'abonnement pour les postes rend nécessaire une augmentation du crédit demandé par rapport au crédit ouvert pour 1972.
Services postaux	21 517	19 000	23 000	
Valise diplomatique	16 877	16 000	19 000	
Transport de marchandises et assurance maritime	25 199	26 000	27 500	
Total, article premier	149 751	141 000	154 000	
II. <u>Location et entretien du matériel</u>				
Location et entretien du matériel de bureau	12 948	15 000	16 000	
Location de matériel d'informatique	-	-	15 000	Le montant demandé à cette rubrique était inscrit au chapitre 3 dans le budget de 1971.
Entretien et utilisation du matériel de transport	18 395	18 000	19 000	
Total, article II	31 343	33 000	50 000	
IV. <u>Autres fournitures et services</u>				
Fournitures et services divers	12 290	21 000	15 000	
Assurances générales	13 030	13 000	16 000	
Total, article IV	25 320	34 000	31 000	
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>				
.....	32 840	32 000	38 000	Y compris un crédit de 3 000 dollars pour les imprimés et fournitures pour le traitement de l'information.
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>				
.....	14 794	15 000	18 000	
Total, CEPAL	254 048	255 000	291 000	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE				
<u>Articles</u>				
I. <u>Communications</u>				
Télégraphe	52 947	38 000	47 000	
Téléphone	27 398	31 000	30 000	
Services postaux	14 243	14 000	14 000	
Valise diplomatique	63 910	60 000	60 000	
Transport de marchandises et assurance maritime	32 827	35 000	34 000	
Total, article premier	191 325	178 000	185 000	

Tableau 10-4 (suite)

	1971 Dépenses	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés	Remarques
	Dollars	Dollars	Dollars	
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (suite)				
<u>Articles</u>				
II. <u>Location et entretien du matériel</u>				
Location et entretien du matériel de bureau	6 498	9 000	7 000	
Location de matériel d'informatique	36 258	42 000	40 000	
Location et entretien du matériel de transport	10 654	10 000	11 000	
Total, article II	<u>53 410</u>	<u>61 000</u>	<u>58 000</u>	
IV. <u>Autres fournitures et services</u>	<u>16 276</u>	<u>16 000</u>	<u>20 000</u>	Y compris un crédit pour l'augmentation des frais d'assurance qui est due aux travaux de construction qui seront entrepris en 1973.
V. <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	<u>32 165</u>	<u>34 000</u>	<u>35 000</u>	
VI. <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	<u>20 057</u>	<u>20 000</u>	<u>20 000</u>	
Total, CEA	<u>313 233</u>	<u>309 000</u>	<u>318 000</u>	
Total général, chapitre 10	<u><u>6 375 536</u></u>	<u><u>6 037 000</u></u>	<u><u>6 297 200</u></u>	

Chapitre 11. Imprimerie

3 232 500 dollars (1972 : 3 039 700 dollars^{1/} 1971 : 3 132 773 dollars)

Tableau 11-1

Articles	1973	1972	1971
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Documents officiels	1 465 100	1 379 400	1 344 774
II. Publications périodiques	1 049 000	1 104 000	959 676
III. Etudes et rapports	215 300	325 400	267 779
IV. Service de l'information	136 200	141 100	122 699
V. Organe international de contrôle des stupéfiants	30 700	26 000	21 688
VI. Autres travaux d'imprimerie	105 000	108 300	119 175
VII. Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publi- cations par les soins du Secrétariat	(680 000)	(650 000)	(611 421)
VIII. Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat	911 200	942 500	908 403
Total partiel ...	3 232 500	3 376 700	3 132 773
.. Réduction appliquée conformément à la résolution 2836 (XXVI) de l'Assemblée générale	-	(337 000)	-
Total, chapitre 11	3 232 500	3 039 700	3 132 773

^{1/} Compte tenu d'une réduction de 337 000 dollars du crédit que la Cinquième Commission avait initialement approuvé pour 1972 au titre du présent chapitre, qui représente une fraction appropriée de la réduction globale de 1 250 000 dollars appliquée ultérieurement au montant total des crédits inscrits à tous les chapitres pertinents du budget au titre de la documentation de l'ONU, conformément à la résolution 2836 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1971.

11.1 Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de couvrir toutes les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, ainsi que le coût du papier et des autres fournitures nécessaires pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat, sauf en ce qui concerne les catégories de documents ci-après, pour lesquelles des crédits sont prévus à d'autres chapitres du budget :

a) Les bulletins, plaquettes, dépliants et autres imprimés analogues distribués au titre du programme d'information (chap. 10, 170 000 dollars);

b) Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 15, 117 000 dollars);

c) Les documents de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 16, 155 000 dollars);

d) Les documents du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 18, 25 000 dollars);

e) Les documents de la Cour internationale de Justice (chap. 19, 45 000 dollars).

11.2 Le coût du tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente des publications pour lesquelles des crédits sont demandés aux articles II, III et IV du présent chapitre apparaît au chapitre 4 des recettes, en déduction des recettes provenant de la vente de publications.

11.3 Lors de l'établissement des prévisions de dépenses au titre du présent chapitre pour l'exercice 1973, il a fallu tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session en ce qui concerne le contrôle et la limitation du volume des publications et de la documentation de l'ONU.

11.4 Au paragraphe 2 de sa résolution 2836 (XXVI), l'Assemblée a prié le Secrétaire général de réduire en 1972 le volume de la documentation émanant du Secrétariat, abstraction faite des comptes rendus de séances, de 15 p. 100 globalement par rapport à ce qu'était le volume de cette même documentation en 1970 et, à cette fin, de prendre toute décision administrative qui pourrait être nécessaire pour atteindre cet objectif, notamment l'instauration de quotas pour les différents départements. Par la même résolution (par. 12), l'Assemblée générale a également décidé d'appliquer une réduction globale de 1 250 000 dollars aux crédits inscrits au budget de l'Organisation pour l'exercice 1972 au titre de la documentation. Pour y parvenir, le montant total des crédits inscrits au chapitre 11 pour l'exercice en cours a été réduit de 337 000 dollars, soit 10 p. 100 du montant initialement approuvé.

11.5 A sa vingt-septième session, l'Assemblée générale sera saisie d'un rapport intérimaire sur les mesures prises au Secrétariat pour limiter le volume de la documentation et sur les résultats qu'elles auront permis d'obtenir. Au moment de l'établissement du présent projet de budget, il était trop tôt encore pour préjuger ces résultats et pour tenir compte avec quelque précision dans les crédits demandés de la réduction du volume de la documentation que l'on espère obtenir. De même,

il n'a pas été possible, pour l'exercice 1972, de ventiler chapitre par chapitre la réduction de crédit de 337 000 dollars mentionnée précédemment, qui apparaît donc dans le tableau récapitulatif 11.1 comme une réduction globale. C'est pourquoi, dans les explications qui suivent, toutes les comparaisons entre l'exercice 1972 et l'exercice 1973 renvoient aux crédits approuvés initialement pour 1972 au titre du chapitre 11 et non pas aux crédits effectivement ouverts, qui ont été ramenés à un total de 3 039 700 dollars seulement.

11.6 Dans ces conditions, le coût brut du programme de publications dont le détail est donné aux articles I à VI, calculé sur la base des prix des imprimeries commerciales, est estimé à 3 001 300 dollars, alors que le crédit initialement approuvé à ce titre pour 1972 s'élevait à 3 084 200 dollars. Comme les années précédentes, une part importante des travaux prévus dans le programme d'ensemble sera effectuée dans les ateliers du Secrétariat. On évalue à 680 000 dollars ce que coûteraient les travaux d'imprimerie effectués par les soins du Secrétariat en 1973 s'il fallait les confier à des imprimeurs commerciaux, de sorte que le coût net des travaux contractuels d'imprimerie prévus au présent chapitre pour 1973 est estimé à 2 321 300 dollars, alors que le montant initialement approuvé pour 1972 était de 2 434 200 dollars.

11.7 Afin de limiter autant que possible le montant des crédits demandés pour 1973 au titre des travaux contractuels d'imprimerie, en dépit de la hausse générale des coûts, le Comité des publications a examiné les propositions présentées par les différents services intéressés, compte tenu de la réduction de crédits appliquée en 1972, et n'a admis d'augmentation par rapport à 1972 que lorsqu'il s'avérait impossible de compenser l'augmentation du coût de certaines publications périodiques indispensables par des économies sur d'autres postes, sans compromettre à coup sûr des activités essentielles. De ce fait, il a fallu assigner aux ateliers du Secrétariat certains travaux que l'on comptait à l'origine confier à des imprimeurs commerciaux, et l'on a dû également annuler ou différer la production de certains documents pour lesquels des services ou des départements avaient demandé initialement des crédits.

11.8 Les prévisions ainsi établies pour les articles II et III figurent dans le tableau 11.2, d'où il ressort que le crédit global demandé pour 1973 au titre du programme de publications du Département des affaires économiques et sociales et des commissions économiques régionales est inférieur de 40 000 dollars environ au montant global approuvé initialement pour 1972, et que l'augmentation du coût global des publications périodiques qui apparaît à l'article II se trouve compensée par une compression des crédits demandés à l'article III au titre des études et rapports sauf toutefois dans le cas de la CEAEO.

Tableau 11.2

	1972 Crédits ouverts	1973 Crédits demandés (Imprimerie)
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Article II</u>		
Département des affaires économiques et sociales	540 200	567 100
Commission économique pour l'Europe	88 500	108 100
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	55 400	41 200
Commission économique pour l'Amérique latine	30 400	33 500
Commission économique pour l'Afrique	9 000	15 100
Total, article II	<u>723 500</u>	<u>765 000</u>
<u>Article III</u>		
Département des affaires économiques et sociales	145 500	89 000
Commission économique pour l'Europe	66 200	39 200
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	16 400	23 500
Commission économique pour l'Amérique latine	14 000	12 600
Commission économique pour l'Afrique	19 500	15 300
Total, article III	<u>261 600</u>	<u>179 600</u>
TOTAL GENERAL	<u>985 100</u>	<u>944 600</u>

11.9 Bien que l'on prévoie une hausse de 10 p. 100 du coût des travaux d'imprimerie, le montant total des crédits demandés au présent chapitre est inférieur de 144 200 dollars au montant approuvé initialement pour 1972 et ne dépasse que de 192 800 dollars le montant des crédits effectivement ouverts pour le même exercice, déduction faite de la fraction correspondante de la réduction globale de 1 250 000 dollars appliquée à l'ensemble des crédits demandés au titre de la documentation.

11.10 Comme les années précédentes, il est probable qu'en 1973 environ 60 p. 100 des dépenses d'imprimerie seront engagées ailleurs qu'en Amérique du Nord. Le Secrétariat continue à s'efforcer de répartir les contrats sur une base géographique aussi large que possible, en faisant jouer la concurrence pour obtenir les meilleurs prix.

11.11 Enfin, il convient de signaler qu'il n'a pas été possible de prévoir les réductions du volume de la documentation qui pourraient résulter des décisions des différents organes intergouvernementaux qui, aux termes de la résolution 2886 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1971, ont été priés d'examiner les recommandations formulées dans un rapport du Corps commun d'inspection (E/8362) sur le programme de publications périodiques de l'Organisation des Nations Unies.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Documents officiels</u>	1 465 100
	1972 : 1 379 400
	1971 : 1 344 774

11.12 Pour calculer le coût du programme de publications pour 1973, tel qu'il est exposé plus loin au paragraphe 11.17, on s'est fondé sur la durée et le nombre moyens des séances tenues au cours des trois dernières années écoulées et sur le nombre de pages imprimées des documents relatifs à ces séances, abstraction faite des facteurs inhabituels et compte tenu des besoins connus pour 1973.

11.13 Le programme exposé aux rubriques i) à iv) ci-après pour la publication des documents officiels de l'Assemblée générale et des trois Conseils a été établi compte tenu du coût de l'impression des comptes rendus de séances, d'un nombre limité de suppléments et des annexes. Le coût de l'impression des autres suppléments, qui sont reproduits dans les ateliers du Secrétariat par tirage offset, n'entre pas en ligne de compte dans le calcul du montant brut des crédits nécessaires au titre des travaux contractuels d'imprimerie (voir plus loin art. VII). En outre, par rapport aux exercices précédents, le volume des annexes qu'il est prévu de faire imprimer à l'extérieur en 1973 est en nette diminution, en particulier dans le cas des annexes aux documents officiels de l'Assemblée générale, du fait de l'extrême rigueur qui a présidé au choix des documents méritant d'être réimprimés par un procédé typographique, conformément à la pratique déjà suivie pour les documents du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle.

Le montant total des crédits demandés aux quatre rubriques susmentionnées, qui s'élève à 1 101 400 dollars, accuse une augmentation de quelque 50 000 dollars par rapport au montant correspondant pour 1972, ce qui signifie que l'augmentation des dépenses résultant de la hausse des coûts de production se trouve compensée pour moitié environ par une réduction du nombre de pages à imprimer.

11.14 L'augmentation de 36 500 dollars qui apparaît à la rubrique ix) résulte de l'inclusion, dans le programme de publications dont le coût brut est inscrit au budget, des documents de la série UNDEX (Index des documents de l'Organisation des Nations Unies), publiés par la bibliothèque. Il s'agit d'un index établi depuis plusieurs années à titre expérimental, comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la reproduction est assurée par les soins du Secrétariat. Maintenant que le programme prévoyant l'utilisation d'un ordinateur pour l'indexage des documents de l'ONU est pleinement opérationnel, il sera possible de publier chaque année au moins 10 numéros de l'index, en quatre langues, ce qui rendra de grands services aux missions permanentes, aux Etats Membres et à tous ceux qui utilisent les documents de l'ONU. Etant donné que cette publication continuera d'être imprimée dans les ateliers du Secrétariat, il y a lieu d'ajouter 36 500 dollars au montant des économies que l'on pourra réaliser grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat, et qui sont comptabilisées à l'article VII.

11.15 Le crédit demandé à la rubrique x) doit permettre de couvrir le coût estimatif de l'impression de la partie du Supplément No 4 au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies dont on prévoit l'achèvement pour 1973, compte tenu du fait qu'un juriste a été affecté en permanence à la rédaction de ce document, de manière à assurer la continuité des travaux. En revanche, aucun crédit n'est demandé pour le moment au titre de l'impression des éditions française et espagnole du Supplément No 2, dont le coût est estimé à 69 000 dollars, car il n'est pas encore certain que les traductions seront prêtes à temps pour être imprimées en 1973. Un tel contretemps serait certes fâcheux, mais étant donné que, de par leur nature, les traductions en question ne peuvent être confiées à l'extérieur, il faut attendre que les services du Secrétariat, qui doivent assurer en priorité la traduction de la documentation et des comptes rendus de séances, puissent s'en charger. Si malgré tout ces traductions sont prêtes à temps pour être imprimées en 1973, une demande de crédit révisée sera présentée à l'Assemblée générale.

11.16 Le crédit de 162 000 dollars demandé à la rubrique v) est inférieur de 10 p. 100 au montant approuvé pour 1972, car on espère que la réduction du volume de la documentation à imprimer au titre de cette rubrique se traduira par une diminution proportionnelle des dépenses.

11.17 Sous réserve des remarques figurant plus haut aux paragraphes 11.15 et 11.16, le programme de publications ci-après est proposé pour 1973 :

		<u>Dollars</u>
i)	<u>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</u>	798 350
		1972 : 794 100
		1971 : 635 541
	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte anglais</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
a)	Comptes rendus de séances en cinq langues (600 séances)	4 800 488 200
b)	Annexes en cinq langues (85 fascicules)	680 101 600
c)	Résolutions en cinq langues	142 24 200
d)	Suppléments en cinq langues	1 342 184 350
		<u>Dollars</u>
ii)	<u>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</u>	245 500
		1972 : 181 900
		1971 : 217 095
	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte anglais</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
	Comptes rendus de séances et suppléments en cinq langues	2 084 245 500
		<u>Dollars</u>
iii)	<u>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</u>	55 600
		1972 : 71 500
		1971 : 56 267

	<u>Nombre de pages du texte anglais</u>	<u>Coût estimatif</u> <u>Dollars</u>
a) Comptes rendus de séances de deux sessions, en trois langues (42 séances)	282	20 400
b) Annexes relatives aux deux sessions, en trois langues (30 fascicules)	300	22 000
c) Résolutions en cinq langues	90	13 200
		<u>Dollars</u>
iv) <u>Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</u>		1. 950
		1972 : 3 400
		1971 : 3 365
		<u>Dollars</u>
		<u>Dollars</u>
	<u>Nombre de pages du texte anglais</u>	<u>Coût estimatif</u> <u>Dollars</u>
Annexes relatives à une session (volume relié), en deux langues, et résolutions, en cinq langues	24	1 950
		<u>Dollars</u>
v) <u>Documents officiels, arriéré</u>		162 000
		1972 : 180 000
		1971 : 281 271
		<u>Dollars</u>
vi) <u>Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents, en application de la résolution 878 (IX) de l'Assemblée générale</u>		10 000
		1972 : 10 000
		1971 : 10 928

		<u>Dollars</u>
vii) <u>Accords et protocoles</u>		10 000
		1972 : 10 000
		1971 : 10 766
		<u>Dollars</u>
viii) <u>Documents de la Commission du droit international établis en application des résolutions 987 (X) et 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale</u>		74 000
		1972 : 63 800
		1971 : 99 051
	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte anglais</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u> <u>Dollars</u>
a) Volume II des documents de la vingt-quatrième session (1972), en quatre langues	350	37 000
b) Volume I des documents de la vingt-cinquième session (1973), en quatre langues	350	37 000
		<u>Dollars</u>
ix) <u>Bibliothèque</u>		46 900
		1972 : 10 400
		1971 : 11 790
		<u>Dollars</u>
x) <u>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, publié en application des résolutions 796 (VIII), 992 (X), 1136 (XII) et 1756 (XVII) de l'Assemblée générale</u>		23 700
		1972 : 20 700
		1971 : 13 800

	<u>Nombre de pages du texte anglais</u>	<u>Coût estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
a) Supplément No 4, volumes I et II (anglais)	1 200	20 000
b) Index au Supplément No 1, volumes I à III (anglais)	350	3 700
		<u>Dollars</u>
xi) <u>Documents de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international publiés en application de la résolution 2502 (XXIV) de l'Assemblée générale ...</u>		37 100
		1972 : 33 600
		1971 : 4 900
	<u>Nombre de pages du texte anglais</u>	<u>Coût estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, volume IV (1973), en quatre langues.....	350	37 100

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Publications périodiques</u>	1 049 000
	1972 : 1 104 000
	1971 : 959 676

11.18 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût brut de ces publications pour tous les services et bureaux de l'ONU, comme il est indiqué de façon détaillée au paragraphe 11.24; ce crédit est calculé uniquement sur la base du nombre d'exemplaires nécessaires à des fins officielles, comme il est dit plus haut au paragraphe 11.2.

11.19 Par rapport au crédit ouvert pour 1972, le crédit nécessaire pour 1972 accuse une diminution de 55 000 dollars. Les augmentations (ou diminutions) qui apparaissent aux diverses rubriques sont indiquées ci-après dans le tableau 11-3.

Tableau 11-3

	Augmentation (diminution)
	<u>Dollars</u>
Service juridique	(83 700)
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	(13 800)
Département des affaires économiques et sociales	26 900
Office des Nations Unies à Genève (à l'exclusion de la CEE)	(1 200)
Commission économique pour l'Europe	19 600
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	(14 200)
Commission économique pour l'Amérique latine	3 100
Commission économique pour l'Afrique	6 100
Division des droits de l'homme	2 200
Total	<u>(55 000)</u>

11.20 Le crédit demandé doit permettre de continuer à faire imprimer des publications périodiques qui paraissent depuis longtemps; il a été calculé compte tenu de l'augmentation des frais d'impression, des ajustements à opérer du fait des variations, des taux de change intervenus jusqu'à présent et de l'inscription au programme de certaines publications périodiques qui paraissent à intervalles irréguliers et n'étaient pas inscrites au programme pour 1972. Il n'a pas été tenu compte des changements qui pourraient éventuellement modifier le montant des dépenses prévues au présent article lorsque l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, aura examiné le rapport qui lui sera soumis en application de sa résolution 2886 (XXVI), par laquelle elle a prié les organes intergouvernementaux intéressés d'examiner les recommandations particulières formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/8362) sur le programme de publications périodiques de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les observations y relatives du Secrétaire général et du Comité consultatif.

11.21 En ce qui concerne le Service juridique, un crédit de 187 500 dollars est demandé pour faire imprimer 36 volumes du Recueil des Traités, alors que le budget de 1972 prévoyait un crédit de 250 000 dollars pour l'impression de 56 volumes, conformément à la décision prise par la Cinquième Commission, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, d'ouvrir à ce titre un crédit supplémentaire de 91 000 dollars pour augmenter de 20 volumes le niveau de la production afin de résorber l'arriéré qui s'était accumulé dans l'impression du Recueil. Comme il était indiqué dans le projet de budget pour l'exercice 1972, d'après les règles actuellement en vigueur, au rythme actuel d'enregistrement des documents à publier dans le Recueil des Traités, il faudrait prévoir des crédits pour la publication d'une cinquantaine de volumes par an au lieu de 36. Toutefois, comme à la demande de l'Assemblée générale les arrangements prévus actuellement pour la publication des traités ou accords internationaux dans le Recueil des Traités font l'objet d'un examen visant à en assurer la rationalisation et à en réduire le coût et que l'Assemblée générale sera saisie d'un rapport distinct sur ce sujet à sa vingt-septième session, le crédit demandé au présent article ne concerne que l'impression de 36 volumes, comme auparavant.

11.22 En ce qui concerne le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de l'impression en anglais du Supplément No 5 au Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité; un crédit était prévu au budget de 1972 pour couvrir le coût des éditions espagnole, française et russe du Supplément No 4.

11.23 Les crédits demandés pour le programme du Département des affaires économiques et sociales - programme que le Département lui-même a soumis à un examen exhaustif - accusent, par rapport aux crédits ouverts pour 1972, une augmentation de 26 900 dollars dont 25 000 dollars sont imputables à l'augmentation des frais d'impression des six publications de statistiques publiées annuellement, bien que le nombre de pages prévues n'ait augmenté que dans le cas du Commodity Trade Statistics, à la rubrique v). En outre, il a fallu inclure dans ce programme un crédit pour couvrir les frais d'impression de l'édition anglaise de deux recueils qui paraissent à intervalles irréguliers et n'étaient pas inscrits au

programme depuis 1969 : le Supplément No 4 au volume VIII des Conventions fiscales internationales et le Supplément de 1972 à l'Annuaire statistique et au Bulletin mensuel de statistique. Dans un budget d'imprimerie d'un montant fixe, les publications périodiques, en particulier dans le domaine statistique, absorbent une proportion croissante des fonds mis à la disposition du Département pour ses publications, ce qui ne laisse qu'un montant de plus en plus faible pour couvrir les frais d'impression des études et rapports pour lesquels des crédits sont prévus à l'article III (voir plus haut par. 11.6).

11.24 Le programme des publications pour 1973 se décompose comme suit :

		<u>Dollars</u>
i)	<u>Service juridique</u>	244 800
		1972 : 328 500
		1971 : 279 292
	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
a)	<u>Recueil des traités</u> (36 volumes), publications multilingues	15 000 187 500
b)	<u>Index cumulatif No 10 du</u> <u>Recueil des traités</u> (vol. 651-700), index chrono- logique et alphabétique, en anglais	350 4 600
c)	Etat des conventions multi- latérales, deux volumes en anglais et en français	425 20 200
d)	<u>Recueil des sentences</u> <u>arbitrales internationales</u> , volume XVII, publication bilingue	500 8 200
e)	<u>Série législative des</u> <u>Nations Unies</u> , volume XVI, publication bilingue	500 8 100
f)	<u>Annuaire juridique des</u> <u>Nations Unies</u> , 1971, en anglais, en espagnol, en français et en russe	260 16 200

		<u>Dollars</u>
ii)	<u>Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité</u>	10 600
		1972 : 24 400
		1971 : 2 100
	<u>Nombre de pages du texte original</u>	<u>Coût estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
	Supplément No 6 au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1969-1971, en anglais	350 10 600
		<u>Dollars</u>
iii)	<u>Département des affaires économiques et sociales</u>	567 100
		1972 : 540 200
		1971 : 458 575
	<u>Nombre de pages du texte original</u>	<u>Coût estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
a)	<u>Conventions fiscales inter- nationales, volume VIII, Supplément No 4, en anglais ..</u>	400 15 000
b)	<u>Conventions fiscales inter- nationales, volume IX, Supplément No 24, en deux langues</u>	130 6 600
c)	<u>Conventions fiscales inter- nationales, volume IX, Supplément No 25, en deux langues</u>	130 6 600
d)	<u>Conventions fiscales inter- nationales, volume IX, Supplément No 26, en deux langues</u>	130 6 600
e)	<u>Conventions fiscales inter- nationales, volume IX, Supplément No 27, en anglais</u>	112 3 400

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u> <u>Dollars</u>
f) <u>Conventions fiscales inter-</u> <u>nationales</u> , volume IX, Supplément No 28, en anglais ..	112	3 400
g) <u>Etude sur l'économie mondiale :</u> Deuxième Décennie des Nations Unies pour le dévelop- pement : Premier examen et évaluation d'ensemble des progrès réalisés, volume I, en trois langues	48	4 400
volume II, en anglais	112	4 700
h) <u>Journal de la planification</u> <u>du développement</u> , No 5, en espagnol et en français	220	6 600
i) <u>Journal de la planification</u> <u>du développement</u> , No 6, en anglais	208	3 700
j) <u>La cartographie mondiale</u> , volume XII, en français	130	3 200
k) <u>La cartographie mondiale</u> , volume XIII, en anglais	80	2 700
l) <u>Tribune des ressources</u> <u>naturelles</u> , numéro 3, en trois langues	68	5 200
m) <u>Revue internationale de</u> <u>politique criminelle</u> , No 30, en espagnol et en français	120	7 300
n) <u>Revue internationale de</u> <u>politique criminelle</u> , No 31, en anglais	112	3 900
o) <u>Revue internationale de</u> <u>développement social</u> , No 5, en espagnol et en français	160	9 100
p) <u>Revue internationale de</u> <u>développement social</u> , No 6, en anglais	144	5 200
q) <u>Bulletin mensuel de</u> <u>statistique</u> , volume XXVII, publication bilingue	3 480	107 000

	<u>Nombre de pages du texte original</u>	<u>Coût estimatif</u> <u>Dollars</u>
r) <u>Annuaire statistique</u> , 1973, publication bilingue	870	60 000
s) <u>Annuaire démographique</u> , 1973, publication bilingue	784	65 000
t) <u>Yearbook of International Trade Statistics</u> , 1972, en anglais ..	1 100	24 000
u) <u>Annuaire de statistiques des comptabilités nationales</u> , 1972 (deux volumes), en anglais	1 300	24 000
v) <u>Commodity Trade Statistics</u> , en anglais	15 600	140 000
w) Supplément pour 1972 à l' <u>Annuaire statistique</u> et au <u>Bulletin mensuel de statistique</u> , en anglais	450	24 000
x) <u>Bulletin des stupéfiants</u> , volume XXV, quatre numéros, en anglais et en français	108	12 400
y) <u>Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient</u> , 1972, en français	170	4 100
z) <u>Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient</u> , 1973, en anglais	144	5 000
aa) <u>Etudes sur le développement social au Moyen-Orient</u> , 1972, en anglais	112	4 000

Dollars

iv) Département des affaires politiques, de la tutelle
et de la décolonisation

-
1972 : -
1971 : -

Dollars

v)	<u>Office des Nations Unies à Genève (à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe)</u>		8 000
			1972 : 9 200
			1971 : 7 376

<u>Nombre de pages</u>	<u>Coût</u>
<u>du texte original</u>	<u>estimatif</u>
<u>Dollars</u>	

Liste mensuelle d'articles sélectionnés (bibliothèque), 12 numéros, publication bilingue ..	240	8 000
---	-----	-------

Dollars

vi)	<u>Commission économique pour l'Europe</u>		108 100
			1972 : 88 500
			1971 : 81 714

<u>Nombre de pages</u>	<u>Coût</u>
<u>du texte original</u>	<u>estimatif</u>
<u>Dollars</u>	

a)	<u>Etude s ur la situation économique de l'Europe, 1970</u> Première partie, en français et en russe	220	13 900
b)	<u>Etude sur la situation économique de l'Europe, 1972</u> Première partie, en anglais Deuxième partie, en anglais, en français et en russe	200 150	9 100 19 200
	Tirage en offset à New York, en anglais	350	1 600
c)	<u>Bulletin économique pour l'Europe, volume 24, No 2, en français et en russe</u>	125	9 800
d)	<u>Bulletin économique pour l'Europe, volume 25, No 1, en anglais, en français et en russe</u>	125	17 100
e)	<u>Bulletin économique pour l'Europe, volume 25, No 2, en anglais</u>	125	16 300

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
f) <u>Bulletin trimestriel de statistiques de l'acier, 1970</u> (un numéro) publication trilingue	60	3 900
g) <u>Bulletin trimestriel de statistiques de l'acier, 1971</u> (quatre numéros), publication trilingue	240	17 200
		<u>Dollars</u>
vii) <u>Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</u>		41 200
		1972 : 55 400
		1971 : 48 987

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
a) <u>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1972, édition de Hong-kong, en anglais</u>	350	4 500
<u>Tirage à New York, en anglais ..</u>	350	3 800
b) <u>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1971, en français</u>	380	2 600
c) <u>Economic Bulletin for Asia and the Far East, volume XXIV, trois numéros, en anglais</u>	450	5 000
d) <u>Proceedings of the Tenth Session of the Regional Conference on Water Resources Development in Asia and the Far East (Collection "Ressources hydrauliques"), en anglais</u>	260	3 300

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u> <u>Dollars</u>
e) <u>Mining Developments in Asia and the Far East, 1971</u> (Collection " <u>Mise en valeur des ressources minérales</u> "), en anglais	125	1 400
f) <u>Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East</u> , deux numéros, en anglais	120	1 400
g) <u>Electric Power in Asia and the Far East, 1971</u> , en anglais	125	1 400
h) <u>Bulletin de la petite industrie pour l'Asie et l'Extrême-Orient</u> , No 11, publication bilingue ...	125	1 400
i) <u>Asian Industrial Development News</u> , deux numéros, en anglais	200	2 400
j) <u>Annuaire statistique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 1972</u> , publication bilingue	500	6 800
k) <u>Trade and Monetary Co-opération in Asia and the Far East</u> (Collection " <u>Coopération économique régionale</u> ") en anglais	100	1 000
l) <u>Reports of Seminars and Training Courses on Export Promotion</u> , en anglais	80	700
m) <u>Bulletin trimestriel de statistique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</u> (quatre numéros), en anglais	400	5 500
		<u>Dollars</u>
viii) <u>Commission économique pour l'Amérique latine</u>		33 500
		1972 : 30 400
		1971 : 41 117

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u> <u>Dollars</u>
a) <u>Boletín Económico de América Latina</u> , volume XVIII, deux numéros, en espagnol et en anglais	220	18 000
b) <u>Estudio Económico de América Latina</u> , 1972, en espagnol et en anglais	225	14 900
c) Tirés à part de certains articles présentant un intérêt particulier, en espagnol et en anglais	80	600
		<u>Dollars</u>
ix) <u>Commission économique pour l'Afrique</u>		15 100
		1972 : 9 000
		1971 : 13 482

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u> <u>Dollars</u>
a) <u>Etude sur la situation économique de l'Afrique</u> , 1971, deuxième partie, en anglais et en français	150	4 100
b) <u>Bulletin économique pour l'Afrique</u> , volume XII, No 1, en anglais et en français	110	3 000
c) <u>Bulletin économique pour l'Afrique</u> , volume XII, No 2, en anglais	110	1 700
d) <u>Services de protection sociale en Afrique</u> , No 11, en anglais et en français	150	2 900
e) <u>Services de protection sociale en Afrique</u> , No 12, en anglais .	150	1 700
f) <u>Services de protection sociale en Afrique</u> , No 13, en anglais .	150	1 700

	<u>Dollars</u>
x) <u>Division des droits de l'homme</u>	20 600

1972 : 18 400
1971 : 27 033

	<u>Nombre de pages</u> <u>du texte original</u>	<u>Coût</u> <u>estimatif</u> <u>Dollars</u>
a) <u>Annuaire des droits de l'homme</u> <u>pour 1971, en anglais</u>	380	10 300
b) <u>Annuaire des droits de l'homme</u> <u>pour 1971, en français</u>	400	10 300

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Etudes et rapports</u>	215 300

1972 : 325 400
1971 : 267 779

11.25 Le crédit demandé au présent article doit couvrir le coût de l'impression de certains rapports et études élaborés dans le cadre de programmes de travail autorisés par les organes compétents de l'ONU et publiés en application du mandat donné en permanence au Secrétaire général aux termes d'un certain nombre de résolutions par lesquelles il est demandé que des renseignements soient fournis régulièrement dans certains domaines.

11.26 Ce crédit a été calculé d'après une liste précise d'ouvrages soumise au Comité des publications. Cette liste n'est pas reproduite ici, car les modifications qui seront éventuellement apportées en cours d'année aux programmes de travail pourraient avoir des répercussions sur le programme effectif des publications. Il a été décidé que les ouvrages que le Secrétariat serait en mesure d'imprimer dans ses ateliers ne seraient pas confiés à des imprimeurs extérieurs et seuls ont été pris en considération les ouvrages dont la publication est suffisamment justifiée pour donner lieu à une demande de crédits dans le projet de budget, eu égard à la nécessité de préparer les études et rapports prévus pour 1973 suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être publiés en temps voulu, aux tarifs d'impression les plus favorables. Il a donc été tenu compte de certains ouvrages - intéressant notamment la Commission économique pour l'Europe - dans le cas desquels les organismes intergouvernementaux compétents n'ont pas encore approuvé définitivement les recommandations pertinentes de leurs organes subsidiaires tendant à faire imprimer ces ouvrages. De même,

un crédit de 30 600 dollars est prévu sous la rubrique viii) - Division des droits de l'homme - pour couvrir les frais d'impression de deux publications qui devraient constituer une contribution majeure du Secrétariat au programme de célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sous réserve que l'Assemblée générale approuve à sa vingt-septième session les propositions que le Secrétaire général lui présentera aux termes de la résolution 2860 (XXVI). Le Comité des publications suit constamment l'exécution du programme et se prononce en temps voulu sur l'impression effective de chaque ouvrage.

Tableau 11-4

	1973 Crédits demandés	1972 Crédits ouverts	1971 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Service juridique	5 100	17 400	5 000
ii) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	-	45 200	29 899
iii) Département des affaires économiques et sociales	89 000	145 500	114 897
iv) Commission économique pour l'Europe .	39 200	66 200	71 571
v) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	23 500	16 400	5 925
vi) Commission économique pour l'Amérique latine	12 600	14 000	20 921
vii) Commission économique pour l'Afrique	15 300	19 500	5 100
viii) Division des droits de l'homme	30 600	1 200	14 466
Total	<u>215 300</u>	<u>325 400</u>	<u>267 779</u>

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Service de l'information</u>	136 200
	1972 : 141 100
	1971 : 122 699

11.27 Le crédit demandé au présent article est calculé uniquement sur la base du nombre d'exemplaires nécessaires à des fins officielles, comme il est dit au paragraphe 11.2.

11.28 Le coût estimatif des travaux d'imprimerie prévus pour le Service de l'information, compte tenu de la réduction de 15 p. 100, en 1972 par rapport à 1970, de la longueur des publications en cause, se décompose comme suit :

	<u>Coût estimatif</u>	<u>Dollars</u>
A. DOCUMENTATION PUBLIEE AU SIEGE		
<u>Périodiques :</u>		
<u>UN Monthly Chronicle,</u> en anglais, numéros de 106 pages en moyenne, tirés à 2 100 exemplaires (11 numéros)	45 000	
Index de l'édition anglaise	3 000	
<u>Livres :</u>		
<u>Yearbook of the United Nations,</u> en anglais	47 000	
		<u>95 000</u>
B. DOCUMENTATION PUBLIEE A GENEVE ET DANS LES CENTRES D'INFORMATION		
<u>Périodiques</u>		
<u>ONU - Chronique mensuelle,</u> en français, numéros de 110 pages, tirés à 2 100 exemplaires (11 numéros)	23 000	
Index de l'édition française.....	1 200	
<u>ONU - Cronica mensual,</u> en espagnol, numéros de 110 pages, tirés à 1 655 exemplaires (11 numéros).....	17 000	
		<u>41 200</u>

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Organe international de contrôle des stupéfiants</u>	30 700
	1972 : 26 000
	1971 : 21 688

11.29 Pour 1973, le coût estimatif des travaux prévus au présent article se décompose comme suit :

	<u>Nombre de pages du texte original</u>	<u>Coût estimatif</u>
		<u>Dollars</u>
a) <u>Etat comparatif des estimations et des statistiques relatives aux stupéfiants pour 1970, anglais-français (édition bilingue) et espagnol</u>	40	2 600
b) <u>Rapport soumis au Conseil économique et social et communiqué aux gouvernements, en trois langues</u>	30	2 800
c) <u>Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants et de la production mondiale d'opium en 1974, en trois langues</u>	95	4 300
d) <u>Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants et de la production mondiale d'opium en 1972, quatrième supplément, publication trilingue</u>	25	1 200
e) <u>Premier, deuxième et troisième suppléments pour 1972 à la publication visée à la rubrique c) ci-dessus, publications trilingues</u>	70	3 500
f) <u>Statistiques relatives aux stupéfiants et niveaux maximums des stocks d'opium, en trois langues</u>	95	8 400
g) <u>Questionnaires à adresser aux gouvernements pour obtenir des renseignements statistiques, en trois langues</u>	34	2 400
h) <u>Questionnaire à adresser aux gouvernements pour obtenir des renseignements statistiques sur les substances psychotropes, conformément à la Convention de 1971, en trois langues, anglais, espagnol et français</u>	9	500
i) <u>Statistiques relatives aux substances psychotropes, en trois langues, anglais, espagnol et français</u>	40	5 000
Total		<u>30 700</u>

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Autres travaux d'imprimerie</u>	105 000
	1972 : 108 300
	1971 : 119 175

11.30 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les besoins suivants :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Cabinet du Secrétaire général</u> Cartes d'invitation, etc.	7 000
ii) <u>Service juridique</u> Mémoires d'avocats	300
iii) <u>Services des conférences</u> (Travaux contractuels extérieurs liés à la reproduction de publications dans les ateliers du Secrétariat)	5 000
iv) <u>Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</u> (papier à en-tête, formules, cachets, étiquettes, graphiques, etc.)	37 000
v) <u>Services généraux</u> Laissez-passer de l'ONU	4 200
vi) <u>Office des Nations Unies à Genève</u> (Papier à en-tête, enveloppes, cartes, etc.)	11 500
vii) <u>Réimpressions</u>	40 000
Total	<u>105 000</u>

11.31 Le crédit demandé à la rubrique vii) doit permettre de couvrir le tirage, aux fins de distribution, d'exemplaires supplémentaires de publications antérieures qui ont été imprimées à l'extérieur et dont les stocks sont épuisés. Le crédit demandé à cette rubrique a été calculé en fonction des dépenses moyennes des trois derniers exercices. Comme par le passé, on ne ménagera aucun effort pour que la majeure partie des travaux soit effectuée par les ateliers du Secrétariat, facteur dont il a été dûment tenu compte pour le calcul de la déduction indiquée à l'article VII.

ARTICLE VII

Dollars

<u>Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat</u>	(680 000)
	1972 : (650 000)
	1971 : (611 421)

11.32 En ce qui concerne le programme total prévu aux articles I à VI, on estime qu'en 1973 des ouvrages dont le coût d'impression à l'extérieur s'élèverait à 600 000 dollars peuvent être reproduits dans les ateliers du Secrétariat au Siège, l'Office de Genève pouvant, pour sa part, reproduire des ouvrages dont le coût d'impression serait de 80 000 dollars. On peut donc déduire 680 000 dollars du montant total des crédits demandés aux articles I à VI. Les coûts d'impression de ces ouvrages sont calculés sur la base des prix demandés par des imprimeurs de New York et de Genève respectivement pour reproduire les documents par les mêmes méthodes que celles qui sont employées à la Section de la reproduction, c'est-à-dire la composition à froid et l'impression en offset à partir de copies nettes ou de stencils.

11.33 La possibilité d'utiliser les ateliers du Secrétariat pour réduire le coût des travaux contractuels d'imprimerie dépend dans une large mesure de la quantité - volume et nombre d'exemplaires - des documents qui doivent être reproduits dans les ateliers de l'ONU pour les réunions et les conférences. Si l'on ne tient pas compte de ces documents, la valeur totale, calculée sur la base du coût de l'impression à l'extérieur, des autres ouvrages reproduits dans les ateliers s'est élevée à 1 422 421 dollars en 1971. Ce chiffre comprend 611 421 dollars pour les publications prévues au budget qui ont été reproduites dans les ateliers du Siège et de l'Office de Genève, ce qui a permis de déduire leur coût d'impression du crédit global ouvert au titre des travaux contractuels d'imprimerie, ainsi que 192 000 dollars pour les suppléments que les ateliers du Secrétariat reproduisent normalement selon le procédé offset à partir d'un original dactylographié, sans que le coût en apparaisse au budget, et 619 000 dollars ^{3/} pour divers ouvrages dont les frais d'impression ne sont pas inscrits au budget, y compris les publications destinées à la vente. La production des ateliers du Siège a atteint un total de 556 millions de pages tirées en 1971, ce chiffre se décomposant comme suit : 391 millions environ, documents requis pour les réunions et les conférences; 52 millions environ qu'on a pu ne pas imputer sur le budget des travaux contractuels d'imprimerie; 21 millions, travaux nécessaires pour la publication de 194 volumes de suppléments ou d'autres documents officiels à partir d'exemplaires dactylographiés; 92 millions, ouvrages divers non prévus au budget. L'augmentation des économies réalisées avec des moyens existants et visées à l'article VII est uniquement fonction de la proportion du volume total de travail que l'on compte confier aux ateliers du Secrétariat au lieu de l'imputer sur le programme d'impressions à l'extérieur prévu dans le présent chapitre.

^{3/} Non compris les travaux analogues effectués dans les bureaux des commissions économiques régionales.

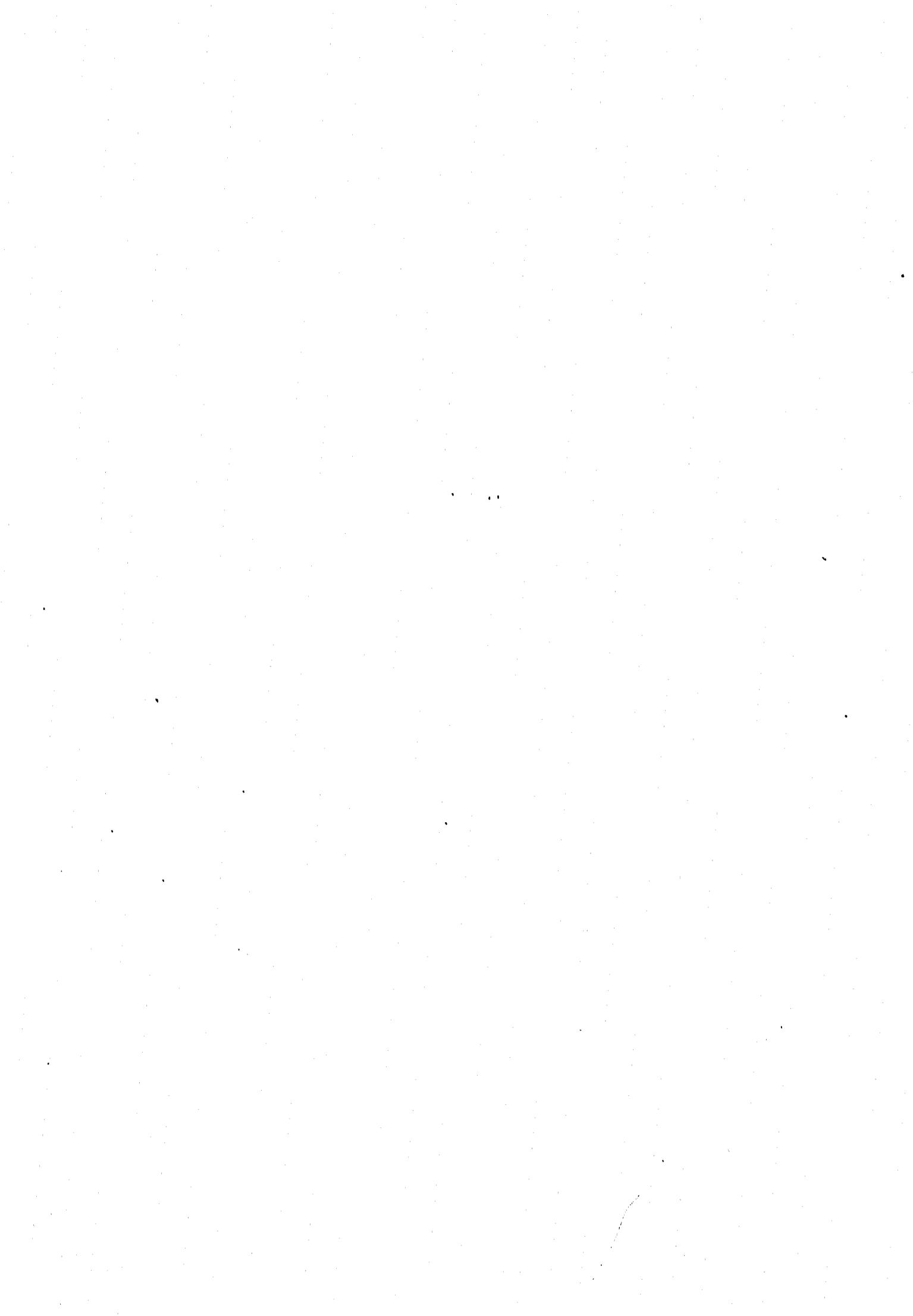
ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Fournitures pour la reproduction des documents par les soins</u> <u>du Secrétariat</u>	911 200
	1972 : 942 500
	1971 : 908 403

11.34 Le crédit demandé au présent article, qui concerne les fournitures pour la reproduction des documents destinées aux services de reproduction du Siège et des bureaux extérieurs, se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>New York</u>		
Papier	450 000	
Fournitures diverses pour la reproduction des documents	81 000	
Clichés et fournitures d'imprimerie	49 000	
Imprimé mécanographique <u>4/</u>	<u>40 000</u>	620 000
Office des Nations Unies à Genève		175 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		29 200
Commission économique pour l'Amérique latine		34 000
Commission économique pour l'Afrique		49 500
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth		3 500
Total		<u>911 200</u>

4/ Ce poste figurait au chapitre 10, art. V, du projet de budget pour 1972.



HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
